# VIE

DE

# S. FRANÇOIS D'ASSISE

PAR

**LE P. CANDIDE CHALIPPE**

RÉCOLLET

ÉDITION AUGMENTÉE DU PANÉGYRIQUE DU SAINT

**PAR LE P. DE LA RUE**

De la Compagnie de Jésus

TOME DEUXIÈME




PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

90, RUE BONAPARTE, 90

# VIE

DE

# SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

---

II

F. AUREAU — IMPRIMERIE DE LAGNY

# VIE
DE
# SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

PAR

LE P. CANDIDE CHALIPPE
RÉCOLLET

ÉDITION AUGMENTÉE D'UN PANÉGYRIQUE DU SAINT
**PAR LE P. DE LA RUE**
de la Compagnie de Jésus

NOUVELLE ÉDITION

TOME DEUXIÈME




PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
90, RUE BONAPARTE, 90

1882

# TABLE DES SOMMAIRES
## DE LA VIE
## DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE.

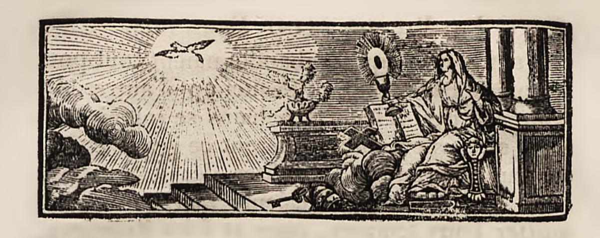
---

## LIVRE QUATRIÈME.

---

## LIVRE CINQUIÈME.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES DU TOME SECOND.



# LA VIE
## DE
# S. FRANÇOIS D'ASSISE.

## LIVRE QUATRIÈME.

Après le Chapitre, François, ne consultant que son zèle, alla, malgré sa mauvaise santé, prêcher la pénitence dans les villes voisines d'Assise, où il parla fortement sur le vice et sur la vertu, sur les peines et sur le bonheur de l'autre vie. Les habitans de Canaria (1) en fu-

(1) Le P. Hélyot, dans l'Histoire des Ordres Religieux, tom. 7. chap. 29. pag. 215, dit que saint François ayant appris par une révélation faite à sainte Claire et au frère Silvestre, que Dieu l'avait appelé pour travailler au salut des ames, vint avec les frères Massé et Ange de Riéti au bourg de Carnerio, où il établit le troisième Ordre. C'est une grande méprise faite après quelques autres écrivains. Le Saint vint alors à Bevagna, et c'était en 1212. Ce ne fut qu'en 1221, qu'il vint à Canaria, et que le troisième Ordre fut institué à Poggi-Bonzi. Tout cela se voit clairement marqué dans les Annales de Vadingue, et a été suivi par l'Auteur des *Annales latines du Tiers-Ordre de la Pénitence*, imprimées à Paris, chez Robert Chevillon, en 1686.

rent si touchés, qu'ils abandonnaient tout pour le suivre par troupes. Beaucoup d'autres des bourgs et des villages prochains se joignirent à eux, et tous ensemble prièrent ce grand maître de leur apprendre à profiter des instructions qu'il leur donnait. Plusieurs maris voulaient quitter leurs femmes, pour se faire Religieux; et plusieurs femmes voulaient s'enfermer dans des cloîtres : mais le saint homme ne voulant ni rompre des mariages bien unis, ni dépeupler le pays, leur conseilla à tous de servir Dieu dans leurs maisons, et promit de leur donner une Règle, suivant laquelle ils pourraient avancer dans la vertu, et vivre comme des Religieux, sans en avoir toutes les austérités.

Il fut obligé de dire la même chose dans plusieurs villes de Toscane, particulièrement à Florence, où il trouva les mêmes dispositions, et où l'on avait déjà commencé à bâtir un monastère pour les personnes du sexe qui voulaient renoncer au monde. En attendant qu'il pût leur prescrire un genre de vie, il les assembla tous, et en forma deux congrégations; l'une d'hommes, l'autre de femmes, ayant chacune leur chef, qui s'appliquaient séparement aux exercices de piété et à la pratique des œuvres de miséricorde avec tant de ferveur, qu'un Auteur du pays les compare aux Chrétiens dont Tertullien fait l'éloge. Des aumônes que l'on recueillait dans les deux assemblées, on fit construire près des murs de la ville, pour les malades et pour les personnes âgées, un hôpital, où la charité s'exerçait parfaitement, et qui subsiste encore. (1) Saint

(1) *Marian. Flor. Chron. c.* 20. *Tert. Apologet. cap.* 38 *et* 39.

Antonin, étant Archevêque de Florence, transféra ces pieuses assemblées dans la ville, auprès de l'église de Saint-Martin, pour la commodité des pauvres. Le voisinage de cette église, et leurs bonnes œuvres, les firent nommer *les bons Hommes de Saint-Martin* ; et depuis on leur donna aussi le nom de *Pénitens de Saint-François*, parce qu'ils suivirent la règle du Tiers-Ordre de la Pénitence qu'il institua.

Ce zélé Prédicateur étant allé de Florence à Gagiano, près de Poggi-Bonzi, en Toscane, rencontra un Marchand de sa connaissance, nommé Luchesio, qui avait été avare, et passionné pour la faction (1) des Guelfes, mais qui s'étant converti depuis quelques mois, menait une vie fort chrétienne, faisait beaucoup d'aumônes, soignait les malades dans les hôpitaux, recevait chez lui les étrangers, et tâchait d'inspirer les mêmes sentimens à Bona-donna, sa femme. Ils avaient déjà prié François de leur montrer une voie de sanctification qui leur convînt, et le saint homme leur dit alors : *J'ai pensé depuis peu à instituer un troisième Ordre, où les gens mariés pourront servir Dieu parfaitement ; et je crois que vous ne sauriez mieux faire que d'y entrer.* Après y avoir pensé sérieusement, Luchesio et sa femme le prièrent de les admettre dans ce nouvel Ordre. Il leur fit prendre un habit simple et modeste, de couleur de cendre, avec un

(1) Cela fait voir que les Guelfes et les Gibelins avaient des partisans en Italie avant l'année 1228, quoiqu'ils n'aient éclaté que cette année-là, suivant les Auteurs cités par Sponde, *ad ann.* 1228, n. 4. Il rapporte ce que l'on trouve de plus vraisemblable sur l'origine des noms de ces deux factions, qui est assez incertaine. Voyez aussi l'*Histoire de la décadence de l'Empire*, liv. 5. pag. 435. et 494.

cordon à plusieurs nœuds pour ceinture, et leur prescrivit de vive voix quelques exercices, jusqu'à ce qu'il eût composé la Règle.

Ainsi commença le troisième Ordre de Saint-François, que beaucoup de personnes des environs de Poggi-Bonzi embrassèrent, et qui s'établit bientôt à Florence dans les Congrégations d'hommes et de femmes dont on a parlé. L'année suivante, au plus tard, l'Instituteur composa (1) une Règle pour cet Ordre, qu'il nomma des Frères de la Pénitence, où les Sœurs étaient comprises, et qui fut aussi nommé la Tiers-Ordre, ou l'Ordre des Tierçaires, par rapport aux deux Ordres précédens : celui des Frères Mineurs, qui est le premier, et celui des Pauvres Dames, qui est le second. Cette Règle fut confirmée depuis par le Pape Nicolas IV, avec quelques changemens et quelques additions qu'il jugea convenables au temps et à l'Ordre même.

Le saint Patriarche y fait paraître d'abord le zèle dont il était animé pour la pureté de la Foi, et la prudence qui dirigeait toutes ses démarches. Il veut que l'on examine soigneusement sur la Foi Catholique et sur l'obéissance due à l'Eglise, tous ceux qui se présentent pour entrer dans l'Ordre; qu'on ne les y reçoive qu'après

---

(1) Quelques-uns ont cru que la Règle du Tiers-Ordre avait été composée par le pape Nicolas IV ; mais Vadingue prouve clairement que saint François en est l'auteur, et saint Bonaventure le marque assez au Chapitre quatrième de sa Légende. Nicolas IV, qui la confirma en 1289, y fit quelques changemens qu'il jugea convenables, comme on l'a dit, et lui-même le déclara dans sa Bulle *Unigenitus*, rapportée par Antoine de Sillis, *Lib. de Orig. et Progress. Tert. Ord. tom. 2. pag. 7.* Vading. *in Reaul. Tertiar. Argum.*

avoir fait une profession sincère de toutes les vérités orthodoxes ; que l'on prenne bien garde à n'y admettre aucun hérétique, ni aucun qui soit suspect d'hérésie ; et que, si on les découvre après les avoir reçus, on ne manque pas de les dénoncer aussitôt. Il veut encore que l'on s'informe, s'ils ne sont point notés d'infamie, et s'ils sont de bonnes mœurs ; et qu'on les avertisse de restituer ce qu'ils pourraient avoir du bien d'autrui ; et il défend que l'on recoive les (1) femmes sans le consentement de leurs maris.

La profession est une promesse de garder tous les Commandemens de Dieu, et de satisfaire par les pénitences que le Visiteur imposera, pour les fautes commises contre les pratiques de la

---

(1) On ne comprend pas pourquoi le P. Hélyot faisant l'analyse de la Règle du Tiers-Ordre dans l'*Histoire des Ordres Religieux*, *tom.* 7, *chap.* 29, *pag.* 217, dit qu'il faut s'informer, si celui qui veut y entrer *n'est point engagé dans les liens du mariage, ce qui est un obstacle à sa réception, s'il n'a le consentement de sa femme; et réciproquement la femme, de son mari.* Ces deux articles-là ne sont point dans la Règle du Tiers-Ordre. 1. Saint François n'avait garde de dire que les liens du mariage fussent un obstacle à la réception, puisque ce fut à des gens mariés qu'il proposa d'abord d'embrasser cet Ordre, et que saint Bonaventure dit qu'il l'institua pour les Clercs, pour les Laïques, pour les Vierges, et pour les personnes mariées de l'un et de l'autre sexe. 2. Il défend de recevoir les femmes mariées sans la permission de leurs maris ; mais pour recevoir les maris, il ne demande point le consentement des femmes : il savait bien que dans l'ancienne Loi, une femme qui avait fait un vœu n'était pas tenue à sa promesse, si son mari la désavouait ; sur quoi saint Augustin dit, que la qualité de chef, donne au mari sur les exercices de piété et sur autres choses, une autorité que la femme n'a pas. Il est donc faux qu'un homme ait besoin du consentement de sa femme, pour faire profession du Tiers-Ordre que saint François a institué. *Num.* 30, *v.* 12 *et* 13. S. August. *Ep. ad Ecdic.* 272. *Edit. Bened.*

Règle. L'habit est tel qu'il fut donné à Luchesio et à sa femme ; en sorte néanmoins que l'on peut dispenser là-dessus, suivant la condition des personnes, et les coutumes des lieux. Les exercices spirituels marqués dans la Règle, n'ont rien qui ne puisse s'accorder avec les devoirs des différens états du monde. On y prescrit des temps d'abstinence et de jeûne ; mais avec de sages ménagemens pour les infirmes, pour les femmes enceintes, pour les voyageurs, pour les gens de travail ; et on déclare que toutes les observances n'obligent point sous peine de péché, qu'elles engagent seulement à en recevoir la pénitence, si on les transgresse, à moins qu'elles ne soient commandées d'ailleurs par la Loi de Dieu, ou par les ordonnances de l'Eglise.

Au reste, saint François recommande fort aux Frères et aux Sœurs, d'éviter toutes les paroles de jurement, les spectacles, les danses, les assemblées profanes ; de fuir les procès, d'entretenir l'union fraternelle, d'avoir grand soin des malades de l'Ordre, d'ensevelir les morts, et de prier pour eux.

Il ajoute un article qui mérite une attention particulière : c'est que tous ceux qui entrent dans l'Ordre, et sont en pouvoir de tester, fassent leur testament (1) dans l'espace de trois mois après leur profession, de crainte qu'ils ne meurent sans l'avoir fait. On voit que son intention a été de faire penser à la mort, de ren-

(1) Il ne parlait pas des testamens purement olographes, parce qu'il était dans un pays de droit écrit, où ils n'ont pas lieu. En France ils sont bien autorisés, comme étant les moins suspects de suggestion, et les plus propres à découvrir sûrement la volonté des testateurs.

dre l'esprit plus libre pour travailler à la grande affaire du salut, et d'empêcher les dissentions que cause souvent la mort d'une personne qui n'a pas réglé ses affaires temporelles. Les testamens qui se font dans la dernière maladie, sont les plus exposés aux surprises et aux fraudes. On ne les fait jamais (1) mieux que lorsqu'on est en santé, et que l'on a tout son jugement.

Par l'institution du troisième Ordre, François se (2) proposa de ranimer la ferveur des Fidèles, de porter tout le monde, les Clercs, les Laïques, les personnes mariées de l'un et de l'au-

---

(1) Pour bien faire son testament, il faut se mettre en esprit dans l'état où l'on doit se trouver au lit de la mort, renoncer à toute passion, à toute prévention, disposer de son bien en conscience, avec équité, avec charité, après avoir consulté Dieu, et un homme de Dieu, et même un homme instruit des lois et des coutumes, pour éviter des défauts qui donnent lieu à la cassation des testamens : il est rare de voir un testament bien fait.

(2) La Règle du Tiers-Ordre avec des explications qui en font connaître l'esprit et la fin, a été donnée au public par plusieurs Enfans de Saint-François; entre lesquels il est juste de distinguer le P. Claude Frassen, du grand couvent de l'Observance de Paris, docteur de Sorbonne, dont les savans et pieux ouvrages, aussi bien que de rares vertus, et une grande humilité, ont rendu la mémoire précieuse à l'Ordre des Frères Mineurs et à toute l'Eglise. Les meilleures éditions de la Règle du Tiers-Ordre qu'il a expliquée, sont celles qui ont été faites par *Edme Coutcrot, au bon Pasteur*; il y a des choses dans les éditions postérieures qui n'auraient pas été de son goût. Denys le Chartreux a expliqué la même Règle avec autant de lumière et de piété que l'on en trouve dans tous ses autres ouvrages. Le P. Thomassin, prêtre de l'Oratoire, dit que le Tiers-Ordre de Saint-Dominique, dont la Règle fut confirmée par le pape Innocent VII, en 1405, celui des Servites, et celui de Saint-François de Paule, furent tous semblables au Tiers-Ordre de Saint-François. *Discipline de l'Eglise, Part. 4. Liv. 1. chap. 62. n. 13. édit. Française de 1679.*

tre sexe, et celles qui étaient dans le célibat, à garder les Commandemens de Dieu avec une exacte fidélité, à vivre d'une manière chrétienne et catholique, et à joindre la pratique des vertus aux devoirs de la vie civile. Son dessein eut un merveilleux succès : l'Ordre s'établit et se répandit aussitôt dans toutes les (1) conditions : des Cardinaux, des Evêques, des Empereurs, des Impératrices, des Rois, des Reines, se firent honneur d'y être reçus, et il a produit à l'Eglise un très-grand nombre de Saints et de Saintes, de Bienheureux et de Bienheureuses, qu'elle fait révérer publiquement. Vadingue dit que de son temps (c'était en 1623) il y avait à la cour de Madrid plus de soixante Seigneurs qui étaient du Tiers-Ordre; et le Cardinal Trejo, qui s'y était engagé, lui en écrivait en ces termes, au sujet des Œuvres de saint François que cet Auteur donnait au public avec de savantes notes.

« Vous me louez avec admiration, de ce qu'a-

(1) Le Tiers-Ordre fit de si grands progrès, que vingt ans après son institution, Pierre des Vignes, chancelier et favori de l'empereur Fréderic II, écrivit à ce prince, que les Frères Mineurs avaient établi deux Sociétés de l'un et de l'autre sexe, et qu'à peine se trouvait-il une personne dont le nom n'y fût écrit. C'était pour justifier la passion de son maître irrité contre les Frères Mineurs, parce que, conformément à l'esprit de leur saint Patriarche, ils soutenaient les intérêts du Saint-Siége, dont il était l'ennemi déclaré. Ce prince excita une violente persécution contre les Tierçaires, et elle dura jusqu'à sa mort, arrivée en 1250, comme l'avait prédit sainte Rose de Viterbe, qui était du Tiers-Ordre, et que les officiers de l'empereur envoyèrent en exil avec toute sa famille, pour avoir converti plusieurs hérétiques, et ramené plusieurs schismatiques à l'obéissance du Saint-Siége par la force de ses raisons. *Petr. à Vineis Epist. Lib. 1. Epist. 37. Vading. ad ann. 1252, n. 8.*

près avoir été revêtu de la Pourpre du Cardinalat, j'ai pris l'habit, et fait solennellement profession de la Règle du Tiers-Ordre de notre Père saint François. Pouvais-je moins faire que de me dévouer entièrement à son Ordre, moi qui reconnais que je lui dois tout ce que j'ai et tout ce que je suis ? Est-ce que le cordon de saint François ne mérite pas de ceindre la pourpre, même royale ? Saint Louis, Roi de France, et sainte Elisabeth, Princesse de Hongrie, l'ont porté, aussi bien que plusieurs autres Souverains et Souveraines. De nos jours, Philippe III, Roi d'Espagne, est mort avec l'habit de ce bienheureux Père. La Reine Elisabeth, épouse de Philippe IV, qui est à présent snr le trône d'Espagne, et la Princesse Marie, sœur de ce Monarque, ont fait profession du Tiers-Ordre. Pourquoi vous étonnez-vous qu'un Cardinal couvre sa pourpre d'un habit de couleur de cendre, et se ceigne d'une corde? Si ce vêtement paraît vil, j'en ai d'autant plus besoin, que me trouvant élevé dans l'Eglise à un très-haut degré d'honneur, je dois m'humilier davantage pour éviter l'orgueil. Mais l'habit de saint François, qui est de couleur de cendre, n'est-il pas une véritable pourpre, qui peut orner la dignité des Rois et des Cardinaux ? Oui, c'est une véritable pourpre, teinte dans le Sang de Jésus-Christ, et dans le Sang qui est sorti des Stigmates de son Serviteur. Elle donne la dignité royale à tous ceux qui la portent. Qu'ai-je donc fait en me revêtant de ce saint habit ? J'ai joint la pourpre à la pourpre, la pourpre de la royauté à la pourpre du cardinalat. Ainsi, bien loin de m'être humilié, j'ai lieu de craindre que je ne me sois

fait trop d'honneur, et que j'en retire trop de gloire. »

Les sentimens de ce savant et pieux Cardinal sont bien propres à confondre les esprits orgueilleux et irréligieux, qui tournent en dérision les pratiques que l'Eglise approuve et que ses plus illustres enfans embrassent avec ferveur. On a vu à Paris, la Reine Anne d'Autriche, recevoir le saint habit de la pénitence, et faire (1) profession de la Règle du Tiers-Ordre de Saint-François; la Reine Marie-Thérèse d'Autriche, épouse du grand Roi Louis XIV, suivre cet exemple, agréer même d'être élue Supérieure des Sœurs de la Congrégation établie dans (2) l'église du grand couvent de l'Observance, sous la protection de sainte Elisabeth de Hongrie, et y assister aux exercices de piété avec une grande édification.

Le Saint-Siége a comblé de faveurs spirituelles, les Frères et les Sœurs du Tiers-Ordre; il leur a accordé plusieurs priviléges et indulgences; et les a rendus participans de tout le bien qui se fait dans les deux autres Ordres. Ce qu'il

---

(1) Le P. Hélyot produit l'Acte de sa profession, signé de sa main, qui est conservé en original au couvent de Nazareth à Paris, où cette princesse l'envoya. *Hist. des Ord. Rel. tom. 7. chap. 29. pag.* 224.

(2) Le P. Frassen marque, dans son *Explication de la Règle, pag.* 297 *et suiv. et pag.* 31 *de l'édition de* 1684, que la reine Marie Thérèse fit profession du Tiers-Ordre dans l'église du grand couvent de l'Observance de Paris, qu'elle contribua de ses libéralités royales au bâtiment de la belle Chapelle où se font les assemblées de l'Ordre, qu'elle en posa la première pierre, et qu'aux instantes prières de cette pieuse Reine, le pape Clément IX accorda par sa Bulle du premier Juillet 1669, une Indulgence plénière à perpétuité dans cette Chapelle pour la fête de sainte Elisabeth, qui en est la patronne.

y a de particulier, c'est que, peu de temps après l'institution, il se forma (1) des Congrégations de Tierçaires, où l'on vivait en communauté de biens, faisant les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et pratiquant les œuvres de miséricorde; et que les Souverains Pontifes les érigèrent en (2) corps de Religion. Ainsi, outre le Tiers-Ordre séculier, il y en eut un régulier de l'un et de l'autre sexe, que le Pape Léon X confirma et étendit par sa Bulle du 28 janvier de l'année 1521, où il abrégea la Règle, et la rendit conforme aux observances de l'état Religieux. Sainte Elisabeth de Hongrie, étant veuve, joignit les trois vœux de Religion à la profession du troisième Ordre de saint François, trois ans après la mort du bienheureux Patriarche; ce qui la fait reconnaître avce justice pour la Mère des Religieux et des Religieuses du Tiers-Ordre, puisqu'elle a été la première Tierçaire qui ait fait des vœux (3) solennels.

---

(1) Plusieurs Compagnies Religieuses, comme l'observe le P. Hélyot, *ci-dessus*, ont eu pour fondateurs des personnes qui faisaient profession du Tiers-Ordre de Saint-François. Le cardinal de Berulle, qui a fondé la Congrégation des Prêtres de l'Oratoire, et M. Olier, qui a fondé les Séminaires de Saint-Sulpice, étaient tous deux du Tiers-Ordre. Le P. Frassen dit, que M. Olier, homme d'une très-sainte vie, embrassa cet Ordre avec tant de ferveur, que son exemple y en attira beaucoup d'autres : qu'il portait les ecclésiastiques de son Séminaire, et les paroissiens de Saint-Sulpice, à devenir Enfans de Saint-François, en devenant comme lui les Frères de la Pénitence, et que cela fit revivre la Congrégation du Tiers-Ordre dans le couvent de l'Observance.

(2) Sur le temps de cette érection, il n'y a rien de plus exact que ce que dit le P. Hélyot, *ci-dessus, chap.* 30.

(3) Quelques-uns ont douté si sainte Elisabeth avait été du Tiers-Ordre et véritablement Religieuse. Mais pour le premier article, il faut en croire saint Bonaventure qui le dit

Luchesio et sa femme, qui furent les premiers Tierçaires que saint François reçut, acquirent, par l'exercice de l'oraison et des bonnes œuvres, une sainteté que Dieu honora de plusieurs miracles pendant leur vie et après leur mort : mais la femme fut sanctifiée par le mari. Quoiqu'elle eût pris, à son exemple, le parti de la piété, elle ne laissait pas de désapprouver ses grandes aumônes, et de les arrêter autant qu'elle pouvait, par cet esprit d'intérêt et d'avarice qui fait toujours craindre de manquer du nécessaire.

Un jour Luchesio ayant distribué à des pauvres tout le pain qui était chez lui, pria sa femme de donner quelque chose à d'autres qui survinrent. Elle s'emporta comme la femme de Tobie (1), et après bien des reproches sur le soin qu'il avait des étrangers, au préjudice de sa maison, elle lui dit qu'on voyait bien que ses veilles et ses jeûnes lui avaient altéré le cerveau. Le mari, aussi patient que charitable, ne s'émut point des injures, et pria doucement sa femme de regarder dans l'endroit où l'on mettait le pain, en pensant à Celui qui, par sa puissance, rassasia plusieurs milliers de personnes avec quelques pains et quelques poissons. (2) Elle y regarda,

---

positivement, et assure l'avoir appris du Confesseur de la Sainte. *Serm. de s. Elis. tom.* 5. *oper.* Pour le second, le pape Grégoire IX, qui avait été en relation avec cette princesse, marque dans la Bulle de sa canonisation, qu'elle prit l'habit de religion, et se soumit au joug de l'obéissance : ce qui prouve qu'il regardait ses vœux comme solennels et faits sous l'autorité du Saint-Siége ; quoiqu'elle n'eût pas fait vœu de clôture, et qu'elle sortît pour pratiquer de bonnes œuvres. Il y a aussi un grand nombre d'Auteurs qui lui donnent la qualité de Religieuse. Voyez *l'Hist. des Ordres Religieux*, *tom.* 7. *chap.* 38. *pag.* 292.

(1) *Tob.* 2. 22. (2) *Matth.* 14. 15. *Marc.* 8. 6.

et vit une grande quantité de pains tout frais, qui servirent à contenter les pauvres. Ce miracle la toucha de telle sorte, que dès ce moment elle n'eut plus besoin d'être exhortée aux œuvres de miséricorde : le mari et la femme s'y portaient avec émulation, et s'y employèrent jusqu'à leur mort, qui arriva en un même jour. La charité du mari montre que l'aumône n'appauvrit point ; qu'au contraire Dieu augmente, quelquefois même par des miracles, les biens de ceux qui la font libéralement ; et la conversion de la femme fait voir que l'esprit d'intérêt, couvert du prétexte d'économie, rend la piété fausse et trompeuse.

Après avoir établi son troisième Ordre, François prêcha en plusieurs endroits de la Toscane, et reçut un établissement à Colombario, dans un lieu fort solitaire qui lui plut beaucoup par le puissant attrait qu'il avait pour la contemplation. Il y fit travailler sous le Titre de l'Annonciation de la sainte Vierge, en l'honneur de sa maternité divine; puis il revint à Sainte-Marie-des-Anges.

Ou demandait au monastère de Saint-Damien, une Abbesse pour celui de Moncel, du même institut, qui se formait à Florence : il consulta le Cardinal protecteur, et de son avis il choisit pour cet emploi Agnès, sœur de Claire. Agnès partit volontiers par obéissance : elle trouva une communauté très-fervente, très-unie, très-soumise ; et le Pape lui accorda tout ce qu'elle y souhaitait pour le bien spirituel. Mais elle eut une douleur si sensible d'être éloignée de Claire, qu'afin de soulager son cœur, elle lui écrivit une lettre pleine de tendresse, où l'on voit que les sentimens naturels sont élevés et sanctifiés par la vertu, sans être détruits.

En ce temps-là, vers le mois d'octobre, François obtint la fameuse indulgence de Sainte-Marie-des-Anges ou de la Portiuncule, dont on ne rapportera ici que les circonstances, remettant les preuves aux éclaircissemens qui sont à la fin de cet Ouvrage.

Les grandes lumières que le saint homme recevait dans l'oraison, lui découvraient le malheureux état des pécheurs : il déplorait leur aveuglement, il en était pénétré de compassion, et souvent il priait pour eux. Une nuit qu'il demandait à Dieu leur conversion avec beaucoup d'ardeur, il fut averti par un Ange d'aller à l'église, où il trouverait JÉSUS-CHRIST et sa très-sainte Mère, accompagnés d'une multitude d'Esprits célestes. Il y alla transporté de joie, et se prosterna pour rendre ses hommages à la Majesté du Fils de Dieu. Notre-Seigneur lui dit : *François, le zèle que vous et les vôtres avez pour le salut des ames, fait qu'il vous est permis de demander quelque chose en leur faveur, à la gloire de mon nom.* Au milieu des merveilles qui le ravissaient, il fit cette prière : *Notre Père très-saint, je vous supplie, quoique je ne sois qu'un misérable pécheur, d'avoir la bonté d'accorder aux hommes, que tous ceux qui visiteront cette église, reçoivent une indulgence plénière de tous leurs péchés, après s'en être confessés à un Prêtre; et je prie la bienheureuse Vierge, votre Mère, l'Avocate du genre humain, d'intercéder pour me la faire obtenir.* La sainte Vierge intercéda, et JÉSUS-CHRIST prononça ces paroles : *François, ce que vous demandez est grand; mais vous recevrez des faveurs encore plus grandes. Je vous accorde celle-ci : je veux néanmoins que vous alliez trouver mon Vicaire, à qui j'ai*

*donné le pouvoir de lier et de délier, et que vous lui demandiez la même indulgence.* Les compagnons du Saint, qui étaient dans leurs cellules, entendirent toutes ces choses : ils virent une grande lumière qui remplissait l'église, et les troupes d'Anges ; mais une respectueuse frayeur les empêcha d'approcher.

Dès le matin, François les ayant assemblés, leur défendit de publier cette merveille, et il partit, avec Massé de Marignan, pour Pérouse, où était le Pape Honorius.

Quand il fut en sa présence, il lui dit : *Saint Père, il y a quelques années que j'ai réparé une petite église dans votre* (1) *domaine : je vous supplie d'y accorder une indulgence qui soit libre, et sans obligation de faire aucune offrande.* Le Pape lui répondit que cela ne se pouvait pas raisonnablement accorder, parce qu'il était juste que celui qui voulait gagner une indulgence, la méritât en quelque sorte, surtout par des œuvres de (2) charité. *Mais*, ajouta-t-il, *pour combien d'années me demandez-vous cette indulgence? Très-saint Père*, répondit François, *qu'il plaise à votre Sainteté de me donner non pas tant des années que des ames. Et en quelle manière voulez-vous des ames*, répliqua le Pape?

(1) Il s'exprimait ainsi, parce que l'église de Sainte-Marie-des-Anges était proche d'Assise, et que le duché de Spolette, dont le comté d'Assise fait partie, était, comme il l'est encore, de l'Etat ecclésiastique.

(2) Michel de Medina, excellent théologien, qui assista au Concile de Trente, dit qu'en ce temps-là on n'accordait point d'Indulgence sans obligation de faire des aumônes pour la gagner; qu'elles étaient employées aux guerres de la Terre sainte, et à la réparation des Eglises, dont la plupart étaient ruinées, surtout en Italie : et que par rapport à ce dernier emploi on les nommait, *Manus adjutrices.* De Indulg. cap. ult. Edit. Venet. 1563.

*Je souhaite*, poursuivit François, *que sous le bon plaisir de votre Sainteté, ceux qui entreront dans l'église de Sainte-Marie-des-Anges, contrits, confessés et bien absous par un Prêtre, reçoivent une entière* (1) *rémission de leurs péchés pour ce monde et pour l'autre, depuis leur Baptême jusqu'au moment qu'ils y entreront.* Le Pape lui dit alors : *François, vous demandez quelque chose de grand. La Cour Romaine n'a pas accoutumé d'accorder une pareille indulgence. Très-saint Père*, repartit François, *je ne vous la demande pas de moi-même; c'est* JÉSUS-CHRIST *qui m'a envoyé; je viens de sa part.* Sur quoi le Pape dit publiquement trois fois : *Je veux bien que vous l'ayez.*

Les Cardinaux qui étaient là lui représentèrent qu'en accordant une si grande indulgence, il allait détruire celle de la Terre sainte, et celle du Sépulcre des bienheureux Apôtres. *La concession est faite*, leur répondit le Pape, *il n'est pas à propos de la révoquer; modifions-la seulement.* Et rappelant François, il lui dit : *Nous vous accordons l'indulgence que vous nous demandez : c'est pour tous les ans à perpétuité, mais seulement pendant un jour naturel, depuis un soir, y comprenant la nuit, jusqu'au soir du lendemain.* A ces paroles, François baissa humblement la tête. Comme il s'en allait, le Pape lui demanda : *Où allez-vous, homme simple? Quelle assurance avez-vous de ce que vous venez*

(1) C'est-à-dire, des peines dues à leurs péchés ; car la coulpe du péché est remise par le Sacrement, et non par l'Indulgence. Saint François s'exprime ici comme les Papes dans leurs Bulles : *Nous accordons Indulgence plénière et rémission entière de tous péchés à tous les fidèles, qui, etc.*

*d'obtenir ? Saint Père*, répondit-il, *votre parole me suffit. Si cette indulgence est l'œuvre de Dieu, lui-même la manifestera. Que* JÉSUS-CHRIST, *sa sainte Mère et les Anges soient à cet égard Notaire, papier et témoins ; je ne demande point d'autre acte authentique.* C'était un effet de la grande confiance que lui inspirait la vérité de l'apparition.

Il partit de Pérouse pour retourner à Sainte-Marie-des-Anges, et au milieu du chemin, à un village nommé *Collé*, il s'arrêta dans un hôpital de lépreux, où il prit un peu de repos. A son réveil il se mit en oraison ; puis il appela Massé, et lui dit avec une grande joie : *Je vous assure que l'indulgence qui m'a été accordée par le Souverain Pontife, est confirmée au Ciel.* Le jour n'en était pas fixé ; il ne le fut qu'au commencement de l'année 1223, avec d'autres circonstances merveilleuses que l'on rapportera.

Claire souhaita de revoir l'église de Sainte-Marie-des-Anges, où elle avait renoncé au monde, et de prendre un repas dans le couvent, avec François, son père spirituel. Il lui en refusa la permission pendant quelque temps ; mais ses compagnons lui remontrant qu'il traitait avec trop de rigueur une vierge que lui-même avait consacrée à JÉSUS-CHRIST, il consentit (1) à ce qu'elle souhaitait. On choisit un

(1) Le premier droit positif et général qu'il y ait eu dans l'Église, pour obliger les religieuses à la clôture, est fondé sur la Constitution du pape Boniface VIII, *cap. Periculoso. de Stat. Regul. in* 6, qui a été renouvelée par le Concile de Trente. *Sess.* 25. *de Regul. cap.* 5. Ainsi Claire et ses compagnes purent légitimement sortir du Monastère ; outre qu'elles avaient permission de leur Supérieur. Le Concile même permet aux religieuses de sortir de leur Monastère pour quelque cause légitime approuvée par l'évêque.

jour convenable, et elle vint au couvent de la Portiuncule, accompagnée de quelques-unes de ses Filles, et de quelques Frères Mineurs, qui étaient allés exprès au couvent de Saint-Damien.

Après qu'elles eurent fait une fervente prière dans l'église, et visité (1) le couvent, les Religieux et les Religieuses prirent place à la table que François avait fait préparer à plate terre, suivant la pratique d'humilité qu'il observait toujours autant qu'il le pouvait. La première nourriture fut celle de l'ame. Le saint Patriarche parla de Dieu, mais d'une manière si relevée, si touchante, et animée d'une si puissante vertu, que toutes les personnes qui l'écoutaient furent ravies en extase, et lui aussi. En même temps, le couvent, l'église, et le bois parurent en feu aux habitans d'Assise et des environs. Il y en eut beaucoup qui accoururent pour donner du secours; mais fort surpris de trouver toutes choses au même état, ils entrèrent dans le couvent, où ils virent, avec encore plus d'admiration, toute l'assemblée en extase. Cela leur fit comprendre que le feu qui avait paru à leurs yeux, était l'image de celui qui brûlait dans ces saintes ames, et ils en furent édifiés.

Le Seigneur montrait bien, par cette mer-

(1) Quoiqu'on ait toujours observé de ne point laisser entrer les femmes dans les Couvens des religieux, le saint Siége n'a pas laissé d'en donner quelquefois des permissions spéciales : elles ont été révoquées par le pape saint Pie V. *Const.* 20, et par le pape Grégoire XIII. *Const.* 28, avec défense sous de griéves peines de permettre ces entrées. On ne peut pas douter que saint François, instituteur et général de son Ordre, n'eût pouvoir du pape Honorius III, de permettre l'entrée dans ses Couvens, quand il le jugerait à propos.

veille, qu'il approuvait la demande que sainte Claire avait faite de venir à la Portiuncule; comme il approuva par un autre prodige la prière que fit sainte Scholastique pour retenir saint Benoît, son frère, qu'elle voulait entendre parler du bonheur de l'autre vie, dans le lieu où ils venaient de manger ensemble. (1) Telle fut la condescendance de sa bonté pour la consolation de ces deux Saintes; et c'est ainsi, selon la parole du Prophète, qu'il *accomplit les désirs de ceux qui le craignent.* (2)

Le repas se termina sans que personne voulût manger, tant on était rempli des douceurs célestes; et Claire retourna au monastère de Saint-Damien, où ses filles la reçurent avec d'autant plus de joie, qu'elles avaient appréhendé qu'on ne lui donnât la conduite d'un nouvel établissement, comme depuis peu on avait envoyé Agnès, sa sœur, à Florence, en qualité d'Abbesse. Elles savaient que François lui avait dit en quelques occasions : *Préparez-vous à aller partout où il sera nécessaire*; et qu'elle lui avait répondu en fille d'obéissance: *Mon Père, je suis prête à aller partout où vous m'enverrez.* Sa sortie leur paraissait une disposition à un plus grand voyage; et la douleur qu'elles sentaient d'avoir perdu Agnès, leur chère compagne, augmentait la crainte qu'elles avaient de perdre Claire, qui était pour elles une excellente maîtresse de la vie spirituelle. Mais elles n'eurent plus dans la suite de pareilles alarmes, leur sainte Mère ne fit que cette seule sortie dans l'espace de quarante-deux ans.

---

(1) *S. Gregor. Dialog. Lib. 2. cap. 33.*

(2) *Psal. 144. 20.*

Elie, Vicaire-général, causait du chagrin à François, par sa fausse sagesse. Beaucoup de Frères Mineurs, venant voir leur Patriarche, qui les recevait tous avec une grande bonté; son Vicaire mettait entre eux bien de la distinction. Fort attentif à honorer ceux que la science et les dignités rendaient considérables dans l'Ordre, il ne manquait pas de leur donner les premières places, et de pourvoir à tous leurs besoins; pendant qu'il laissait les autres au dernier rang, et quelquefois sans penser à ce qui leur était nécessaire. Il faisait dans son état ce que l'Apôtre saint Jacques défend à tous les Chrétiens au sujet des riches et des pauvres, *l'acception des personnes.* (1)

Leur Père commun, qui ne pouvait souffrir que l'on fît une si grande différence, surtout entre des personnes du même institut, affecta un jour, après la bénédiction de la table, de prendre parmi ceux qui étaient arrivés, deux des plus simples, et de les mettre à ses côtés, sans marquer aucun égard pour le mérite des autres. Il en usait ainsi, non qu'il désapprouvât les marques particulières de considération qui sont dues, suivant la maxime de saint Paul (2), au caractère, aux dignités et aux qualités personnelles, mais parce qu'il ne voulait pas que cela se fît au préjudice de ceux qui n'avaient pas les mêmes avantages, et à qui, selon le même Apôtre, outre les sentimens de la charité qu'il faut avoir pour tout le monde, on doit rendre encore un certain honneur.

Le Vicaire-général, qui ne pensait pas de même, fut indigné de l'action du Saint, et, mur-

---

(1) *Jac.* 2. 1. (2) *Rom.* 12. 10. *et* 13. 7.

murant en lui-même, il disait : « Ah ! frère Francois, il est bien sûr que votre extrême simplicité ruinera l'Ordre. Vous mettez à vos côtés des gens sans lettres et sans esprit, et vous faites confusion à ceux qui soutiennent la Religion par leur science. » François qui connaissait, par une lumière surnaturelle, ce qui était dans l'esprit de son Vicaire, répondit aussitôt à sa pensée : « Et vous, frère Elie, vous nuisez davantage par l'orgueil, par la vanité et par la prudence de la chair dont vous êtes rempli. Les jugemens de Dieu sont impénétrables : il vous connaît tel que vous êtes, et cependant il a voulu que vous fussiez Supérieur de tout l'ordre; son décret est que je le laisse entre vos mains. Hélas ! Je crains que le peuple et celui qui le gouverne ne se ressemblent, et que Dieu n'ait donné un pasteur comme il prévoit que seront les ouailles. » Le saint Patriarche savait bien que tout le troupeau ne serait pas gâté par le frère Elie, et que le corps de l'Ordre lui résisterait, comme cela arriva. Ainsi la crainte qu'il témoignait en termes généraux, n'était qu'un avertissement pour contenir tout le monde dans le devoir. Mais ce qu'il ajouta fut une véritable prophétie : « Malheureux que vous êtes, vous ne mourrez point dans cette Religion, Dieu l'a résolu : *Vous avez été mis dans la balance, et vous avez été trouvé trop léger* (1), parce que vous n'avez que l'enflure de la vaine science du monde. »

Voici de quelle manière la chose est rapportée dans l'ancienne Légende suivie par saint Antonin. (2) François, sachant par révélation que

(1) *Dan.* 5. 27. (2) *S. Anton. Chron. part.* 3. *tit.* 24. *c.* 9. § 3. *Vading. ad ann.* 1253. *n.* 31.

le frère Elie mourrait hors de l'Ordre et serait damné, évitait de converser avec lui, et même de le voir. Elie le marqua, et fit tant qu'il en sut la cause. Epouvanté et consterné d'une telle prédiction, il se prosterna aux pieds de son bon Maître, et le conjura d'intercéder auprès de Dieu, pour empêcher qu'une ouaille commise à sa garde ne pérît éternellement. « Que l'arrêt qui vous a été révélé, lui dit-il, ne vous en détourne point; car le Seigneur (1) sait changer son arrêt, si le pécheur sait se corriger de son péché. J'ai tant de confiance en vos prières, mon très-cher Père, que je croirais en recevoir de l'adoucissement (2) dans mes peines, si j'étais en enfer, comme on vous l'a marqué. Priez pour moi, mon Père, priez; je ne doute point que Dieu ne tempère son arrêt, et que je ne me convertisse. » François pria, et obtint que le frère Elie ne serait point damné, sans pouvoir obtenir qu'il ne mourût point hors de l'Ordre. Ce fut en effet hors de l'Ordre qu'il mourut; mais avant sa mort il donna de grandes marques de pénitence, comme on le verra dans la suite.

Vadingue fait là-dessus, en bon théologien

---

(1) Novit Deus mutare sententiam, si tu noveris emendare delictum. *S. Ambros. in Luc. lib.* 2. *n.* 33. De Pœnit. *Dist.* 1. *cap.* Novit Dominus.

(2) Le sentiment commun des catholiques, c'est que les peines des damnés ne sont jamais adoucies, quoiqu'il y ait eu de saints Pères et des plus illustres, qui reconnaissant qu'elles sont éternelles, comme la foi l'enseigne, ont cru que les prières, les aumônes, et le sacrifice de la Messe pouvaient y apporter quelque adoucissement. Le P. Petau, qui rapporte exactement leurs passages, observe que l'Eglise ne prie jamais pour les damnés; et qu'elle le ferait, si elle croyait pouvoir par ce moyen leur procurer du soulagement. *Theol. Dogm. tom.* 5. *de Angel. cap.* 8. *n.* 16, 17 *et* 18.

une remarque judicieuse et nécessaire. Il dit que le frère Elie, qui, de l'aveu de tout le monde, était un savant homme, n'ignorait pas que les arrêts de Dieu, qui sont absolus, sont immuables, parce que lui-même est incapable de changement ; mais qu'il savait aussi que le Seigneur prononce quelquefois en termes absolus contre les pécheurs, des arrêts qui ne sont que des menaces, et qui peuvent changer par leur pénitence, sans que lui-même change : suivant ce qu'il dit par Jérémie : *Quand j'aurai prononcé l'arrêt contre un peuple.... pour le perdre...* (1) *si cette nation fait pénitence des maux pour lesquels je l'avais menacé, je me repentirai aussi moi-même du mal que j'avais résolu de lui faire.* (2) Jonas, envoyé de sa part, avait annoncé positivement que dans quarante jours Ninive serait détruite; et cependant la pénitence des Ninivites empêcha la destruction de leur ville. Saint Grégoire (3) dit en ce sens, Que Dieu change ses arrêts, et ne change point ses conseils; et saint Thomas (4), Que Dieu veut le changement de certaines choses, mais que dans sa volonté il n'arrive aucun changement. Il ne faut pas que les pécheurs abusent de cette doctrine, en s'imaginant que Dieu ne fait que les menacer, et qu'il ne les damnera pas : car il a une volonté absolue de damner éternellement ceux qui mourront en état de péché mortel, comme de donner la gloire éternelle à ceux qui mourront en état de grâce. A la vérité il veut sincèrement que les pécheurs se convertissent ; et il leur en donne les moyens

(1) *Jerem.* 18. 7 *et* 8. (2) *Jon. c.* 3.

(3) *S. Gregor. Moral. lib.* 16. *cap.* 10. *n.* 14. *et alib. Ed. nov.*

(4) *Iá. Part. quæst.* 19. *art.* 7.

par sa miséricorde : mais, dit saint Augustin, il n'a pas promis à vos délais le jour de demain, et, selon les paroles de l'Apôtre : *Par votre endurcissement, par l'impénitence de votre cœur, vous vous faites un trésor de colère, pour le jour de la colère auquel se manifestera le juste jugement de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres.* (1)

L'exemple du saint Patriarche qui avait cherché trois fois l'occasion du martyre, et le triomphe de ses cinq Enfans martyrisés à Maroc, avaient inspiré à plusieurs autres un désir ardent de mourir pour JÉSUS-CHRIST. Peu de temps après qu'Elie eut été remis Vicaire-général, Daniel, Ministre de la province de Calabre, lui demanda permission d'aller prêcher la Foi aux Maures, avec six autres, nommés Samuël, Donule ou Danule, Leon, Hugolin, Nicolas, et Ange. Ayant reçu l'obédience du Vicaire-général, et la bénédiction de François, ils s'embarquèrent dans un port de Toscane, d'où ils passèrent à Tarragone. Leur premier dessein était d'aller à Maroc, pour mêler leur sang avec celui de leurs frères ; mais quelque raison, apparemment favorable à leur dessein, leur fit prendre la route de Ceuta.

Daniel y arriva le premier avec trois compagnons ; le patron du vaisseau n'en ayant pas voulu prendre davantage. Ils demeurèrent hors de la ville, dans un village qui était l'habitation des marchands pisans, génois et marseillais, parce que les Chrétiens ne pouvaient entrer dans la ville sans une permission particulière. Leur occupation fut de prêcher à ces marchands, en atten-

---

(1) *S. August. in Psal.* 144. *n.* 11. *Rom.* 2. 5 *et* 6.

dant leurs compagnons qui arrivèrent le vingt-neuvième septembre.

Le vendredi suivant, qui était le premier jour d'octobre, ils conférèrent ensemble des dispositions et des secours dont ils avaient besoin pour le rude combat qu'ils devaient soutenir. Le samedi ils se confessèrent, et reçurent la sainte Communion ; sans laquelle, quand on pouvait la recevoir, saint Cyprien (1) ne voulait pas qu'on exposât au martyre les Confesseurs de la Foi : parce que c'est le Corps et le Sang de JÉSUS-CHRIST qui donne le courage de l'endurer. Saint Chrysostôme et saint Bernard (2) disent aussi que c'est la plus forte défense que l'on puisse opposer aux tentations du démon et aux attraits du péché : puissant motif pour communier fréquemment.

Les sept frères sortirent de la sainte Table, suivant l'expression de saint Chrysostôme (3), comme des lions rugissans, ne respirant que feu et flammes, et ne pouvant plus retenir l'ardeur qui les dévorait. Le soir du même jour, ils se lavèrent les pieds l'un à l'autre, pour imiter le Fils de Dieu, qui lava les pieds de ses Disciples avant sa Passion ; et le dimanche, de grand matin, avant qu'il y eut personne dans les rues, ils entrèrent dans la ville, la tête couverte de cendres, et commencèrent à dire à haute voix : *Il n'y a de salut qu'en* JÉSUS-CHRIST. (4)

Les Maures vinrent bientôt, les chargèrent d'injures et de coups, et les menèrent au Roi. Ceux-ci lui répétèrent en présence des savans de

(1) *S. Cyprian. Epist.* 54.

(2) *S. Chrysost. Homil.* 45. *in Joan. et* 24. *in* 1. *ad Cor. S. Bern. serm. in cœn. Dom. n.* 3.

(3) *S. Chrysost. Homil.* 45. *in Joan.* (4) *Act.* 4. 12.

sa loi, ce qu'ils avaient dit au peuple : *Qu'il fallait croire en* Jésus-Christ *; qu'il n'y avait point de salut en nul autre nom que le sien :* ce qu'ils prouvèrent par de fortes raisons. Le Roi qui comprit bien qu'en relevant le nom seul de Jésus-Christ, ils rejetaient celui de Mahomet, les regarda comme des insensés, et crut que leurs têtes rasées, avec une couronne de cheveux, en étaient une marque. Cependant pour éprouver leur constance, il les fit mettre dans une affreuse prison, où ils demeurèrent huit jours, chargés de fers et cruellement traités.

Leur captivité ne les empêcha pas de trouver moyen d'écrire aux Chrétiens qui étaient proche de Ceuta. La lettre était adressée à Hugues, Curé des Génois, et à deux Religieux l'un de leur Ordre, et l'autre de l'Ordre des Frères Prêcheurs, qui étaient arrivés depuis peu du fond de la Mauritanie. Ils bénissaient d'abord le Père des miséricordes qui les consolait dans leurs tribulations ; et après avoir rapporté plusieurs passages de la Sainte Ecriture pour autoriser leur mission et pour s'animer aux souffrances, ils assuraient leurs frères du témoignage qu'ils avaient rendu et fortement appuyé en présence du Roi, *qu'on ne peut être sauvé que par le nom de* Jésus-Christ ; et ils finissaient en rapportant à Dieu toute la gloire de ce qu'ils avaient fait.

Le juge nommé Arbald, voulant observer ce qu'ils faisaient dans la prison, vit qu'ils n'avaient plus de chaînes, que leurs visages brillaient d'une lumière éclatante, et qu'ils chantaient les louanges de Dieu avec une joie extraordinaire. Le Roi en étant averti, se les fit amener le dimanche, dixième d'octobre, et leur offrit de

grandes richesses, s'ils voulaient se faire (1) Musulmans. Ils répondirent avec intrépidité, qu'ils méprisaient extrêmement toutes les choses du monde et la vie présente, par rapport au bonheur de la vie future. On les sépara, et on les tenta chacun en particulier par promesses et par menaces ; mais ils furent trouvés également fermes dans leur résolution. Daniel parlant avec beaucoup de force, un Maure lui donna sur la tête un coup de cimeterre, qu'il reçut sans aucune émotion, et un autre l'exhortant à suivre la loi de Mahomet, pour conserver sa vie avec honneur : « Misérable, lui dit-il, votre Mahomet et tous ses sectateurs ne sont que les ministres de Satan, et votre alcoran n'est que mensonge. Ne vous laissez pas tromper plus longtemps, et embrassez la Foi chrétienne. »

Dès que les sept Frères se retrouvèrent ensemble, six se jetèrent aux pieds de Daniel qui avait procuré leur mission, et qui en était le chef, et ils lui dirent avec des larmes de joie : « Nous rendons grâces à Dieu, et à vous, mon Père, de nous avoir procuré la couronne du martyre. Nos ames suivront la vôtre : bénissez-nous, et mourez ; nous mourrons volontiers avec vous : le combat finira bientôt, et nous aurons une paix éternelle. » Daniel les embrassa tendrement, les bénit, et anima encore leur courage par ces paroles : « Réjouissons-nous au Seigneur ; voici pour nous un jour de fête : les Anges nous environnent, le Ciel nous est ouvert : aujourd'hui nous recevrons tous la couronne du martyre, et elle durera toujours. »

---

(1) Ce mot signifie vrais Croyans. C'est le nom que les Mahométans se donnent par honneur. Dans l'usage ordinaire il signifie les sectateurs de la loi de Mahomet.

En effet, le Roi voyant qu'ils étaient inébranlables, les condamna tous à perdre la tête. On les dépouilla, et les mains liées par derrière, on les mena au lieu de l'exécution, où ils allèrent comme à un festin, précédés d'un héraut, qui déclarait la cause de leur mort; et où, après avoir recommandé leurs ames à Dieu, ils eurent la tête coupée. C'était le dixième jour (1) d'octobre de l'année (2) 1221.

Les enfans et les autres infidèles brisèrent les têtes, et mirent en pièces les corps des saints

---

(1) Ce fut, selon quelques-uns, le 9, et, selon d'autres, le 8 d'octobre. Voyez Vadingue *ad ann.* 1221, *n.* 43, et Martyr. Franciscan. 13 *octob.*

(2) Vadingue soutient avec raison qu'ils ont été martyrisés en 1221, du vivant de saint François. Il le prouve par un vieux manuscrit, intitulé : *Vinea sancti Francisci*, d'où Surius a tiré leurs Actes; par l'ancien bréviaire de l'église de Brague en Portugal; par l'ancien bréviaire de l'Ordre des Frères Mineurs; par Moland, dans ses additions au Martyrologe d'Usuard; et par le cardinal Baronius, dans ses notes sur le Martyrologe romain. Saint Antonin est le premier qui ait dit que le frère Elie leur donna permission d'aller prêcher aux Infidèles, l'année d'après la mort de saint François, qui était 1227. Il a été suivi de quelques-uns; mais son témoignage, qui n'est appuyé d'aucune preuve, ne doit pas l'emporter sur l'autorité d'un manuscrit et de deux bréviaires, auxquels il est postérieur. Ainsi l'on ne devait pas mettre dans le bréviaire de l'Ordre de Saint-François, imprimé à Paris, à la première leçon du second nocturne de la fête de ces saints Martyrs, *anno ducentesimo vigesimo septimo:* on le devait d'autant moins, que l'on y a conservé ces termes de l'ancien bréviaire : *Fratre Elia generali ministro, Patrisque Francisci tunc agente vices*; qui marquent assez qu'Elie était vicaire de François, lequel par conséquent vivait encore : si Elie est nommé ministre général, c'est parce qu'il en faisait les fonctions, et que le saint Patriarche lui en donnait la qualité. Il faut donc corriger cet endroit de l'édition du bréviaire, et mettre, *anno ducentesimo vigesimo primo.* On a vu depuis un bréviaire imprimé à Rome, où est la même date que dans celui de Paris. Il faudra savoir si les éditeurs ont eu des raisons plus fortes que celles de Vadingue.

Martyrs ; mais ces précieuses Reliques furent ramassées par les Chrétiens, qui les serrèrent dans le magasin des Marseillais, et les enterrèrent ensuite dans leur habitation hors de Ceuta. On prétend que quelques années après elles furent transferées dans l'église de Sainte-Marie, près de Maroc, où Dieu les fit éclater par des miracles, et singulièrement par une grande lumière que les Maures même voyaient pendant la nuit ; et que, depuis, un Infant de Portugal les ayant obtenues d'un Roi de Maroc, les avait fait transporter en Espagne, où de nouveaux miracles les avaient rendues très-célèbres. Quoi qu'il en soit de ces translations, on ne sait point maintenant en quel lieu reposent les reliques des sept Martyrs. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Fidèles avaient une grande vénération pour leur mémoire, et qu'en 1516, les Frères Mineurs demandèrent au pape Léon X la permission d'en faire l'Office : ce qu'il accorda volontiers, en les mettant au nombre des Martyrs reconnus par l'Eglise, comme ils y sont marqués dans le Martyrologe Romain, le (1) 13 d'octobre.

On peut juger de la joie que François eut de leur triomphe, par le désir ardent qu'il avait du martyre, et par sa tendre affection pour ses enfans. Il reçut encore la même année sur ce sujet une grande consolation. Le pape Honorius manda à presque tous les Evêques de l'Europe, de lui envoyer, de chaque Province, quatre hommes, ou au moins deux, recomman-

(1) Leur fête a été transférée au 15 d'octobre, à cause de l'octave de saint François. Martyrol. franciscan. *Not. ad diem 15 octobr.*

dables par leur science et par l'intégrité de leur vie, qu'il destinait à prêcher chez les Idolâtres et chez les Sarrasins, dont il souhaitait extrêmement la conversion; et dans ce nombre il se trouva beaucoup de Frères Mineurs et de Frères Prêcheurs qui s'exposèrent généreusement à toute sorte de périls pour le salut des ames.

L'union intime que l'amour de Dieu avait formée entre saint Dominique et saint François engage à marquer ici que le bienheureux Patriarche (1) des Frères Prêcheurs mourut cette année le vendredi, sixième (2) jour d'août, âgé de cinquante et un an. L'éminente sainteté de sa vie, les grands miracles qu'il opera, surtout la résurrection de trois morts, et en particulier celle de Napoléon, neveu du cardinal Etienne de

---

(1) Vadingue a trouvé son portrait en ces termes dans la Légende de saint François, composée par l'ordre du pape Grégoire IX, et dans une autre du même temps. « Il était d'une taille médiocre, fine et bien proportionnée. Il avait le visage beau et agréable, la voix sonore et les mains longues. Ses cheveux qui garnissaient le tour de sa tête, étaient clairs et d'un blond un peu ardent, aussi bien que sa barbe. De son front et de ses yeux sortait une splendeur rayonnante, qui le faisait révérer de tout le monde. Une religieuse alégresse était toujours peinte sur son visage, à moins que la compassion qu'il avait des misérables n'y fit paraître de la tristesse. » Le même Auteur ajoute que la sainteté de Dominique, son éloquence merveilleuse, et dans son visage quelque chose de majestueux, mêlé d'une modestie virginale, lui concilia l'affection des Espagnols ses compatriotes, des Français, des Italiens, et des personnes de toute autre nation; ensorte qu'il se rendait maître des esprits, et les tournait du côté qu'il voulait. *Vading. ad ann.* 1221, *n.* 48.

(2) Sa fête a été fixée par le pape Paul IV au quatrième d'août, parce que le cinq et le six sont remplis par deux fêtes.

Fosse-neuve, qui fut si éclatante; l'ardeur et la lumière de son zèle pour détruire les hérésies, son attachement inviolable au Saint-Siége, sa tendre piété envers la Sainte Vierge qu'il fait si bien honorer par le saint exercice du Rosaire, et l'établissement de son Ordre si utile par la science, par la piété et par d'importans services, doivent le faire révérer de chaque Fidèle, autant qu'il est illustre dans toute l'Eglise, et parmi les Frères Mineurs, il n'y en a pas un, s'il est animé de l'esprit de saint François, qui ne doive avoir une dévotion spéciale à saint Dominique, et une respectueuse affection (1) pour ses enfans.

La charité qui embrasait le cœur de François le tira bientôt de sa chère retraite. Il partit au commencement de l'année 1222, pour aller dans la terre de Labour, dans la Pouille, et dans la Calabre; et pendant ce voyage, Dieu se servit de lui pour opérer de grands miracles.

Passant d'abord par la ville de Toscanella, sur le chemin de Rome, il reçut l'hospitalité d'un Chevalier, dont le fils unique était boiteux des deux côtés, et souffrait par tout le corps. Ce père affligé le pria de demander à Dieu la guérison de son fils; il s'en défendit quelque temps par humilité, se reconnaissant indigne d'être exaucé pour les autres; mais vaincu par de fortes instances, il imposa ses mains, et fit le signe de

---

(1) Nulle exception ne doit avoir lieu sur ce sujet; à moins qu'elle ne fût fondée sur la Lettre du R. P. Antonin Cloche, général de l'Ordre, donnée à Rome le 26 février 1717, sur la délibération du Chapitre provincial de la Basse Allemagne, tenu à Louvain le 3 de mai 1719, et sur l'approbation donnée au livre imprimé à Paris, chez Lottin, in-16, en 1727, intitulé: *La solide dévotion du Rosaire.* Voyez les Mémoires de Trévoux, septembre 1727. Nouvelles littéraires, article d'Espagne.

la Croix sur l'enfant, qui à l'heure même se tint droit sur ses pieds, et se trouva entièrement guéri, au grand étonnement de toute la famille.

A Rome, il fit connaissance et amitié avec un Seigneur nommé Matthieu de Rubeis, de l'illustre maison des Ursins. Un jour qu'il avait été invité à dîner chez lui, s'y étant rendu à l'heure marquée, et ne le trouvant point encore revenu de la ville, il se mêla adroitement parmi les pauvres à qui l'on donnait à manger, et reçut l'aumône avec eux. Ce Seigneur, qui arriva peu après, demanda où était le frère François : comme on ne le trouvait point, il protesta qu'il ne dînerait pas s'il ne l'avait à sa table. Tandis qu'on le cherchait, il l'aperçut par une fenêtre, assis dans la cour avec les pauvres. Il vint le joindre, et lui dit : « Frère François, puisque vous ne voulez pas dîner avec moi, je dînerai avec vous. » Ce qu'il fit en se mettant à terre auprès de lui et des pauvres, et il fut fort content d'être dans une telle compagnie. Sur ce qu'il apprit que le saint homme avait institué un troisième Ordre pour les personnes séculières de tout état, il en demanda l'habit, et s'instruisit des exercices qu'il fallait pratiquer. La considération où il était dans le monde, donna un grand éclat au nouvel institut et y attira beaucoup de personnes.

Il avait un petit enfant nommé Jean, qu'il pria François de bénir. Le serviteur de Dieu lui donna sa bénédiction, le prit entre ses bras, et prédit au père que cet enfant apporterait beaucoup de gloire dans sa maison, qu'il serait Souverain Pontife. Puis attachant ses yeux sur l'enfant, et lui adressant la parole, comme s'il eût eu l'usage de la raison, il le pria sérieusement et d'une manière très-affectueuse de vouloir bien être favorable à son Ordre. Après quoi le pro-

phète continua de cette sorte : *Il ne sera pas Religieux de notre Ordre, mais il en sera le Protecteur : on ne le comptera pas au nombre des Enfans, mais on le reconnaîtra pour Père, et les nôtres auront une grande joie de se voir couverts de son ombre. Je considère d'insignes bienfaits que nous recevrons de cet enfant ; je les vois déjà dans ses petites mains.* Une telle prédiction causa autant de plaisir que de surprise au Seigneur des Ursins ; mais il n'en dit mot jusqu'à ce qu'il la vît accomplie, ce qui arriva cinquante-cinq ans après. Son fils, cardinal du titre de Saint-Nicolas, fut élu Pape l'an 1277, et prit le nom de Nicolas III. La bienveillance singulière qu'il eut pour l'Ordre des Frères Mineurs, fit connaître que le saint Instituteur ne lui avait pas parlé en vain dans son enfance.

De Rome, François alla visiter la grotte de saint Benoît. Il y considéra attentivement le buisson hérissé d'épines où ce grand Patriarche de l'état monastique eut le courage de se jeter nu pour vaincre une tentation de la chair. (1) Dans l'admiration d'une telle ferveur, il toucha ce buisson comme une précieuse relique, le baisa, et y fit le signe de la Croix. Dieu, pour honorer ses deux serviteurs, le rendit (2) aussitôt un très-

---

(1) *S. Greg. Dial. lib. 2. cap. 2.*

(2) C'est ce qu'un poëte a bien exprimé par ces vers que Vadingue rapporte, *ad ann. 1222, n. 5.*

*Virgineum sepit florem Benedictus acutis*
*Vepribus, et proprii rore cruoris alit.*
*Hinc dumeta novas tanto fœcunda liquore,*
*Franciscique manu culta tulere rosas.*
*Falsa quidem roseo cecinere è germine Vates,*
*Sed latuit falso carmine vera fides.*
*Scire cupis rosei flos exeat unde pudoris ?*
*Sola rosas potuit gignere puncta Venus.*

beau rosier, dont les fleurs ont servi en beaucoup d'endroits à la guérison des malades; le lieu en fut aussi plus respecté. Dans une chapelle qui est au dessus, et qui fut consacrée par le pape Grégoire IX, on voit dépeint le même Pape, avec saint François à sa gauche, qui tient à la main un papier, où sont écrites ces paroles de l'Evangile, dont il usait pour saluer : *La paix soit dans cette maison.* (1)

Le reste de son voyage fut marqué de plusieurs autres merveilles, qu'il opéra en annonçant la parole de Dieu. Comme il prêchait à Gaïete (2), sur le bord de la mer, voyant qu'une foule de peuple s'empressait à le toucher par dévotion, il se jeta seul dans une barque, pour éviter ces démonstrations de respect qui lui étaient à charge. La barque, où il n'y avait point de matelots, s'avança en mer jusqu'à une certaine distance, où elle demeura immobile; de là il instruisit ceux qui étaient sur le bord; et le monde s'en retournant après avoir reçu sa bénédiction, la barque revint d'elle-même. Saint Bonaventure s'écrie là-dessus : Qui aura le cœur assez endurci et assez irréligieux pour mépriser la prédication de François, à laquelle les choses inanimées servaient comme si elles eussent eu du sentiment?

Les habitans de Gaïete, admirant le pouvoir que Dieu donnait à son serviteur, le prièrent de demeurer quelque temps dans leur ville, et de trouver bon que l'on y bâtît un couvent pour son Ordre. Il y consentit, et l'on commença aussitôt à y travailler. Pendant qu'on élevait l'église, un

---

(1) *Luc.* 10. 5.

(2) Ou Gaëte, ou Gaïete, ville de la Terre de Labour, dans le royaume de Naples, ainsi nommée, selon Virgile, de la nourrice d'Enée qui y mourut. *Æneïd.* 7.

charpentier fut écrasé par une poutre. Comme les autres ouvriers le reportaient chez lui, François, qui revenait à la ville, les rencontra, leur dit de mettre le mort à terre, fit le signe de la Croix sur lui, le prit par la main, et l'appelant par son nom, lui commanda de se lever. Le mort se leva aussitôt, et alla continuer son travail. Cela est dans le pays d'une tradition constante, autorisée par une petite chapelle bâtie à l'endroit où la merveille arriva, pour en conserver la mémoire.

Les plus anciens auteurs de la Vie du Saint, rapportent un miracle bien surprenant qu'il fit dans sa route chez un gentilhomme. Tout le monde du lieu était allé à la place publique pour l'entendre prêcher. Une servante, qu'on avait laissée dans une maison pour garder un enfant, voulut assister aussi à la prédication, et laissa l'enfant tout seul. A son retour elle le trouva mort et à demi-cuit dans une chaudière d'eau bouillante où il était tombé; elle l'en retira et l'enferma dans un coffre, pour le dérober à la vue du père et de la mère, qui ne laissèrent pas d'apprendre ce malheur, et en furent d'autant plus affligés, qu'ils n'avaient que cet enfant-là. Le mari pria la femme de ne point faire éclater sa douleur, par respect pour le serviteur de Dieu, qui devait dîner chez eux. Pendant le repas, François tâchait de leur inspirer une sainte joie, sachant bien ce que le Seigneur voulait faire pour leur consolation, et sur la fin il feignit de vouloir manger des pommes. On lui témoigna le chagrin qu'on avait de n'en avoir point à lui présenter : mais montrant le coffre où était enfermé le corps de l'enfant : *Qu'on regarde là*, dit-il, *et on y en trouvera*. On a beau l'assurer

qu'il n'y en a point ; il insiste toujours pour faire ouvrir le coffre. Le gentilhomme y va par complaisance, et avec intention d'empêcher que le triste objet ne paraisse ; mais quelle surprise ! Il ouvre, et voit son fils en vie, avec un visage riant, tenant une pomme à chaque main. Tout transporté de joie il l'apporte entre ses bras au saint homme.

On fut si touché à Capoue de ses discours et de ses miracles, surtout de ce qu'il retira de l'eau une femme que la rivière de Voltorno emportait, que la ville lui offrit aussitôt un couvent. Saint Anastase, évêque de Cività di Penna, lui en donna un autre avec de grandes marques d'affection, après avoir été au-devant de lui, sur l'avis qu'il reçut pendant son sommeil, que François viendrait le lendemain dans sa ville; ce qui est représenté en peinture dans l'église, et expliqué par deux vers latins. (1)

L'homme de Dieu, ayant prêché tout un jour à Montella, alla passer la nuit près de la ville dans un petit bois, où il se mit sous un chêne (2) vert avec son compagnon. Des personnes qui passèrent par-là dès le matin, s'aperçurent qu'il n'y avait point de neige autour de ces deux Religieux, quoiqu'il en fût tombé beaucoup toute la nuit, et le rapportèrent comme une chose mi-

---

(1) *Cœlitùs admonitus Præsul Pennensis, it ultrò ;*
*Complexusque Patrem, dat quoque sponte locum.*

(2) Marianus de Florence cité par Vadingue, *ad ann.* 1222, *n.* 14, dit que de son temps, deux cents ans après saint François, ce chêne vert subsistait encore ; et qu'un Religieux l'ayant coupé, parce qu'il empêchait la vue de la ville, tomba malade aussitôt, et mourut en peu de jours avec de grandes douleurs. Cela montre que Dieu veut que l'on respecte jusqu'aux vestiges des merveilles qu'il fait pour honorer ses Saints.

raculeuse au Seigneur de Montella, qui fit revenir François, et le pria instamment de demeurer dans le pays, ou d'y laisser de ses compagnons pour instruire les fidèles. Il y en laissa deux, à qui l'on bâtit une maison dans l'endroit même où le Ciel lui avait été si favorable, et ils sanctifièrent ce bois qui était auparavant une retraite de voleurs.

La vertu que Dieu attachait à ses paroles, et les merveilles dont il le rendait l'instrument, convertissaient les pécheurs, et ranimaient la piété des gens de bien. Les uns et les autres voulaient le retenir, ou du moins avoir de ses Religieux. Dans ce seul voyage il fit plus de vingt établissemens, parmi lesquels il y en eut un à (1) Amalfi, où sa dévotion l'avait conduit pour honorer les reliques (2) de saint André, Apôtre. Les habitans d'Agroboli, qui d'abord avaient été insensibles à ses discours, furent pénétrés de componction, et lui donnèrent un couvent, après s'être vu reprocher la dureté de leurs

(1) Ville du royaume de Naples, avec titre d'Archevêché.

(2) Ces saintes reliques avaient été apportées à Constantinople, avec celles de saint Luc, en l'année 357, le troisième de mars, par les soins de l'empereur Constance, et mises solennellement dans l'Eglise des Apôtres. Chron. Hier. *ann.* 357. 359. Idat. Fast. *ann.* 356. 357. S. Hieron. *in Vigilant.* Les Français et les Vénitiens ayant pris la ville de Constantinople, l'an 1204, en emportèrent une grande quantité de reliques, et le cardinal Pierre de Capoue, légat du Saint-Siége, eut le corps de l'apôtre saint André, qu'il donna à l'église d'Amalfi sa patrie. Depuis ce temps-là saint André a été le titulaire de cette église, et le patron de la ville d'Amalfi. On trouve dans le tome septième de l'*Italia sacra*, pag. 272, l'histoire de cette translation, tirée de l'original qui se conserve dans les archives de l'église cathédrale. Voyez les notes de Baronius sur le Martyrologe romain au 9 de mai.

cœurs par une multitude de poissons que Dieu fit assembler autour d'un rocher, d'où François prêchait les vérités que ce peuple refusait d'entendre.

L'empereur (1) Frédéric II était alors à Bari avec sa cour. Le serviteur de Dieu y alla, sans doute pour révérer les reliques (2) du grand évêque saint Nicolas. Il prêcha dans la ville, et comme il proportionnait toujours ses sermons aux besoins de ses auditeurs, il parla fortement des dangers de la cour, et surtout contre l'impureté. Quelques courtisans l'entendirent, et en firent rapport à l'Empereur, qui dit qu'assez souvent ceux qui commettaient des désordres en particulier, étaient les plus ardens à crier contre les autres en public : qu'on ne savait pas si celui-là était du nombre, mais que pour le connaître il fallait l'inviter à souper, et introduire secrètement une femme dans sa chambre. Cela fut fait, et le Saint usa du même moyen qu'il avait employé contre la Sarrasine qui eut la hardiesse de le solliciter au mal, en Egypte. Il se mit sur des charbons ardens, et invita l'impudique à l'imiter : elle en eut tant d'effroi, qu'elle s'enfuit. L'Empereur, qui avait la curiosité d'ob-

(1) Ce prince se trouva effectivement en Italie, l'an 1222. Raynald. *ad ann.* 1222. *n.* 31 *et* 32, *et ad ann.* 1223. *n.* 1.

(2) Les reliques de ce saint Evêque furent apportées en 1087, à Bari, ville maritime de la Pouille sur la mer Adriatique, par des Marchands de cette ville qui les avaient enlevées de bourg de Myre. Dieu les a honorées d'une infinité de miracles, et il s'y fait un pélerinage des plus fameux de la chrétienté. Ourson, archevêque de Bari, fit écrire l'histoire de la translation et des miracles, par Jean, archidiacre de la même église, en 1088. Surius la donne au 9 de mai.

server par un endroit (1), avec quelques courtisans, ce qui se passait dans la chambre, y entra, et dit à François : « Je vois bien que Dieu est avec vous, puisque le feu ne vous a point brûlé: vous devez lui en rendre grâces; et nous, lui demander pardon de vous avoir mis à une telle épreuve. » Puis faisant éloigner ceux qui le suivaient, il écouta volontiers ce que le Saint lui dit pour son salut. Mais les maux que ce Prince irréligieux et débauché fit à l'Eglise, et auxquels les Frères Mineurs, toujours zélés pour la défense de leur Mère, eurent grande part, ne prouvent que trop qu'il n'en profita pas.

A la sortie de Bari, il trouva en son chemin une bourse (2) qui paraissait pleine d'argent. Son compagnon qui savait sa charité, lui dit qu'il fallait la ramasser pour les pauvres. François ne le voulut pas, assurant que ce n'était qu'un prestige du diable, et que quand ce serait du vrai argent perdu, il ne fallait pas prendre ce qui était à autrui pour le donner par aumône; ainsi ils passèrent leur chemin. Le compagnon n'était pas content : il s'imaginait toujours qu'on perdait l'occasion de faire une bonne œuvre, et il fatiguait le Père par ses remontrances. Ce saint homme, qui était fort doux et fort complaisant, retourna au lieu où était la bourse, non pour faire ce que le Religieux souhaitait, mais pour lui découvrir l'artifice du malin esprit. Un jeune

(1) Vadingue dit que, pour conserver la mémoire de cet événement, la tour dans laquelle il est arrivé a été nommée et se nomme encore *Saint-François.*

(2) Saint Bonaventure, *Legend. cap.* 7, dit que c'était une sorte de bourse profonde, nommée en langue du pays *Funda.* On croit que Macrobe a employé ce mot au même sens, 2. *Saturn. cap.* 4. Voyez le Glossaire de Ducange au mot *Funda*, où il cite saint Bonaventure.

homme passait par-là, en présence duquel il dit à son compagnon de prendre la bourse : celui-ci, tout tremblant par un pressentiment secret qu'il eut alors, aurait bien voulu n'y point toucher; mais obligé d'obéir, il y porta la main, et aussitôt on en vit sortir un gros serpent qui disparut avec la bourse. Sur quoi François dit à son compagnon : *Mon Frère, l'argent n'est autre chose pour les serviteurs de Dieu, qu'un serpent venimeux, et le diable même.* On peut ajouter qu'il est la même chose pour tous ceux qui l'aiment trop, et qui le gardent par avarice, ou qui le font servir à contenter d'autres passions. Une chapelle que l'on a bâtie en ce lieu-là, est le monument de l'instruction donnée par le Patriarche des pauvres de JÉSUS-CHRIST.

Sa dévotion le porta encore à visiter la grotte consacrée par l'apparition (1) de l'Archange saint Michel, au Mont (2) Gargan. On voulut l'introduire par distinction dans l'endroit où le bienheureux Esprit se manifesta, et où l'on offre le saint Sacrifice de la Messe; ce qui ne s'accorde pas à tout le monde. Mais, par humilité, il se tint à la porte; et comme on l'invitait à entrer : *Je n'ose aller plus avant*, dit-il, *ce lieu est terrible; c'est la demeure des Anges, que les hommes doivent respecter en toute manière.* On montre encore aujourd'hui le lieu où il s'arrêta pour

---

(1) Le savant P. Mabillon était bien éloigné de penser comme M. Baillet : il a reconnu la vérité de cette apparition, qui est autorisée par la tradition des Eglises du pays, et par le Martyrologe romain au 8 de mai. Voy. *Act. SS. Ord. S. Bened. Sec.* 3. *part.* 1. *p.* 85. *not. A.*

(2) Le Mont-Gargan, nommé maintenant Mont-Saint Ange, est au royaume de Naples, dans la province Capitanate, proche de Manfredonia, ville bâtie des ruines de Siponte.

prier. Ces humbles sentimens devraient confondre les Chrétiens que l'on voit autour des autels en des postures indécentes, et singulièrement les femmes mondaines, qui, dans un état immodeste, et avec un air de vanité, approchent audacieusement du Sanctuaire où repose le Corps de Jésus-Christ.

François établit de ses Religieux proche du Mont-Gargan, et en quelques autres endroits; après quoi il vint à Gubio, où il guérit une femme dont les nerfs des deux mains étaient tout retirés.

Près de Gubio, un homme de guerre, nomme Bienvenu, lui demanda l'habit de son Ordre : il le reçut en qualité de Frère laïque, avec injonction de servir les lépreux. Une profonde humilité, une parfaite obéissance, une ardente charité, l'amour de la pauvreté et du silence, l'assiduité à l'oraison, une patience consommée dans les maladies, et une tendre dévotion envers le très-saint Sacrement, firent de ce guerrier un excellent Religieux. Dieu l'honora de tant de miracles durant sa vie et après sa mort, arrivée l'an 1232, que le pape Grégoire IX en fit informer, l'an 1236, par les évêques de Melfi, de Molfetta, et de Vedosa, et permit à ces trois diocèses d'en faire l'office, qui se célèbre maintenant dans tout l'Ordre des Frères Mineurs, le 27 de juin. (1)

Il y avait entre Gubio et Massa, un ancien avocat de la cour de Rome, nommé Barthélemi Baro, qui s'y était retiré pour éviter le tumulte et les dangers du monde, et vivait dans une

---

(1) *Raynald. ad ann.* 1236, *n.* 28. — *Martyr. Franc.* 27. *jun.*

grande réputation de sainteté. François, charmé de ce qu'il en apprit, voulut le voir. Ils s'entretinrent de choses spirituelles, et Barthélemi, apprenant qu'il y avait un troisième Ordre, l'embrassa volontiers. Le saint Instituteur, qui vit qu'une rare prudence accompagnait son insigne piété, prit confiance en lui pour les affaires (1) de son Ordre, et lui laissa quelques-uns de ses Religieux.

Saint Antonin (2) rapporte que Barthélemi avait dans son ermitage un homme possédé du démon, qui parlait presque toujours, et qui ne dit pas un seul mot pendant les trois jours que François y demeura. Après son départ il recommença à parler; et Barthélemi lui demandant pourquoi, depuis l'arrivée de François, il avait gardé le silence: « C'est, répondit-il, que Dieu m'avait tellement lié la langue, qu'il ne m'était pas possible de prononcer une seule parole. » « Mais quoi, reprit Barthélemi, voulant l'obliger à s'expliquer, François est-il donc un si grand homme pour produire un tel effet? « Vraiment, dit le démoniaque, sa vertu est si grande, que tout le monde reconnaîtra en lui de merveilleuses choses. Il n'y a pas long-temps que notre Prince nous assembla, et nous dit que Dieu, qui a envoyé dans tous les temps des hommes pour convertir les pécheurs, a le même dessein sur celui-ci, et que Jésus-Christ veut renouveler sa Passion

(1) Quoique saint François n'eût point de procès, et certainement n'en voulût point avoir, il savait bien que dans le gouvernement d'un corps de Religion, souvent on a besoin des lumières de la Jurisprudence canonique, et même quelquefois de la civile. Ainsi la confiance qu'il prit en cet habile avocat pour les affaires de son Ordre, est une marque de son bon esprit.

(2) *Chronic. part.* 3. *tit.* 24. *cap.* 7. §. 3.

dans un pur homme tel que François, pour l'imprimer de nouveau dans les cœurs dont elle est effacée. »

Comme cela fut dit deux ans avant que le Saint reçût les Stigmates, il semblerait que le Prince des ténèbres aurait en quelque connaissance de cette faveur (1) que JÉSUS-CHRIST voulait faire à François. Saint Augustin (2) dit que le Fils de Dieu s'est fait quelquefois connaître aux démons sur la terre, en leur donnant des signes de sa présence ; mais que ce n'était qu'autant qu'il le voulait, et qu'il ne le voulait qu'autant qu'il était nécessaire pour leur donner de la terreur ; et que d'autres fois il les laissait dans le doute sur sa divinité. Suivant cette doctrine, on pourrait dire que Dieu, pour confondre les démons, aurait fait connaître à leur chef le dessein qu'il avait de renouveler la passion de JÉSUS-CHRIST en la personne de François, sans lui apprendre de quelle manière cela s'exécuterait : car il est certain que cet esprit de ténèbres ne pouvait découvrir, ni par ses lumières naturelles, ni par des conjectures, une faveur qui n'avait d'autre cause que la volonté divine.

Enfin, après avoir travaillé au salut des ames pendant presque toute l'année avec beaucoup de fatigue, le saint Patriarche revint à sa chère maison de Sainte-Marie-des-Anges, pour s'occuper plus particulièrement de sa sanctification. Il y reçut le Frère Césaire de Spire, qui revenait d'Allemagne, et dont il faut reprendre la mission, où on l'a laissée, à l'année 1221.

---

(1) *Matth.* 8. 29. — *Luc.* 4. 34. *et* 41. — *Matth.* 4. 3.

(2) *S. August. de Civ. Dei, lib.* 9. *cap.* 21. — *S. Thom.* 1 *â. part. quæst.* 64. *art.* 1 *et in* 2. *sent. dist.* 17. *quæst.* 2. *art.* 2.

Ce généreux Missionnaire partit d'Italie avec vingt-sept compagnons,partagés en plusieurs petites troupes, et avant la fête de saint Michel ils arrivèrent tous successivement à Trente, où ils demeurèrent quinze jours, pendant lesquels l'Evêque pourvut libéralement à tous leurs besoins. Le jour de la fête, Césaire prêcha au Clergé, et Barnabé au peuple. Un homme de la ville, nommé Pélerin, fut si touché du discours de Barnabé, qu'il fit habiller de neuf tous les Frères, et que peu de temps après il vendit son bien et en distribua le prix aux pauvres, pour se revêtir du même habit.

Césaire laissa quelques-uns des siens à Trente, les exhortant fort à la pratique de la patience et de l'humilité, et il en partit avec les autres. Dans leur route, ils se mettaient bien plus en peine du spirituel que du temporel, quoiqu'ils en eussent commis quelques-uns d'entre eux pour avoir soin du nécessaire. L'évêque de Trente, qu'ils trouvèrent à Posen, les retint encore quelques jours, et leur donna permission de prêcher dans tout son diocèse. Ils allèrent ensuite à Brixen, où l'Evêque les reçut très-charitablement : mais de là ils eurent beaucoup à souffrir dans les montagnes, ne trouvant rien à manger, après de longues marches, réduits à vivre de fruits sauvages; encore se firent-ils un scrupule d'en prendre un vendredi matin, parce que c'était un jour de jeûne, selon leur Règle, quoiqu'ils eussent couché dans la campagne, sans avoir presque rien mangé. Mais Dieu les soutint, et ils arrivèrent à Ausbourg, où l'Evêque les embrassa tous, et leur donna des marques singulières de bienveillance. Ils n'en reçurent pas moins de la part du Vidame, son neveu, qui eut la bonté

de leur céder son logis. Tout le clergé témoigna aussi pour eux beaucoup de considération. Il n'y avait personne parmi le peuple qui ne les recherchât et ne les aimât, et leurs instructions y produisaient un grand bien.

En 1221, vers la fête de saint Gal, qui est le seizième d'octobre, Césaire tint dans cette ville le premier Chapitre de l'Ordre en Allemagne, avec environ trente de ses Frères, qu'il distribua en diverses provinces de ce vaste pays. Quelques-uns allèrent à Wirtzbourg, à Mayence, à Wormes, à Spire, et à Cologne, où ils firent beaucoup de fruit pour le salut des ames, et bâtirent des couvents. Jourdain fut envoyé avec deux compagnons à Saltzbourg, et l'Archevêque de cette ville leur fit un très-bon accueil. Trois autres marchèrent du côté de Ratisbonne, et y obtinrent un bel établissement. Le Provincial allait sur leurs pas, les animant d'exemple et de parole. Etant à Wirtzbourg, il donna l'habit de Frère Mineur à un jeune homme bien né, nommé Hartmod, qui avait fait de fort bonnes études, et le nomma André, parce que c'était le jour de ce saint Apôtre. André prit les Ordres sacrés quelque temps après : il devint un grand prédicateur, et fut le premier Custode de Saxe. On admit aussi Rodinger, depuis Gardien du couvent d'Halberstad, directeur de sainte Elisabeth de Hongrie, avant le docteur Conrad de Marpurg.

En 1222, Césaire ayant reçu un grand nombre de novices, dont quelques-uns furent faits prêtres, tint un chapitre à Wormes; et voyant que l'Ordre s'établissait en Allemagne sur de bons fondemens, il institua Vicaire-provincial, Thomas de Celano, et revint en Italie avec Simon de

Collazon, qui avait préféré l'humble état de Frère Mineur à la noblesse de sa naissance. Le motif du retour de Césaire, fut le désir ardent de revoir son saint Patriarche et ses compagnons de la vallée de Spolette, avec lesquels il avait de merveilleux rapports de vertu. C'était un homme d'une haute contemplation, très-zélé pour la pauvreté évangélique, et en si grande estime parmi ses Frères, qu'après leur Père ils le révéraient plus qu'aucun autre. Son arrivée fut aussi très-agréable à François, qui lui donna de tendres marques d'affection.

Les Religieux qu'il avait laissés en Allemagne continuèrent leur mission très-heureusement. Cette année même, ou peu de temps après, ils pénétrèrent, avec les Frères Prêcheurs, dans le royaume de Suède, et dans les autres pays du nord, selon le témoignage de Jean-le-Grand, archevêque d'Upsal, et légat du Saint-Siége (1), dans l'Histoire de son Eglise.

Ce prélat observe, qu'un des premiers qui embrassèrent l'Institut des Frères Mineurs, fut Laurent Octave, homme illustre, dont la conversion fit tant d'éclat, qu'elle attira au même Ordre un grand nombre de personnes de qualité. Le pauvre habit qu'il portait, et qu'il honorait par la pratique de toutes les vertus, singulièrement par l'amour des souffrances, ne le rendait pas moins vénérable que la science, l'éloquence, la prudence, et le grand talent de la prédication, qui le faisaient briller aux yeux de tout le monde, et qui servirent beaucoup, dit l'Historien (2), à affermir la Religion(3) chrétienne dans tout le pays.

---

(1) *Hist. Ups. lib. 2. sub fin.* (2) *Ibid.*

(3) Les Suédois reçurent la foi dans le neuvième siècle; mais tout le pays ne fut pas converti en même temps. Hist. Joan. Magn. *lib.* 5. *cap.* 17. Baron. *ad ann.* 826. *n.* 48.

Octave ne put se dispenser de consentir, l'an 1244 ou 1245, à l'élection qui fut faite de sa personne par les suffrages de tout le clergé et de tout le peuple, et confirmée par le pape Innocent IV, pour l'archevêché d'Upsal. Dans cette dignité il ne cessa point de vivre en vrai Frère Mineur, et fit tant de belles choses pour le salut de son troupeau, aussi bien que pour tout le royaume, dans l'interrègne qui suivit la mort du Roi Eric-Balde, et pour l'élection du successeur, qu'il instruisit à régner chrétiennement, que, si l'hérésie n'avait pas détruit dans la Suède les sentimens de la piété avec les lumières de la Foi, sa mémoire y serait honorée comme de l'un des plus grands et des plus saints personnages de la nation. Il mourut très-saintement, l'an 1267, et voulut être enterré chez les Frères Mineurs, avec lesquels il aurait souhaité de passer toute sa vie.

Pendant que l'Institut de François fleurissait en Allemagne et dans le Nord, on y découvrit en Italie un trésor que l'on ne connaissait pas. C'est le grand saint Antoine de Pade, qui menait une vie cachée dans l'ermitage de Saint-Paul, près de Bologne.

Son Supérieur l'envoya avec d'autres à Forli, dans la Romagne, pour recevoir les Ordres ; il s'y trouva aussi des Frères Prêcheurs. Etant tous assemblés à l'heure de la conférence, le Supérieur (1) du lieu pria les Frères Prêcheurs de faire une exhortation. Comme ils s'en excusèrent sur ce qu'ils n'étaient point préparés, il se tourna vers Antoine, et, sans connaître sa science, il

(1) Un Auteur dit que ce fut l'évêque de Forli, nommé Albert. *Act. SS. Vit. Sanct. Anton.* 13. *Jun. pag.* 708. *in Annot. litt. B.*

lui ordonna de dire ce que le Saint-Esprit lui suggérerait. Antoine répondit fort humblement, qu'il n'était guère propre à cet exercice, et qu'il savait mieux laver la vaisselle que prêcher. Toutefois, cédant à l'ordre du Supérieur, il commença à parler d'une manière simple et timide : mais Dieu voulant mettre sur le chandelier la lampe qui était sous le boisseau (1), il s'énonça dans la suite du discours avec tant d'éloquence, et fit paraître une doctrine si relevée, que les auditeurs, agréablement surpris, convinrent qu'ils n'avaient jamais rien ouï de semblable, et ils ne savaient qu'admirer le plus, de sa science ou de son humilité.

Il fallait avoir une humilité bien profonde et bien rare, pour cacher avec tant de soin une science si sublime et de si beaux talens; car Antoine avait demandé avec instance, comme une grande grâce, au Gardien du couvent où il demeurait, la permission de s'employer à laver la vaisselle et à balayer la maison. Cet homme, qui, selon la parole de l'Apôtre, était *un vase d'honneur sanctifié, et propre à l'usage du Seigneur, préparé pour toutes sortes de bons usages* (2), se traitait lui-même, et voulait être regardé de ses frères, comme ce qu'il y a de plus vil au monde. Il était digne de la première place, et il prenait la dernière. Il possédait si parfaitement la Sainte Ecriture, que sa mémoire lui servait de livre; et il en pénétrait si bien les sens les plus cachés, qu'il fut l'admiration des plus grands Théologiens : mais il aimait mieux se confondre parmi les simples, et être ignoré, que de laisser apercevoir ce qu'il savait, et de paraître capable d'instruire les autres.

(1) *Matth.* 5. 15. (2) 2. *Tim.* 2. 21.

On peut mettre ici la réflexion de saint Bernard (1) sur un sujet assez semblable : « Que cet endroit, dit-il, soit remarqué de ceux qui entreprennent d'enseigner ce qu'ils n'ont pas appris ; cherchant partout des disciples, sans jamais avoir eu de maître : ce sont des aveugles qui conduisent d'autres aveugles. (2) « Aussi leur rend-on justice : malgré quelques brillans, on connaît qu'ils n'ont rien de solide, et on les méprise.

L'heureuse découverte que l'on fit en la personne d'Antoine vint aux oreilles de François, qui lui ordonna de s'appliquer à la prédication. Il voulut néanmoins que le Prédicateur, pour exercer son ministère avec plus de solidité, apprît la théologie à Verceil, sous l'abbé de Saint-André, qui l'enseignait avec une très-grande réputation, et que l'on juge avait été le fameux docteur Thomas, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, qui fut envoyé pour être le premier Abbé de l'abbaye de Saint-André de Verceil, fondée vers l'an 1220. Antoine eut pour condisciple un autre Frère Mineur, nommé Adam de Marisco, Anglais, qui fut depuis Docteur de l'Université d'Oxford, que la sainteté de sa vie, sa science, ses ouvrages, ses emplois rendirent très-célèbre dans toute l'Angleterre, où on l'élut évêque d'Ely. (3)

L'application qu'Antoine donnait à la théologie ne l'empêcha pas de prêcher le Carême à Milan, et d'autres fois en quelques endroits du

(1) *Vit. Sanct. Malach. cap. 2. n. 4.*

(2) *Matth. 15. 14.*

(3) *Hist. chron. Pedemont. cap. 36. Franc. Aug. à Basil. S. Petr. apud Act. SS. suprà pag. 729. in Annot. litt. B.*

duché. (1) Mais sa prédication ne faisait point de tort à son étude, parce que les lumières qu'il avait déjà, celles qu'il recevait d'en haut, et son excellent esprit lui donnaient l'intelligence des plus sublimes vérités. Ses progrès furent si prompts et si grands, que souvent son maître avouait qu'il apprenait de lui beaucoup de choses. Parlant du Livre de la céleste Hiérarchie, dont il donnait l'explication, il disait que ce disciple parcourait les divers Ordres des bienheureux Esprits avec une si grande netteté de conception et une pénétration si surprenante, qu'on eût dit qu'ils étaient devant ses yeux. Cette haute sagesse, jointe à d'éminentes vertus, le faisait appeler Saint par cet habile maître, qui lui appliquait encore l'éloge de saint Jean-Baptiste : *Flambeau qui brûle et qui éclaire.* (2)

Antoine fut prié par ses confrères de leur communiquer la science dont il était rempli, et d'enseigner dans le couvent; mais il ne voulut point exercer la fonction de maître, sans avoir consulté le saint Instituteur de son Ordre. Il lui en écrivit, et en reçut cette réponse.

A MON TRÈS-CHER FRÈRE ANTOINE, FRÈRE FRANÇOIS : SALUT EN JÉSUS-CHRIST.

« Je trouve bon que vous enseigniez aux Frères la sainte théologie, de telle sorte néanmoins que l'esprit de la sainte oraison ne s'éteigne ni en vous, ni dans les autres, selon la Règle dont nous faisons profession. Adieu. (3)

---

(1) *Litt. A. Vading. Script. Ord. Min. — Act. SS. ibid. pag. 730. litt. C.*

(2) *Joan. 5. 35.*

(3) *Act. SS. suprà pag. 728 et 730. in Annot litt. F. Reg. Frat. Min. c. 5.*

Cela prouve bien que saint François n'était point du tout opposé à l'étude, et qu'il voulait seulement qu'elle se fît d'une manière religieuse, sans apporter aucun préjudice à la piété. Antoine ayant sa permission, enseigna d'abord à Montpellier, ensuite à Bologne, où fut rétablie l'étude que la désobéissance avait fait cesser, comme on l'a dit; puis à Padoue, à Toulouse, et en d'autres endroits où il demeura; joignant toujours à ce saint exercice, celui de la prédication avec des fruits merveilleux.

Dans le temps qu'il commençait à prendre des leçons de l'abbé de Verceil, le plus fameux docteur de l'Université de Paris embrassa l'Institut des Frères Mineurs. C'était Alexandre d'Halés, (1) ou d'Hels, ainsi nommé du lieu de naissance, dans le comté de Glocestre, où depuis, en l'an 1246, Richard, comte de Cornouaille, fonda un monastère de l'Ordre de Cîteaux. Ayant fait ses humanités en Angleterre, il vint à Paris; il y étudia en philosophie et en théologie, fut reçu Docteur, enseigna, et se fit admirer (2) de tout le monde.

Saint Antonin (3) croit que ce qui donna lieu à sa vocation fut, qu'ayant fait vœu d'accorder, s'il lui était possible, tout ce qu'on lui deman-

---

(1) D'autres écrivirent, d'Alès. Il y a dans le *Monasticon Anglicanum*, au sujet de la fondation du monastère de Cîteaux qui y fut faite, *In Manerio de Hayles.* Et ce monastère est nommé, *Haylesense monasterium.* Monast. Anglic. tom. 1. pag. 928. édit. 1682. En latin, Alexandre est nommé, *Alensis.*

(2) Suivant l'usage de ce temps-là, qui était de donner des titres d'honneur aux savans hommes, il était nommé Docteur irréfragable, Docteur des Docteurs, Fontaine de vie. *Vading. ad ann.* 1245. *n.* 19.

(3) *Chron. part.* 3. *tit.* 24. *c.* 8. §. 1.

derait pour l'amour de la sainte Vierge, à qui il avait une singulière dévotion, un quêteur de l'Ordre des Frères Mineurs vint lui dire : « Il y a assez long-temps que vous travaillez dans le monde, et que vous y êtes célèbre. Je vous prie, pour l'amour de Dieu et de la sainte Vierge, sa Mère, d'entrer dans notre Ordre : vous l'honorerez, et vous vous y sanctifierez. » Le Docteur fut fort surpris de la demande ; mais Dieu lui touchant le cœur, il répondit au Frère : « Je vous suivrai bientôt ; je ferai ce que vous souhaitez : » et peu de temps après, il prit l'habit de Frère Mineur. D'autres croient qu'il fut porté à renoncer au monde par l'exemple de son compatriote Jean de Saint-Gilles, illustre Docteur, qui prêchant un jour au Clergé avec beaucoup de force sur la pauvreté volontaire, dans le couvent des Frères Prêcheurs, afin de persuader mieux par son exemple, descendit de chaire au milieu du sermon, alla prendre l'habit de Saint-Dominique, et revint achever son discours. (1).

Quoi qu'il en soit, la sainte vie et l'heureuse mort d'Alexandre d'Halés, dans l'Ordre de Saint-François, firent connaître que Dieu l'y avait appelé. On dit que les commencemens lui parurent difficiles, et que des peines intérieures lui donnèrent la pensée d'en sortir. (2) Que dans cette agitation il vit en esprit François chargé d'une croix de bois fort pesante, et voulant la porter au haut d'une montagne très-raide ; qu'il s'offrit à le soulager, mais que le saint Patriar-

---

(1) *Hist. Angl. Harspsfield. Sec.* 13. *cap.* 11. *Chron. Nic. Triv. in Spicil. d'Acher. tom.* 8. *pag.* 573.

(2) *S. Anton. suprà.*

che lui dit, en le repousant avec indignation: « Retirez-vous, homme faible; vous qui n'avez pas le courage de porter une croix légère, vous porterez celle-ci qui pèse tant? » Et que cette vision éclairant le Docteur novice, le délivra entièrement de la tentation qui le tourmentait.

Il continua d'enseigner avec le même éclat; et la Faculté de théologie, pour honorer son mérite, lui donna le pouvoir de présenter au doctorat un de ses Frères et de ses Disciples: ce qu'il fit la première fois par une lumière divine, en faveur du Frère Jean de la Rochelle, qui devint aussi un très-célèbre Docteur. (1) Alexandre eut beaucoup d'autres disciples distingués par la science et par la piété; mais il n'y en a point qui aient fait plus d'honneur à son école que saint Bonaventure, et, selon le sentiment de plusieurs auteurs, saint Thomas (2)

---

(1) *S. Anton. suprà.*

(2) Les papes Sixte IV et Sixte V, marquent dans leurs Bulles que saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin ont été condisciples. Le cardinal Bellarmin, Possevin, et Labbe, de la Compagnie de Jésus; Nicolas Harpsfield, archidiacre de Cantorbéry, et Jean Pits, docteur anglais, Sponde et plusieurs autres, disent que ces deux Saints ont été disciples d'Alexandre d'Halés. Bzovius, Dominicain polonais, s'exprime là-dessus en termes précis dans ses *Annales Ecclésiastiques, tom.* 13. *ad ann.* 1250, *n.* 11 DISCIPULOS ILLE (Alexander Halensis) HABUIT DUOS, DIVOS BONAVENTURAM ET THOMAM AQUINATEM.

C'est un fait où il se trouve des difficultés chronologiques. On le soutient d'une part, de l'autre on le nie. Les Continuateurs de Bollandus 14. *Jul. Comment. præv. in vit. S. Bonav.* §. 3. se trouvent embarrassés des raisons pour et contre, apportées par Vadingue et par le P. Echard: ils ne décident point. Là-dessus, comme sur les opinions de l'École, on peut disputer, mais il faut que ce soit sans aigreur. Pour n'avoir pas suivi cette maxime, le P. Noël Alexandre fut blâmé de ses propres amis, en 1680, et le P. Echard,

d'Aquin. (1) Entre ses Œuvres, qui sont en grand nombre et sur toute sorte de sujets, on admire sa Somme, dans laquelle, par l'ordre du pape Innocent IV (2), il réduisit méthodiquement les matières théologiques. (3) C'est la première qui ait été faite, et elle a servi de modèle à toutes les autres. Le Pape (4) Alexandre IV fit les éloges les plus magnifiques de l'Auteur et de l'Ouvrage.

Gerson, chancelier de l'Université de Paris,

---

des Auteurs des Mémoires de Trévoux, en 1722. Voyez *Supplem. de Script. Eccl. P. Casim. Oudin. pag.* 510. *Mémoires de Trévoux*, 1722. *Janv. art.* 3.

(1) *Vading. ad ann.* 1245. *n.* 19 *et seq.*

(2) Trithème, Bellarmin, Possevin, Labbe et plusieurs autres le disent: cela est d'autant plus croyable, que certainement le pape Alexandre IV son successeur, ordonna aux Supérieurs des Frères Mineurs, d'achever la Somme qu'Alexandre d'Halés avait laissée imparfaite en mourant.

(3) *Assermet. Theol. tom.* 2. *Quæst. Proœm.*

(4) Le P. Echard rapporte le Bref d'Alexandre IV. *Script. Ord. Prædic. tom.* 1. *pag.* 321. *col.* 1. Le Pape y ordonne, en vertu de la sainte obéissance, aux Supérieurs des Frères Mineurs, d'achever la Somme d'Alexandre d'Halés : il dit que cette Somme est *un fleuve sorti des sources du Paradis, un trésor de science et de sagesse, rempli de sentences irréfragables qui écrasent le mensonge par le poids de la vérité: qu'elle est très-utile à tous ceux qui veulent s'avancer dans la connaissance de la Loi divine : que c'est l'ouvrage de Dieu ; qui ne peut être attribué qu'à la céleste Sagesse ; que l'Auteur n'a pu le faire qu'étant plein de Dieu et inspiré de l'Esprit-saint, etc.* Les papes Sixte IV et Sixte V, n'ont pas donné de moindres éloges à la doctrine de saint Bonaventure ; et d'autres souverains Pontifes ont loué de même celle de saint Thomas. Ils avaient en vue la doctrine de l'Eglise, expliquée, éclaircie, et méthodiquement proposée par ces illustres Docteurs pour instruire les fidèles, et pour confondre les hérétiques ; et nullement les opinions particulières, sur lesquelles ils se trouvent souvent partagés, et que l'Eglise juge à propos de laisser à la liberté des Ecoles, tant qu'elles n'ont rien qui ne s'accorde avec les dogmes orthodoxes. Voyez la neuvième lettre de l'Auteur des *Réflexions sur le Bref de*

parlant de la doctrine d'Alexandre, s'exprimait ainsi (1) : « On ne saurait assez dire combien elle abonde en bonnes choses. Je certifie avoir lu dans un Traité....... que quelqu'un ayant demandé à saint Thomas quelle était la meilleure manière d'étudier la théologie, il répondit que c'était de s'attacher à un seul théologien ; et, interrogé quel théologien il fallait choisir, il nomma Alexandre d'Halés. Aussi, continue Gerson, les écrits de saint Thomas, surtout (2) la Seconde seconde, marquent combien il s'était rendu familière et propre la doctrine d'Alexandre. »

Ainsi de savans hommes entraient dans l'Ordre des Frères Mineurs, comme saint François l'avait prédit ; et voilà pourquoi il recommandait si fort de joindre la prière à l'étude, de crainte que la science ne vînt à détruire la piété.

L'indulgence de Sainte-Marie-des-Anges, ou de la Portiuncule, accordée depuis deux ans, n'avait point encore de jour fixe où les Fidèles pussent la gagner. François attendait que JÉSUS-CHRIST, le premier Auteur d'une grâce si pré-

---

*notre saint père le pape Benoît XIII, aux Dominicains,* adressée à l'Auteur du *Thomisme triomphant*, pag. 40, 1727. Cette Lettre et les précédentes ont été imprimées à Ypres, avec approbation, chez Pierre Jacques Rave.

(1) *Gerson, in Epist. de Laudibus Bonav. tom.* 1. *pag.* 554. *Edit. Paris.* 1606, *et edit. nov. tom.* 1. *pag.* 117.

(2) Cet endroit seul prouve qu'Alexandre d'Halés a fait une Somme des vertus, et que Gerson l'avait lue. Plusieurs Auteurs la comptent parmi ses œuvres, et Jean de la Caille marque, dans son histoire de l'Imprimerie, qu'elle a été imprimée à Paris, chez Jean le Petit (Parvi) l'an 1509. Si elle ne se trouve pas maintenant, c'est le sort de quelques autres ouvrages moins anciens que celui-là.

cieuse, en fît lui-même la dispensation, et son attente ne fut point trompée. Voici de quelle manière la chose arriva.

Une nuit qu'il était en prière dans sa cellule à Sainte-Marie-des-Anges, au commencement de l'année 1223, le tentateur lui suggéra, comme par bienveillance, de ne point tant veiller et tant prier, de faire plutôt d'autres pénitences, parce qu'à l'âge où il se trouvait, le sommeil lui était absolument nécessaire, et que les veilles le feraient mourir. Sentant la malice du démon, il va dans le bois, se jette nu à travers des ronces et des épines, et se met tout en sang. *Car*, se disait-il à lui-même, *il vaut bien mieux pour moi endurer ces douleurs avec* JÉSUS-CHRIST, *que de suivre les conseils d'un ennemi qui me flatte.*

Une grande lumière qui l'environna lui fit voir quantité de roses blanches et de roses rouges, quoiqu'on fût au mois de janvier, et dans un hiver très-rigoureux. C'était un effet de la puissance de Dieu, qui avait changé les buissons piquans en des rosiers, qui ont subsisté depuis toujours verts et sans épines.

Des Anges, qui parurent en grande troupe, lui dirent : « François, hâtez-vous d'aller à l'église, JÉSUS-CHRIST y est avec sa sainte Mère. » Au même moment il se sentit miraculeusement revêtir d'un nouvel habit qui était très-blanc : il cueillit douze roses de chaque couleur, et s'en alla à l'église, dont le chemin lui semblait richement orné. Après une profonde adoration, il fit cette prière à JÉSUS-CHRIST, sous la protection de la sainte Vierge : *Notre Père très-saint, Seigneur du ciel et de la terre, Sauveur du genre humain, daignez, par votre grande miséricorde,*

*déterminer le jour de l'indulgence que vous avez eu la bonté d'accorder pour ce saint lieu.*

Notre-Seigneur lui répondit, qu'il voulait que ce fût depuis le soir du jour où l'Apôtre saint Pierre se trouva délivré de ses liens, jusqu'au soir du lendemain. François demandant encore de quelle manière cela se publierait, et si on ajouterait foi à sa parole : il reçut ordre d'aller se présenter au Vicaire de JÉSUS-CHRIST, de lui porter quelques roses blanches et rouges, pour preuve de la vérité du fait, et de mener quelques-uns de ses compagnons, qui rendraient témoignage de ce qu'ils avaient entendu. Car de leurs cellules, qui étaient tout proche de l'église, ils avaient effectivement entendu ce que l'on avait dit. Alors les Anges chantèrent l'hymne *Te Deum laudamus.* François prit trois roses des deux couleurs, en l'honneur de la très-sainte Trinité, et toute la vision disparut.

On verra dans les éclaircissemens, que cette merveilleuse vision a été attestée par les compagnons de saint François : il faut seulement observer ici, que les critiques, ennemis du merveilleux, ne peuvent point dire qu'elle ait rien d'incroyable. Aux nôces de Cana, Notre-Seigneur changea l'eau en vin. (1) A sa transfiguration, *ses habits devinrent blancs comme la neige* (2), c'est-à-dire, tout brillans de la lumière vive qui sortait de son corps. A sa naissance, *une troupe nombreuse de la milice céleste se mit à louer Dieu, et à dire : Gloire à Dieu au plus haut des Cieux, etc.* (3) N'a-t-il pas pu, pour honorer son serviteur, changer en rosiers les buissons d'épines, et le revêtir d'une lumière

---

(1) *Joan.* 2. 9. (2) *Matth.* 17. 2. (3) *Luc.* 23. 13 *et* 14.

céleste, pour marquer la candeur de son ame; et faire chanter par les Anges une hymne de l'Eglise, en action de grâces de la faveur qu'il venait d'accorder aux hommes ? Dans la révélation des reliques de saint Etienne, premier Martyr, faite à Lucien, Prêtre de l'Eglise de Jérusalem, qui est un des plus célèbres événemens du cinquième siècle, et qu'on a toujours regardée comme une histoire si fidèle et si assurée, que l'Eglise universelle en fait une fête particulière le troisième jour d'août, on voit que les reliques du saint Martyr furent représentées à Lucien par le bienheureux Gamaliel, sous la figure d'une corbeille d'or, pleine de roses rouges comme du sang; et que, pour désigner le corps des autres Saints qui étaient dans le même endroit, on lui montra deux autres corbeilles d'or, remplies de roses blanches. Or, s'il a plu à Dieu de figurer le martyre de saint Etienne (1) par des roses rouges, et par une corbeille d'or sa charité qui en a été le principe; n'a-t-il pas pu vouloir aussi que des roses blanches et des roses rouges, au milieu de l'hiver, fussent une preuve miraculeuse de l'Indulgence qu'il accordait à François, et tout ensemble une image sensible de l'effet qu'elle produit, qui est de purifier les ames par l'application des mérites de JÉSUS-CHRIST, conformément à ces paroles de l'Apocalypse : *Ils ont lavé et blanchi leurs robes dans le Sang de l'Agneau* (2) ?

François, accompagné des Frères Bernard de Quintavalle, Pierre de Catane, et Ange de

(1) *Epist. Lucian. De revel. corp. Steph. Mart.* n. 4. ad calc. tom. 7. Oper. S. Aug.

(2) *Apoc.* 7. 14.

Riéti, partit pour Rome, où il raconta au Pape tout ce qui s'était passé à Sainte-Marie-des-Anges : il lui présenta pour preuve, les roses qu'il avait apportées, et ses compagnons rendirent témoignage de ce qu'ils avaient entendu. Le Pape, surpris de voir des roses si belles et d'une si excellente odeur, dans la saison où l'on était, lui dit : « Quant à moi, je crois que ce que vous me dites est vrai; mais c'est une affaire qu'il faut proposer aux Cardinaux, pour avoir leur avis. » En attendant, il donna ordre à ses officiers de prendre soin d'eux, afin que rien ne leur manquât.

Le lendemain ils parurent au Consistoire, où François, suivant le désir du Pape, dit en présence des Cardinaux : « La volonté de Dieu est que quiconque ayant le cœur contrit et humilié, après s'être confessé et avoir été absous par un Prêtre, entrera dans l'église de Sainte-Marie-des-Anges, du diocèse d'Assise, depuis les premières Vêpres du premier jour d'août jusqu'aux Vêpres du second jour, obtienne une entière rémission de tous les péchés qu'il aura commis depuis son Baptême jusqu'à ce moment-là. » Le Souverain Pontife, voyant bien que les paroles de François n'étaient point suspectes de tromperie, confera quelque temps avec les Cardinaux, et confirma l'indulgence. Ensuite il manda aux évêques d'Assise, de Pérouse, de Todi, de Spolette, de Foligni, de Nocera, de Gubio, de s'assembler à Sainte-Marie-des-Anges le premier jour du mois d'août de la même année, pour la publier solennellement.

Tous ces Prélats s'y étant rendus au jour mar-

qué, ils se placèrent sur une grande (1) tribune élevée hors de l'église, et ils voulurent que François y montât pour déclarer le sujet de l'assemblée, à un grand monde qu'il avait convoqué de toutes parts. Il fit un discours plein de ferveur qui paraissait d'un Ange plutôt que d'un homme, et il le termina en annonçant l'indulgence plénière et perpétuelle, que Dieu et le Souverain Pontife accordaient en cette église chaque année à pareil jour. Les Evêques trouvèrent mauvais qu'il la publiât perpétuelle. « Frère François, lui dirent-ils, quoique le Pape nous mande de faire ici ce que vous souhaitez, son intention néanmoins n'est pas que nous fassions des choses qui ne conviennent point. Ainsi il faut annoncer l'indulgence seulement pour dix ans. » L'évêque d'Assise voulut le premier la restreindre de cette sorte ; mais il ne put s'empêcher de dire comme François, *à perpétuité*. Les autres Evêque essayèrent successivement de mettre la restriction, et Dieu permit que, sans le vouloir, ils dissent tous, *à perpétuité*. Par-là ils reconnurent la volonté du Seigneur, et publièrent volontiers l'indulgence perpétuelle.

Plusieurs de ceux qui se trouvèrent au sermon de François, ont laissé, par écrit, qu'il tenait à la main un petit billet, où il lisait ces paroles : « Je veux vous faire aller tous en Paradis. Je vous annonce une indulgence plénière que j'ai obtenue de la bonté du Père céleste, et de la pro-

(1) Vadingue témoigne que l'on conserve encore avec respect des pièces de bois qui soutenaient cette tribune, et qu'on les voit par une grille sous l'autel d'une belle chapelle qui a été bâtie au même endroit ; proche de laquelle est le jardin des rosiers toujours verts et sans épines. *Ad ann.* 1223, *n.* 2.

pre bouche du Souverain Pontife. Vous tous, qui êtes venus ici aujourd'hui avec un cœur bien contrit, bien confessés et bien absous par un Prêtre, vous aurez la rémission de tous vos péchés; et de même tous ceux qui y viendront tous les ans avec de pareilles dispositions. Je souhaitais que cela durât huit jours, mais je n'ai pu l'obtenir. »

Voilà de quelle manière fut publiée la fameuse Indulgence de Sainte-Marie-des-Anges, ou de la Portiuncule, du second jour d'août, que les Souverains Pontifes ont étendue depuis à toutes les églises de l'Ordre de Saint-François. Les hérétiques l'ont attaquée avec toute la fureur qu'inspire l'hérésie; et quelques critiques des derniers temps l'ont combattue avec aigreur. Mais on fera voir dans les éclaircissemens, que cette indulgence est solidement fondée; que les Papes et les Evêques en ont toujours fait une honorable distinction, et qu'il n'y a aucun endroit du monde chrétien où elle ne soit pour les fidèles un grand objet de piété.

Les sept Prélats consacrèrent l'église de Sainte-Marie-des-Anges. Ils firent la même cérémonie pour l'église du monastère de Saint-Damien, à la prière de François et de Claire; et on en célèbre la mémoire à Assise tous les ans, le neuvième d'août.

La bienveillance que le pape Honorius III témoigna au saint Patriarche, lorsqu'il était à Rome, pour l'indulgence de la Portiuncule, lui donna la pensée de faire autoriser solennellement par ce Pontife, la Règle de son Ordre, que le Pape Innocent III n'avait approuvée que de vive voix; et il eut, pendant la nuit, cette révélation, qui est rapportée par saint Bonaventure.

Il lui semblait avoir ramassé à terre de très-petites miettes de pain, pour les distribuer à plusieurs Frères affamés qui étaient autour de lui; et comme il craignait qu'entre ses mains des miettes si menues ne s'échappassent, une voix céleste lui dit : *François, fais une hostie de toutes ces miettes, et en donne à ceux qui en voudront manger.* Il le fit, et tous ceux qui ne recevaient pas dévotement leur part, ou la méprisaient après l'avoir reçue, paraissaient infectés de lèpre. Le matin il raconta tout ceci à ses compagnons, et il était affligé de n'en pas comprendre le mystère. Le jour suivant, comme il priait, une voix venue du Ciel lui dit : *François, les miettes de la nuit passée, sont les paroles de l'Evangile ; l'hostie est la Règle ; et la lèpre, l'iniquité.*

Le terme d'hostie employé pour exprimer la Règle, mérite une grande attention. Il signifie que, comme le pain sans levain, que l'on nomme hostie, est fait du plus pur froment, de même, la Règle est composée de ce qu'il y a de plus parfait dans l'Evangile; et que, comme ce pain, par les paroles de la consécration, est changé au Corps de JESUS-CHRIST, véritable Hostie immolée sur l'autel, de même ceux qui font profession de la Règle, doivent être transformés en hosties, et s'immoler à Dieu. C'est ainsi que saint Paul avertit les Chrétiens de *devenir une pâte nouvelle*, et *sans levain ;* (1) de passer tout le temps de leur vie comme une fête continuelle, *avec les azymes de la sincérité et de la vérité ;* et d'offrir leurs *corps comme une hostie vivante, sainte et agréable à Dieu.* (2) Saint Pierre leur dit aussi,

---

(1) 1. *Cor.* 5. 7 *et* 8. (2) *Rom.* 12. 1.

qu'ils sont *une sainte assemblée* (1) *de Prêtres pour offrir des victimes spirituelles et agréables à Dieu par* JÉSUS-CHRIST. (2)

L'Oracle du Ciel apprit à François, que la Règle qu'il voulait faire approuver, et qui n'était composée que des paroles de l'Evangile, devait être abrégée et mise dans un ordre plus précis. Pour l'exécuter il fut inspiré, après la publication de l'Indulgence, d'aller à Mont-Colombe, près de Riéti, où il se retira dans la fente d'un grand rocher, avec les frères Léon et Bonize, jeûnant au pain et à l'eau; et ce jeûne, au rapport de Marianus, dura quarante jours. Là il fit écrire la Règle selon que l'Esprit de Dieu la lui

---

(1) Luther concluait de là, que tous les Chrétiens sont par leur baptême véritablement Prêtres, et ont le pouvoir d'administrer tous les Sacremens, même de consacrer le Corps de JÉSUS-CHRIST. D'autres Novateurs ont essayé depuis, d'insinuer aux Laïques, particulièrement aux femmes, que tous les fidèles qui assistent à la Messe, consacrent avec le Prêtre, et ils ont affecté de leur donner en latin et en français l'ordinaire de la Messe, afin que chacun pût prononcer les paroles de la Consécration: de sorte qu'il s'est trouvé des femmes qui croyaient effectivement consacrer. L'Eglise catholique enseigne, que ce pouvoir n'est donné qu'aux Prêtres en vertu de leur caractère; qu'eux seuls sont les successeurs des Apôtres, dans le Sacerdoce, et qu'à eux seuls, en la personne des Apôtres, Jésus-Christ a dit : *Faites ceci en mémoire de moi.* Quand saint Pierre dit aux Chrétiens, qu'ils sont une sainte assemblée de Prêtres, il parle d'un Sacerdoce purement spirituel, pris dans un sens fort étendu, lequel consiste à s'offrir à Dieu comme une hostie, par les bonnes œuvres et par la prière : ce que l'Apôtre appelle des victimes spirituelles. Voilà le Sacerdoce général et commun qui convient à tous les fidèles, et non le Sacerdoce propre et particulier qui n'appartient qu'aux Prêtres. Luther. *De Miss. privat. De captiv. Babilon. De institut. minist. Eccl.* Concil. Nic. *can.* 14. Concil. Trident. *sess.* 22. *cap.* 1. Bellarm. *de Sacram. in gen. cap.* 24 *et* 25.

(2) 1. *Petr.* 2. 5.

dictait dans la prière. Etant revenu à Sainte-Marie-des-Anges, il la mit entre les mains du frère Elie, son vicaire, pour la lire et pour la garder. Elie la trouva trop austère; et, peu de jours après, pour la supprimer, il feignit de l'avoir perdue par négligence. Le saint homme retourne au même lieu, et la fait écrire une seconde fois, comme si Dieu la lui dictait de sa bouche.

Le Vicaire-général informa quelques Ministres provinciaux de ce qui était arrivé, et leur dit que l'Instituteur voulait les astreindre à une forme de vie plus étroite qu'ils ne l'avaient menée jusqu'alors. Ils concertèrent ensemble ce qu'il avait à faire pour l'en détourner, et jugèrent qu'Elie, en qualité de Vicaire-général, devait aller lui représenter les inconvéniens d'une si grande rigueur, et les oppositions de ses Frères. Elie, qui savait la fermeté de François sur cette matière, et qui en avait reçu quelquefois de rudes réprimandes, leur avoua qu'il n'osait se charger seul de la commission; mais il s'offrit de les accompagner pour soutenir la cause commune, et ils y consentirent.

Pendant qu'ils s'avançaient vers la montagne, François eut révélation de ce qui se passait. Comme ils étaient en haut, il sortit promptement de la fente du rocher, et demanda au frère Elie, avec un air d'indignation, ce qu'il voulait, et ce que voulaient tous ces Ministres de sa compagnie. Elie baissant les yeux et tremblant, répondit d'une voix basse : « Ces Ministres, ayant appris que vous vouliez leur donner une nouvelle Règle au-dessus des forces de l'homme, m'ont engagé à venir ici, en qualité de Vicaire, pour vous prier de la modérer, parce

qu'ils ne veulent point la recevoir, si elle est trop rigoureuse. »

A ces paroles le Saint, tout ému et frémissant en lui-même, leva les yeux au Ciel, et s'écria : *Seigneur, ne l'avais-je pas dit que ces gens-ci ne me croiraient pas ? Pour moi, je garderai cette Règle jusqu'à la mort, avec mes compagnons qui aiment la pauvreté ; mais je ne pourrai y obliger ceux-ci qui ne la veulent pas, et qui font tant de résistance.*

JÉSUS-CHRIST parut dans une nuée lumineuse au-dessus de François, et dit, en sorte que tous l'entendirent : *Petit homme, de quoi vous troublez-vous, comme si c'était ici votre ouvrage ? C'est moi qui ai dicté la Règle ; il n'y a rien de vous. Je prétends qu'elle s'observe à la lettre, à la lettre, à la lettre ; sans glose, sans glose, sans glose. Je sais de quoi la faiblesse humaine est capable, et quel secours je puis et veux lui donner. Que ceux qui ne voudront pas garder la Règle, sortent de l'Ordre ; j'en susciterai d'autres à leur place ; et, s'il est besoin, j'en ferai naître de ces pierres mêmes.* (1)

Alors François, du haut de la roche sur laquelle il s'était mis à genoux, adressa ces paroles au Vicaire-général et aux autres qui étaient tout effrayés : *Vous comprenez bien maintenant que votre complot n'a été qu'une opposition à la volonté de Dieu ; et qu'au lieu de considérer ce qu'il peut faire pour nous, vous n'avez consulté que les faibles lumières de votre prudence humaine. Avez-vous ouï, avez-vous ouï vous-mêmes la voix qui est sortie de la nuée, et qui s'est si bien fait entendre ? Si elle ne retentit pas*

(1) *Matth.* 3, 9.

*à vos oreilles, je ferai en sorte que vous l'entendiez encore une fois.* Là-dessus Élie et ses compagnons, confus et hors d'eux-mêmes, se retirèrent sans rien répliquer.

Le saint Patriarche étant venu joindre ses fidèles enfans, dans un petit espace où ils s'étaient prosternés à la voix de Notre-Seigneur : *Levez-vous*, leur dit-il ; *ne craignez point, mais comme des soldats de* JÉSUS-CHRIST, *revêtez-vous des armes de Dieu, afin de pouvoir être en garde contre les embûches que le démon ne manquera pas de vous dresser dans la voie que vous suivez.* (1) Il descendit de la montagne, et alla au couvent le plus proche, pour montrer la Règle à ses Frères, dans le dessein de la communiquer ensuite aux autres, et de savoir ce que chacun en penserait. Son visage enflammé et brillant montrait bien que Dieu même lui avait donné la forme de vie qu'il venait proposer. C'était une vive représentation de Moïse descendant de la montagne de Sinaï, le visage tout rayonnant de lumières. (2) On ne saurait s'empêcher d'admirer ici de merveilleux rapports. Moïse, après un jeûne de quarante jours, reçut, sur une montagne, la Loi que Dieu lui donna. (3) JÉSUS-CHRIST, ayant jeûné quarante jours, était sur une montagne, lorsqu'il enseigna cette admirable doctrine, qui comprend, dit saint Augustin, toute la perfection de la vie chrétienne. (4) Ce fut encore une montagne qu'il lui plut de choisir, pour donner à son serviteur François, qui

---

(1) *Ephes.* 6. 1.
(2) *Exod.* 34. 29 *et* 30.
(3) *Ibid. v.* 28.
(4) *Matth. cap.* 4. 2, *et cap.* 5. 1, *et seq.* - - *S. August. de Serm. Dom. in monte. cap.* 1. *n.* 1.

jeûnait rigoureusement, une Règle où est renfermée la perfection évangélique, comme pour montrer, dans la pensée des saints Pères, par l'élévation du lieu, la sublimité du genre de vie. Ces heureuses conformités font sans doute beaucoup d'honneur au Patriarche et à ses enfans, mais la gloire en revient à Dieu.

Quelques-uns, ayant lu la Règle, dirent à François, qu'ils jugeaient nécessaire que son Ordre possédât quelque chose en commun, ainsi que les autres Ordres Religieux ; vu que le nombre de ses Frères était déjà très-grand, et que, selon toutes les apparences, il allait tellement augmenter, qu'il ne serait pas possible de demeurer dans les bornes d'une pauvreté si étroite. Le Saint retourna d'où il venait, et s'étant mis en prière, il consulta JÉSUS-CHRIST, le vrai Législateur, qui lui fit cette réponse : *C'est moi qui suis leur partage et leur héritage. Je ne veux point qu'ils s'embarrassent de choses de la terre.* (1) *Pourvu qu'ils gardent exactement cette Règle, et qu'ils aient confiance en moi, j'aurai soin d'eux ; je ne permettrai pas qu'ils manquent des choses nécessaires à la vie : plus leur nombre augmentera, plus je ferai paraître sur eux ma Providence.* (2)

Il faut rendre ici à cette adorable et aimable Providence, la justice qui lui est due. Elle n'a jamais manqué à l'Ordre de Saint-François, et l'on n'y a jamais mieux éprouvé ses soins, que lorsqu'on a voulu vivre plus pauvrement. On voit sensiblement vérifié à la lettre, dans ces pauvres évangéliques, imitateurs de JÉSUS cru-

(1) *Psal.* 15. 5.
(2) *Psal.* 54. 25.

cifié, ce qui est dit dans le Psaume 21, où le Fils de Dieu a clairement prédit sa Passion : *Les pauvres mangeront, et ils seront rassasiés : ils chercheront le Seigneur, et ne cesseront de le louer : la nourriture que je leur donnerai les fera vivre à jamais.* (1) S'il demandait maintenant aux Religieux de Saint-François, comme il le demanda aux Apôtres : *Quand je vous ai envoyés sans bourse, sans sac, et sans souliers, avez-vous manqué de quelque chose ?* (2) il n'y en a pas un qui ne dût répondre avec eux : *Nous n'avons manqué de rien.* Car un pauvre évangélique doit compter qu'il ne manque de rien, quand il vit; et regarder comme le trésor de son état, de n'avoir point ce qui n'est pas nécessaire.

Un Ordre Religieux, lequel sans aucun revenu, fait subsister tant de milliers d'hommes, fut un objet d'admiration pour un Prince infidèle, et l'Instituteur lui parut un grand homme. Il ignorait la cause de ce merveilleux effet; mais la Religion nous apprend que c'est Dieu même qui pourvoit aux besoins de ses serviteurs, par la charité qu'il inspire aux fidèles.

François rapporta aux Ministres ce que Notre-Seigneur lui avait dit. Ils se soumirent à tout, et revinrent avec lui à Sainte-Marie-des-Anges, où la Règle fut approuvée des Religieux qui s'y trouvèrent, et envoyée de là dans les provinces, pour y être examinée, avant que d'en demander la confirmation. Elle contient douze chapitres, dont voici la substance.

Le premier est conçu en ces termes : « La Règle et la vie des Frères Mineurs consiste à observer le saint Evangile de Notre-Seigneur JÉSUS-

---

(1) *Psal.* 21. 28. (2) *Luc.* 22. 35 *et* 36.

CHRIST, vivant en obéissance, sans propre, et en chasteté. Le frère François promet obéissance et révérence à notre saint Père le Pape Honorius et à ses successeurs, canoniquement élus, et à l'église Romaine. Que les autres Frères soient tenus d'obéir au frère François, et à ses successeurs. »

On a déjà remarqué la catholicité du saint homme; on la voit ici, et on la verra partout avec le même zèle. Ces paroles, *que les autres Frères, etc.* n'étaient point dans la première Règle, quoique François, étant Instituteur de l'Ordre, et le pape Innocent III l'en ayant établi Général, ses Frères fussent obligés de lui obéir. Mais on a sujet de croire qu'il les inséra dans la seconde Règle, à cause de la résistance du Vicaire-général et de quelques Ministres provinciaux qui avaient peine à l'accepter : outre qu'il fallait marquer l'obéissance due au général de l'Ordre, et à ses successeurs.

Dans le second chapitre, il parle de la réception des novices, qu'il commet aux seuls Provinciaux, après les avoir bien examinés, particulièrement sur la Foi Catholique, et sur les Sacremens de l'Eglise. Il veut qu'on dise aux postulans, d'aller vendre tout leur bien, et de le distribuer aux pauvres, s'ils peuvent; mais qu'on ne se mêle point de cette distribution. Marquant en particulier l'habit des novices et des profès, il recommande en général que tous soient vêtus pauvrement, et puissent rapiécer leurs habits. Il permet de porter des chaussures en cas de nécessité : ce qui montre, dit saint Bonaventure (1),

(1) *S. Bonav. Expos. in Reg. cap. 2. et Tract. de scandal. Apost.*

que les Frères Mineurs, hors du véritable besoin, doivent avoir les pieds nus, conformément à ce que JÉSUS-CHRIST prescrivit (1) aux Apôtres. Il avertit ses Frères de ne mépriser point et de ne juger point ceux qui sont vêtus mollement, et qui se nourrissent délicatement : *Que chacun*, dit-il, *ne juge et ne méprise que soi-même.*

Le troisième chapitre comprend trois choses. I. Que les Clercs fassent l'Office divin selon l'usage de l'Eglise Romaine ; que les Laïques disent pour chaque partie de l'Office divin, un certain nombre de fois l'Oraison (2) dominicale, et prient pour les morts. II. Qu'outre les temps marqués par l'Eglise, ils jeûnent tous depuis la Toussaint jusqu'à (3) Noël, et tous les vendre-

---

(1) C'est ainsi que le saint Docteur a entendu le passage de saint Matthieu 10. 10, et celui de saint Marc 6. 9, après saint Jérôme et saint Augustin, suivis de plusieurs savans interprètes. S. Hier. *in cap.* 10. Matth. *et in Epist. ad Ageruch. et in Epist. ad Eustoch. de custod. virgin.* S. August. *de consens. Evangel. lib.* 2. *cap.* 30. *Tostat. in cap.* 10. Matth. *Quæst.* 60 *et alii.*

(2) Saint François ne joint pas ici la Salutation Angélique à l'Oraison Dominicale, parce qu'elle n'était pas alors dans l'Office divin. Elle n'était point prescrite aux frères Laïques dans les Statuts de Guigues, général des Chartreux, ni dans les règles des Templiers et des Carmes. Le P. Mabillon observe, après le cardinal Bona, qu'elle ne se trouvait que dans le Bréviaire du cardinal de Sainte-Croix, avant celui du pape saint Pie V. Le cardinal Bona croit qu'elle n'était pas en ce temps-là dans le grand Office, parce qu'elle se trouvait dans le petit Office de la sainte Vierge, que l'on disait dès le dixième siècle. Bona, *de Divinâ psalmodiâ, cap.* 16. §. 2. *Act. SS. Ord. s. Bened. sec.* 5. *Præfat. n.* 117 *et seq.* Les frères Laïques de l'Ordre de Saint-François ne laissent pas de joindre dans leur Office, la Salutation Angélique à l'Oraison Dominicale.

3) C'était autrefois parmi les fidèles un usage commun, de jeûner en ce temps-là. Voyez le P. Thomassin, *Traité des jeûnes.*

dis de l'année ; ce qu'il prescrivait en mémoire de JÉSUS crucifié, le grand objet de sa dévotion. Il propose encore à ses Frères un jeûne de quarante jours, à commencer depuis l'Epiphanie, et les y invite en leur promettant la bénédiction de Dieu ; mais il le laisse à leur liberté, et déclare que, dans un besoin évident, ils ne sont pas obligés au jeûne corporel : par où il fait entendre un jeûne spirituel qui doit être gardé en tout temps et en tout état, selon la doctrine (1) de la sainte Ecriture et des saints Pères. III. Il les exhorte à n'avoir aucun démêlé ni aucune dispute, et à ne point juger les autres, lorsqu'ils vont dans le monde ; mais à être doux, paisibles, modestes, traitables et humbles ; et à parler honnêtement à toute sorte de personnes, selon les règles de la bienséance. Il leur défend d'aller à cheval, si la maladie ou une nécessité évidente ne les y contraint. Il veut qu'en quelque maison qu'ils entrent, ils disent : *La paix soit en cette maison ;* (2) et leur permet de manger, selon le saint Evangile, de ce qu'on leur présentera.

Ce qu'il avait souverainement à cœur se trouve dans le quatrième chapitre. Que ses Frères ne reçussent, en quelque manière que ce pût être, ni argent, ni aucune monnaie ; il leur en fait une défense expresse, conformément à ce que Notre-Seigneur dit à ses Apôtres : *N'ayez ni or, ni argent, ni aucune monnaie.* (3) Cependant il ordonne aux Supérieurs de pourvoir soigneusement, par le moyen des amis spirituels, au

(1) Isaï. 58. 3. *et seq.* S. Basil. *Homil.* 1. *et* 2. *de Jejun.* S. August. *Serm.* 205. *n.* 3. et alibi.

(2) *Matth.* 10. 12. — *Luc.* 10. 5 *et* 8.

(3) *Matth.* 10. 9.

vêtement des Frères, et au besoin des malades, ainsi qu'ils le jugeront nécessaire selon les temps, les lieux et les pays froids : sauf toujours ce qui a été dit, qu'ils ne reçoivent ni argent, ni aucune monnaie.

Par ce terme d'*amis spirituels* (1), le saint Instituteur entend les personnes à qui les Frères Mineurs s'adressent confidemment comme à des amis selon Dieu, et qu'ils prient de payer ce que l'on ne peut avoir sans argent. Or, malgré l'éloignement extrême et une espèce d'horreur qu'il avait de l'argent, il veut que l'on prie les amis spirituels d'en donner ou d'en faire donner pour vêtir les Frères et pour les assister dans la maladie, quand on ne le peut par d'autres voies, afin de montrer mieux par-là, jusqu'où s'étend sur ce point l'obligation des Supérieurs. Si donc un Supérieur, dans l'Ordre de Saint-François, négligeait de vêtir ses Frères autant qu'ils en ont raisonnablement besoin ; s'il ne leur rendait pas, lorsqu'ils sont malades, tous les devoirs de la charité fraternelle ; s'il ne leur procurait pas les soulagemens convenables ; s'il avait recours aux amis spirituels, et qu'il fît employer leurs aumônes pour d'autres choses moins essentielles et moins pressées, il ne pourrait pas agir plus directement contre l'esprit de son Patriarche, et contre sa Règle : il violerait les deux grands préceptes de l'amour de Dieu et du prochain, les lois même de l'humanité, il mettrait ses Frères à une épreuve très-rude et très-dangereuse pour le salut, et il n'éviterait pas la terrible sentence que JÉSUS-CHRIST prononcera contre ceux qui

---

(1) *Petr. Marchant. Expos. litt. in Regul. S. Franc. cap.* 4.

l'auront négligé lui-même nu et malade, en la personne des pauvres. (1)

Le travail est recommandé dans le cinquième chapitre; mais avec cet avertissement, de s'y occuper de telle sorte, qu'évitant l'oisiveté qui est pernicieuse à l'ame, on n'éteigne point l'esprit de la sainte oraison et de la dévotion, auquel il faut faire servir toutes les choses temporelles.

Sur cet article, l'Ordre des Frères Mineurs et les autres Ordres Mendians furent attaqués du temps de saint Bonaventure et de saint Thomas d'Aquin, par de certains savans, qui prétendirent que ces Religieux devaient s'appliquer au travail des mains, plutôt que d'exercer les saints ministères. Mais ces deux grands Docteurs répondirent avec tant de force et de solidité aux raisonnemens de ces critiques, qu'il y a lieu de s'étonner que depuis on ait osé entreprendre de les faire valoir. (2)

Saint Bonaventure (3), en particulier, leur fit voir que le travail des mains n'est point un précepte de la Règle des Frères Mineurs; que saint François ne le recommandait que pour fuir l'oisiveté, et que lui-même avait si peu travaillé, que des ouvrages de ses mains on n'en eût pas trouvé, dans toute sa vie, la valeur de douze deniers: ce sont les propres termes du saint Docteur. A quoi il ajoutait, que les Frères laïques étaient assez occupés dans le couvent et hors du couvent pour le service des communau-

(1) *Matth.* 25. 41 *et* 45.
(2) *S. Thom. Opus.* 34. *alias* 19. *contr. imp. Relig. c.* 5.
(3) *S. Bonav. de tribus Quæst. ad Magistrum innom. Expos. in Reg. cap.* 5. *Determ. Quæst. circ. Regul. S. Franc. Quæst.* 11.

tés, et qu'à l'égard des Prêtres, il valait bien mieux qu'ils s'appliquassent à l'étude et aux autres exercices spirituels, qui sont propres de leur état, qu'au travail des mains. En effet, il serait ridicule de dire que des Docteurs, des Prédicateurs, des Confesseurs, des Prêtres, qui passent toute leur vie à chanter les louanges de Dieu, et à secourir spirituellement le prochain, et des Clercs qui étudient pour se mettre en état de servir l'Eglise, fussent obligés d'apprendre un métier et d'en travailler.

En vain a-t-on opposé le Livre de saint Augustin sur le travail des Moines (1), puisqu'il ne parle que des Moines, c'est-à-dire, des Solitaires de profession, qui n'étaient pas employés aux saints ministères, et que, dans ses Rétractations, il déclare posivement n'avoir écrit que contre des Moines qui ne voulaient rien faire du tout, et qui soutenaient que dans leur état on ne devait point travailler; abusant de quelques passages de l'Ecriture pour autoriser leur paresse. De plus, il reconnaît que ceux qui annoncent l'Evangile, peuvent vivre de l'Evangile, et ne sont point obligés au travail des mains. (2)

Si saint Paul (3), servant l'autel, ne laissait pas de travailler pour vivre, c'est parce qu'il ne voulait pas user de son droit, pour des raisons particulières qui regardaient le bien de sa mission. (4) En pareil cas il faudrait suivre son exemple, comme il a été suivi par de saints Evêques et par de saints Prêtres, au rapport de saint Epiphane. (5) Mais l'Apôtre n'en a jamais fait

---

(1) *S. August. Lib.* 2. *Retract. c.* 21.
(2) *Id. de oper. Monach. cap.* 20. *n.* 23 *et* 24.
(3) *Act.* 18. 3. *et* 20. 34.
(4) 1. *Cor. c.* 4. 12. *et c.* 9. 12. *et alibi.*
(5) *S. Epiph. Hæres.* 80. *n.* 5 *et* 6.

une loi : au contraire, il prouve que les prédicateurs de l'Evangile doivent être nourris par les fidèles. Sur ce qu'il joignait la prédication au travail, saint Chrysostôme ne fait point d'autre réflexion que celle-ci. « Rougissons, nous qui nous dispensons souvent du ministère de la prédication, et qui vivons dans l'oisiveté. (1) » Ce grand prédicateur reprochait ainsi, avec humilité, aux Ministres oisifs, un défaut dont certainement il n'était pas coupable.

Il est défendu aux Frères Mineurs, dans le sixième chapitre, d'avoir rien (2) en propre, ni maison, ni lieu, ni autre chose. On veut qu'ils se regardent comme des étrangers en ce monde, qu'ils servent le Seigneur dans la pauvreté et

---

(1) 1. *Cor.* 9. 7. *et seq. S. Chrysost. Homil.* 39. *in Act. Apost.*

(2) L'Auteur de l'histoire de la ville de Paris, que l'on a déjà cité, dit, en parlant de saint François et de ses premiers disciples, *Tom.* 1. *liv.* 6. *pag.* 285. « Que leur esprit était de n'avoir rien du tout en propre, soit en commun, soit en particulier, pas même les maisons où ils demeuraient. C'est pourquoi, ajoute-t-il, ils ne les recevaient qu'à titre de prêt, et supposaient que la propriété en appartenait toujours à leurs fondateurs. Car la subtilité des esprits ne s'était pas encore exercée sur ce point, comme elle le fit dans le siècle suivant, où plusieurs Docteurs voulurent rendre, soit le Pape, soit l'Eglise romaine, propriétaire des Couvens des Religieux Mendians, sans que les uns ou les autres en fussent plus riches ni plus pauvres dans la réalité. » Cet Auteur devait savoir, que les Religieux de Saint-François font encore profession maintenant de n'avoir en propre, soit en commun, soit en particulier, ni maison, ni autre chose quelle qu'elle puisse être. Il ne devait pas ignorer, que les souverains pontifes Nicolas III et Clément V, ont déclaré, après Grégoire IX, Innocent IV, et Grégoire X, qu'ils prenaient pour eux et pour l'Eglise romaine la propriété de tout ce qui est donné aux Frères Mineurs, singulièrement des Eglises et des Cimetières. Comment a-t-il osé attribuer à la subtilité des Docteurs, une disposition expressément marquée dans des Constitutions reçues de l'Eglise universelle, insérées dans le corps de Droit, et renouvelées en 1625 par

dans l'humilité, et qu'ils aillent avec confiance demander l'aumône, sans en avoir honte, puisque JÉSUS-CHRIST s'est fait pauvre en ce monde pour nous. *Mes très-chers Frères*, dit saint François, *voilà quelle est l'excellence de cette pauvreté sublime qui vous fait héritiers du royaume des Cieux, qui vous a dénués des biens de la terre, mais qui vous a rendus grands en vertus. Que ce soit là votre partage; c'est ce qui conduit à la terre des vivans : attachez-vous-y donc entièrement, et pour le nom de Notre-Seigneur* JÉSUS-CHRIST, *ne désirez jamais de posséder autre chose sous le Ciel.* Il parle ensuite de l'amitié tendre et sincère que les Frères doivent se témoigner les uns aux autres, se découvrant confidemment leurs besoins partout où ils se rencontrent. *Car*, dit-il, *si une mère aime et nourrit son fils selon la chair, avec combien plus d'affection chacun doit-il aimer et nourrir son frère selon l'esprit? Et si quelqu'un d'eux tombe malade, il faut que les autres le ser-*

---

le pape Urbain VIII, avec ordre de s'y conformer, sans avoir égard à aucune autre? Que la propriété des choses dont les Frères Mineurs peuvent avoir l'usage, appartienne au Pape, ou au Souverain de chaque Etat, ou à ceux qui les donnent, et qui veulent en demeurer toujours les maîtres; il est toujours certain que ces Religieux ne prétendent point les avoir en propre; que tant qu'elles subsistent on peut les reprendre, et qu'ils ne peuvent point s'y opposer juridiquement; qu'ils se sont même privés du droit d'avoir là-dessus aucune action. Or on avouera que, dans la *réalité*, cette pauvreté en commun est plus grande que celle qui laisse le pouvoir de plaider pour défendre le bien de sa Communauté. Les propriétaires des Maisons de l'Ordre des Mineurs en sont *plus riches*, puisqu'ils peuvent toujours reprendre ce qui leur appartient; outre que leur charité mérite les biens éternels, comme le dit le pape Nicolas III, et les Mineurs en sont *plus pauvres*, puisqu'ils sont toujours exposés à rendre ce qui ne leur appartient pas.

*vent, comme ils voudraient eux-mêmes qu'on les servît.* C'est ce que JÉSUS-CHRIST enseignait : *Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux.* (1) 

Le raisonnement que fait saint François pour montrer avec quelle affection ses frères doivent s'entr'aimer et s'entre-secourir, est très-touchant et très-solide. De l'amour qu'une mère a pour son fils, selon la chair, et du soin qu'elle en prend, il tire cette conséquence : que l'on doit aimer beaucoup plus son frère selon l'esprit, et en prendre beaucoup plus de soin. La conséquence est juste, dit saint Bonaventure (2) : l'amour, qui a la charité pour principe, est bien plus fort que celui qui vient de la chair et du sang; parce que la charité ayant pour objet le bien infini, tout ce qui est fini ne peut la vaincre; elle surmonte même la crainte naturelle de la mort. En effet la charité donne plus de véritable tendresse, rend plus soigneux et plus actif, inspire plus de courage et de constance que tout autre amour. Puissent les enfans du saint Patriarche l'avoir tous dans le cœur, et en donner les plus fortes preuves à leurs frères. Ils sont tous obligés, par leur Règle, à se rendre de mutuels services dans leurs maladies, autant qu'il leur est possible et permis par l'obéissance. L'obligation devient particulière pour ceux à qui le soin des malades est confié par les Supérieurs; mais elle est principalement imposée aux Supérieurs mêmes, que leur charge constitue serviteurs des autres, et qui doivent faire en sorte, par une continuelle vigilance, que les malades soient bien

---

(1) *Matth.* 7. 12. (2) *S. Bonav. Expos. in Reg. cap.* 6.

soignés. C'est un devoir bien important, que saint Bonaventure (1) trouve renfermé dans ces paroles du Fils de Dieu : *La marque à quoi l'on connaîtra que vous êtes mes disciples, c'est si vous vous entr'aimez* (2) ; et l'accomplissement de ce devoir augmente la charité qui le prescrit, selon cet avis du Sage : *Ne soyez point paresseux à visiter les malades ; car c'est ainsi que vous vous affermirez dans la charité.* (3)

Le septième chapitre ne regarde que la pénitence qu'il faut enjoindre pour des fautes considérables : sur quoi les Supérieurs sont avertis de ne point se troubler, et de ne se point mettre en colère au sujet du péché d'autrui, parce que cela détruit la charité en eux-mêmes et dans leurs Frères.

Le huitième n'est que pour l'élection du Ministre-général, et pour l'assemblée des Chapitres, tant généraux que provinciaux.

Le neuvième porte, que les Prédicateurs ne prêcheront point dans un diocèse, si l'Evêque s'y oppose, ni sans avoir été examinés et approuvés par le Ministre-général ; que leurs discours doivent être exacts et châtiés ; qu'ils s'appliquent à instruire et à édifier le peuple, prêchant sur les vices et sur les vertus, sur la peine et sur la gloire, et cela en peu de paroles. Saint Bonaventure (4) dit que, par cette dernière circonstance, saint François veut qu'on retranche des sermons tout ce qui est inutile au sujet; et il ajoute, qu'elle doit aussi se prendre à la lettre, parce que les sermons trop longs fatiguent

---

(1) *Ibid.* (2) *Joan.* 13. 35.

(3) *Eccli.* 7. 10. (4) *S. Bonav. in cap.* 9. *Regul.*

et (1) rebutent les auditeurs. L'un s'accorde avec l'autre ; car on ne prêche pas trop long-temps, quand on ne dit que ce qu'il faut dire sur le sujet, pourvu qu'on n'embrasse pas trop de matière. Il remarque encore : I. Que les Frères Mineurs doivent, par état, s'appliquer à la prédication, puisque leur Règle prescrit la manière de prêcher. II. Que l'intention de leur Père a été qu'ils étudiassent ; puisqu'il veut que leurs discours soient exacts et châtiés ; ce qui ne se peut faire sans étude.

Les Supérieurs et les Inférieurs sont instruits, dans le dixième chapitre, ceux-là sur le gouvernement, ceux-ci sur l'obéissance ; et le saint Patriarche les exhorte tous à la pratique des plus excellentes vertus. Il veut que ceux qui sont sans lettres ne se mettent point en peine d'étudier : ce que l'on ne peut entendre, dit encore saint Bonaventure, que des Frères laïques à qui l'étude ne convient point. (2).

Il y a dans le onzième chapitre, de sages précautions au sujet des femmes, et en particulier des Religieuses, pour éloigner des Frères Mineurs tout mauvais soupçon.

Le douzième suppose qu'ils iront prêcher aux Infidèles, ce qu'ils ont toujours fait depuis le commencement de l'Ordre jusqu'à présent ; mais on recommande aux Supérieurs de ne le permettre qu'à ceux qu'ils y jugeront propres. Le saint Législateur conclut, en ordonnant par

---

(1) Un Auteur a remarqué que saint Augustin dans sa vieillesse prêchait moins long-temps que lorsqu'il était jeune, pour ne pas charger ses auditeurs de trop d'instructions. Mémoires de M. Tillemont ; tome 13, pag. 248 et 249.

(2) *Id. in cap. 12. Regul.*

obéissance aux Ministres, de demander au Pape un Cardinal de la sainte Eglise Romaine pour protecteur de l'Ordre : *Afin*, dit-il, *qu'étant toujours soumis à cette sainte Eglise, et abaissés à ses pieds, toujours inébranlables dans la Foi catholique, nous pratiquions la pauvreté et l'humilité, et observions le saint Evangile de Notre-Seigneur* JÉSUS-CHRIST, *comme nous l'avons fermement promis.*

Telle est la Règle des Frères Mineurs, réduite à douze chapitres, de vingt-trois qu'elle avait auparavant. Elle est courte, mais pleine de la perfection évangélique. Si l'on veut en avoir un ample et riche commentaire, il n'y a qu'à bien considérer les actions et les paroles du saint Instituteur.

Il disait de cette Règle à ses enfans : *Je n'y ai rien mis de moi-même ; j'ai fait tout écrire comme Dieu me l'a révélé ;* et il se servait de ce motif pour les exciter à la garder mieux. Il confirma la révélation dans son testament, en ces termes : *Lorsque le Seigneur me chargea de la conduite des Frères, personne ne me fit connaître de quelle manière je devais m'y comporter ; mais le Très-Haut lui-même me révéla que je devais vivre selon la forme prescrite dans l'Evangile : je la fis écrire en peu de paroles et simplement, etc.*

Voici l'éloge qu'il en faisait. « Mes Frères et mes chers enfans, on nous a fait une insigne faveur en nous donnant cette sainte Règle. Car c'est le livre de vie, l'espérance du salut, le gage de la gloire, la moelle de l'Evangile, le chemin de la Croix, un état de perfection, la clef du Paradis, et le nœud d'une alliance éternelle. Personne de vous n'ignore combien la

sainte Religion nous est avantageuse. Comme l'ennemi qui combat contre nous est extrêmement habile à inventer et à exécuter des malices, et qu'il nous tend toute sorte de piéges pour nous perdre, il y en a beaucoup dont il aurait mis le salut en très-grand danger, si la Religion ne leur avait servi de défense. Sachez donc bien votre Règle, vous tous, tant pour adoucir vos peines, que pour vous ressouvenir du serment que vous avez fait de la garder. Il faut que vous vous en entreteniez vous-mêmes dans le fond de vos cœurs, que vous l'ayez toujours devant les yeux pour l'observer exactement, et que vous la teniez en mourant. »

Sainte Brigitte étant en oraison à Jérusalem, où elle priait pour un Frère Mineur qui avait quelques peines de conscience sur l'observation de sa Règle, Notre-Seigneur lui fit entendre ces paroles : *La Règle de François n'a point été composée par l'esprit humain ; c'est moi qui l'ai faite ; elle ne contient pas un seul mot qui ne lui ait été inspiré par mon Esprit* ; *et il l'a ainsi donnée aux autres.* (1)

Le pape Nicolas III (2) dit qu'elle porte en elle-même le témoignage de la Trinité; qu'elle est descendue du Père des lumières, qu'elle a été enseignée aux Apôtres par les exemples et par la doctrine de son Fils, et que le Saint-Esprit l'a inspirée au bienheureux François et à ceux qui l'ont suivi. Il déclare encore, après le pape Grégoire IX, qu'elle est etablie sur la parole de l'Evangile, autorisée par la vie de

(1) *Revel. sanct. Brigitt. lib. 7. cap.* 20.

(2) In Sexto, de verb. signif. *Exiit qui seminat.*

JÉSUS-CHRIST, appuyée sur les actions et sur les paroles de ses Apôtres, qui ont fondé l'Eglise militante. Elle consiste, selon la remarque de saint Bonaventure (1), à observer le saint Evangile de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, parce que toute sa substance est tirée de la pure source de l'Evangile. Ce n'est donc point une Règle nouvelle, ce n'est qu'une Règle renouvelée; la même, au pied de la lettre, que le Fils de Dieu prescrivit à ses Apôtres, lorsqu'il les envoya prêcher; et voilà ce qui doit donner une grande consolation spirituelle à ceux qui la gardent. Ce saint Docteur (2) considère l'impression des plaies de JÉSUS-CHRIST, que François reçut par le doigt du Dieu vivant, quelque temps après la révélation de la Règle, comme une Bulle de JÉSUS-CHRIST, le grand Pontife, qui la confirmait parfaitement; et le pape Nicolas III a pensé de même dans sa Décrétale.

Enfin la Règle des Frères Mineurs, donnée par saint François, est tout évangélique (3) et

(1) *Sanct. Bonav. Expos. in Reg. Fratr. Minor. cap* 1.

(2) *Id. Leg. s. Franc. cap.* 4.

(3) Sur ce principe quelques-uns ont dit que la Règle des Frères Mineurs est de droit divin, et qu'on ne peut pas l'abolir. Cela demande explication. Si on la regarde comme extraite de l'Evangile, on ne peut pas nier qu'elle ne soit de droit divin, et indépendante de toute autorité humaine, puisque l'Evangile est la parole du Fils de Dieu. Voilà pourquoi le cardinal Jean de Saint-Paul disait aux autres Cardinaux, en présence du pape Innocent III, comme on l'a rapporté: « Si nous rejetons la demande de ce pauvre, sous prétexte que sa Règle est nouvelle et trop difficile à garder, prenons garde que nous ne rejetions l'Evangile même, puisque la Règle qu'il veut faire approuver est conforme à ce que l'Evangile enseigne. » Mais si on regarde cette Règle comme une forme de vie prescrite pour un Or-

tout apostolique : il n'y en a point qui ait été plus promptement et plus universellement suivie. Des hommes illustres par la naissance, par la science, par les talens, par la vertu, l'ont embrassée, depuis plus de cinq siècles, dans toutes les parties du monde chrétien : elle a donné à l'Eglise une nouvelle famille fort étendue, dont la fécondité ne s'épuise point, et elle a produit un très-grand nombre de Saints.(1)

Les enfans du saint Patriarche l'ayant acceptée de bon cœur, il partit au mois d'octobre pour aller la faire approuver par le souverain Pontife. A Rome il fut invité à dîner par le cardinal Hugolin, protecteur de son Ordre, qui avait pour lui une singulière affection : mais il n'y vint, dit saint Bonaventure, qu'après avoir quêté quelques morceaux de pain; ce qu'il avait coutume de faire, lorsqu'il mangeait chez des personnes de considération. Etant à table, il tira ces morceaux de sa manche, se mit à en manger, et en distribua aux autres conviés qui en mangèrent par dévotion. Après le repas, le Cardinal l'embrassa, et lui dit en souriant : « Bon

---

dre particulier, et approuvée par le Pape, il est constant qu'elle n'est pas de droit divin, et que pour de justes raisons un Pape pourrait l'abolir comme les autres. Alvar. Pelag. *de Planct. Eccles. lib.* 2. *cap.* 61. Emman Roder. *Quæst. Regul. tom.* 1. *Quæst.* 4. *art.* 1. Vading. *ad ann.* 1223, *n.* 14. Joan. Perrin. doct. Paris. *Suprà Dispens. Fratr. Min.* Petr. Marchant. *Expos. Litter. in Regul. FF. Min. Quæst.* 3. *proœm. et fundam. duod. part.* 1. *tit.* 4. *pag.* 55 *et seq.*

(1) Notre saint Père le pape Benoît XIII en a encore canonisé deux, le 10 et le 28 du mois de décembre 1726 : le bienheureux Jacques de la Marche, et le bienheureux François Solano. Il avait fait cardinal, le 9 du même mois, le R. P. Laurent Cozza, général de l'Ordre de Saint-François, et le lendemain il canonisa un Saint du même Ordre.

homme, pourquoi, venant dîner avec moi, m'avez-vous fait l'affront d'aller quêter du pain, et de le faire paraître à ma table? Monseigneur, répondit François, bien loin de vous faire affront, je vous ai fait honneur, en honorant à votre table un plus grand Seigneur que vous, à qui la pauvreté plaît beaucoup, surtout celle qui va jusqu'à la mendicité volontaire pour l'amour de Jésus-Christ. J'ai résolu de ne point abandonner pour des richesses fausses et passagères, cette vertu qui est d'une dignité royale, puisque Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est fait pauvre pour nous (1), afin que par sa pauvreté nous fussions riches et héritiers du royaume des Cieux, en qualité de pauvres d'esprit. (2) » Admirable réponse, qui se rapporte parfaitement à ce que disait saint Grégoire de Nazianze: *Si on me reproche ma pauvreté, je réponds que c'est mon trésor* (3); et à ces paroles de saint Ambroise sur Jésus-Christ naissant : *Sa pauvreté est mon patrimoine ; il a voulu manquer de tout, afin que tous les autres fussent dans l'abondance.* (4)

Le Cardinal présenta François au Pape pour demander la confirmation de sa Règle. Le saint Père la lut, et la trouvant trop rigoureuse, il voulait que l'on y fît quelque changement: mais l'homme de Dieu protestant sur ce qu'il y a de plus sacré, qu'il n'y avait pas mis de lui-même un seul mot, et que Jésus-Christ l'avait dictée telle qu'elle était; ce Pontife en conféra avec les

(1) 2. *Cor.* 8. 9. (2) *Matth.* 5. 3.
(3) *S. Greg. Naz. Orat.* 28. *n.* 33.
(4) *S. Ambr. in Luc. lib.* 2. *n.* 41.

Cardinaux, et la confirma. (1) Sa Bulle commence ainsi :

« Honorius, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu. A nos bien-aimés fils, Frère François et autres Frères de l'Ordre des Frères Mineurs, salut et bénédiction apostolique. Le Siége Apostolique a coutume de consentir aux pieux desseins, et de favoriser les louables désirs de ceux qui lui demandent des grâces. C'est pourquoi, nos très-chers fils en Notre-Seigneur, Nous confirmons par l'autorité Apostolique, et nous fortifions par ce présent écrit la Règle de votre Ordre, approuvée (2) par le pape Innocent, d'heureuse mémoire, notre prédécesseur, qui est conçue en ces termes. » Après l'avoir rapportée tout entière, il conclut ainsi : « Que personne donc n'ait la témérité d'enfreindre le contenu de notre présente confirmation, ou de le contredire. Si quelqu'un ose l'entreprendre, qu'il sache qu'il encourra l'indignation de Dieu tout-puissant, et de ses bienheureux Apôtres saint Pierre et saint Paul. Donné au palais de Latran, le vingt-neuvième jour de novembre 1223, la huitième année de notre pontificat. »

L'original de cette Bulle, plombée, se conserve à Assise, dans le couvent de Saint-François, où Vadingue le vit, en 1619, avec un

---

(1) Vadingue dit qu'une partie de la salle où la Règle fut confirmée, fait maintenant la chapelle des Frères Mineurs Pénitenciers de Saint-Jean de Latran. *Ad ann.* 1223, *n.* 16.

(2) Cela doit s'entendre, non des paroles, mais du sens, parce que toute la substance de la première Règle que le pape Innocent III approuva de vive voix, se trouve dans la seconde que le pape Honorius III approuva par Bulle.

exemplaire de la Règle, écrit de la propre main de saint François. (1)

Le Pape donna en même temps une autre Bulle, adressée aux Prélats de l'Eglise, dans laquelle ayant marqué que, selon la Règle des Frères Mineurs, personne ne doit être admis à la profession qu'après une année d'épreuve, et qu'aucun Profès ne peut sortir de l'Ordre; il déclare qu'il a donné aux Supérieurs le pouvoir d'excommunier ceux qui en sortiront, et enjoint aux Evêques de les regarder comme tels, et de les dénoncer, s'il est nécessaire, afin de les obliger par ce moyen à rentrer dans l'Ordre. Il y a toujours eu de l'ivraie parmi le bon grain, (2) des méchans avec les Saints, dans les congrégations religieuses, comme dans toute l'Eglise : Dieu le permet pour de justes raisons; et cela ne doit diminuer l'estime et le respect ni d'un côté ni de l'autre.

Le même Pape avait accordé, en 1222, à la demande que François lui en fit au nom de tout l'Ordre, qu'ils pussent célébrer les divins Offices dans leurs églises, à voix basse et les portes fermées, dans un temps d'interdit général. La concession est datée d'Anagni, du vingt-neuvième de mars, la sixième année de son Pontificat. Du même jour il envoya commission aux Supérieurs des Frères Prêcheurs et des Frères Mineurs du diocèse de Lisbonne, où ils étaient déjà en grande réputation, de réformer avec quelques autres des abus qui s'étaient introduits dans le clergé, sur l'administration des Sacremens. La grâce que saint François demanda pour le temps d'in-

---

(1) *Vading. in 2. Regul. sanct. Franc. Argum.*
(2) *Matth.* 13. 27.

terdit, montre bien qu'il n'était pas ennemi de tout privilége, et que ses enfans ne font rien contre son esprit, quand ils en demandent pour des sujets légitimes.

Il faut dire ici tout de suite, qu'en 1224, Honorius III permit aux Frères Mineurs d'avoir des autels portatifs pour célébrer la sainte Messe: qu'en 1225, quelques Evêques de France s'y étant opposés, le saint Père écrivit de Riéti à l'archevêque de Reims, pour faire lever ces obstacles; et que, d'autres Prélats ayant combattu ce privilége encore plus fortement, jusqu'à prononcer sentence d'excommunication contre les Religieux de l'Ordre et contre ceux qui les recevraient, il manda aux évêques de Paris et de Tournai, de faire cesser cet excès qu'il qualifie de témérité.

Pendant que François était à Rome, il forma le dessein de célébrer à Grécio, avec le plus de solennité qu'il lui serait possible, la Naissance de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, pour inspirer de la dévotion à tout le voisinage. Il en écrivit à son intime ami, Jean Velita, le priant de préparer toutes choses; et afin qu'on ne pût pas censurer ce qu'il voulait faire, il en parla au Pape, qui approuva fort cette pieuse cérémonie, et accorda des indulgences à ceux qui y assisteraient.

Saint Bonaventure rapporte, qu'avant son départ, il alla saluer le cardinal Léon Brancaléon, du titre de Sainte-Croix, avec lequel il avait lié amitié en 1210, lorsqu'il était venu pour l'approbation de sa Règle. Ce Cardinal le pria de demeurer quelques jours dans son palais, surtout parce que la rigueur du temps et le débordement des eaux pourraient l'arrêter en chemin: c'était au mois de décembre. Il retenait au-

près de lui, avec la permission de François, le frère Ange Tancrède, dont on a raconté la conversion miraculeuse; et alors il n'y avait presque point de Cardinal qui ne voulût avoir des Frères Mineurs en sa compagnie, tant on avait de vénération pour leur vertu dans toute la cour de Rome. François néanmoins s'excusa de passer seulement deux ou trois jours dans le palais de Brancaléon, sur ce qu'il n'était pas séant que des pauvres demeurassent chez les princes. Ce Cardinal lui dit qu'il le recevrait comme un pauvre, et le logerait, non dans son palais, mais dans une tour voisine, près des murs de la ville, et fort éloignée du bruit, où il pourrait se reposer quelque temps. Ange Tancrède le pria instamment de ne pas refuser cette satisfaction à un prince de l'Eglise, rempli de piété, et grand bienfaiteur de l'Ordre : ainsi, par respect et par reconnaissance, il consentit à demeurer, et alla dans la tour avec son compagnon.

La nuit suivante, comme il voulait prendre un peu de repos, les démons vinrent le battre si rudement et si long-temps, qu'ils le laissèrent à demi-mort. Il appela son compagnon, lui dit ce qui venait d'arriver, et ajouta : « Mon frère, je crois que les démons, qui ne peuvent faire que ce que Dieu leur permet, m'ont maltraité de cette sorte, parce que ma demeure chez les grands ne marque rien de bon. Mes frères, qui habitent des maisons fort pauvres, sachant que je suis avec des Cardinaux, pourraient soupçonner que je m'engage dans le monde, que je me glorifie des honneurs, et que je fais bonne chère. C'est pourquoi je juge qu'il est plus à propos qu'un homme qui est établi pour donner exemple aux autres, s'éloigne de la cour, et

demeure humblement avec les humbles dans des lieux qui sentent l'humilité ; afin qu'il inspire du courage à ceux qui souffrent les incommodités d'une vie pauvre, en les souffrant avec eux. » Le matin il prit congé du Cardinal sous un prétexte honnête, et partit pour Grécio.

Ce qu'il faut bien remarquer ici, c'est que saint François, qui permettait à quelques-uns de ses Frères de demeurer auprès des Cardinaux, ne croyait pas que lui, étant Supérieur, pût y passer seulement une nuit, parce que d'autres pourraient n'en être pas édifiés, et qu'il se trouvait établi pour donner bon exemple à tous. Cela montre combien les personnes en place doivent s'appliquer à ne rien faire qui puisse être de mauvaise édification ; à s'abstenir de certaines choses qui n'ont rien de mauvais en soi, que l'on ne désapprouverait pas dans un particulier, mais dont on se scandalise dans un chef qui doit être un modèle de vertu. Sur ce principe, saint Paul disait aux Chrétiens : *Je ne fais pas tout ce qui m'est permis, parce qu'il n'est pas expédient, et que tout n'édifie pas....... Je fais tout pour votre édification.* (1) Il recommandait à ses deux disciples, Timothée et Tite, qu'il avait ordonné Evêques, d'être *l'exemple des fidèles, dans leurs discours, dans leur conduite, dans ce qui regarde la doctrine, l'intégrité, la sagesse, la foi, la charité, la chasteté, la pratique des bonnes œuvres.* (2) Saint Grégoire, saint Bernard, et tous les saints Pères ont aussi demandé dans les Prélats, comme une qualité principale, qu'ils édifiassent beaucoup : ce qui

( ) 1. *Cor.* 10. 22 *et* 23. — 2. *Cor.* 12. 19.
(2) 1. *Tim.* 4. 12. — *Tit.* 3. 7.

est d'autant plus nécessaire dans les Supérieurs réguliers, que leur exemple est plus immédiat. (1)

La mauvaise santé de François, les coups qu'il avait reçus des démons, et une pluie continuelle, l'obligèrent en chemin à monter sur un âne. Il en descendit pour dire l'Office divin tranquillement et debout ; il demeura au même endroit sans se mettre en peine de la pluie, et ne remonta qu'après avoir achevé. On parlera ailleurs de son respect, de son attention et de sa piété dans ce saint exercice.

Arrivant à Grécio, il trouva tout préparé pour la fête, par son ami Velita. On avait fait dans le bois une crèche, où était représenté le mystère de la Nativité de Notre-Seigneur : on y avait mis de la paille, et la nuit de Noël on y amena un bœuf et un âne. Il s'y trouva beaucoup de Frères Mineurs des couvens voisins, et le peuple des environs y accourut en foule. Le bois était éclairé d'une quantité de flambeaux, et retentissait mélodieusement du son de mille voix qui chantaient les louanges de Dieu avec beaucoup de mesure. François, plein de dévotion, et les yeux baignés de larmes d'une sainte joie, se tenait devant la crèche, au-dessus de laquelle on avait élevé un autel, où la Messe fut célébrée solennellement à minuit : il y fit le diacre, et après avoir chanté l'Evangile, il prêcha sur la naissance du Roi devenu pauvre, à qui, par une tendresse d'amour, il ne donna point d'autre nom, toutes les fois qu'il en parla, que celui d'Enfant de Bethléem.

---

(1) *S. Greg. in Job. lib.* 2. *cap.* 3. *et reg. Past. lib.* 2. *cap.* 16, *n.* 27. *edit. Bened. — S. Bernard in Cant. serm.* 76, *n.* 9. *De div. serm.* 35 *et* 100. *et alii passim.*

Velita, qui avait préparé la fête, assura qu'il avait vu dans la crêche un enfant d'une grande beauté, qui dormait, et que François embrassait tendrement comme pour l'éveiller. On a d'autant plus de sujet de croire cette merveille, dit saint Bonaventure, que celui qui la rapporta comme témoin oculaire, était un saint homme, et qu'elle fut confirmée par plusieurs miracles : car la paille sur laquelle l'enfant avait paru couché, eut la vertu de guérir différentes maladies des animaux; et ce qui est encore admirable, ceux qni venaient visiter cet endroit, quelque lâches qu'ils fussent, se sentaient excités à l'amour de Dieu. On en fit, après la mort du Saint, une chapelle, dont on plaça l'autel sur la crêche même, afin que la chair de l'Homme-Dieu immolé sur la Croix, fût mangée sur le lieu où il avait voulu paraître en son état d'enfant.

Après la cérémonie, François se retira dans le couvent de Grécio, où se trouvèrent quelques Ministres provinciaux, qui étaient venus lui communiquer les affaires de leurs provinces. On avait préparé le réfectoire mieux qu'à l'ordinaire, avec des nappes et des verres fort propres, tant à cause de la solennité du jour, que pour faire honneur aux hôtes. Il en eut de la peine, et dans le temps du dîner il alla prendre à la porte du couvent le bâton et le chapeau d'un pélerin qui demandait l'aumône; puis il vint en cet état la demander lui-même à la porte du réfectoire, comme un pauvre pélerin. Le Supérieur qui reconnut sa voix, dit en souriant : « Frère pélerin, il y a ici bien des Religieux, et ils ont besoin de ce qu'on leur a donné par aumône : entrez cependant, et l'on vous donnera ce qu'on pourra. » François entra et s'assit à terre, où il

mangea fort joyeusement des morceaux de pain et quelques autres choses qu'on lui mit dans un plat, sans vouloir rien davantage.

Après le dîner il leur fit un bel entretien sur la pauvreté de JÉSUS-CHRIST et de sa sainte Mère, dans lequel il dit que de bons mets étaient malséans sur la table des Religieux pauvres, particulièrement un jour de Noël, où la bienheureuse Vierge Marie avait à peine de quoi manger, et où l'on ne put coucher JÉSUS-CHRIST naissant, que dans une étable qui servait à mettre les bêtes. Il conclut en leur disant que les fêtes de Notre-Seigneur et des Saints se célèbrent beaucoup mieux par la pauvreté qu'ils ont pratiquée avec tant de soin, que par des choses recherchées et superflues dont ils avaient horreur.

Saint Bonaventure rapporte une semblable instruction qu'il donna un jour de Pâques. N'ayant pu faire la quête au dehors, parce qu'il se trouvait dans un lieu fort écarté ; il demanda l'aumône à ses propres frères, comme pauvre et étranger, en mémoire du Seigneur, qui apparut le jour de sa résurrection sous une figure étrangère, aux Disciples qui allaient à Emmaüs ; (1) et il leur dit ensuite, que passant par le désert de ce monde en étrangers et en voyageurs, ainsi que de vrais Israélites, c'était toujours dans un esprit de pauvreté qu'ils devaient célébrer la Paque du Seigneur, qui est son passage de ce monde à son Père. (2)

Ces leçons conviennent en particulier aux Religieux, surtout à ceux qui font profession d'une plus étroite pauvreté : mais il n'y a point de fidèle qui ne doive savoir qu'en s'abstenant

---

(1) *Luc.* 24. 15 *et* 16. (2) *Joan.* 13. 1.

des œuvres serviles, il ne laisse pas de profaner la sainteté des jours de fête, lorsqu'il les emploie à des divertissemens mondains. Saint Augustin (1) dit que les Chrétiens qui font de la solennité des Martyrs une occasion de débauche, les insultent et les persécutent, en quelque sorte, comme ont fait leurs bourreaux; et que ceux qui tombent dans l'intempérance, lorsqu'on célèbre la fête de Pâques, sont des charnels qui s'exposent à ne la pas célébrer éternellement avec les Anges. Pour bien sanctifier le jour du Seigneur et les fêtes, il faut vaquer aux exercices de piété, entrer dans l'esprit des mystères que l'Eglise célèbre, et se proposer l'exemple des Saints qu'elle honore.

François demeura quelque temps à Grécio, où, une nuit, qu'il voulait reposer, il sentit un grand mal de tête et un tremblement dans tout le corps qui l'en empêchèrent. Pensant que cela pouvait venir d'un traversin de plumes, que son ami Velita l'avait contraint d'accepter, à cause de ses infirmités, il appela son compagnon, qui était près de sa cellule, et lui dit: « Emportez ce traversin, je crois que le démon est dedans. » Le compagnon qui l'emporta le trouva extrêmement lourd, et il ne fut pas plus tôt hors de la cellule, qu'il demeura immobile et muet. Le Père, se doutant de la malice du démon, commanda au Religieux, par sainte obéissance, de revenir dans le moment: le malin esprit l'ayant quitté aussitôt, il revint, et dit l'état où il venait de se trouver. Le Saint, confirmé dans la pensée que le mal était venu de son en-

(1) *S. Aug. in Psal.* 59, *n.* 15. *in Psal.* 69, *n.* 2. *et serm.* 252, *n.* 12.

nemi : « Il est vrai, dit-il, qu'hier, en disant Complies, je sentis les approches du démon, et je me préparai bien à lui résister. Il est plein de malice et de ruse; comme il n'a pu souiller une ame que Dieu protége de sa grâce, il s'est efforcé de nuire au corps, et d'empêcher qu'on ne lui donnât un secours nécessaire; afin de faire commettre au moins par là quelque faute d'impatience, et l'éloigner de la prière. » Le saint homme se sentit délivré de ses douleurs, et prit le repos qu'il n'avait pu prendre ayant la tête sur la plume. A quel degré de perfection Dieu voulait-il élever ce fidèle serviteur? Il ne lui permettait pas même de prendre un faible soulagement dans ses maux : c'est un Dieu saint et jaloux de la sainteté des ames (1), qui veut qu'elles soient purifiées par toute sorte de sacrifices; mais qu'il les en récompense bien !

Cette année 1223, François avait tenu à la Pentecôte le Chapitre ordinaire, où fut fait Provincial, d'Allemagne, à la place du frère Césaire de Spire, le frère Albert de Pise, qui était revenu d'Angleterre, et dont on parlera dans la suite. Il avait envoyé aussi de ses frères pour s'établir dans un couvent fort bien situé près de la ville d'Urbin, lequel fut bâti aux frais communs des habitans de Montebarochio et de Montegiano.

Les historiens de la ville de Bologne (2) marquent encore qu'il y alla cette année, qu'il prêcha plusieurs fois dans la grande place, et que sachant combien on était déréglé, il repéta très-souvent ces paroles d'une voix fort haute :

(1) *Deut.* 5. 9 *et* 10.
(2) *Sigon. et Leand. apud Vad. ad ann.* 1223, *n.* 25.

*Ville de Bologne, il serait tombé bien des fléaux sur vous, et vous seriez bien malheureuse, si vous n'aviez pas devant Dieu un aussi puissant protecteur que mon très-cher frère Dominique, qui ne cesse point d'intercéder en votre faveur.* Il ne sortit point de la ville sans avoir retranché beaucoup de désordres ; et on croit que ce fut cette année qu'arriva ce que rapporte un de ces historiens (1), que François prêchant dans la place, il se fit un tremblement de terre, dont tout le monde fut effrayé, parce qu'il y en avait eu plusieurs la même année qui avaient renversé beaucoup d'édifices ; mais que sans marquer aucune émotion, le Saint continua son discours, montrant à ses auditeurs que, par ces tristes événemens, Dieu avertit les hommes de quitter leur mauvaise vie, et que le fruit qu'on en doit tirer, c'est de se convertir sans délai.

Durant le séjour que François fit à Grécio et aux environs, Pierre de Catane, son premier Vicaire général, mourut au couvent de Sainte-Marie-des-Anges, le second jour de mars 1224. (2) Dès qu'il fut dans le tombeau, Dieu fit éclater ses mérites par un grand nombre de miracles. On y venait en foule, et on y laissait des offrandes considérables ; ce qui troublait la retraite des Religieux, et blessait leur étroite pauvreté. François, en étant informé, vint aussitôt : il alla sur le tombeau, et transporté d'un saint zèle, il adressa ces paroles au mort avec un empire que Dieu seul pouvait lui donner : *Frère Pierre, vous m'obéissiez toujours ponctuellement*

(1) *Sigon. de Episc. Bonon. lib.* 2.

(2) Voyez la grande note sur Pierre de Catane, au commencement de l'année 1221, page 259 du premier volume.

*pendant votre vie, j'exige maintenant que vous m'obéissiez de même. Ceux qui viennent à votre tombeau nous incommodent fort : ils sont cause que notre pauvreté est blessée, que notre silence se rompt, que notre discipline se relâche ; ainsi je vous commande par obéissance de cesser de faire des miracles.* L'ordre fut exécuté. Depuis ce moment il ne se fit plus de miracles au tombeau du frère Pierre.

Une ancienne Chronique manuscrite, conservée dans le Vatican, porte que saint François, faisant transporter son corps quelque temps après, on le trouva retourné et à genoux, la tête baissée, dans la posture d'une personne qui se soumet à un commandement qu'on lui fait. Dieu voulut, pour marquer la force de l'obéissance et le respect qui lui est dû, qu'un mort reçût les ordres du Supérieur comme s'il eût été vivant.

Une semblable défense de faire des miracles après la mort, se trouve dans la vie de saint Bernard. (1) Gosvin, abbé de Cîteaux, qui était à ses obsèques avec plusieurs autres abbés de son Ordre, voyant le tumulte causé par les miracles qui s'y faisaient, et craignant que cela ne devînt préjudiciable à la discipline régulière, s'approcha respectueusement du cercueil, et défendit au Saint, en vertu de l'obéissance, de faire aucun miracle dans la suite. En effet, depuis ce jour-là, il n'en fut fait aucun publiquement à son tombeau, quoique Dieu en opérât d'autres en particulier par son invocation. L'auteur ajoute que saint Benoît (2) demande dans sa Règle une

(1) *Vita. s. Bern. lib. 7. cap. 28. tom. 2 Oper. edit. Mabill.*
(2) *Reg. s. Bened. cap. 7.*

obéissance sans réserve, à l'exemple de JÉSUS-CHRIST, qui a été *obéissant jusqu'à la mort* (1); et que l'ame de saint Bernard se rendit obéissante après la mort même, à un homme mortel.

Claire et ses filles du monastère de Saint-Damien prièrent instamment François de leur donner par écrit une Règle et une forme de vie semblable à celle des Frères Mineurs, afin qu'en son absence et après sa mort, elles et les autres qui viendraient pussent l'observer. Ces Religieuses de Saint-Damien n'avaient point voulu recevoir la Règle de Saint-Benoît, ni les Constitutions faites par le cardinal Hugolin, que les autres monastères formés sur celui-ci avaient reçues volontiers, et qui étaient très-rigoureuses : elles voulaient une rigueur encore plus grande.

Le saint Patriarche en conféra avec le même Cardinal protecteur des deux Ordres, et ils composèrent ensemble une Règle en douze chapitres, toute conforme à celle des Frères Mineurs, avec des tempéramens et des usages convenables à des filles. Si quelque chose arrêtait François, le Cardinal disait son sentiment, ou pour adoucir de certains endroits, ou pour prendre plus de précaution sur d'autres; et il y inséra quelques articles des premières constitutions qu'il avait dressées. Pendant qu'il écrivait, il ne pouvait retenir ses larmes, considérant que des filles voulaient pratiquer des austérités fort au-dessus de leur faiblesse.

On rapportera seulement ici le sommaire de cette Règle, pour montrer la sagesse de l'Instituteur. Toujours attentif à la pureté de la foi, il

(1) *Phil.* 2. 8.

veut que Claire (1), au nom de toutes ses Sœurs, comme il l'avait fait lui-même au nom de tous ses Frères, promette obéissance et révérence au pape Honorius, et à ses successeurs canoniquement élus, et à l'Eglise Romaine : que l'on examine soigneusement sur la Foi catholique et sur les Sacremens de l'Eglise, celles qui se présentent pour être reçues ; et que les Sœurs aient toujours pour protecteur le Cardinal qui sera donné aux Frères Mineurs, en cette qualité, par le Pape, afin qu'étant toujours soumises à la sainte Eglise, et toujours abaissées à ses pieds, elles demeurent aussi toujours fermes dans la Foi catholique.

On ne croiroit peut-être pas que cette précaution fût si nécessaire pour des personnes du sexe, dont le partage, en tout état, est la soumission et le silence : mais saint François savait qu'étant naturellement curieuses, elles ne le font pas moins paraître dans les matières de Religion qu'en toute autre chose ; et pour ôter à ses filles l'occasion de donner par-là aucune atteinte à leur foi, il crut devoir les attacher à l'Eglise Romaine et au Saint-Siége, par le vœu d'une entière obéissance et d'un attachement inviolable. En effet, c'est le plus court et le plus efficace moyen de retenir la curiosité indiscrète, et de conserver la foi pure et sans tache : aussi saint Jérôme, qui sur ce point était d'une délicatesse extrême, voulant empêcher que l'illustre Démétriade, qui s'était consacrée à Jésus-Christ par le vœu de virginité, ne donnât dans les erreurs d'Origène, que le prêtre Ruffin et Mélanie l'ancienne avaient apportées d'Orient, et qui se

(1) *Reg. s. Clar. cap.* 1 *et* 12.

réveillaient alors, lui donna cet excellent avis dans une lettre écrite au sujet de sa consécration : *Suivez la Foi du saint pape Innocent, disciple et successeur d'Anastase, et ne recevez aucune doctrine étrangère, quoique peut-être vous vous flattiez d'être assez habile et assez éclairée pour en découvrir l'illusion.* (1)

D'ailleurs le saint Patriarche n'ignorait pas que de tout temps les hérétiques ont eu grand soin d'engager les femmes dans leur parti : dévotes et mondaines tout leur est bon. L'Histoire Ecclésiastique en fournit bien des preuves, et notre siècle n'en manque pas. On sait à qui peuvent justement s'appliquer ces paroles de saint Jérôme à Jovinien et à Pélage : *Vous avez dans votre camp des Amazones........ Pour gagner leurs bonnes grâces, vous leur accordez libéralement la science de la Loi, et vous enseignez dans vos écrits que les femmes doivent l'avoir, quoique l'Apôtre enseigne au contraire qu'elles doivent demeurer dans le silence et dans la soumission.* (2) Saint François faisait donc très-sagement de lier à l'Eglise Romaine et au Saint-Siége, par les nœuds les plus forts et les plus sacrés, ses Religieuses aussi bien que ses Religieux.

Il ne voulait point qu'on reçût de fille trop âgée, ou infirme, ou d'un esprit faible ; et l'expérience fait connaître, comme il le disait, que c'est un grand obstacle à la régularité des observances. (3)

Tous les monastères ne s'accommoderaient

---

(1) *S. Hier. Epist. ad Demetr.* 97. *aliàs* 8.

(2) *Id. adv. Jovin. lib.* 2. *sub fin. Id. Dial. adv. Pelag. lib.* 1. *post med.* 1. *Cor.* 14. 34 *et* 35.

(3) *Reg. s. Clar. cap.* 2.

pas de son réglement touchant les jeunes personnes, qu'il ne permet d'admettre que pour être Religieuses, jusqu'à ce qu'elles en aient l'âge; ordonnant qu'elles soient rasées, qu'elles quittent les habits séculiers, et que ce soit de l'étoffe de la communauté qu'on les habille, Si les gens du monde ont des raisons pour vouloir qu'on en use autrement, et si les Religieuses en ont de leur côté pour s'y assujettir, il ne laisse pas d'être vrai, sur le témoignage des Religieuses mêmes, que des pensionnaires vêtus d'une manière mondaine, sans aucune vocation pour le cloître, et souvent dans des dispositions toutes contraires, particulièrement lorsqu'elles sont d'un certain âge, causent toujours du dérangement dans une communauté régulière. Les Evêques, qui le savent bien, ont souvent fait, à l'occasion des grandes pensionnaires, de très-sages ordonnances, mais ils ont de la peine à les faire observer. A la vérité, il y a des instituts de filles établis pour l'instruction de la jeunesse; et en d'autres Ordres, on est quelquefois comme forcé de recevoir des pensionnaires: mais ce doit être pour toutes ces maisons un grand sujet de vigilance; et l'on ne peut que féliciter les Religieuses de Sainte-Claire qui gardent exactement leur Règle sur ce point, lequel est plus important que l'on ne croit.

Dans l'endroit où saint François parle de la confession des Sœurs (1), il leur marque une chose très-utile, et qui peut servir à toutes les personnes du sexe : c'est de ne pas dire en se confessant, une seule parole qui ne regarde la confession, et qui ne se rapporte directement

---

(1) *Reg. s. Clar. cap.* 3.

au salut de l'ame. Si les Religieuses suivaient cela au pied de la lettre, elles seraient moins long-temps à confesse, et en tireraient plus de fruit, outre qu'elles trouveraient plus aisément des Confesseurs.

Les instructions qu'il donne à l'Abbesse (1) sont bonnes pour toutes les Supérieures. « Dès qu'elle est élue, dit ce saint homme, qu'elle fasse réflexion sur le fardeau dont elle est chargée, et dont elle doit rendre compte à Dieu. Qu'elle se conforme à la communauté en toutes choses, dans son vêtement, dans sa nourriture, à l'église, au dortoir, à l'infirmerie : qu'elle préside moins par son rang que par ses vertus et par la sainteté de sa conduite, afin que ses Sœurs, voyant son exemple, lui obéissent plus par amour que par crainte : qu'elle se garde bien des amitiés particulières, de peur qu'ayant trop d'affection pour quelques-unes, elle ne cause du scandale parmi toutes les autres : qu'elle donne de la consolation aux affligées, en sorte qu'elle soit leur dernier refuge ; de crainte que, si elle ne remédie point à leurs maux, leur faiblesse ne les fasse tomber dans le désespoir. » Il lui recommande de donner un facile accès à ses Sœurs, de se regarder comme leur servante, de ne se point mettre en colère pour les fautes qu'elles commettent, de les corriger avec humilité et charité. Entrant dans le soin du temporel, il veut que l'Abbesse consulte ses Sœurs sur les affaires de la maison ; parce qu'il arrive souvent que Dieu découvre aux moindres ce qu'il y a de mieux. Il lui défend de contracter aucune dette considérable, si ce

(1) *Reg. s. Clar. cap.* 4.

n'est du consentement de la communauté, et pour une nécessité évidente, et surtout de recevoir aucun dépôt, d'autant que c'est une source de trouble et de scandale.

C'est sur les grands principes de l'état religieux, qu'il prescrit à toutes les Sœurs (1) de travailler en commun et pour le commun, et de n'avoir rien en particulier; de n'aller au parloir que rarement, de s'en abstenir pendant l'Avent et le Carême, d'y être toujours accompagnées, d'y parler sans voir et sans êtres vues; de ne jamais parler à la porte du monastère; de ne point écrire et de ne rien recevoir sans la permission de l'Abbesse, et de veiller soigneusement à l'exacte clôture.

Son attention va jusqu'à régler la conduite des Sœurs du dehors (2) qui servent la communauté. « Qu'elles gardent, dit-il, une conduite honnête avec les gens du monde, et qu'elles parlent peu afin de les édifier. Quand elles sont obligées de sortir, qu'elles ne s'arrêtent qu'autant qu'il est nécessaire : sur toutes choses, que leur circonspection soit si grande à l'égard des hommes, qu'elles ne donnent pas le moindre lieu ni à de mauvais soupçons, ni à de mauvais discours. Qu'elles ne soient pas assez hardies pour rapporter au monastère ce qui se dit dans le monde, et qu'elles sachent qu'il leur est étroitement défendu de communiquer au dehors ce qui se fait au dedans, et dont le monde pourrait ne pas s'édifier. » On ne saurait donner d'instructions plus convenables à toutes les Tourières des couvens de Religieuses.

Enfin le saint Instituteur marque (3) les qua-

(1) *Cap. 7. 5. 11. et seq.*
(2) *Reg. s. Clar. cap. 9.* (3) *Cap. 12.*

lités que doivent avoir et les mesures que doivent prendre le Visiteur, le Confesseur, et les autres Religieux employés à donner aux Sœurs des secours spirituels et temporels, afin que *tout se fasse*, comme le dit saint Paul, *selon les règles de la bienséance et dans l'ordre.* (1)

Au reste l'étendue d'esprit, la discrétion et la tendre charité de saint François paraissent merveilleusement dans tout ce qu'il ordonne (2) touchant l'imposition des pénitences, l'habillement des Sœurs et le soin des malades.

Sainte Claire dit dans son testament, en s'adressant à ses Sœurs : *Notre bienheureux père saint François a écrit pour nous une forme de vie, principalement afin que nous persévérions toujours dans la pratique de la sainte pauvreté, à laquelle il nous a exhortées non-seulement par ses exemples et par ses paroles, mais encore par plusieurs écrits qu'il nous a laissés.* (3) Le pape Innocent IV déclare expressément (4), dans la Bulle qu'il donna aux instantes prières de Claire, trois jours avant qu'elle mourût, que la Règle qu'il confirme a été donnée par saint François. Tout y est de lui, à la réserve de très-peu de choses nullement essentielles, qui paraissent y avoir été ajoutées par le cardinal Hugolin, par la Sainte, et par le Pape. Il y a un grand nombre de monastères où on l'observe dans toute sa rigueur, et elle est nommée la première Règle de sainte Claire, parce qu'il ne s'y trouve aucune des mitigations qu'y mirent depuis le cardinal Hugolin, étant Pape sous le

(1) 1. *Cor.* 14. 40.
(2) *Reg. s. Clar. cap.* 8 *et* 9.
(3) *Vad. ad ann.* 1253, *n.* 1, 5 *et* 6.
(4) *Id. Annot. in reg. s. Clar. argum.*

nom de Grégoire IX; le pape Innocent IV, en 1246, et Urbain IV, en 1264.

La sainteté d'Elisabeth, fille d'André (1) II, Roi de Hongrie, épouse de Louis (2) VI, Landgrave de Thuringe et de Hesse, brillait alors avec un grand éclat. François témoigna souvent au Cardinal protecteur, la haute estime qu'il en faisait. Surtout il admirait dans cette Princesse, l'humilité, la charité, la mortification, et l'amour de la pauvreté au milieu des grandeurs du monde. Un jour comme ils s'en entretenaient, le Cardinal lui dit que de telles vertus méritaient qu'il lui envoyât son manteau; que c'était un présent qui convenait, et que la reconnaissance ne lui permettait pas de le refuser aux bienfaits dont la Princesse comblait ses Frères. François s'en défendait modestement; mais le Cardinal lui ôta le manteau de dessus les épaules, et lui ordonna de l'envoyer à Elisabeth, ce qui fut (3) exécuté. Elizabeth reçut ce manteau avec une profonde vénération; elle

---

(1) Il est surnommé le Jérosolymitain, parce qu'il se croisa pour la guerre sainte. Son épouse, mère de sainte Elisabeth, était la reine Gertrude, fille de Berthold, duc de Carinthie.

(2) Il possédait éminemment toutes les qualités d'un grand prince et d'un parfait chrétien. Il se croisa pour la guerre sainte, et mourut dans ce voyage à Otrante en Calabre, avec de beaux sentimens de religion, l'an 1227. L'auteur de l'histoire des Croisades, dit qu'il ne cédait guère en sainteté à son épouse sainte Elisabeth, et rapporte, sur le témoignage de l'historien des Landgraves de Thuringe, qu'il plut à Dieu d'en donner des preuves éclatantes par des miracles qui se firent à son tombeau. *Tom.* 2. *liv.* 10. *pag.* 310.

(3) Le P. Archange, religieux pénitent du Tiers-Ordre de Saint-François, qui a fait la vie de sainte Elisabeth, imprimée chez Coignard, en 1692, ajoute *liv.* 5. *pag.* 123: « Que le Saint accompagna le présent, d'une lettre admi-

le conserva comme un gage précieux de la pauvreté évangélique qu'elle aimait tendrement, et qu'elle embrassa généreusement trois ans après, lorsqu'elle apprit la mort du Landgrave, son époux. Etant près de mourir, en 1231, elle le donna, par amitié, à une de ses femmes, qui lui demandait en ce dernier moment une marque de sa bienveillance, et elle lui dit : *Je vous laisse mon manteau : ne prenez pas garde à la pauvreté de l'étoffe, mais considérez bien le prix d'une telle pauvreté. Je vous déclare en conscience, que* JÉSUS-CHRIST, *mon bien-aimé, s'est rendu favorable à mes désirs, et m'a comblée de douceurs, toutes les fois que, portant* (1) *ce manteau, j'ai cherché à voir sa face adorable.*

C'est à cette année 1224, que l'on rapporte, avec Vadingue, la merveilleuse apparition qui se trouve marquée en ces termes dans la Légende de saint Bonaventure.

« Bien que François ne pût point se trouver

---

rable, toute remplie de cet esprit de zèle, de sainteté, et d'amour dont il était pénétré, et que, dans la suite de cette lettre, il se réjouissait avec la Sainte de toutes les grâces qu'elle avait reçues de Dieu, et dont par la divine miséricorde elle faisait un si saint usage. » L'auteur cite Vadingue, et la vie de sainte Elisabeth, qui est en manuscrit à Louvain. Cependant Vadingue ne parle point de lettre, *ad ann.* 1226, *n.* 61, quoiqu'il rapporte les propres termes du manuscrit de Louvain. On peut croire que le manteau aura été envoyé avec une lettre, mais il faut convenir qu'elle ne se trouve point : car si Vadingue l'avoit vue dans le manuscrit, on ne peut pas douter qu'il ne l'eût ou rapportée tout entière, ou du moins citée.

(1) On voit à Louvain, dans la vie manuscrite de sainte Elisabeth, le témoignage d'un célèbre Prédicateur, nommé frère Berthold, qui assure avoir vu et tenu ce manteau dans une Maison d'hospitaliers de l'Ordre Teutonique, d'un lieu du diocèse de Spire, qu'il nomme *Album castrum*.

aux chapitres des provinces, l'ordre qu'il avait prescrit pour ces assemblées, les ferventes prières qu'il faisait pour leur bon succès, et l'efficace de la bénédiction qu'il leur donnait, l'y rendaient présent. Quelquefois même, Dieu, par sa puissance, l'y faisait paraître d'une manière sensible, comme il arriva au chapitre d'Arles. Tandis que l'excellent prédicateur Antoine faisait un discours aux Frères sur la Passion du Fils de Dieu, et sur l'inscription de sa Croix, JÉSUS DE NAZARETH LE ROI DES JUIFS, un des Religieux, nommé Monald, homme d'une vertu reconnue, étant poussé par l'esprit de Dieu à regarder vers la porte du chapitre, il vit le bienheureux François élevé en l'air, les bras étendus en croix, donner sa bénédiction à l'assemblée. Alors ils se trouvèrent tous remplis d'une si grande consolation spirituelle, que ce fut un témoignage intérieur qui les assura de la présence de leur Père, et confirma ce que Monald avait vu. La chose devint encore plus certaine dans la suite, par l'aveu qu'en fit saint François.

« On ne doit point avoir de peine à la croire, continue saint Bonaventure : Dieu, par sa toute-puissance, rendit, pendant un sommeil mystérieux ; le saint évêque Ambroise (1) présent aux obsèques de saint Martin : de même il voulut

---

(1) Ce merveilleux événement est rapporté par saint Grégoire de Tours, et la tradition en a toujours été constante dans les églises de Tours et de Milan. Le cardinal Frédéric Borromée, archevêque de Milan, cousin et successeur de saint Charles, la soutint vigoureusement contre quelques critiques de son siècle. Le cardinal Baronius la combat, parce qu'il prétend que saint Martin n'est mort qu'après saint Ambroise ; mais les Continuateurs de Bollandus prou-

que les vérités annoncées par Antoine, son prédicateur, particulièrement sur la Croix de JÉSUS-CHRIST, reçussent un nouveau poids par la présence de son serviteur François, qui portait la Croix avec tant de courage, et la prêchait avec tant de zèle. »

Ayant donné une Règle aux Sœurs de Saint-Damien, et disposé tout ce qui concernait ses trois Ordres, il recommanda fort au frère Elie, son Vicaire, d'avoir soin de l'exécution, et crut devoir prendre quelque temps pour vaquer à son intérieur. Car sa coutume était de passer, sans interruption, d'une bonne œuvre à une autre : en quoi il imitait, dit saint Bonaventure, les Anges (1) que Jacob vit en songe, qui montaient et descendaient le long de l'échelle mystérieuse, dont le pied était appuyé sur la terre, et le haut touchait le Ciel. Cet homme angélique savoir si bien ménager le temps qui lui était donné pour amasser des trésors de mérite, qu'il l'employait toujours ou à descendre au prochain par les ministères laborieux de la charité, où à s'élever à Dieu par le tranquille exercice de la contemplation. Quand les conjonctures l'avaient obligé à donner plus de temps au service des ames, il se retirait ensuite dans quelque lieu solitaire et paisible, pour ôter de la sienne, en s'appli-

vent fort bien, que saint Ambroise a survécu à saint Martin au moins de plusieurs mois : toutes les preuves en sont exactement recueillies dans une dissertation sur le temps de la mort de saint Martin, qui se trouve à la fin de sa vie, écrite par M. l'abbé Gervaise, et imprimée à Tours, en 1699. S. Gregor. Turon. *De mirac. sanct. Martin. lib.* 1. *cap.* 5. Act. SS. *tom.* 1. *april. ad calc. Diatr. proœm. et* §. 7 *et* 8. *ant. vit. s. Sigeberti regis, die* 1. *febr.*

(1) *Genes.* 28. 12.

quant à Dieu seul, tout ce qui pouvait s'y être attaché de poussière par le commerce des hommes. Notre-Seigneur donnait souvent à ses Apôtres l'exemple de la retraite, et l'on ne peut assez le proposer à ceux qui travaillent au salut du prochain.

François partit donc avec quelques-uns de ses Frères, pour aller se recueillir au couvent de Celles, près de Cortone. Il rencontra en chemin une femme de condition, fort pieuse, et fort affligée d'avoir un mari cruel qui l'empêchait de servir Dieu. Elle lui dit qu'elle venait le priver de demander à Dieu la conversion de son époux, et il lui fit cette réponse : *Allez en paix ; et soyez sûre que votre mari vous donnera bientôt de la consolation : dites-lui seulement de la part de Dieu et de la mienne, que c'est à présent le temps de la clémence, et qu'après ce sera le temps de la justice.* La dame reçut la bénédiction du Père, et alla dire à son mari ce qu'on lui avait marqué. Au même moment le Saint-Esprit descendit sur cet homme, et le changea de telle sorte, qu'il dit à sa femme avec beaucoup de douceur : « Madame, servons Dieu, et faisons notre salut. » Il passa ainsi avec elle plusieurs années dans la continence qu'elle lui inspira, et ils moururent le même jour très-chrétiennement.

On a vu dans les deux premiers Tierçaires, une femme sanctifiée par son mari ; on voit ici un mari sanctifié par sa femme. C'est là précisément ce que dit saint Paul (1) : que dans le mariage l'un peut contribuer à la sanctification de

---

(1) 1. *Cor.* 7. 14.

l'autre. En effet, saint Chrysostôme (1) pense qu'une femme vertueuse, douce et prudente, est plus capable que personne de gagner à Dieu un mari déréglé; et que la piété solide d'un mari, avec une fermeté discrète et de bonnes manières, pourrait adoucir l'humeur d'une femme fâcheuse, et rendre régulière une femme mondaine, au moins ne la rendre pas pire.

Tout ce que François fit à Celles fut de vaquer à la contemplation; et afin que le lieu même favorisât son recueillement, il résolut après quelque séjour d'aller dans le désert du Mont-Alverne : c'était le Saint-Esprit qui l'y conduisait pour le glorieux privilége des Stigmates qu'il devait y recevoir. Comme il passait par le comté d'Arezzo, ses grandes infirmités l'obligèrent à demander une âne pour continuer sa route. Il ne s'en trouva point dans le village, mais quelqu'un lui offrit un cheval, et il fut contraint de l'accepter : c'est l'unique fois qu'il ait été à cheval depuis sa conversion; car toutes les fois qu'il avait besoin d'une monture, il prenait la plus vile, pour donner exemple à ses Frères. Dans le village où l'on ramena le cheval, il y avait une femme qui depuis plusieurs jours souffrait de cruelles douleurs sans pouvoir accoucher, en sorte qu'il n'y avait plus aucune espérance humaine pour sa vie. Les gens du lieu voyant revenir le cheval qui avait porté le Saint, prirent la bride et l'allèrent mettre sur le lit de la femme, avec une ferme confiance que ce qu'il avait tenu la délivrerait. En effet, elle accoucha aussitôt fort heureusement. Ce fait est encore rapporté par saint Bonaventure.

(1) *S. Chrysost. Homil.* 19. *in cap.* 7. 1. *Cor. et Hom.* 20. *in cap.* 5. *Eph.*,

Sur le Mont-Alverne, François goûta des douceurs extraordinaires dans la contemplation : il fut embrasé de désirs plus ardens pour le Ciel, et en même temps il sentit que les dons célestes lui étaient communiqués avec plus d'abondance. Ces opérations intérieures, qui ravissaient son ame, élevaient son corps en l'air, plus ou moins haut, à proportion de leurs degrés, comme si un extrême dégoût de la terre lui eût fait prendre l'essor vers la céleste patrie.

Le frère Léon, son secrétaire et son confesseur, atteste l'avoir vu s'élever quelquefois à la hauteur d'un homme, en sorte qu'on pouvait toucher ses pieds; quelquefois au-dessus des plus grands hêtres, et d'autres fois si haut qu'on ne pouvait plus le voir. Quand il n'était qu'à la hauteur d'un homme, Léon embrassait ses pieds, et les arrosait de larmes, avec une tendre dévotion, faisant cette prière : « Mon Dieu, soyez propice à un pécheur comme moi par les mérites de ce saint homme, et daignez me communiquer quelque petite portion de votre grâce. » Quand il le perdait de vue, il se prosternait, et priait où il l'avait vu s'élever.

Saint Thomas (1) et plusieurs autres croient que saint Paul, dans son ravissement, a pu être transporté en corps et en ame au troisième ciel, c'est-à-dire, dans l'Empyrée, dans le Paradis, dans le lieu où sont les Anges et les Bienheureux ; et on ne doit pas le nier, puisque l'Apôtre dit lui-même qu'il ne sait s'il fut ravi avec le corps ou sans le corps. Sainte Thérèse (2), dont les

---

(1) 1ª. 2ª. *Quæst.* 175. *art.* 5. *et* 6. *et in* 2. *Cor.* 12. *lect.* 1. 2. *Cor.* 12. 2.

(2) *Vie de sainte Thérèse*, *chap.* 20.

ouvrages sont si autorisés, rapporte qu'elle avait quelquefois des ravissemens où elle sentait son corps s'élever de terre par une vertu surnaturelle, quelque résistance qu'elle fît : que les autres la voyaient dans cet état, et qu'elle-même s'y voyait. On peut donc bien croire que Dieu ait élevé le corps de son serviteur François, pendant qu'il ravissait son ame par d'intimes opérations ; surtout la chose étant attestée par un témoin aussi saint et aussi digne de foi que Léon, qui assure l'avoir vue de ses yeux. Dieu, dit sainte Thérèse, fait ces faveurs extraordinaires à une ame pour la détacher tellement de toutes les choses de la terre par le corps même, que la vie lui en devienne à charge, et qu'elle endure cette sorte de tourment causé par un violent désir de posséder Dieu, lequel est un martyre très-doux et très-rigoureux tout ensemble : mais il faut être persuadé qu'avec les grâces ordinaires, que Dieu augmente à proportion de la fidélité, on peut parvenir à se détacher du monde et à désirer le Ciel autant que l'on y est obligé en qualité de Chrétien.

Un jour que François revenait d'un de ces ravissemens qui l'élevaient de terre, Jésus-Christ parut assis sur une table de pierre fort basse, où le Saint avait accoutumé de manger, et lui parlant avec une familiarité d'ami, de la protection qu'il donnerait à son Ordre, après sa mort, il déclara quatre choses : la première, que cet Ordre durerait jusqu'à la fin du monde ; la seconde, que ceux qui le persécuteraient avec malice, ne vivraient pas long-temps, s'ils ne se convertissaient ; la troisième et la quatrième étaient des grâces que Notre-Seigneur promettait pour le salut, tant aux Frères Mineurs,

qu'aux personnes qui leur seraient sincèrement affectionnées.

Ces faveurs sont très-grandes, mais elles n'ont rien d'incroyable. Pour la première, quoiqu'il soit vrai que l'Ordre des Frères Mineurs, comme tout autre, puisse être aboli par le Pape, on a néanmoins sujet de penser qu'il subsistera toujours dans l'Eglise, par respect pour l'Evangile sur lequel il est entièrement fondé; et il n'est pas impossible que Dieu le veuille. Pour la seconde, il ne serait pas surprenant que la justice divine punît par une mort avancée ceux qui auraient assez d'irréligion et de malice pour vouloir persécuter opiniâtrément un Ordre qui n'est établi que pour faire du bien à tout le monde, et pour servir toute l'Eglise. Le Prophète (1) dit que le Seigneur donne quelquefois des marques sensibles de sa protection sur les justes, en retranchant aux hommes sanguinaires et artificieux la moitié de leurs jours. A l'égard des grâces que Jésus-Christ promet aux Frères Mineurs et aux amis de leur Ordre, on peut bien se persuader qu'il y en a de particuliers pour des Religieux qui ont eu le courage d'embrasser un genre de vie tout évangélique et tout apostolique; et que Dieu en fait aussi des spéciales aux Chrétiens qui, par principe de religion, s'affectionnent à cet Institut : mais il faut reconnaître que ces grâces demandent toujours une libre et fidèle coopération, sans quoi il n'y a rien à espérer pour l'autre vie, en quelque état que ce puisse être. Ce serait une illusion des plus grossières et des plus déplorables, que de se flatter, en ne faisant point ce qu'il faut faire, que l'on

---

(1) *Psal.* 54. 27.

dût être sauvé, précisément parce qu'on est Religieux de Saint-François, ou qu'on aime son Ordre.

Quand Notre-Seigneur eut disparu de dessus la (1) table, le frère Léon, ne sachant point ce qui s'était passé, voulut la préparer à l'ordinaire pour manger; mais François l'en empêcha, et lui dit : « Il faut la laver avec de l'eau, avec du vin, avec du lait, avec de l'huile, et avec du baume, puisque JÉSUS-CHRIST a daigné s'y asseoir et me faire connaître de là ce que vous saurez. » Comme Léon n'avait pas tout ce qu'il demandait, il prit seulement de l'huile, à l'exemple de Jacob, pour consacrer au Seigneur cette table, et il y en répandit, prononçant ces paroles : *C'est ici l'Autel de Dieu.* (2) Il déclara ensuite à son compagnon les quatre faveurs qui lui avaient été promises, et ajouta qu'il y en avait une cinquième qu'il ne dirait pas : on a cru que c'était par humilité; car après sa mort il fut révélé au frère Léon, que cela consistait en ce que Dieu, à cause des mérites du Saint, avait différé de punir le pays par la famine, pour donner aux pécheurs le temps de se convertir; et que, comme ils ne le firent point, sa mort fut suivie de ce fléau, qui causa une grande mortalité.

---

(1) Cette table a été près de deux cents ans dans le sanctuaire de l'église du Mont-Alverne; et comme on en rompait souvent des morceaux pour les emporter par dévotion, elle est depuis trois cents ans dans une chapelle de la même église, où on l'a entourée d'une grille de fer avec cette inscription : *TABLE DE SAINT FRANÇOIS, sur laquelle il a eu d'admirables apparitions, et qu'il a consacrée, en y répandant de l'huile, et en disant :* C'est ici l'Autel de Dieu.

(2) *Genes.* 28. 18. *et* 35. 14.

Vers la fête de l'Assomption de la sainte Vierge, il se retira dans le lieu le plus secret de la montagne, où ses compagnons lui firent une petite cellule fort simple. Il y demeura seul avec Léon, ayant défendu aux autres de revenir avant la fête de Saint-Michel, et d'y amener personne sous quelque prétexte que ce pût être. C'était alors le temps du Carême qu'il faisait en l'honneur du saint Archange, un des neuf qu'il observait pendant l'année, et qui seront marqués ailleurs. Voulant le jeûner plus rigoureusement que les années précédentes, il ordonna au frère Léon de ne lui apporter que du pain et de l'eau une fois le jour, sur le soir, à l'entrée de sa cellule; « Et quand vous viendrez pour Matines, ajouta-t-il, n'entrez pas; dites seulement à haute voix, *Domine, labia mea aperies;* si je réponds, *Et os meum annuntiabit laudem tuam*, vous entrerez; sinon, vous vous en retournerez. » Le pieux compagnon, qui n'avait rien plus à cœur que de lui obéir et de lui rendre service, observait exactement toutes ces choses; mais la nuit il était souvent obligé de s'en retourner, parce que le saint homme se trouvait en extase, et n'entendait pas sa voix.

La récompense de ses soins, fut d'être délivré d'une peine d'esprit qui le tourmentait extrêmement; quoique ce ne fût pas une tentation de la chair, il ne laissait pas d'en avoir honte, et n'osait la découvrir à son Père; il souhaitait seulement d'avoir un écrit de sa main, croyant vaincre la tentation par ce moyen, ou la supporter avec moins de difficulté. Le Père, qui connut par révélation l'état et le désir de son enfant, lui dit d'apporter de l'encre et du papier : il mit au haut en gros caractère, la lettre TAU, et en-

suite il écrivit quelques louanges de Dieu, avec cette bénédiction : *Que le Seigneur vous bénisse, et qu'il vous prenne sous sa garde : qu'il vous découvre son visage, et qu'il ait pitié de vous : qu'il tourne ses regards vers vous, et qu'il vous donne la paix. Dieu bénisse le frère Léon.* (1) « Prenez ce papier, lui dit-il, et conservez-le bien toute votre vie. » Léon ne l'eut pas plutôt reçu, que toute sa tentation se dissipa : il le conserva aussi fort soigneusement jusqu'à la mort, sachant quelle en était la vertu. Cet écrit subsiste encore aujourd'hui à Assise, dans le sanctuaire de l'église de Saint-François, et Dieu l'a souvent fait servir à la guérison des malades. Saint Bonaventure dit que, de son temps, c'était l'instrument de plusieurs miracles.

François éprouva, sur le Mont-Alverne, ce qui était arrivé à saint Antoine (2) dans le désert de la Thébaïde : après avoir délivré les autres des attaques du démon, il y fut exposé lui-même. Ce malin esprit lui suggéra souvent de mauvaises pensées. Il mettait devant ses yeux des spectres horribles, et même il lui donnait visiblement de rudes coups. Une fois, dans un sentier fort étroit, sur le bord d'un grand précipice, il lui apparut sous une figure affreuse, et se jeta sur lui pour le faire tomber : comme il n'y avait rien pour se retenir, François mit ses deux (3) mains sur le rocher, qui était fort uni, et elles s'y enfoncèrent comme dans la cire molle, ce qui le préserva de la chute. Un Ange vint le re-

---

(1) *Num.* 6. 24, 25 *et* 26. *Psal.* 66. 1.

(2) *Vit. s. Anton. n.* 48 *et* 51. *tom.* 1. *Oper. s. Athan.*

(3) Vadingue cite un auteur mort dans le quinzième siècle, qui dit que l'on voyait dans le rocher l'impression des poings du Saint. *Ad ann.* 1224, *n.* 8.

mettre de sa frayeur et le consoler, en lui faisant entendre le son d'un instrument céleste, dont la douceur suspendit tellement les puissances de son ame, qu'il lui sembla qu'elle se serait séparée de son corps, si cela avait duré encore quelque temps.

Il se remit à l'oraison, où il rendit grâces du péril évité et de la consolation reçue; puis il s'appliqua particulièrement à rechercher qu'elle pouvait être sur lui la volonté de Dieu. Ce ne fut point, dit saint Bonaventure, comme ces esprits curieux, qui veulent témérairement sonder la Majesté suprême (1), et qui sont accablés de sa gloire; mais comme un serviteur fidèle et prudent, il n'essayait de découvrir les intentions de son Maître, que par l'empressement qu'il avait de s'y conformer en toutes choses. Une impression divine lui mit dans l'esprit, qu'à l'ouverture du livre de l'Evangile il apprendrait de JÉSUS-CHRIST ce qui en lui et de lui serait plus agréable à Dieu. Ayant donc encore prié avec beaucoup de ferveur, il dit à Léon de prendre sur l'autel le livre de l'Evangile et de l'ouvrir. Léon l'ouvrit trois fois en l'honneur de la très-sainte Trinité, et chaque fois il y trouva la Passion de Notre-Seigneur. François, qui était plein de Dieu, comprit par là que, comme il avait imité JÉSUS-CHRIST dans les actions de sa vie, il devait aussi lui être conforme dans ses souffrances et dans les douleurs de sa Passion.

Quoique son corps fût fort affaibli des austérités qu'il pratiquait, et par lesquelles il portait sans cesse la croix du Fils de Dieu, il ne fut point effrayé de l'idée de nouvelles souffrances:

(1) *Prov.* 25. 27.

au contraire, il prit un nouveau courage pour le martyre, qu'il croyait être cette conformité à la Passion de JÉSUS-CHRIST, suivant les désirs qui l'avaient porté trois fois à s'y exposer. Car l'amour qu'il avait pour le bon JÉSUS, dit encore saint Bonaventure, se trouvait à un degré si vif, qu'on pouvait lui appliquer ces paroles du Cantique : *Ses lampes sont des lampes de feu et de flammes.* (1) La charité, qui embrasait son cœur, était si forte et si ardente, que toutes les eaux des tribulations et la fureur des persécutions auraient été incapables de l'éteindre. C'est en ce sens que saint Paul disait : *Qui nous séparera de l'amour de* JÉSUS-CHRIST? *Sera-ce la tribulation? etc.* (2) Tel est l'amour (3) de préférence que les Chrétiens doivent avoir pour Dieu, s'ils veulent l'aimer éternellement : il faut que leur cœur soit disposé à tout sacrifier et à tout souffrir pour conserver ce divin amour.

Peu de jours après l'ouverture du livre de l'Evangile, Léon étant venu à minuit dire tout haut, proche de la cellule de François, *Domine labia mea aperies*, selon l'ordre qu'il en avait reçu, et ne l'entendant point répondre, il eut la curiosité de s'avancer et de regarder par les fentes de la porte ce qui se passait. Il vit le lieu tout éclatant de lumière, et une flamme très-pure qui rayonnait du haut du Ciel sur la tête du Saint : il entendit des voix qui faisaient des demandes et des réponses : il remarqua que François, prosterné, répétait souvent ces paroles :

---

(1) *Cant.* 8. 6 *et* 7.
(2) *Rom.* 8. 35.
(3) Voyez le beau Sermon du P. Bourdaloue sur l'amour de Dieu : c'est une des plus utiles instructions que l'on puisse jamais donner à des Chrétiens.

*Qui êtes-vous, ô mon Dieu, et mon très-doux Seigneur? Et qui suis-je moi? un vermisseau et votre indigne serviteur.* Il le vit encore mettre trois fois la main dans son sein, et l'étendre chaque fois vers la flamme.

La lumière disparut : on cessa de parler, et Léon voulut se retirer doucement; mais le Père l'entendit, et le réprimanda d'avoir ainsi observé ce qui devait être secret. Celui-ci en demanda pardon, et l'ayant obtenu il pria humblement son maître de lui expliquer, pour la plus grande gloire de Dieu, les choses qu'il avait vues : ce que Francois fit en ces termes :

« Dieu m'a apparu dans la flamme que vous avez vue. Il m'a développé, par sa bonté infinie, beaucoup de mystères, et m'a communiqué une très-haute connaissance de lui-même. dont j'ai été si frappé d'admiration, que je me suis écrié : *Qui êtes-vous, Seigneur, et qui suis-je moi?* Car il n'y a rien qui m'ait tant servi à connaître ce que je suis, et combien il est vrai que je ne vaux rien, et que je ne suis rien, que de contempler l'abîme infini et incompréhensible des perfections de Dieu, quoique ce ne soit que de loin, et sous des voiles obscurs.

» Le Seigneur ayant donc daigné me découvrir, autant que j'en suis capable, combien il est grand, je n'ai pu m'empêcher alors de faire cette réflexion : qu'il est certain que toute créature n'est devant Dieu qu'un pur néant. Comme j'étais dans cette contemplation, il lui a plu d'ordonner que, pour tous les biens qu'il me faisait, je lui présentasse quelque chose : j'ai répondu que ma pauvreté était si grande, qu'excepté le pauvre habit qui me couvrait, je n'avais rien au monde que mon corps et mon ame,

dont je lui avais fait le sacrifice depuis longtemps. Le Seigneur m'a pressé de lui offrir ce qui était dans mon sein, et j'ai été surpris d'y trouver une très-belle pièce d'or, que je lui ai présentée aussitôt : j'y en ai trouvé trois de suite, et les ai présentées de même ; c'était lorsque vous m'avez vu étendre le bras dans la flamme. J'ai rendu grâces à Dieu de tant de bienfaits et du moyen qu'il me donnait de les reconnaître. Il m'a fait entendre que les trois pièces d'or, qui lui étaient fort agréables, représentaient les trois formes de vie qu'il avait voulu que j'instituasse, et encore les vœux de pauvreté, d'obéissance, de chasteté, quand ils sont gardés, comme il convient, par les personnes Religieuses. » Après ce récit François renvoya Léon, et lui défendit d'observer désormais ce qu'il ferait en particulier.

Quand il disait que rien ne lui avait tant servi à connaître ce qu'il était, que de contempler l'abîme infini des perfections de Dieu, il savait bien que le moyen de parvenir à la connaissance de Dieu, c'est de se connaître soi-même, ainsi que saint Augustin et saint Bernard (1) l'enseignent ; c'est-à-dire, que pour obtenir des lumières particulières qui nous découvrent mieux la grandeur de Dieu, il faut être bien persuadé de sa propre bassesse, sentir sa misère, et s'anéantir, parce que la Majesté divine ne se communique qu'aux humbles. Mais saint François voulait marquer que, lorsqu'il plaît à Dieu de se manifester en quelque sorte à une ame pénétrée de son néant, elle connaît beau-

---

(1) *S. Aug. Tract.* 18. *in Joan. n.* 10. *s. Bernard. de div. serm.* 2, *n.* 1. *in cant. serm.* 36, *n.* 6.

coup mieux qu'elle ne vaut rien et qu'elle n'est rien, par la disproportion qu'elle voit entre le souverain Etre et sa créature, qui lui découvre en elle-même mille imperfections qu'elle n'apercevait pas, comme un rayon de soleil fait voir dans une chambre une multitude d'atomes que l'on ne voyait pas avant qu'il parût. On peut encore s'en former une idée par la connaissance de l'ignorance humaine : un savant médiocre connaît moins son ignorance, quelquefois même il ne la connaît point du tout, il croit tout savoir ; un très-savant homme reconnaît qu'il ignore une infinité de choses, et trouve son esprit extrêmement borné. De même les ames, qui sont éclairées intérieurement sur les grandeurs divines, connaissent plus parfaitement qu'elles ne sont rien, et sont plus humbles que celles qui n'ont pas les mêmes vues. La pratique de ceci est de creuser toujours dans son néant par les lumières de la foi, de s'humilier sans cesse pour pouvoir obtenir une plus grande connaissance de Dieu et se connaître mieux soi-même, et de répeter souvent cette prière de saint Augustin : *O Dieu, qui êtes toujours le même ! que je me connaisse et que je vous connaisse.* (1)

La connaissance de soi-même que saint François possédait si parfaitement, le préparait bien à l'insigne faveur que Dieu voulait lui faire, selon ce principe de saint Augustin : (2) qu'il faut des fondemens profonds pour un haut édifice.

Vers la fête de l'Exaltation de la sainte Croix,

---

(1) *S. Aug. soliloq. lib.* 2, *n.* 1. *tom.* 1. *oper.*
(2) *Id. serm.* 69, *n.* 2. *edit. Ben.*

qui est le quatorzième jour de septembre (on croit que ce fut la veille), un Ange lui apparut et l'avertit, comme il le raconta depuis à quelques-uns de ses compagnons, de se préparer à tout ce que Dieu voudrait faire en lui. *Je suis prêt à tout*, répondit-il, *et je ne résisterai en rien aux ordres de sa sainte volonté, pourvu qu'il daigne m'assister de sa grâce. Quoique je sois un homme inutile, et indigne que Dieu pense à moi, cependant comme je suis son serviteur, je le prie de faire en moi selon son bon plaisir.*

Ce généreux consentement, dont le martyre était l'objet, fut la dernière disposition que Dieu demanda pour donner à François la singulière et signalée prérogative des Stigmates, c'est-à-dire, pour imprimer dans son corps les cinq plaies de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST. On va rapporter ce merveilleux événement avec les propres termes de saint Bonaventure, que (1) l'on a tirés de ses deux Légendes. Il n'en marque pas précisément le jour, mais Vadingue apporte de bonnes raisons pour croire que ce fut celui même de l'Exaltation de la sainte Croix.

« François, le serviteur et le ministre vraiment fidèle de JÉSUS-CHRIST, étant en prière un matin sur un côté de la montagne (d'Alverne), s'élevant à Dieu par la ferveur séraphique de ses désirs, et se transformant par les mouvemens

(1) On appelle sa seconde Légende, l'abrégé qu'il fit de la première, pour être lu dans l'Office divin. Tout ce qu'il dit sur les Stigmates, dans l'une et dans l'autre, est rapporté ici très-exactement. Ceux qui n'ont lu que la petite Légende de l'Office ne doivent pas être surpris de trouver quelques légères circonstances qui ne sont que dans la grande.

d'une compassion tendre et affectueuse en celui qui, par l'excès de sa charité, a voulu être crucifié pour nous; il vit comme un Séraphin, ayant six ailes éclatantes et toutes de feu, qui descendait vers lui du haut du Ciel. Ce Séraphin vint d'un vol très-rapide en un lieu de l'air proche du Saint, et alors parut entre ses ailes la figure d'un Homme crucifié, qui avait les mains et les pieds étendus et attachés à une croix. Ses ailes étaient disposées de telle sorte qu'il en avait deux sur la tête, qu'il en étendait deux pour voler, en qu'il se couvrait tout le corps avec les deux autres.

« A la vue d'un tel objet, François fut extraordinairement surpris; une joie mêlée de tristesse et de douleur se répandit dans son ame: la présence de Jésus-Christ, qui se montrait à lui sous la figure d'un Séraphin, d'une manière si merveilleuse et avec tant de familiarité, et dont il se voyait regardé si favorablement, lui causait un excès de plaisir; mais le douloureux spectacle de son crucifiement le pénétrait de compassion, et il en avait l'ame transpercée comme d'un glaive. Surtout il admirait profondément que l'infirmité de ses souffrances parût sous la figure d'un Séraphin, sachant bien qu'elle ne s'accorde pas avec son état d'immortalité; et il ne pouvait comprendre le dessein de cette vision, lorsque le Seigneur, qui paraissait au dehors, lui apprit intérieurement comme à son ami, qu'elle avait été présentée à ses yeux afin de lui faire connaître que ce n'était point par le martyre de la chair, mais par l'embrasement de l'ame, qu'il devait être transformé tout entier en une parfaite ressemblance avec Jésus-Christ Crucifié.

» La vision, disparaissant après un entretien secret et familier, lui laissa dans l'ame une ardeur séraphique, et lui marqua le corps d'une figure conforme à celle du Crucifix, comme si sa chair, semblable à de la cire amollie et fondue par le feu, avait reçu l'impression des caractères d'un cachet. Car aussitôt les marques des clous commencèrent à paraître, dans ses mains et dans ses pieds, telles qu'il les avait vues dans l'image de l'Homme crucifié. On vit ses mains et ses pieds percés de clous dans le milieu; les têtes des clous, rondes et noires, étaient au-dedans des mains et au-dessus des pieds; les pointes, qui étaient un peu longues, et qui paraissaient de l'autre côté, se recourbaient et surmontaient le reste de la chair dont elles sortaient. Il y avait aussi à son côté droit une (1) plaie rouge, comme s'il eût été percé d'une lance, et souvent elle jetait un sang sacré qui trempait sa tunique et ce qu'il portait sur les reins. »

Voilà le prodige nouveau qu'il plut à JÉSUS-CHRIST d'opérer en faveur de François, pour se le rendre plus conforme. Il le marqua et l'orna de ses propres plaies, par une prérogative glorieuse et toute singulière qui n'avait été accordée à personne dans les siècles précédens, et qui fait avec justice l'admiration du monde chrétien. Saint Bonaventure juge que tous les éloges humains sont au-dessous de ce qu'elle mérite.

(1) Saint Bonaventure dit, au chapitre 13. de sa Légende *Dextrum quoque latus quasi lanceâ transfixum rubrâ cicatrice obductum erat;* et au chap. 14. il dit, *vulnus lateris... plaga lateris.* Ce qui montre que, par le terme *cicatrice*, il a entendu une plaie, et une plaie ouverte. Pouvait-il l'entendre autrement, lui qui ajoute que *souvent* elle jetait du sang?

En effet, au milieu d'une foule de merveilles que présente la vie de saint François, il faut avouer que c'est ici l'endroit qui peut, sans exagération, être nommé incomparable. Qu'y a-t-il de si beau que d'être visiblement revêtu de JÉSUS-CHRIST, de porter en son corps la vive ressemblance des plaies qui sont le prix de notre rédemption, la source de la vie, le gage du salut? Combien fallait-il que le serviteur eût de conformité intérieure avec son Maître, pour mériter d'en avoir extérieurement une si grande? car sans doute l'une avait de la proportion avec l'autre. Ce serviteur fidèle ayant embrassé la Croix dès le commencement de sa conversion, il la portait dans son cœur, dans son esprit, dans son corps, dans tous ses sens; tout son amour, tous ses désirs tendaient à la Croix; il en avait fait l'étendard de sa milice. Voilà pourquoi JÉSUS-CHRIST, dont la bonté paraît avec magnificence envers ceux qui l'aiment, après avoir honoré le zèle de François par diverses apparitions en son état crucifié, voulut, pour comble de grâces, qu'il fût crucifié lui-même, afin que, comme l'amour de la Croix faisait son mérite devant Dieu, la gloire d'y être si merveilleusement attaché le rendît admirable aux yeux des hommes.

Tel était le genre de tourment que Dieu lui réservait pour satisfaire l'empressement extrême qu'il avait d'endurer le martyre; sur quoi saint Bonaventure s'écrie : *O l'homme véritablement heureux, dont la chair n'ayant pas été percée par le fer d'un tyran, n'a pas laissé de porter la ressemblance de l'Agneau mis à mort ! O l'heureuse ame, qui n'a pas perdu la palme du martyre, quoiqu'elle n'ait pas été séparée de son*

*corps par le glaive d'un persécuteur !* Ne faut-il pas avouer aussi que l'impression des cinq plaies de JÉSUS-CHRIST sur son corps a été un vrai martyre ? Martyre exquis, rigoureux d'une part, d'autant plus qu'il ne venait pas de la cruauté des bourreaux, mais des traits de l'amour divin et de la propre vertu du Fils de Dieu, dont l'opération est infiniment forte : doux et délicieux d'autre part, d'autant plus qu'il était causé par une communication plus tendre, et qu'il produisait de plus intimes rapports. Notre-Seigneur représentait ainsi en quelque sorte, dans sa créature, l'état où lui-même avait été sur la Croix, jouissant de la souveraine béatitude, pendant qu'il souffrait toute la violence du supplice.

Ce fut après la faveur des Stigmates, selon toutes les apparences, que François fit les deux cantiques italiens que l'on trouve parmi ses Ouvrages. Dans le (1) premier, dont le refrein est : *In foco l'amor mi mise, in foco l'amor mi mise*, il décrit d'une manière poétique, avec des expressions figurées et très-vives, le combat que l'amour divin lui a livré, et les attaques qu'il a faites aussi à ce divin amour ; les coups et les plaies qu'il en a reçues, l'ardente flamme dont son cœur a été embrasé, l'état de langueur et de pamoison où il s'est trouvé réduit, et enfin la force que JÉSUS-CHRIST lui a donnée, avec une tranquillité pleine de douceur. Dans le second (2),

---

(1) Il a été traduit en latin par Henri Chifellius d'Anvers, celui qui a décrit en vers héroïques la guerre de Grenade. La traduction en est parmi les Œuvres de saint François, que Vadingue a donnée au public en 1623.

(2) Le P. Jacques Lampugnano, italien, de la Compagnie de Jésus, en a fait une traduction en différentes sortes

qui est beaucoup plus long que le premier, il représente, avec autant de force et d'élévation que de tendresse, la véhémence de l'amour divin dans son cœur; il s'en entretient avec JÉSUS-CHRIST, qui lui répond; et cet amour augmentant toujours, il déclare qu'il ne fait plus de résistance, qu'il consent à tout, et qu'il ne veut plus d'autre soulagement que celui de mourir d'amour: *D'amor son preso, non faccio retinentia; Dateme la sententia che d'amor io sia morto. Jam non volgo conforto, se non morir d'amore.*

Sainte Thérèse disait (1), en parlant de ses états d'oraison, où souvent elle se trouvait comme enivrée de l'amour de Dieu, et toute hors d'elle-même: « Je sais une personne à qui, sans être poète, il arrivait quelquefois de faire sur-le-champ des (2) couplets de cantiques spirituels fort justes, et qui expliquaient très-bien sa peine. Ce n'était pas de son esprit qu'elle les tirait; mais pour goûter encore davantage la

---

de vers latins, et on ne croit pas que personne en puisse faire une meilleure. Elle est avec celle du premier cantique.

(1) C'est au chapitre 16 de sa vie, écrite par elle-même, de la traduction de M. l'abbé Chanut, un des trois visiteurs généraux des Carmélites de France, imprimée en 1691, qui est préférable en toute manière à celle de M. Arnauld d'Andilly de 1670.

(2) Ce sont des vers Espagnols nommés Glose, où l'on répète un vers à la fin de chaque quatrain ou strophe. Le refrain de la glose de sainte Thérèse est, *Que muero por que no muero*: Je meurs de chagrin de ne pas mourir. Ils furent imprimés à Anvers, l'an 1649, avec les autres ouvrages de la Sainte, en Espagnol. M. de la Monnoye, de l'Académie Française, les a excellemment traduits en vers français; il serait à souhaiter que les deux Cantiques de saint François fussent donnés de même par un aussi habile homme. Voyez les Mémoires de Trévoux, 1702. Sept. art. 8.

gloire que lui causait une peine si savoureuse, elle s'en plaignait de cette manière à son Dieu. Elle aurait voulu se pouvoir mettre toute en pièces, pour faire connaître la joie qu'elle sentait dans cette douce peine. » Ces mouvemens spirituels et divins ne sont ni connus ni goûtés des esprits et des cœurs profanes, qui n'apprennent, de leur propre corruption et des livres empoisonnés qui l'entretiennent, que les emportemens et les extravagances de l'amour criminel; mais les ames pures qui savent ce que c'est qu'aimer Dieu, et en être aimé, ne sont point surprises des effets que ce saint amour réciproque a produits dans un saint François, dans une sainte Thérèse, et dans beaucoup d'autres. Il n'est pas surprenant non plus, que les Saints qui étaient pleins de Dieu aient employé la poésie pour lui exposer les sentimens de leurs cœurs, puisque les Ecrivains sacrés, inspirés par l'Esprit de Dieu, ont fait plusieurs des Livres saints d'une manière (1) poétique; et que des Docteurs (2)

(1) Voyez la dissertation du P. Calmet sur la poésie des anciens Hébreux, à la tête de son Commentaire sur l'Exode, et sur les Psaumes, *tome* 2.

(2) Saint Grégoire de Nazianze, saint Ambroise, saint Paulin et d'autres. Le père Calmet se plaint, avec justice, de ce que les beaux esprits poètes s'attachent à des badineries, ou à des sujets qui excitent et qui flattent des passions criminelles: il prétend que les avantages qu'ils ont reçus de Dieu pour la poésie, devraient être employés à faire goûter les vérités et les maximes de la Religion. Cependant il convient que les poésies chrétiennes n'ont pas eu jusqu'à présent un grand succès; et il en attribue la cause en partie à la corruption du siècle, et au libertinage qui règne dans le grand monde. C'en est aussi la cause principale; mais elle produit encore cet effet, que les vérités de la foi orthodoxe, et les maximes de la morale chrétienne ne sont plus guères goûtées ni en vers ni en prose. *Dissert. sur la poésie des Hébreux.*

de l'Eglise ont adressé à Dieu, en vers, des prières pleines des plus tendres sentimens de la piété ; ce que l'Eglise universelle pratique aussi dans l'Office divin.

Les précieuses plaies que François avait reçues, le mirent dans un grand embarras. D'une part il aurait voulu en dérober la connaissance à tout le monde, sachant fort bien qu'*il est bon de céler le secret du Roi*, comme l'Ange le disait à Tobie. (1) De l'autre, il voyait que ses plaies étaient trop marquées pour pouvoir demeurer cachées à ceux de ses compagnons qui l'approchaient plus familièrement : sa peine était de savoir s'il devait leur en faire confidence, ou ne rien dire, dans la crainte de publier le secret de Dieu. Il en appela quelques-uns ; et leur ayant proposé sa difficulté en termes généraux, il demanda leur avis. Le frère Illuminé, celui dont il avait reçu un si bon conseil au camp, devant Damiette, jugeant à son air étonné qu'il avait vu quelque merveille, lui dit : « Mon frère, sachez que ce n'est pas seulement pour vous, mais encore pour les autres, que Dieu vous découvre quelquefois de ses secrets ; c'est pourquoi vous devez craindre d'être repris d'avoir caché le talent, si vous ne faites point connaître ce qui doit servir à plusieurs. (2) »

François fut touché de ce conseil, et quoiqu'en d'autres occasions il eût accoutumé de dire ce mot d'Isaïe : *Mon secret est pour moi* (3), il leur rapporta tout ce qui s'était passé dans l'apparition, mais toujours avec grande crainte ;

---

(1) *Tob.* 2. 7.
(2) *Matth.* 25. 26. (3) *Is.* 24. 16.

ajoutant que celui qui lui avait apparu, lui avait dit des choses que de sa vie il ne découvrirait à personne. Il faut bien croire, selon la remarque de saint Bonaventure, que le Séraphin, qu'il vit attaché sur la Croix d'une manière si merveilleuse, ou plutôt JÉSUS-CHRIST même, sous la figure d'un Séraphin, lui dit, comme à saint Paul, *des choses pleines de mystères, dont il n'est pas permis à un homme de parler* (1) : soit parce qu'il n'y a point de termes pour les exprimer, ou, comme pense un bon (2) Auteur, faute de trouver des ames assez dégagées des sens et assez épurées pour les apprendre.

La confidence que François fit à ses compagnons, ne le rendit pas moins précautionné pour cacher, autant qu'il lui fut possible, les marques sacrées dont le Roi des Rois l'avait favorisé secrètement. Depuis ce temps-là il avait les mains enveloppées, en sorte qu'on ne voyait point les clous, et il portait des chaussures qui couvraient ceux des pieds. Vadingue (3) a vu dans le monastère des Religieuses Clarisses d'Assise, de cette espèce de chaussure, que sainte Claire fit pour son Père spirituel avec tant d'adresse, que le dessus couvrait la tête des clous de ses pieds, et que le dessous, s'élevant un peu, leurs pointes ne l'empêchaient point de marcher : car ces clous miraculeux ne lui ôtaient pas la liberté de se servir des pieds et des mains, quoiqu'il ne le fît qu'avec douleur.

---

(1) 2. *Cor.* 12. 4.

(2) Réflexions morales sur le Nouveau Testament. A Paris, chez Montalan, 1714 et 1716.

(3) *Vading. ad ann.* 1224, *n.* 23.

Mais toutes les précautions que son humilité lui suggéra furent inutiles. Comme c'est à Dieu à révéler pour sa gloire les grandes choses qu'il fait, le Seigneur même, qui avait imprimé secrètement ces marques de sa Passion, fit par elles des miracles qui en découvrirent manifestement la vertu cachée et merveilleuse D'ailleurs le saint homme ne put empêcher que ses plaies ne fussent vues et touchées par des personnes dignes de toute croyance, qui en rendirent des témoignages publics ; outre qu'après sa mort toute la ville d'Assise les vit, les toucha, les baisa. Les souverains Pontifes de ce temps-là furent si persuadés de cet admirable événement, qu'ils donnèrent des Bulles pour l'exalter par leurs louanges, et pour réprimer par leur autorité ceux qui le contestaient parce qu'ils ne l'avaient pas vu de leurs yeux. Le pape Alexandre IV le certifia, comme témoin oculaire, dans un sermon et dans une Bulle ; et saint Bonaventure disait que les preuves qu'on en avait alors, le mettaient à un degré de certitude qui devait dissiper dans les esprits jusqu'au moindre nuage de doute. Le degré de certitude est bien plus haut et bien plus respectable, depuis que les papes Benoît XI, Sixte IV et Sixte V ont consacré et canonisé l'impression des Stigmates sur le corps de saint François, par la fête particulière qu'ils en ont instituée, qui se trouve marquée au Martyrologe Romain (1) le dix-septième de septembre, et que l'on célèbre dans toute l'Eglise.

Il y a tant de belles choses à dire sur ce précieux sujet, qu'on a cru en devoir faire, à la fin

(1) *Baron. not. in Martyrol. Rom.* 17 *sept.*

de cet Ouvrage, une Histoire particulière, où l'on établira invinciblement la vérité des Stigmates de saint François, contre l'impiété des hérétiques et des libertins, contre la prétention des gens de dure croyance, contre la malignité de certains critiques, pire en un sens que tous les autres, et où l'on fera voir que ces saintes plaies doivent allumer dans le cœur des fidèles l'amour de JÉSUS-CHRIST crucifié.

Les quarante jours que François avait résolu de passer dans la solitude et dans le jeûne, étant expirés à la fête de Saint-Michel, cet homme nouveau, que le parfait amour avait transformé par une vive ressemblance en celui qu'il aimait, descendit de la montagne, portant avec soi l'image de JÉSUS-CHRIST crucifié, non tracée par la main d'un ouvrier sur des tables de pierre ou de bois, mais gravée sur sa propre chair par le doigt du Dieu vivant : c'est ainsi que s'exprime saint Bonaventure. Il chérit encore davantage le Mont-Alverne où il avait reçu cette image sacrée, et recommanda fort à ses frères d'avoir un grand respect pour ce saint lieu.

Comme il en descendait, il trouva quantité de gens de la campagne qui avaient déjà ouï parler de la grande merveille : il fallait que Dieu les en eût instruit par une voie extraordinaire. Dans le temps qu'elle arriva, ils virent, dès la pointe du jour, la montagne éclairée d'une lumière très-brillante, et ce qu'ils apprirent leur en découvrit la cause. Ils voulurent baiser ses mains, mais elles étaient enveloppées de linge, et il ne leur présenta que l'extrémité de ses doigts.

Dans un village près d'Arezzo, on lui amena un enfant de huit ans, depuis quatre ans hydropique, qu'il guérit tout d'un coup en le tou-

chant. Il alla ensuite à Montaigu, où le comte Albert, seigneur du lieu, son bon ami, chez qui il logeait souvent, le reçut avec une grande joie. Mais ce Comte fut fort affligé d'apprendre de sa bouche que ses infirmités ne lui permettraient plus de revenir; que le temps de sa mort approchait. Pour adoucir la douleur d'une si triste nouvelle, il pria le Saint de lui laisser quelque chose en mémoire de leur amitié; à quoi François répondit qu'il n'avait rien à donner que le pauvre habit qu'il portait, et qu'il le lui laisserait volontiers, pourvu qu'il en eût un autre.

L'échange fut bientôt fait, et l'on ne saurait dire combien Albert s'estima riche de posséder l'habit sous lequel avait été reçue l'impression des précieux gages de notre rédemption. Après la mort de saint François, il enveloppa ce pauvre habit, d'étoffes de soie et d'or, et il le mit avec une grande vénération sur l'autel de l'église : les seigneurs de Montaigu, de père en fils, l'ont eu long-temps en leur possession; et il est enfin venu, en la manière que Vadingue raconte, aux grands ducs de Toscane, qui le conservent comme une précieuse relique, qu'on ne montre qu'avec de respectueuses cérémonies.

Les grands maux que l'homme de Dieu souffrait l'obligèrent à monter sur un âne pour aller de Montaigu à Mont-Casal, par le bourg du Saint-Sépulcre. Quand il fut à ce bourg, qui était fort peuplé, la multitude l'entoura, le toucha et le pressa beaucoup; mais il ne s'en aperçut pas, il était comme un corps mort, insensible à tout ce qu'on lui faisait; jusques-là qu'étant déjà éloigné de ce lieu, et revenant à lui comme de l'autre monde, il demanda à la

porte d'un hôpital (1) de lépreux, si on arriverait bientôt au bourg du Saint-Sépulcre. Son esprit, dit saint Bonaventure, contemplant d'un regard fixe les brillantes lumières du Ciel, n'avait pas remarqué la différence des lieux, des temps et des personnes, et ses compagnons rendaient témoignage que très-souvent ils l'avaient vu si absorbé dans la contemplation, si élevé au-dessus de lui-même, si pénétré des communications divines, qu'il ne savait pas ce qui se passait autour de lui.

Etant arrivé à Mont-Casal, il sut qu'un de ses Religieux était affligé d'une maladie extraordinaire, que quelques-uns traitaient d'épilepsie, mais que d'autres regardaient comme une vraie possession du démon; car il faisait tous les mouvemens violens des possédés. Ce Père, plein de tendresse, fort touché de voir son enfant dans ce déplorable état, lui envoya une bouchée de pain dont il mangeait; et la vertu en fut si grande, que le malade l'ayant mangée guérit aussitôt, sans que jamais depuis il se ressentît du même mal.

De Mont-Casal François vint à Castello, et, dans la maison où il alla loger, on le pria de donner du secours à une femme que le démon qui la possédait faisait parler sans cesse. Le serviteur de Dieu, par prudence, envoya d'abord un de ses compagnons la voir et l'entendre, pour examiner s'il était vrai que le démon la possédât, ou si, par malice, elle ne contrefaisait point la possédée. Elle grinça les dents, elle contrefit le cri de l'éléphant avec un regard af-

---

(1) Ces Hôpitaux sont nommés maladeries, ou maladreries, ou léposeries.

freux ; elle fit semblant de rire lorsqu'elle vit le Religieux, et lui ordonna de s'en aller, disant qu'elle ne se mettait guère en peine de lui, mais qu'elle craignait fort celui qui se cachait. Le Saint, qui était en prière, l'ayant su, vint dans la chambre où cette femme parlait sans aucune retenue devant beaucoup de monde. Dès qu'elle le vit, elle tomba par terre toute tremblante. Il réprocha au démon sa hardiesse, de tourmenter ainsi une créature de Dieu, et lui commanda de la quitter : cela fut exécuté au même moment, mais avec un fracas qui marquait la fureur du malin Esprit. Dans la même ville, il guérit un enfant qui avait un ulcère, en faisant un signe de la Croix sur la bande qui le couvrait : quand les parens de l'enfant ôtèrent la bande, ils virent avec admiration, à la place de son ulcère, une excroissance de chair semblable à une rose rouge ; et ce fut, durant toute sa vie, une preuve sensible du miracle fait en sa personne.

Après un mois de séjour à Castello, l'homme de Dieu partit pour retourner à Sainte-Marie-des-Anges. Le frère Léon, qui l'accompagnait, assure qu'il vit dans tout le chemin, jusqu'à ce qu'on entrât dans le couvent, une très-belle croix d'or, brillante d'une merveilleuse diversité de couleurs, qui le précédait, s'arrêtant et s'avançant comme lui. Le pieux compagnon connut par là, que Dieu avait voulu donner à son serviteur la consolation de voir, des yeux du corps, la croix qu'il avait toujours dans le cœur, et qu'il portait aussi en sa propre chair par les plaies de Jésus-Christ.

Rien n'est plus touchant que ce que dit saint Bonaventure. de la disposition où il se trouvait

après avoir reçu l'impression de ces sacrées plaies. Voici les paroles du saint Docteur.

« François, étant crucifié avec JÉSUS-CHRIST en esprit et de corps, non-seulement brûlait pour Dieu d'un amour de Séraphin, mais il participait encore à la (1) soif du salut des ames que le Fils de Dieu avait sur la Croix. (2) Comme il ne pouvait aller à son ordinaire dans les villes et dans les bourgs, à cause de la grosseur des clous qu'il avait aux pieds, il s'y faisait conduire tout languissant et à demi mort qu'il était, pour animer tout le monde à porter la Croix du Sauveur. Il disait à ses Frères : *Commençons à servir le Seigneur notre Dieu, car jusqu'à présent nous avons fait peu de progrès.*

» Il désirait aussi très-ardemment de revenir à ses premières pratiques d'humilité, de servir les lépreux, et de réduire son corps en servitude, comme il l'avait fait au commencement de sa conversion. Ses membres, abattus de tra-

(1) La soif de JÉSUS-CHRIST sur la Croix, était une soif véritable et naturelle, causée, dit saint Cyrille, par un épuisement extrême; et il la témoigna pour montrer qu'il était véritablement homme, et qu'il souffrait de véritables douleurs. C'était aussi afin de s'exposer à une nouvelle souffrance pour la plénitude de notre rédemption, conformément à ce qu'il avait prédit par David : *Ils m'ont donné dans ma soif du vinaigre à boire.* Mais saint Bonaventure y reconnait encore, dans un sens mystique, la soif ardente que JÉSUS-CHRIST avait du salut des hommes, selon ce que dit saint Grégoire de Nazianze, Que la soif de Dieu est que nous ayons soif de lui, *Deus sitiens sitiri;* et saint Augustin, Que JÉSUS-CHRIST, demandant à boire à la Samaritaine, avait soif de la foi qu'il voulait qu'elle eût : *Ille autem qui quærebat bibere, fidem ipsius mulieris sitiebat.* Ps. 68. 26. S. Cyril. Alex. lib. 12. in Joan. cap. 19. v. 28 et 29. S. Gregor. Naz. Tetrast. n. 37. S. Aug. Tract. 15. in Joan.

(2) *Joan.* 19. 28.

vaux et de douleurs, n'empêchaient pas qu'avec un esprit toujours fort et vigoureux, il n'espérât combattre encore et triompher de son ennemi. Sous la conduite de JÉSUS-CHRIST, il se proposait de faire des choses extraordinaires; car l'amour, quand il sert d'aiguillon, ne souffre ni négligence ni lenteur, il presse toujours d'entreprendre quelque chose de plus grand. Sa chair se trouvait tellement d'accord avec son esprit, si soumise, si parfaitement obéissante, que bien loin de lui résister, elle le prévenait, en quelque manière, et courait comme d'elle-même à la haute sainteté où il s'élevait.

» Dieu, voulant qu'il eût ce comble de mérites qui ne vient que de la patience, l'exerça par plusieurs sortes de maladies si grièves, qu'à peine y avait-il une partie de son corps où il ne sentît de violentes douleurs. Elles le réduisirent à un tel état, qu'il n'avait plus que la peau collée sur les os, presque toute la chair était consumée; et ses souffrances les plus vives, il ne les qualifiait point de souffrances, il les appelait ses sœurs, pour montrer combien elles lui étaient chères. »

Ces paroles de saint François à ses Frères : *Commençons à servir le Seigneur notre Dieu, car jusqu'à présent nous avons fait peu de progrès*, renferment une des plus importantes leçons de la vie spirituelle. Le Sage dit de la connaissance des œuvres de Dieu : *Lorsque l'homme sera à la fin, il ne fera que commencer.* (1) Saint Augustin (2) applique cette sentence à la profondeur des saintes Lettres, où il dit que plus on creuse, plus on trouve des mystères

(1) *Eccli.* 18. 6. (2) *S. Aug. epist. ad Volus.* 137. *aliàs* 3.

cachés : elle ne convient pas moins à la perfection chrétienne et religieuse. C'est une erreur condamnée par l'Eglise (1), de croire qu'un homme soit capable d'arriver en cette vie à un tel degré de perfection, qu'il ne puisse plus en acquérir d'autres : mais ce serait une déplorable illusion de tenir ce langage condamné par saint Bernard (2) : « J'en ai fait assez, je veux demeurer comme je suis, ne devenir ni pire ni meilleur. » Le juste ne dit jamais, C'est assez ; il a toujours faim et soif de la justice : comme l'Apôtre, *il oublie ce qui est derrière, et fait ses efforts pour atteindre ce qui est devant, pour s'avancer vers le terme.* (3) Croire qu'on est bien avancé, c'est ne l'être guères ; ne vouloir point avancer, c'est reculer et se perdre. Quelle instruction pour les plus parfaits, que l'exemple d'un Saint qui croit avoir fait peu de progrès dans le service de Dieu, et qui veut commencer tout de nouveau, dans le temps qu'il mérite de porter sur son corps les plaies de Jésus-Christ !

La maladie ne causait de peine à François, que par rapport aux vastes projets qu'il formait sans cesse pour le bien des ames. Il s'affligeait principalement du mal qu'il avait aux yeux, et qui commençait à lui faire perdre la vue. Malgré ses autres infirmités, autant qu'il lui était possible, il montait sur un âne, et s'en allait prêcher la pénitence, annoncer le Royaume de Dieu, adresser ces paroles à tout le monde : Jésus-Christ, *mon amour, a été crucifié.* Il le

(1) Clem. *cap. Ad nost. De hæret.*
(2) *S. Bern. epist.* 244.
(3) *Phil.* 3. 13 *et* 14.

faisait avec tant de ferveur, et si infatigablement, parcourant quelquefois, en un seul jour, cinq ou six (1) villes, qu'on pouvait dire que Dieu lui donnait, comme au Prophète, l'agilité des cerfs. (2) Mais enfin, quoiqu'en sa personne l'homme intérieur se renouvelât de jour en jour, il fallait nécessairement que l'homme extérieur, accablé de tant d'austérités et de travaux, vînt à dépérir. Les cuisantes douleurs qu'il sentait aux yeux, et les larmes qu'il répandait continuellement, le faisant devenir aveugle, il lui était impossible de prêcher, quelque désir qu'il en eût. D'ailleurs il ne voulait pas qu'on lui fît aucun remède, bien que ses frères l'en priassent instamment, parce qu'étant déjà au Ciel en esprit et de cœur, il souhaitait, comme l'Apôtre, *de ne plus vivre, et d'être avec* Jésus-Christ. (3)

Le frère Elie, Vicaire-général, qui sentait la perte que ferait l'Ordre par la mort de son grand Instituteur, s'empressait fort à lui procurer du soulagement. Il y était aussi porté d'inclination; car, avec tous ses défauts, il aimait tendrement son Père, et lui tenait lieu de mère par les soins qu'il en prenait : c'est le témoignage que rendent les premiers écrivains de la Vie de saint François. Il employa les prières et les raisons pour l'engager à se laisser traiter de ses maux; lui alléguant ce passage de l'Ecriture : *C'est le Très-Haut qui a produit de la terre tout ce qui guérit; et l'homme sage n'en aura point d'éloignement.* (4) Il usa même en cette occasion du

---

(1) Elles sont fort voisines les unes des autres dans la vallée de Spolette, où il allait ordinairement.

(2) *Psal.* 17. 36. 2. *Cor.* 4. 16.

(3) *Phil.* 3. 20, *et* 1. 23.

(4) *Eccli.* 38. 4.

pouvoir qu'il avait reçu du Saint; il lui commanda par obéissance, de ne point s'opposer à sa guérison. Le cardinal Hugolin, protecteur de l'Ordre, l'en sollicita aussi, et l'avertit de prendre garde qu'il n'y eût du péché plutôt que du mérite à se négliger ainsi soi-même.

Le malade se rendit enfin à ce qu'ils voulaient. On le transporta dans une cellule très-pauvre, tout proche du monastère de Saint-Damien, pour être plus à portée de faire préparer les remèdes par Claire et par ses Sœurs, qui l'aimaient comme leur père. Il y demeura quarante jours avec les frères Massé, Ruffin, Léon, et Ange de Riéti; mais le mal qu'il avait aux yeux devint si cuisant, qu'il ne put prendre aucun repos ni jour ni nuit: lorsqu'il tâchait de s'assoupir, il en était empêché par une multitude de rats qui couraient dans toute sa cellule, et venaient si hardiment sur la table et sur son lit, que cela fut pris pour une malice du démon.

Se voyant accablé de tant de maux, il fit humblement cette prière: *Seigneur mon Dieu, jetez les yeux sur moi, et donnez-moi du secours; faites-moi la grâce de supporter patiemment toutes ces infirmités.* Une voix lui répondit aussitôt: « François, à quel prix pourra-t-on mettre ce qui fait obtenir un royaume qui n'a point de prix? Sachez que les douleurs que vous sentez sont plus estimables que les richesses du monde, et qu'il ne faudrait pas s'en défaire pour le monde entier, quand même toutes ses montagnes se changeraient en or pur, toutes ses pierres en pierreries, et toutes les eaux de la mer (1) en baume. » *Oui, Seigneur*, s'écria

(1) Le baume est une plante très-précieuse. Josephe dit que la reine de Saba en fit présent au roi Salomon; et que

François, *c'est ainsi que je prise les peines que vous m'envoyez : car je sais que vous voulez qu'elles soient en ce monde le châtiment de mes péchés, pour me faire miséricorde éternellement.* « Réjouissez-vous donc, ajouta la voix ; c'est par le chemin où vous êtes que l'on va au Ciel. » A ces mots, il se leva plein de ferveur, et voulant que Claire, qui était presque toujours malade, profitât de ce qu'il venait d'entendre, il la fit venir, et l'entretint jusqu'au temps du dîner, de la tendre bonté de Dieu pour les hommes, dans les dispositions même de sa Providence qui paraissent les plus rigoureuses.

Les hommes qui sont éclairés des lumières de la foi, ne doivent-ils pas être convaincus de ces vérités du Christianisme : que les plus justes ont des péchés à expier ; que les Saints ne peuvent aller au Ciel que par la voie des souffrances ; que le Royaume des Cieux, qui n'a point de prix, ne saurait être trop chèrement acheté ; et que Dieu ne nous témoigne jamais mieux sa bonté paternelle, que quand il nous afflige en ce monde pour nous faire miséricorde en l'autre ? Quel fruit ne tirerait-on pas des maladies et des autres peines ; quel adoucissement, quelle consolation, quelle joie même n'y trouverait-on pas, si l'on réduisait en pratique ces saintes vérités, dont on n'a malheureusement que la spéculation, et encore bien faible ?

François, étant à table, et commençant à manger, s'arrêta tout à coup, les yeux attachés au Ciel, et dit d'un ton de voix fort haut : *Dieu*

---

depuis le baume devint commun en Judée, où il est fort rare maintenant : c'était le plus estimé qu'il y eût au monde. Josephe, *Antiq. liv.* 8. *chap.* 2.

*soit béni, glorifié et exalté au-dessus de tout.* Puis sortant de table avec un mouvement extraordinaire, il se jeta par terre, où il demeura ravi en extase et immobile pendant une heure.

Quand il fut revenu à lui, un de ses Frères, nommé Léonard, qui avait été témoin du mouvement et du cri, l'en avertit comme d'une chose messéante qu'il avait faite. « Mon cher Frère, répondit François, j'ai eu grand sujet de faire ce que j'ai fait, et je vous le confierai, à condition que vous n'en parlerez à personne durant ma vie. Si un Roi promettait à un de ses sujets de lui donner son royaume, ce sujet n'aurait-il pas grande raison de se réjouir? Qu'ai-je donc fait hors de propos, moi, que le Seigneur a assuré de son Royaume ? J'en ai eu tant de joie, que je n'ai pu retenir les mouvemens de mon cœur. Il faut pardonner à l'excès de mon contentement tout ce qui a pu être, dans mon action, contre les règles de la modestie. Mais ce que j'ai fait ne suffit pas : je veux louer Dieu encore mieux ; je louerai sans cesse son saint Nom, et je l'exalterai par mes louanges. Je chanterai le reste de mes jours des hymnes à sa gloire. (1) »

Ensuite il s'assit, et après avoir réfléchi quelque temps, il fit écrire par un de ses compagnons, un cantique en italien, qui commence ainsi : *Altissimo, onnipotente, bon Signore; tue son le laude, la gloria, l' onore, ed ogni benedizione, etc.* « O Dieu, très-haut, très-puissant, très-bon, c'est à vous qu'appartiennent la louange, l'honneur, la gloire, et toute bénédiction : on ne doit les rapporter qu'à vous seul;

(1) *Eccli.* 51. 15. *Ps.* 63. 35 ; *et* 103. 34.

et nul homme n'est digne de prononcer votre saint Nom. Soyez loué, Seigneur mon Dieu, par toutes vos créatures. » Il nomme le soleil, comme la plus éclatante de toutes, puis la lune, les étoiles, l'air, le vent, les nuées, les saisons, l'eau, le feu, la terre et tout ce qu'elle porte; donnant à Dieu des louanges pour chacune de ces créatures, dont il marque les beautés et les propriétés.

Ce cantique est bien conforme à celui que chantèrent à Babylone (1), dans la fournaise ardente, les trois jeunes hommes qui y furent jetés pour n'avoir pas voulu adorer la statue de Nabuchodonosor. Ils invitaient toutes les créatures inanimées et irraisonnables à louer Dieu, comme David (2) l'avait déjà fait; et saint François voulait qu'on le louât à cause de ses créatures : l'un revient à l'autre; car les créatures inanimées, dit saint Jérôme, ne louent Dieu qu'en le faisant connaître aux hommes, et en découvrant à leurs yeux sa magnificence. Quand on les considère comme son ouvrage, dit saint Augustin, on trouve mille sujets de chanter des hymnes à sa gloire; et si sa grandeur éclate dans ses grandes œuvres, il ne paraît pas moins grand dans les autres qui sont moindres. Tout ce que Dieu a fait, loue Dieu : il n'y a que le péché, dont il n'est pas l'auteur, qui ne le loue point. François souhaitait que chacun apprît son cantique, que ses Frères le répétassent tous les jours, et que le frère Pacifique, ce fameux poète dont on a parlé, qui était alors en France

---

(1) *Dan.* 3. 37 *et seq.*

(2) *Ps.* 148. *s. Hier. in cap.* 3. *Dan.* 3. — *S. Aug. in Ps.* 68, *n.* 5. *contr. Faust. lib.* 21. *cap.* 5. *et in epist. Joan. tract.* 3, *n.* 9.

ou dans les Pays-bas, le mît en beaux vers. Il le nomma le Cantique du Soleil, à cause de la prééminence de ce bel astre, en qui David disoit que Dieu semble avoir établi sa demeure pour se découvrir à nous. (1)

Peu de jours après qu'il l'eut composé, de grandes contestations s'élevèrent entre l'évêque d'Assise et les magistrats de la ville. Le prélat les interdit, et ils l'interdirent aussi à leur manière, en défendant de traiter avec lui, de rien vendre ni à lui ni aux siens, et d'en rien acheter. Le saint homme, affligé d'une si grande dissention, et de ce que personne ne s'entremettait pour rétablir la paix, ajouta ces paroles à son cantique : *Laudato sia mio Signore, per quelli que perdonano per lo tuo amore, etc.* « Soyez loué, Seigneur, à cause de ceux qui, pour l'amour de vous, pardonnent les offenses et supportent patiemment la tribulation et la maladie. Heureux ceux qui endurent en paix, parce que vous, qui êtes le Très-Haut, les couronnerez. » Puis il dit à ses compagnons : « Allez de ma part avec confiance chez les Magistrats, et dites-leur que je les prie de vouloir bien se rendre chez l'Evêque. Quand ils seront en sa présence, n'ayez point de honte, chantez à deux chœurs ce cantique, avec le dernier couplet, comme étant les chantres de Dieu. » Ses compagnons firent ponctuellement tout ce qu'il leur avait ordonné. L'Evêque et les Magistrats, par respect pour l'entremise du Saint, consentirent à se voir ; et ils n'eurent pas plus tôt entendu chanter son cantique, que, la grâce de Dieu agissant dans leurs cœurs par la simplicité de ses

(1) *Psalm.* 18. 5.

paroles, ils s'embrassèrent et se demandèrent mutuellement pardon.

Comme sa maladie ne diminuait pas, Elie le fit transporter du couvent de Sainte-Marie-des-Anges à Foligni, dans l'espérance que le changement d'air lui ferait du bien. Il fut en effet un peu soulagé; mais Dieu fit connaître, par une voie extraordinaire, qu'il souffrirait jusqu'à la mort. Elie se sentit accablé de sommeil, et en dormant il vit un vénérable vieillard vêtu de blanc, avec des ornemens pontificaux, qui lui dit que François devait se disposer à souffrir avec patience encore deux ans, après quoi la mort le délivrerait et le ferait passer à un parfait repos, exempt de toute douleur. Il en donna avis à François, qui répondit qu'on lui avait annoncé la même chose; et alors, tout rempli d'alégresse, tant à cause du bonheur éternel qu'on lui promettait de nouveau, que parce qu'on lui marquait le temps où son ame sortirait de la prison du corps, il ajouta ce couplet à son cantique : *Laudato sia mio Signore, per suor nostra morte corporale, da la quale nullo homo vivente può scampare, etc.* » Soyez loué, Seigneur, pour la mort notre sœur, que nul homme vivant ne peut éviter. Malheur à ceux qui meurent en péché mortel. Heureux ceux qui, à l'heure de la mort, se trouvent conformes à votre sainte volonté, car ils ne recevront point d'atteinte de *la seconde* (1) *mort.* Toute créa-

(1) Ce que saint Jean nomme dans l'Apocalypse, *la seconde mort*, c'est la damnation éternelle; et la première mort n'est pas celle du corps, c'est celle de l'ame par le péché, qui la prive de la grâce de Dieu sa véritable vie. La mort du corps n'est mort, à proprement parler, que quand elle est jointe à l'état du péché mortel, parce qu'elle met

ture, louez et bénissez mon Dieu, obéissez-lui et servez-le avec une grande humilité. » Si on s'étonne que saint François appelât la mort notre sœur; il faut se ressouvenir que le saint homme Job disait à la pourriture: *Vous êtes mon père;* et aux vers : *Vous êtes ma mère et ma sœur.* (1)

Ses maux étant un peu adoucis, on le ramena au couvent de Sainte-Marie-des-Anges, où il voulut un jour avoir un entretien spirituel avec le frère Bernard de Quintavalle, le premier de ses enfans, qui était alors dans le bois voisin, pour contempler selon sa coutume. Il s'y fit mener, et appela son disciple jusqu'à trois fois avec ces paroles tendres : *Frère Bernard, venez parler à ce pauvre aveugle.* Bernard, qui était tout absorbé en Dieu, ne lui répondant point, il fut un peu ému et contristé; et avant que de s'en aller, il fit retirer le Religieux qui le conduisait, pour tâcher d'apprendre dans la prière ce qui pouvait porter Bernard à le négliger de cette sorte. Une voix du Ciel lui fit entendre ces paroles : « Petit homme, de quoi vous troublez-vous ? Faut-il abandonner le Créateur pour la créature ? Le frère Bernard s'entretenait avec moi quand vous l'avez appelé : c'est moi qui l'ai retenu, tant pour sa propre consolation, qu'afin de vous apprendre que Dieu ne laisse pas toujours les hommes spirituels maîtres d'eux-mêmes, et en état d'obéir aux autres hommes; qu'il

---

l'ame criminelle sous l'empire de la seconde mort, qui est la damnation. Quand elle se trouve jointe à l'état de grâce, elle est nommée, dans le langage du christianisme, un doux sommeil, un heureux passage.

(1) *Apoc.* 2. 11, *et* 20. 6.

(2) *Job.* 17. 14.

y a beaucoup de choses qu'on ne doit point condamner en eux, et qu'il ne faut pas mesurer leurs actions aux règles ordinaires. »

François, tout tremblant, rappela son guide, et le tenant par la main, il alla en plusieurs endroits du bois chercher Bernard. Quand il l'eut trouvé, il se prosterna à ses pieds avec une humilité profonde, lui demanda pardon de la faute qu'il avait faite, et se mettant sur le dos : *Je vous commande*, lui dit-il, *de me fouler aux pieds trois fois, et de me mettre le pied sur la bouche.* Bernard, les larmes aux yeux, fit toutes les résistances possibles ; mais n'osant désobéir à un tel maître, il fut contraint d'exécuter ce qu'on lui commandait. Les Saints jugent bien autrement que nous des fragilités qui leur échappent. Aurait-on cru qu'une si petite faute dût être expiée par une pénitence si humiliante et si dure.

Sur ce qui fut dit à saint François : *Que Dieu ne laisse pas toujours les hommes spirituels maîtres d'eux-mêmes, et en état d'obéir aux autres hommes, etc.* il y a quelques observations à faire pour n'en pas abuser. On lui parlait des états surnaturels de l'oraison, où Dieu suspend de telle sorte toutes les puissances d'une ame, qu'elle ne peut ni voir, ni entendre, ni agir ; et de certaines actions supérieures à toutes les règles ordinaires, que Dieu commande quelquefois à ses serviteurs, comme on le voit dans les Prophètes, et dans un grand nombre de Saints canonisés par l'Eglise. Il y aurait de la témérité à vouloir qu'une personne fît alors tout ce que les autres voudraient, et à censurer sa conduite parce qu'elle ne serait pas dans l'ordre commun. Voilà le sens de ce qui fut dit à

François, touchant l'extase de Bernard; et il le savait bien par expérience, ayant été lui-même si souvent extasié.

Mais il ne faut pas croire qu'aucune opération de Dieu dans une ame, la dispense jamais d'obéir à l'autorité légitime, puisqu'il veut, comme dit saint Paul, *que toute personne soit soumise aux puissances qu'il a établies* (1); et il ne saurait être contraire à lui-même. Une des règles que donnent les (2) Théologiens pour discerner les vraies extases et révélations d'avec les fausses, c'est d'examiner si la personne à qui cela arrive est bien exacte à ses devoirs, bien humble, bien obéissante. Sainte Thérèse (3), qui était très-habile dans ces sortes de connaissances, disait à ses filles, que si elles voulaient s'unir à Dieu par une autre voie que celle de l'obéissance, elles ne s'uniraient qu'à leur amour-propre. Par-là cette admirable Sainte prouvait solidement la vérité des faveurs extraordinaires qu'elle recevoit de JÉSUS-CHRIST dans l'oraison; car elle obéissait à ses Confesseurs, jusqu'à agir directement contre les lumières particulières que Notre-Seigneur lui donnait; sur quoi il lui disait : *Vous faites bien d'obéir, et je ferai connaître la vérité.*

Si saint François avait trouvé le frère Bernard en extase, et qu'en qualité de Supérieur il lui eût commandé de venir, Bernard serait venu;

---

(1) *Rom.* 15. 1.

(2) Voyez card. à Turrecrematâ. *Prol. in revel. s. Brigitt. cap.* 2. Gers. *de dist. ver. revel. à fals. tom.* 1. *pag.* 580. *edit. Par.* 1606.

(3) Voyez sainte Thérèse, dans la fondation du Monastère des Carmélites de Médine-du-Champ, chap 5. Dans sa Vie, écrite par elle-même, chap. 29 et 33, et en plusieurs autres endroits de ses ouvrages.

Dieu lui en aurait laissé la liberté : mais parce qu'il ne l'appela que comme ami, et sans user d'autorité, Dieu le retint, et ne lui rendit point l'usage de ses sens. L'an 1237 (1), un enfant de saint François (c'est le bienheureux frère Gilles dont on a parlé) se trouva un jour en extase, immobile et sans aucun sentiment en présence du pape Grégoire IX, dans son palais, à Viterbe. Le saint Père voulut éprouver ce que l'obéissance pouvait sur cet homme extatique, et lui dit : *Frère Gilles, je vous commande, en vertu d'obéissance, de revenir à vous.* Au même moment le frère Gilles revint à lui, et se jeta aux pieds du Pape.

De tout ce qu'on vient de dire, il résulte deux choses : 1° Que les ames qu'il plaît à Dieu d'honorer de ses intimes communications, n'ont à répondre qu'aux Supérieurs qui tiennent sa place, et que les autres ne doivent pas s'en mêler, ni en juger, ni les détourner. 2° Qu'il faut beaucoup respecter les ames d'oraison que Dieu favorise de ses dons surnaturels : mais que leur fidélité, leur humilité, leur obéissance doivent être plus estimées que leurs extases, et que c'est en cela qu'il faut les imiter.

Toute l'année 1225 se passa pour François en différentes maladies et en de grandes douleurs. Vers l'automne, le cardinal Hugolin et le frère Elie l'engagèrent à se laisser conduire à Riéti, où l'on trouverait d'habiles médecins et chirurgiens, pour le traiter du mal qu'il avait aux yeux. Dès qu'on le sut dans la ville, tout le monde s'assembla pour aller au-devant de lui ; mais

(1) Vading. *ad ann.* 1237, *n.* 7. Act. SS. 23 *april.* Vit. B. Ægid. *cap.* 3, *n.* 13, *et in annot. lit. H.*

afin d'éviter ces honneurs, il se fit mener à Saint-Fabien, village qui en était éloigné de deux milles, et il logea chez le Curé.

Le Pape était alors à Riéti avec toute sa Cour; plusieurs des principaux, et des Cardinaux même, vinrent à Saint-Fabien voir le saint homme. Pendant qu'ils s'entretenaient avec lui, les gens de leur suite, qui étaient en grand nombre, allèrent dans la vigne du Curé manger du raisin, et en mangèrent tant, qu'elle fut presque dépouillée. Le Curé en eut beaucoup de chagrin, et s'en plaignit à François, qui lui demanda combien il croyait avoir perdu. « J'ai coutume, répondit-il, de recueillir tous les ans quatorze mesures de vin qui suffisent pour ma maison. Je suis fâché, dit François, que mon arrivée vous ait causé du dommage : il faut espérer que Dieu y remédiera; et je crois fermement que de ce qu'il y a encore dans votre vigne, il vous donnera vos quatorze mesures, et d'autres par-dessus. » Le Curé vit l'accomplissement de la prédiction; il fit vingt mesures de vin du peu de raisin qui lui restait. Les magistrats de Riéti firent depuis bâtir un couvent pour les Frères Mineurs dans le même endroit, et le même pape Grégoire IX, par respect pour le Saint, voulut en consacrer l'église, où l'on voit encore des vestiges de la représentation du miracle.

Au bout de quelques jours, François ne put se dispenser d'aller à Riéti, où les personnes de la Cour le reçurent avec un honneur qu'il aurait bien voulu fuir; et il prit son logement chez un pieux citoyen nommé Thédald, sarrasin qui s'était établi dans la ville.

L'accablement où ses maux le réduisaient, lui fit souhaiter d'entendre quelque instrument

de musique pour récréer un peu son esprit ; mais, dit saint Bonaventure, la bienséance ne lui permettait pas de le demander, et Dieu voulut lui donner cette consolation sensible par le ministère d'un Ange. Une nuit, comme il était en oraison, il entendit que l'on se promenait autour de son lit en jouant de la guitare, sans voir celui qui en jouait. Le son, qui en était merveilleusement harmonieux, éleva si fort son esprit à Dieu, et remplit toute son ame d'une douceur si charmante, qu'il croyait être dans les joies de l'autre monde. Ses plus familiers compagnons s'en aperçurent, et souvent ils remarquaient que Dieu lui donnait des consolations extraordinaires ; car elles produisaient en lui des effets si évidens, qu'il ne lui était pas possible de les cacher, et alors il leur en découvrait la cause.

Cela montre bien que, si le saint homme souhaita d'entendre jouer de quelque instrument, ce fut, comme saint Augustin (1) dit que David aimait la musique par le mouvement d'un cœur fidèle, pour s'en servir à glorifier Dieu, non par un sentiment purement humain, pour y prendre un plaisir ordinaire, ni même par la seule vue d'adoucir les grands maux qu'il souffrait.

A la vérité les sons harmonieux peuvent procurer cet adoucissement ; et sans rapporter ici ce que les anciens (2) ont dit là-dessus, sans parler de Saül, on sait qu'il y a des dispositions de corps et d'esprit, où l'on éprouve ce

---

(1) *S. Aug. de civit. Dei. lib.* 17. *cap.* 14.

(2) Athenæ. *lib.* 14. *cap.* 5 Plutarch. *lib. de Musicâ*, *n.* 12 *et* 20. Plin. *Hist. lib.* 28. *cap.* 2. S. Clem. Alex. *lib.* 2. *Pædagog. cap.* 4. *et Strom. lib.* 6. *cap.* 7. S. Basil. *de leg. lib. Gentil. n.* 7.

que le Sage suppose comme une expérience commune, *que la musique réjouit le cœur.* (1) L'homme étant né avec un goût pour la proportion, et se trouvant lui-même plein d'accords et d'harmonie, il n'est pas surprenant que la proportion, les accords et l'harmonie des sons fassent sur lui des impressions fortes et vives.

Saint François, qui pouvait être naturellement touché de la musique plus qu'un autre, pouvait aussi en désirer avec raison, pour empêcher que son esprit ne fut abattu par la violence de la douleur, quoiqu'il s'en privât par un principe de mortification. Mais c'était un homme trop spirituel, pour ne pas nous persuader que son désir avait un motif encore plus pur et plus noble. Il voulait préserver son esprit de l'abattement, afin de se rendre plus capable des opérations intérieures, et de s'unir plus facilement et plus intimement à Dieu. Comme le prophète Elisée (2), qui venant d'avoir une émotion très-vive et très-juste contre le roi d'Israël, se fit chanter sur la harpe un des cantiques du Temple, pour calmer son esprit et le mettre en état de recevoir les lumières du Seigneur sur la connaissance de l'avenir. Comme saint Augustin (3), qui dit qu'après son baptême le chant des hymnes et des psaumes qu'il entendait dans l'église, excitait dans son cœur de tendres sentimens de piété, et faisait couler de ses yeux une grande abondance de larmes.

L'effet merveilleux que produisit dans l'ame de saint François l'instrument céleste que Dieu

---

(1) 1. *Reg.* 16. 17 *et* 23. *Eccli.* 40. 20.

(2) 4. *Reg.* 3. 15. *S. Greg. in Ezech. lib.* 1 *Hom.* 1. *n.* 15.

(3) *S. Aug. Confess. lib.* 9. *cap.* 6.

lui fit entendre, montre assez qu'au sujet de la musique, il entrait dans la pensée de ce saint Docteur (1), que c'est une science donnée aux hommes par la libéralité du Créateur, pour leur représenter l'admirable concert avec lequel il gouverne le monde; afin de les conduire, par le canal des sens et par la mélodie des sons, à la connaissance et à l'amour de la vérité immuable. Voilà aussi le véritable usage de la musique, et ce n'est que dans cette vue, que l'Eglise la permet au Service divin. Celle qui est molle et efféminée, propre à causer du déréglement dans les passions, prostituée à des paroles obscènes, qui pour être enveloppées n'en sont pas moins dangereuses, doit être regardée dans le Christianisme comme un abus d'autant plus déplorable, qu'il a été condamné par des (2) Païens.

Toute l'habileté des médecins et des chirurgiens de Riéti ne réussissant point à guérir le malade, il se fit mener à son couvent de Font-Colombe, où ils allèrent continuer sa cure; et

---

(1) *Id. de orig. anim. Epist.* 166. *aliàs* 28, *n.* 13. *De musicâ, lib.* 6, *n.* 1. *De civit. Dei, suprà.*

(2) Horace dit que les Romains ayant remporté de grandes victoires, se donnèrent impunément la liberté de passer les jours de fête à boire et se divertir: qu'alors la licence s'empara des vers et de la musique, et que le joueur de flûte ajouta les mouvemens et la lasciveté à son art, qui était auparavant chaste et sévère.

*Postquam cœpit agros extendere victor, et Urbem*
*Latior amplecti murus, vinoque diurno*
*Placari Genius festis impunè diebus,*
*Accessit numerisque modisque licentia major...*
*Sic priscæ motumque et luxuriam addidit arti*
*Tibicen.* De Art. Poet.

Socrate, Platon, Cicéron, Pline, opposaient de leur temps la simplicité, la gravité, la sévérité de l'ancienne musique, à la licence et à la lascivetée de la nouvelle.

ils furent d'avis de lui appliquer au-dessus de l'oreille un fer chaud, prétendant que ce remède serait efficace. Par cette raison, ses Frères le pressèrent fort d'y consentir; ce qu'il leur accorda volontiers, dans l'espérance de recouvrer la vue pour travailler au salut des ames; et encore parce que l'opération étant douloureuse, il aurait lieu de souffrir.

Quand on fut près de lui apposer le fer rouge, il ne laissa pas de sentir un mouvement naturel de crainte. Pour le surmonter, il parla au feu comme on parlerait à un ami : *Mon frère*, dit-il, *le Très-Haut vous a donné une excellente beauté*, *et vous a rendu fort utile : traitez-moi favorablement en cette occasion. Je prie le grand Dieu qui vous a créé, de tempérer votre chaleur, afin que je la puisse soutenir.* Il fit ensuite le signe de la Croix sur l'instrument, et se présenta sans crainte pour en recevoir l'impression. Ses compagnons, n'ayant pas le courage de regarder, sortirent de la chambre. Le médecin et le chirurgien restèrent seuls, et le fer chaud fut enfoncé, depuis l'oreille jusqu'au sourcil, dans sa chair qui était fort délicate.

Après l'opération, les Religieux étant rentrés : *Mes frères*, leur dit-il, *louez le Très-Haut ; car je vous assure que je n'ai senti ni l'ardeur du feu, ni aucune douleur.* Puis il leur fit doucement ce reproche : *Pourquoi avez-vous fui, hommes pusillanimes et de peu de foi? Celui qui a préservé des flammes les trois jeunes hommes dans la fournaise de Babylone* (1), *ne pouvait-il pas tempérer à mon égard la chaleur de mon frère le feu?* On verra dans la suite par quel

(1) *Dan.* 3. 50.

noble principe il donnait le nom de frère et de sœur à toutes les créatures. Il dit au médecin : *Si la chair n'est pas bien brûlée, faites-y remettre le fer.* Le médecin frappé d'une si grande résolution avec un corps si faible, y reconnut du miracle, et dit aux Religieux : *En vérité, je vois aujourd'hui une grande merveille.*

Saint Bonaventure, qui rapporte ceci, fait cette réflexion : que François étant monté à une perfection si haute, que son corps était soumis à son esprit, et son esprit à Dieu avec un admirable concert, il arrivait, par une disposition de la divine Providence, que les créatures inanimées qui obéissent à Dieu, obéissaient à son serviteur, et ne lui faisaient point de mal, selon cette parole du Sage : *Seigneur* (1), *la créature vous étant soumise comme à son Créateur, redouble sa force pour tourmenter les méchans, et se ralentit pour contribuer au bien de ceux qui mettent leur confiance en vous.*

Il est encore remarquable que saint François craignit à la vue du fer rouge, lui qui avait consenti à ce remède, parce qu'il était rigoureux, et qu'il avait offert en Egypte de se jeter dans un feu pour prouver la vérité de la Religion chrétienne. C'est ainsi que Dieu laisse quelque-

(1) Le Sage parle de la manne qui se fondait, quand on la laissait exposée au soleil, et que le feu, au lieu de la fondre, cuisait et rendait propre à la nourriture des Hébreux, ce qui était admirable : car la manne était une espèce de rosée, semblable à ces petits grains de glace, qui paraissent sur la pointe des herbes dans les gelées blanches, et le feu envoyé du Ciel contre les Egyptiens avec des pluies extraordinaires, au lieu de s'éteindre par cette quantité d'eau, n'en devenait que plus violent et brûlait tout. Exod. *cap.* 16. 14. *cap.* 9. 23 *et seq.* Psalm. 104. 31. Sap. 16. 17 *et* 19.

fois éprouver à ses Saints leur faiblesse (1) naturelle en de petites choses, afin qu'ils connaissent mieux dans les grandes, que toute leur force vient de sa grâce.

En maladie comme en santé, François ne cessait point de verser des larmes abondamment : c'était un effet du don qu'il en avait reçu, et de sa tendre dévotion ; mais il disait à ses frères, qu'il pleurait pour expier ses péchés, quoiqu'il eût acquis une merveilleuse pureté de corps et d'ame ; et il leur enseignait comme une maxime certaine, que ceux qui travaillent à la perfection, doivent se purifier tous les jours par les larmes de la pénitence. La raison qu'il en donnait, c'est que l'homme, revêtu d'une chair fragile, ne saurait imiter si parfaitement l'Agneau sans tache et crucifié, qu'il ne commette toujours quelques fautes. Saint Augustin (2) pensait de même, et il soutenait que soit les simples fidèles, soit les ministres de l'Eglise qui vivent le mieux, doivent prendre garde à ne pas sortir de ce monde sans avoir fait une pénitence véritable et proportionnée à leurs besoins. Lui-même, au lit de la mort, lisait les Psaumes de David sur la pénitence, avec tant de componction, qu'il en répandait des torrens de larmes.

---

(1) L'illustre martyre, sainte Félicité, compagne de sainte Perpétue, accouchant dans la prison où elle était pour la foi de JÉSUS-CHRIST, et criant par la violence des douleurs qu'elle sentait ; un des gardes lui demanda ce qu'elle ferait, lorsqu'elle serait exposée aux bêtes dans l'amphitéâtre, et elle lui fit cette belle réponse : *C'est moi qui souffre ici ; mais là il y en aura un autre qui souffrira en moi et pour moi, parce que j'y souffrirai pour lui.* S. August. *serm.* 281, *cap.* 3. Act. sinc. mart. *pag.* 93, *n.* 15.

(2) *Possid. vit. s. Aug. cap.* 31.

Le mal que François avait aux yeux venait de celles qu'il versait continuellement. Le médecin lui dit qu'il fallait les retenir, s'il voulait éviter de perdre entièrement la vue : voici la réponse que le Saint lui fit : *Mon frère le médecin, pour l'amour de la vue corporelle, qui nous est commune avec les mouches, il ne faut pas éloigner un seul moment les illustrations divines : car l'esprit n'a pas reçu cette faveur à cause du corps ; elle n'a été faite au corps qu'à cause de l'esprit.* Il aimait mieux, dit saint Bonaventure, perdre la vue corporelle, que d'arrêter un seul moment cette dévotion tendre et affectueuse qui fait couler des larmes, par lesquelles l'œil intérieur est purifié et mis en état de voir un Dieu infiniment pur.

Ce qu'il disait à son médecin sur la crainte de perdre la vue, est conforme à la leçon que saint Antoine (1), le patriarche de la vie cénobitique, faisait au fameux Didyme sur le chagrin de l'avoir perdue. S'entretenant un jour avec ce savant homme, qui était aveugle, et reconnaissant la peine que ce malheur lui causait : *Je suis fort surpris*, lui dit-il, *de ce qu'étant aussi sage que vous l'êtes, vous soyez fâché de n'avoir pas ce qu'ont les fourmis et les mouches ; et qu'au contraire vous ne vous réjouissiez pas de posséder ce que les Saints et les Apôtres seuls ont mérité d'avoir.* (2) Voilà de quelle manière les Saints jugeaient des biens et des maux, et comme tous les Chrétiens devraient en juger, par les lumières de la foi.

Pour marquer au médecin quelque reconnais-

(1) *Vit. s. Ant. n.* 68 *et* 69. *tom.* 1. *oper. s. Athan.*

(2) *S. Hier. epist.* 100. *alias* 33. *ad Castruc.*

sance de la peine qu'il prenait, François ordonna un jour aux Frères, en sa présence, de le mener dîner avec eux. Ils lui représentèrent que dans leur pauvreté ils n'avaient rien qui fût digne d'un homme de cette considération, car ce médecin était très-fameux et très-riche. *Hommes de peu de foi*, répliqua le Saint, *pourquoi avez-vous douté ? Que n'avez-vous donné davantage au mérite de l'obéissance ? Allez et menez au réfectoire notre honorable frère le médecin.* Ils l'y conduisirent, voyant bien qu'il acceptait ce repas par dévotion ; et au moment qu'ils se mirent à la table, on entendit sonner à la porte : c'était une femme qui apportait dans une corbeille des mets très-bien apprêtés, que la dame d'un château à six milles du couvent, envoyait au serviteur de Dieu. Il voulut qu'on les présentât au médecin, et lui fit dire que le Seigneur avait eu soin des siens. Le médecin reconnut cette Providence, et dit aux Religieux : *Mes frères, nous ne comprenons pas assez la sainteté de cet homme-là, et vous-mêmes qui vivez avec lui, ne concevez pas de quelle vertu secrète il est rempli.*

Ce docteur n'avait pas moins de charité que de science : il s'affectionnait à traiter le malade, il le visitait fréquemment, et fournissait à la dépense des remèdes. Dieu se tenant fait à lui-même ce que l'on faisait pour son serviteur, qui ne pouvait pas le reconnaître temporellement, récompensa le médecin, dès ce monde, par une faveur miraculeuse.

Il avait mis tout son argent comptant à bâtir une maison, qui ne fut pas plus tôt achevée, que le gros mur s'entr'ouvrit depuis le haut jusqu'en bas, sans qu'on pût humainement y remédier.

Plein de foi et de confiance aux mérites de François, il pria ses compagnons de lui donner quelque chose que ce saint homme eût touché. Après bien des instances, ils lui donnèrent un peu de ses cheveux, qu'il alla mettre le soir dans le fente du mur. Il y retourna dès le matin, et trouva tout si bien rejoint, que non-seulement il ne pouvait pas retirer les cheveux, mais qu'on ne s'apercevait pas même qu'il s'y fût fait aucune fente. Les bons offices qu'il avait rendus à un corps usé, dit saint Bonaventure, empêchèrent la ruine de la maison qu'il venait de bâtir.

Quelques jours après, François fut conduit à Riéti, où l'Evêque le logea dans son palais. On lui amena au pied de son lit, sur un brancard, un Chanoine très-dangereusement malade, homme mondain et déréglé, mais qui, frappé de la crainte de la mort, pria le Saint de faire sur lui le signe de la Croix. *Comment*, dit François, *ferai-je le signe de la Croix sur vous, qui sans craindre les jugemens de Dieu, vous êtes abandonné aux désirs de la chair? Je le ferai cependant, à cause des pieuses personnes qui intercèdent en votre faveur. Mais sachez que vous souffrirez de plus grands maux, si, après votre guérison, vous retournez à ce que vous avez vomi : car le péché d'ingratitude fait que la dernière condition de l'homme est pire que la première.* (1) Il fit donc le signe de la Croix sur le malade, qui se leva aussitôt, louant Dieu, et disant : *Je suis guéri.* Toute l'assemblée entendit ses os craquer, comme quand on rompt du bois sec. Le malheureux ne demeura pas longtemps sans se replonger dans ses désordres ; et

---

(1) *Matth.* 12. 45. *Joan.* 5. 14.

une nuit, comme il était couché chez un Chanoine où il avait soupé, la couverture de la maison s'enfonça, et l'écrasa lui seul.

Ce fut, dit le même saint Docteur, par un juste jugement de Dieu : car le vice d'ingratitude est un mépris que l'on fait des grâces du Seigneur dont il faudrait avoir une grande reconnaissance, et les péchés où l'on retombe lui déplaisent beaucoup plus que les autres. Ne comprendra-t-on jamais que dans les maladies de l'ame, comme dans celles du corps, il n'y a rien de pire que la rechute?

Les douleurs de François s'apaisèrent un peu, sa vue revint, et il profita de cet intervalle pour se faire mener en divers endroits de l'Ombrie, du royaume de Naples, et des provinces voisines, afin de gagner des ames. A Penna, un jeune Religieux de bon naturel et de grande espérance vint lui demander pardon d'avoir quitté son Ordre : ce qu'il n'avait fait que par la suggestion du malin esprit, qui lui persuadait que, vivant en son particulier, il se sanctifierait mieux. Dès que le Saint l'aperçut, il s'enfuit dans sa cellule dont il ferma la porte. Quand il reparut, les autres lui témoignèrent leur surprise de cette action. « Ne vous étonnez pas que j'aie fui, leur répondit-il ; j'ai vu sur ce jeune homme un affreux démon qui s'efforçait de le jeter dans le précipice, et je vous avoue qu'il ne m'a pas été possible de soutenir sa présence. J'ai prié avec autant d'instance que j'en ai été capable, pour délivrer ce pauvre Frère d'un tel séducteur, et Dieu m'a exaucé. » Puis l'ayant fait venir, et lui disant ce qu'il avait vu, il l'exhorta à se tenir en garde contre les embûches du démon, et à ne plus se séparer de ses Frères ;

« Parce que, si vous en usez autrement, ajouta-t-il, vous ne manquerez pas de tomber dans le précipice dont la miséricorde de Dieu vous a préservé. » Le Religieux, docile et fidèle, passa le reste de ses jours, avec beaucoup de piété, dans les exercices de la vie régulière.

A Calano, ville du duché de Marsi, dans l'Abruzze ultérieure, où François était venu prêcher, un simple soldat le pressa si fortement de venir dîner chez lui, qu'il ne put s'en défendre. Il y alla donc avec un compagnon qui était Prêtre, circonstance qui fut utile. La pauvre famille du soldat les ayant reçus avec une joie extraordinaire, le Saint se mit en oraison, suivant sa coutume, et eut toujours les yeux élevés au Ciel. Ensuite il dit au soldat en particulier : « Mon frère et mon hôte, vous voyez que je me suis rendu à vos prières en venant manger chez vous. Suivez maintenant mon conseil et vous hâtez ; car ce n'est point ici, c'est ailleurs que vous mangerez. Confessez-vous de vos péchés avec toute l'exactitude et toute la douleur possible ; le Seigneur vous récompensera aujourd'hui d'avoir reçu ses pauvres avec un si grand sentiment de religion. » Le soldat ajoutant foi à la parole du serviteur de Dieu, se confessa au compagnon, régla ses affaires temporelles, et se prépara de son mieux à mourir. Quand cela fut fait, il se mit à table avec les autres, et un moment après il mourut subitement. Alors la parole de l'Evangile fut accomplie (1) ; celui qui recevait le Prophète comme Prophète, c'est-à-dire, ne regardant en lui que cette qualité, reçut aussi la récompense du Prophète : en

(1) *Matth.* 10. 41.

ce que la prédiction de François lui donna lieu de se munir des armes de la pénitence contre la mort, qu'il ne croyait pas si proche ; et que ses mérites lui avancèrent la jouissance du bonheur éternel.

Ce fut apparemment dans cette course apostolique, que le serviteur de Dieu opéra une merveille en la personne de saint Bonaventure, qui, dans les dispositions de la divine Providence, devait être un de ses plus illustres enfans. Il était né à Bagnaréa, en Toscane, ville de l'Etat ecclésiastique, l'an 1221, et on l'avait nommé Jean au baptême. Son père, Jean Fidanza, et Ritelle, sa mère, joignaient à la noblesse de leur naissance une très-grande piété. Dans son enfance il eut une maladie mortelle dont il fut guéri par saint François, et c'est une des raisons qui le portèrent à écrire sa vie. « Je craindrais, dit-il dans la préface de sa Légende, qu'on ne m'accusât d'une ingratitude criminelle, si je négligeais de publier les louanges de celui à qui je me reconnais redevable de la vie du corps et de l'ame. »

On rapporte le fait avec ces circonstances que lui-même aura pu déclarer, et dont la mémoire peut s'être conservée par tradition : que sa mère (1), n'espérant plus rien pour lui du côté de la médecine, vint le présenter à saint François, célèbre alors dans toute l'Italie par l'éclat de sa sainteté et de ses miracles ; qu'elle (2) implora le secours de ses prières, et fit vœu, si l'enfant réchappait, de le donner à son Ordre : que le saint homme consola cette mère affligée ;

(1) *Petr. Galesin. in vit. s. Bonav. cap.* 4.
(2) *Octavian. de s. Bonav. orat.* §. 4.

qu'il obtint de Dieu la guérison de son fils, au grand étonnement des médecins, qui avaient jugé la maladie incurable; qu'à la vue de cette guérison miraculeuse, il dit en sa langue italienne; *O buona ventura!* (1) Quel bonheur! d'où est venu le nom de (2) Bonaventure; enfin qu'il prédit que cet enfant deviendrait un grand homme dans l'Eglise de Dieu (3), et que par lui son Ordre recevrait de grands accroissemens de sainteté. (4)

---

(1) *Vading. ad ann.* 1221, *n.* 45.

(2) Il y joignait le nom de Jean; *Frater Joannes Bonaventura.* D'autres avant lui ont porté le nom de Bonaventure, comme Vadingue et les Continuateurs de Bollandus le font voir. Vading. *ad ann.* 1221, *n.* 45. Act. SS. *vit. s. Bon.* 14. *jul. comment.* §. 3. Les Grecs le nommaient en leur langue Εὐτυχής, qui signifie heureux, et revient au nom de Bonaventure. Quelques-uns l'ont nommé *Eustathius* et *Eustachius*, mais par erreur, ou seulement pour marquer que suivant la signification de ces deux mots qui viennent du grec, il défendait les vérités de la Religion avec une fermeté inébranlable, et qu'il était dans l'Eglise comme une terre abondante en bons épis.

(3) *Octav. suprà* §. 13.

(4) Les Continuateurs de Bollandus trouvent ces circonstances douteuses, par les expressions mêmes de saint Bonaventure dans la préface de sa Légende, qui semblent donner lieu de croire que saint François était déjà au Ciel, lorsque sa mère le pria pour sa guérison. On ne peut s'empêcher de convenir que leur remarque est judicieuse et digne d'attention : cependant comme ils ne la donnent pas pour une preuve convaincante, et qu'effectivement on y peut répondre, on s'en tient ici au sentiment commun. Quoi qu'il en puisse être des circonstances, le fait est toujours incontestable, que saint Bonaventure a été tiré des portes de la mort par les mérites de saint François. On ne saurait nier non plus qu'il n'ait été un grand homme dans l'Eglise, et que l'Ordre des Frères Mineurs n'ait reçu par lui de grands accroissemens de sainteté : il ne s'agirait donc que d'une prédiction moins certaine dans la vie du saint Patriarche, où il y en a tant d'avérées. Act. SS. *suprà comment.* §. 3.

L'an 1243, Bonaventure, âgé de vingt-deux ans, voulut accomplir le vœu de sa mère, et prit l'habit de Frère Mineur. Ce n'est pas ici le lieu de raconter ses grandes actions, mais il convient de remarquer deux particularités considérables qui ont rapport à saint François.

La première est que, comme ce bienheureux Patriarche porte le nom de séraphique, à cause de l'amour divin dont il était embrasé, lorsque JÉSUS-CHRIST, sous la figure d'un Séraphin, lui imprima les sacrés Stigmates, de même saint Bonaventure a été nommé par excellence le Docteur séraphique, « parce que toute sa doctrine aussi bien que toute sa vie ne respire que le feu de la charité. C'est *un flambeau qui brûle et qui éclaire.* (1) Il enflamme en instruisant : quelques vérités qu'il développe, il ramène tout à Dieu par l'amour ; et, pour le bien définir, il faudrait dire qu'il est le Docteur séraphique et chérubique. (2) » Ainsi s'exprime Gerson, chancelier de l'Université de Paris.

« Si l'on me demande, continue-t-il, lequel entre tous les Docteurs paraît le plus propre à enseigner, je réponds, sans vouloir faire tort à personne, que c'est Bonaventure, parce qu'il est sûr, solide, exact et dévot tout ensemble ; et qu'éloignant de sa théologie les questions étrangères, l'excès de la dialectique, et l'obscurité des termes que tant d'autres mettent dans leurs livres, il tourne à la piété toutes les belles lumières qu'il donne à l'esprit. En un mot, il n'y a point de doctrine plus douce, plus salu-

(1) *Joan.* 5. 35.

(2) *Gers. de exam. doct. et epist. de laud. Bon. pag.* 553. *et seq. tom.* 1. *edit. Par.* 1606.

taire, plus sublime, et, pour ainsi dire, plus divine que la sienne; l'indévotion seule peut la faire négliger. Pour moi, ajoute-t-il, m'étant remis à l'étudier depuis que je suis devenu vieux, plus j'avance, plus je me trouve confus, et je me dis à moi-même : A quoi bon tant parler et tant écrire ? Voilà une doctrine qui suffit; il ne faut que la transcrire et la répandre partout. » Tel est le jugement que Gerson portait de saint Bonaventure, avant qu'il fût canonisé, déclaré Docteur de l'Eglise, et honoré du titre de Séraphique, qu'il partage avec son bienheureux Père. L'abbé Trithème, de l'Ordre de Saint-Benoît, en fait un pareil éloge, auquel les souverains pontifes Sixte IV et Sixte V ont mis le comble dans leurs Bulles. l'un pour sa canonisation, l'autre pour son doctorat.

La seconde particularité de sa vie qui se rapporte à saint François, c'est qu'il vérifia glorieusement sa prophétie sur les fruits de sainteté qu'il devait faire dans son Ordre. Ayant été élu Général à trente-cinq ans, pour ses riches talens comme pour ses éminentes vertus, il gouverna ses Frères pendant dix-huit ans avec tant de zèle, de lumière, de douceur et de sagesse, qu'il répara bien le mal que le relâchement de quelques-uns et l'inquiétude de quelques autres avaient causé. Il dressa des constitutions si judicieuses sur la forme du gouvernement, sur l'Office divin, sur la discipline régulière, qu'elles ont servi de base et de fondement à tous les autres statuts qui se sont faits depuis dans l'Ordre.

Il décida les difficultés que l'on formait sur l'observation de la Règle; et ce fut avec une si grande justesse, que, pour la garder exactement, en sûreté de conscience et sans scrupule, il n'y

a qu'à pratiquer ce qu'il a écrit. Il composa des Traités spirituels, si instructifs, si touchans, si élevés, qu'ils suffisent seuls pour conduire les Frères Mineurs et toute autre personne de piété à une sublime perfection. Il répondit avec tant de solidité aux faux sages de son siècle, qui attaquèrent les Ordres Mendians, au mépris des souverains Pontifes dont ils étaient hautement approuvés, que ces ouvrages avec ceux du docteur angélique saint Thomas d'Aquin, couvriront à jamais de confusion quiconque entreprendra de renouveler les anciennes querelles. Enfin, il a tant fait de bien et d'honneur à son Ordre, qu'il doit y être regardé comme le second fondateur qui avait tout l'esprit du premier. S'il a cru devoir, par reconnaissance, écrire la vie de son bienheureux Patriarche, personne ne doit trouver mauvais que, l'écrivant aussi en notre langue, on ait dit, par le même motif, à la gloire de ce saint Docteur, deux choses qui venaient naturellement au sujet.

Les mouvemens que François se donna pour le salut des ames dans un léger intervalle de douleur, et dans une fâcheuse saison, augmentèrent tous ses maux. Ses jambes s'enflèrent, et il fut contraint de s'arrêter dans un petit lieu au-dessus de la ville de Nocera. Quand on le sut à Assise, la crainte que l'on eut qu'il ne vînt à mourir dans sa route, et que sa patrie ne fût privée de ses précieuses dépouilles, fit que les Magistrats envoyèrent quelques-uns de leur corps avec main forte pour le ramener à leur ville.

Ces députés, revenant avec le saint malade, arrivèrent à l'heure du dîner, dans un petit bourg du comté d'Assise, nommé Sarthiano,

où leurs gens ne trouvèrent rien à acheter nulle part, quoiqu'ils offrissent de payer au double. Sur les plaintes qu'ils en faisaient, François leur dit : « Vous n'avez rien trouvé, parce que vous vous êtes plus fiés à vos mouches qu'au Seigneur : ( c'était leur argent qu'il appelait des mouches ) mais retournez dans toutes les maisons où vous avez été, et demandez humblement l'aumône, en offrant pour prix l'amour de Dieu. Ne croyez pas, sur de fausses idées, que ce soit une chose vile et honteuse : car, depuis le péché, tout le bien que Dieu fait si libéralement aux hommes, justes et pécheurs, dignes et indignes, c'est par aumône, et il est l'aumônier par excellence. » Ces gens surmontèrent la honte, allèrent de bon cœur demander l'aumône pour l'amour de Dieu, et trouvèrent ainsi ce qu'ils ne pouvaient avoir par argent; Dieu ayant tellement touché par sa grâce le cœur des habitans, qu'en donnant ce qu'ils avaient, ils s'offraient encore eux-mêmes à rendre service.

Dans ce besoin où l'argent ne pouvait être d'aucun secours, dit saint Bonaventure, la pauvreté opulente de François fut un heureux supplément; et l'instruction qu'il donna en qualifiant d'aumône tous les bienfaits de Dieu depuis le péché, est une leçon pour les mondains qui méprisent l'état de mendicité volontaire. C'est une vérité de foi, que le péché nous a tous réduits à une pauvreté extrême, qui ne peut être soulagée que par les effets de la libéralité toute gratuite du Seigneur, qui est une pure aumône. Quoique nous puissions, avec la grâce dont il nous prévient, mériter avec justice l'augmentation même de sa grâce et la vie éternelle; ce-

pendant, dit saint Augustin (1), nos mérites sont des dons de Dieu, et doivent être nommés aumônes; tant parce qu'ils sont fondés sur les mérites de JÉSUS-CHRIST, et sur des promesses toutes gratuites, qu'à cause que le commencement de tout mérite est une grâce donnée par pure miséricorde à un pécheur qui en est indigne.

Voilà pourquoi saint Augustin (2) se représente tous les hommes, devant Dieu, comme des mendians à la porte du grand riche, qui lui demandent du pain, sa grâce et son Royaume. Ainsi les gens du monde ne doivent point tant marquer du mépris pour la mendicité : ils sont tous obligés à mendier; et ils le font non-seulement à l'égard de Dieu, mais encore chez les autres hommes, dans les plus hautes conditions comme dans les plus basses. Que sont les courtisans devant un Souverain, sinon des mendians de profession? Cette sorte de mendicité ne paraît pas honteuse, parce qu'elle a pour objet des biens éclatans : mais aux yeux de la foi et même de l'esprit, elle l'est d'autant plus, qu'elle ne vient que d'une cupidité qui n'a point de bornes.

Toutes ces réflexions étaient renfermées dans l'expression de saint François, et font voir que l'Esprit de Dieu, par la bouche des Saints, comme dans la sainte Ecriture, dit beaucoup de grandes choses en très-peu de paroles fort simples.

L'évêque d'Assise fit amener l'homme de Dieu dans son palais, et l'y garda jusqu'au printemps

(1) *S. August. serm.* 333, *n.* 5. *in Psal.* 38, *n.* 8. *lib. d Grat. et lib. arb. n.* 15. *Epist.* 194, *n.* 19. *edit. Ben.*

(2) *Id. in Psalm.* 142, *n.* 17. *serm.* 56, *n.* 9. *serm.* 63, *n.* 2.

de l'année 1226, fournissant avec beaucoup d'affection tout ce qui lui était nécessaire. Un jour qu'il était extrêmement dégoûté, il témoigna ne sentir du goût que pour une sorte de poisson que la rigueur de l'hiver rendait difficile à trouver : au même moment un messager envoyé par le frère Gérard, gardien du couvent de Riéti, apporta trois grands poissons de cette espèce, avec des pâtes propres à ragoûter et à fortifier le malade. C'est ainsi qu'il plaît quelquefois au Seigneur de donner des adoucissemens sensibles à ses amis qui ont méprisé leur santé et crucifié leur chair pour son amour.

Les enfans du saint Patriarche, et en particulier Elie, son vicaire-général, qui virent que sa maladie ne diminuait point, qu'elle augmentait même au renouvellement de l'année, le prièrent de permettre qu'on le transportât à Sienne, où le bon air et l'habileté des médecins pourraient lui procurer quelque soulagement, s'il n'y avait pas d'espérance de guérison. Ils lui firent tant d'instances, que, comme il était doux et complaisant, il consentit à se laisser mener dans cette ville au commencement d'avril. Tous ses maux y continuèrent, et celui des yeux devint plus violent. On lui appliqua une seconde fois un fer chaud des deux côtés de la tête, depuis les oreilles jusqu'aux sourcils. Ce fut sans aucun fruit, mais aussi sans aucune douleur; Dieu renouvelant le miracle qu'il avait déjà fait en sa personne.

Il reçut à Sienne beaucoup de visites, surtout de la part des Frères Prêcheurs, qui savaient combien il avait été lié d'amitié avec saint Dominique : on renvoie à la fin de sa Vie les savantes réponses qu'il leur fit sur des questions

difficiles qu'ils lui proposèrent. L'un d'eux, Docteur en théologie, ayant appris que François avait prédit à un de ses amis de la ville ce qui devait lui arriver à la mort, il eut quelque doute là-dessus, et vint demander à François même si ce qu'on en disait était vrai. Le Saint assura la chose, et prédit en même temps au Docteur sa propre mort, dont il ne s'informait pas; et pour en imprimer mieux la certitude dans son cœur, il lui parla d'un scrupule secret qui était dans sa conscience, sans avoir jamais été communiqué à personne, et l'éclaira si bien sur ce sujet, que le scrupule fut levé. Le Docteur comprit assez par ce discernement miraculeux, que le serviteur de Dieu avait l'esprit de prophétie, et il en fut encore plus convaincu à sa mort, qui arriva conformément à la prédiction.

Le bon air de Sienne et le soin des médecins n'empêchaient pas que les douleurs de François ne continuassent toujours et n'augmentassent. Il eut pendant une nuit un vomissement de sang qui le réduisit à une telle faiblesse, qu'on crut qu'il allait rendre l'ame. Ses enfans, fondant en larmes et désolés, vinrent auprès de lui, comme les disciples de saint Martin (1), lorsqu'il fut près de mourir, et lui dirent d'une voix entrecoupée de sanglots :

« Notre cher Père et notre bon Maître, nous sommes fort affligés de vous voir tant souffrir, mais nous gémissons aussi sur notre propre mal. Après vos travaux vous allez jouir du repos éternel; et nous, nous restons sans père et sans pasteur. Vous nous avez engendrés en JÉSUS-CHRIST par la doctrine de l'Evangile, et à peine sommes-

(1) *Sulp. Sev. epist. ad Bassul.*

nous nés, que nous vous perdons. Qui nous instruira? qui nous consolera? qui nous encouragera? vous nous tenez lieu de toutes choses; votre seule présence fait notre bonheur. A qui nous laissez-vous, dans la désolation où nous sommes? Hélas! nous prévoyons qu'après votre départ, des loups ravissans ne manqueront pas de se jeter sur votre troupeau. Qu'il nous reste au moins quelque chose de vous pour rappeler le souvenir de vos instructions, afin de les suivre, quand vous n'y serez plus; et donnez-nous votre bénédiction, pour nous servir de défense contre nos ennemis. »

Le saint Patriarche, jetant les yeux sur ses enfans avec beaucoup de tendresse, fit approcher le frère Benoît de Piratro, qui était alors son infirmier, et qui, pendant sa maladie, disait la Messe dans sa chambre : « Prêtre de Dieu, lui dit-il, écrivez la bénédiction que je donne à tous mes Frères, tant à ceux qui sont présentement dans l'Ordre, qu'aux autres qui y entreront jusqu'à la fin du monde. Comme mes grandes douleurs et mon extrême faiblesse me mettent hors d'état de parler, voici en trois mots mes intentions et mes dernières volontés : *Que tous les Frères s'aiment toujours les uns les autres, comme je les ai aimés, et comme je les aime. Qu'ils chérissent aussi toujours et gardent bien la pauvreté, ma dame et maîtresse; et qu'il ne cessent jamais d'être soumis et fidèlement attachés aux Prélats et à tout le Clergé. Que le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit les bénisse et les protége. Ainsi soit-il.*

Ses douleurs s'étant un peu apaisées, et sa faiblesse n'étant plus si grande, le zèle qui l'animait lui donna la pensée d'instruire et d'ex-

horter les absens ; car, à l'exemple du Fils de Dieu, il aima les siens jusqu'à la fin. (1) Comme il ne pouvait plus faire servir sa parole à leur sanctification, il fit écrire par ses compagnons une Lettre qu'il adressa au Ministre-général et à tout l'Ordre ; dans laquelle, après des leçons très-salutaires, il confesse ses péchés avec une humilité profonde. On la réserve pour le dernier Livre, parce qu'elle est longue, et que les réflexions qu'elle demande mèneraient trop loin.

Dès que le frère Elie, Vicaire-général, apprit l'extrême danger où était le Père, il vint à Sienne en diligence, et lui proposa de se laisser transporter au couvent de Celles, près de Cortone. François, qui fut fort aise de le voir, voulut bien être mené à Celles, où on le traita fort soigneusement, par le moyen des parens et des amis d'Elie, qui était de ce pays-là. Mais comme il y devint enflé, et que ses douleurs d'estomac et de foie redoublèrent, lui-même demanda d'être conduit à Assise ; ce que le Vicaire-général fit exécuter avec toute l'attention et toutes les précautions possibles. Son retour causa une joie extraordinaire dans la ville, qui craignait d'être privée d'un si grand trésor, s'il mourait ailleurs. On alla en foule au-devant de lui avec de grands applaudissemens, et l'Evêque voulut l'avoir dans son palais.

Avant que de rapporter les dernières actions et la précieuse mort de saint François, il est bon de remarquer l'état où son Ordre se trouvait alors. Il y avait de ses Frères dans toutes les parties du monde connu. En Europe, ils remplissaient toute l'Italie. La Grèce leur formait une

(1) *Joan.* 13. 1.

province. L'estime des grands et du peuple leur procurait tous les jours de nouvelles maisons en Espagne, en Portugal, en France, dans les Pays-Bas, en Angleterre. Ils étaient entrés en Ecosse, et commençaient à avoir des demeures en Irlande. Le frère Albert de Pise en avait envoyé en différens endroits de la haute et de la basse Allemagne, avec d'heureux succès. Ils avaient pénétré dans la Pologne, et dans les pays du Nord. En Asie, ceux que le saint Patriarche y avait laissés, avec d'autres venus depuis, multipliaient leurs missions chez les Sarrasins. En Afrique, ils continuaient de prêcher JÉSUS-CHRIST aux Mahométans, comme on le voit par les lettres datées de Riéti, du septième octobre 1225, que le pape Honorius adressa aux Frères Prêcheurs et Mineurs destinés par le Siége Apostolique pour aller dans le royaume du Miramolin, et auxquels il donna de très-grands pouvoirs ; en leur rendant ce témoignage, « Qu'ils renonçaient à eux-mêmes, et qu'ils souhaitaient de donner leur vie pour JÉSUS-CHRIST, afin de lui gagner des ames. »

Le second Ordre institué par François, et nommé des pauvres Dames, s'étendait aussi dans l'Europe, et son troisième Ordre de la Pénitence faisait de très-grands progrès.

Les enfans de ce saint Patriarche ainsi répandus de toutes parts, annonçaient l'Evangile aux Infidèles, combattaient les hérésies, attaquaient le vice, inspiraient la vertu, donnaient d'admirables exemples de pauvreté, d'humilité, de pénitence, et de toute perfection.

Antoine de Padoue prêchait en Italie et en France avec tant d'éclat, qu'il a toujours été regardé depuis comme un des plus merveilleux

prédicateurs qui aient paru dans l'Eglise. La force et l'onction de ses discours, l'éminente sainteté de sa vie, l'évidence de ses miracles (1) changeaient toute la face des villes ou il annonçait la parole de Dieu. Ses auditeurs, pénétrés de componction et fondant en larmes, s'excitaient mutuellement aux œuvres de pénitence : des vindicatifs, des impudiques, des avares, des usuriers, toute sorte de pécheurs se convertissaient et demandaient à se confesser ; les Prêtres ne pouvaient suffire à les entendre.

L'an 1225, il vint à Toulouse (2) et en d'autres villes de France, où son principal objet fut de combattre les hérétiques. Animé de l'esprit qui inspirait à François, son Père, un si parfait attachement à l'Eglise Romaine et au Saint-Siége, il se déclarait ennemi de toutes les erreurs, et travaillait de toute sa force à les détruire jusqu'à la racine. Par des passages de la sainte Ecriture dont il possédait toutes les paroles et tous les sens, et par la solidité du raisonnement, il confondait les sectaires et donnait une grande horreur de la fausse doctrine qn'ils enseignaient. Avec une admirable sagacité il découvrait leurs artifices et leurs fourberies, qu'il exposait au peuple pour le préserver de la séduction : il développait leurs intrigues, il rompait leurs mesures, il déconcertait leur cabale, enfin il les poursuivait si constamment et avec tant de vigueur, que les fidèles le nommèrent l'infatiga

(1) Ce n'est pas par M Baillet qu'il faut juger des miracles de saint Antoine de Padoue ; il les rejette tous à son ordinaire : mais des critiques judicieux, tels que les Continuateurs de Bollandus, en reconnaissent la vérité, et en produisent les Actes. *Act. SS.* 13. *jun.*

(1) *Sur. et Act. ss. vit. s. Anton.* 13. *jun.*

ble marteau des hérétiques : aucun d'eux n'osait disputer avec lui, ni même ouvrir la bouche en sa présence.

Dieu lui fit la grâce d'en convertir (1) un très-grand nombre, et de leurs fauteurs, et, ce qu'il y a de singulier, des chefs de parti. A Bourges, un homme nommé Guiald, que l'Historien qualifie d'hérésiarque, reconnut si bien, par la vertu de sa parole et par un insigne miracle, la vérité de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, qu'il persévéra jusqu'à la mort dans la Foi catholique et dans la soumission à l'Eglise. Un autre, nommé Bonneville, ou Bonel, qualifié aussi d'hérésiarque, qui avait été trente ans enveloppé des ténèbres de l'erreur, fut converti de même, à Rimini, par les sermons de saint Antoine, et eut la même persévérance. Il faut avouer que cette faveur est fort rare. On a remarqué qu'entre tous les auteurs des hérésies et les chefs de secte, il n'y en a presque point qui soit revenu sincèrement à l'Eglise : ils ont persisté opiniâtrément dans leurs erreurs jusqu'à la mort, quoiqu'ils les aient vues condamnées, et que quelques-uns d'eux aient vécu très-long-temps. Il serait facile d'en produire des exemples moins éloignés que celui de Théodore de Bèze, qui, à l'âge de soixante et dix ans, résista aux pressantes sollicitations de saint François de Sales (2), et mourut quelques années après dans l'hérésie de Calvin, dont

---

(1) *Ib. Sur. cap.* 9 *et* 17. *Act. SS. pag.* 708 *et* 725.

(2) Il alla, par ordre du pape Clément VIII, à Genève, conférer avec Théodore de Bèze, pour l'engager à rentrer dans l'Eglise catholique, et il y retourna trois autres fois au grand péril de sa vie. Bèze fut touché, attendri, ébranlé par les raisons et par la douceur de saint François de Sales,

il était le successeur. C'est un juste jugement de Dieu contre ces hommes orgueilleux et rebelles à l'Eglise leur mère, qui perdent une infinité d'ames, par l'usage qu'ils font de leurs lumières, de leur autorité, et de toute autre sorte de moyens pour les séduire.

L'état où l'on vient de réprésenter que saint François laissait son Ordre en mourant, doit être considéré comme une des principales merveilles de sa vie. Dieu l'avait destiné à ce grand ouvrage : il y travailla dix-huit ans sans relâche; avec toute l'application possible; et sur le point de quitter ce monde, il pouvait dire, en se conformant à JESUS-CHRIST, après avoir si bien profité de sa grâce : *J'ai accompli l'œuvre que vous m'avez donné à faire..... je vais maintenant à vous.* (1) Heureux le Chrétien à qui la conscience rend ce témoignage au lit de la mort, qu'il a tâché de faire ce que Dieu demandait de lui, et de remplir fidèlement les devoirs de sa profession

---

jusques-là que, lui serrant la main, et levant les yeux au Ciel avec un grand soupir : *Si je ne suis pas*, dit-il, *dans le bon chemin, je prie Dieu tous les jours que par son infinie miséricorde il lui plaise de m'y mettre.* Il sentait mieux que personne le faible de son parti : sa conscience alarmée lui donnait de cruels remords, il en était troublé, et le trouble paraissait sur son visage : cependant il ne se rendit point; le respect humain, l'habitude, la honte de se dédire, et des engagemens secrets l'empêchèrent de suivre la vérité qu'il connaissait. *Vie de saint-François de Sales, par M. Marsollier*, *liv.* 3.

(1) *Joan.* 17. 4 *et* 13.

# LIVRE CINQUIÈME.

Les vives et continuelles douleurs que le saint Patriarche souffrait, ne l'empêchaient pas d'instruire ses enfans, de pourvoir à leurs besoins spirituels, et de répondre avec une admirable présence d'esprit à plusieurs questions qu'ils lui firent sur l'observation de la Règle et sur le gouvernement de l'Ordre. Il parlait aussi librement et aussi tranquillement que s'il n'eût senti aucun mal. A mesure que son corps s'affaiblissait, son ame semblait prendre une nouvelle vigueur. On ne rapporte pas maintenant les belles choses qu'il dit alors, parce qu'elles sont d'une trop grande étendue; mais elles se trouveront recueillies à la fin de ce livre avec beaucoup d'autres.

Un jour que tous ses maux redoublèrent, il remarqua que l'on se donnait beaucoup de mouvement pour tâcher de les adoucir; et craignant que la fatigue ne fît tomber dans quelque impatience ceux qui étaient auprès de lui, ou qu'ils ne se plaignissent de ne pouvoir vaquer aux exercices spirituels, il leur dit d'une manière fort tendre : « Mes chers enfans, ne vous ennuyez point de la peine que vous prenez pour moi, car Notre-Seigneur vous récompensera en cette vie et en l'autre, de tout ce que vous faites pour son petit serviteur; et si ma maladie vous occupe entièrement, croyez que vous gagnerez plus par ce moyen, qu'en travaillant pour vous-mêmes, parce que l'assistance que vous me donnez est pour toute la Religion, et pour la vie des

Frères. Je vous déclare aussi, que Dieu sera votre débiteur, pour toutes les dépenses que vous faites à mon occasion. » Il était bien vrai que ceux qui assistaient le Saint dans sa maladie travaillaient pour toute la Religion et pour la vie spirituelle des Frères, puisqu'ils aidaient à conserver celui qui était si nécessaire à tout son Ordre, et qu'ils le mettaient en état d'instruire encore quelque temps ses frères présens et à venir.

Une autre fois que ses souffrances paraissaient extrêmes, un de ses infirmiers lui dit « : Mon frère, priez le Seigneur qu'il vous traite plus doucement; car il semble que sa main s'appesantit trop sur vous. » A ces mots François jetant un grand cri : « Si je ne connaissais, dit-il, votre simplicité et la droiture de votre cœur, dès ce moment j'aurais horreur de demeurer avec vous, qui avez la hardiesse de trouver à dire aux jugemens que Dieu exerce sur moi; » et aussitôt, malgré l'épuisement de ses forces, il se jeta par terre si rudement, que ses faibles os en furent tout froissés : il baisa la terre, et adressa ces paroles à Dieu : *Seigneur, je vous rends grâces des douleurs que je sens, et je vous prie d'y en ajouter encore cent fois davantage, si c'est votre bon plaisir. Il me sera très-agréable de voir que vous m'affligiez sans m'épargner; car la plus douce consolation que je puisse avoir, c'est que votre sainte volonté s'accomplisse.* Il avait dans ses maux les mêmes sentimens que Job (1), et il les exprimait de même. Tous les Chrétiens ne devraient-ils pas les avoir dans la maladie et dans les autres afflictions? En cela les Saints

(1) *Job.* 6. 9 *et* 10.

sont-ils inimitables ? Ne peut-on pas, avec la grâce de Dieu, qui certainement ne manque point, pratiquer les vertus par lesquelles ils sont devenus Saints ?

Claire et ses filles, apprenant que leur Père était à l'extrémité, envoyèrent lui témoigner la peine extrême qu'elles en ressentaient, et le prier de l'adoucir au moins par sa bénédiction. Le saint Patriarche, plein de bonté pour ces pieuses vierges, et compatissant à la douleur qu'elles auraient de sa mort, leur envoya quelques vers qu'il avait composés sur les louanges du Seigneur, et y ajouta une lettre d'exhortation, où sans doute il leur donnait une bénédiction très-ample ; mais elle ne se trouve point parmi ses ouvrages.

On y voit seulement ce fragment, qui pourrait bien être de la lettre qu'il leur fit écrire alors : « Moi, frère François, petit homme, je veux suivre la vie et la pauvreté de JÉSUS-CHRIST notre très-haut Seigneur, et de sa très-sainte Mère, et y persévérer jusqu'à la fin. Je vous prie aussi, vous toutes que je considère comme mes dames, et vous conseille de vous conformer toujours à cette vie et à cette pauvreté, dont la sainteté est si grande. Prenez bien garde à ne vous en écarter jamais en quoi que ce soit, et à n'écouter là-dessus ni conseils ni maximes contraires.

Les plus anciens historiens de l'Ordre marquent que dans la Lettre qu'il leur adressa un peu avant sa mort, il les priait que, comme le Seigneur les avait rassemblées de plusieurs endroits pour s'appliquer toutes ensemble à la pratique des saintes vertus de la charité, de l'humilité, de la pauvreté et de l'obéissance, elles fissent

aussi tous leurs efforts pour y passer leur vie, et pour y mourir. Il exhortait les Sœurs malades à la patience dans leurs maux; et celles qui étaient en santé, à la même vertu dans le soin qu'elles prenaient des malades. Parce qu'il les savait fort austères, il leur recommandait d'user avec discrétion, avec joie, avec action de grâces, pour les besoins de leurs corps, des aumônes que la divine Providence leur envoyait. Enfin, il promettait à Claire qu'elle le verrait; et en effet, après sa mort, elle et ses filles le virent, ainsi qu'on le rapportera.

Les mêmes auteurs ajoutent qu'il avait toujours eu pour ces saintes Religieuses une singulière affection et beaucoup d'égards, considérant que la sainteté de leur vie, qui était depuis le commencement très-pauvre et très-mortifiée, relevait la gloire de l'état Régulier, et donnait une grande édification à toute l'Eglise. Il leur écrivit plusieurs autres fois pour les animer à la vertu, surtout à l'amour de la sainte pauvreté, comme on le voit dans le testament de sainte Claire (1); mais on n'a point ses lettres.

On sent encore aujourd'hui la vérité de ce qu'il disait : rien de plus glorieux pour l'état régulier, et de plus édifiant pour toute l'Eglise, que de voir les filles de Sainte-Claire qui gardent la Règle de leur Ordre sans mitigation, renoncer à toute possession en particulier et en commun, et ne vivre que d'aumônes, dans une austérité si rigoureuse et si continuelle, que le sexe le plus fort en est effrayé. On ne voit néanmoins dans aucun autre monastère, ni plus d'union,

(1) *Vading. ad ann.* 1253, *n.* 5.

ni plus de contentement et de liberté d'esprit, ni plus de cette joie, dont Notre-Seigneur a dit : *Qu'elle est dans le cœur, qu'elle est complète, et que personne ne peut l'ôter.* (1).

Dès qu'on sut, dans Assise, que le saint homme était près de mourir, les Magistrats mirent des gardes autour du palais épiscopal, avec ordre de faire une exacte sentinelle nuit et jour, de peur qu'on n'enlevât son corps dès qu'il aurait expiré, et que la ville ne fût privée d'un trésor si précieux.

Le médecin, nommé Jean Lebon, qui était d'Arezzo, l'avertit que la mort approchait : ses Frères lui dirent la même chose. Plein d'allégresse il se mit à louer Dieu, et ayant fait venir des chantres, il chanta avec eux à haute voix ces derniers versets qu'il avait ajoutés au cantique du Soleil, *Soyez loué, Seigneur, pour la mort notre sœur, que nul homme vivant sur la terre ne peut éviter, etc.* Elie, qui avait toujours des idées de la prudence humaine, craignait que son chant ne parût une faiblesse d'esprit causée par la crainte de la mort, et le pria de cesser. » Mon frère, lui répondit François, avec une ferveur extraordinaire, permettez-moi de me réjouir au Seigneur, et de le remercier du grand repos où ma conscience se trouve. Je suis si uni à mon Dieu par sa miséricorde et par sa grâce, que j'ai bien sujet de faire éclater la joie que me donne celui qui est le très-haut et le très-libéral auteur de tous les biens ; et ne croyez pas que j'aie assez peu de courage pour trembler aux approches de la mort. »

Il fit venir ses Enfans, et bénit chacun d'eux,

(1) *Joan.* 16. 22 et 24.

comme le patriarche Jacob (1), en leur donnant les bénédictions qui leur étaient propres. Puis, à l'exemple de Moïse (2), qui bénit tous les Israélites fidèles, il donna des bénédictions générales et fort amples à tout son Ordre.

Comme il avait étendu ses bras l'un sur l'autre en forme de croix, à la manière de Jacob (4) bénissant les enfans de Joseph ; sa main droite se trouva sur la tête du frère Elie, qui était à genoux à sa gauche. Il demanda qui c'était, car il ne voyait plus du tout : on lui répondit que c'était le frère Elie. Cela est bien, dit-il, ma main droite est bien placée sur lui. Mon fils, je vous bénis en tout et par-dessus tout. De même que sous votre main le Très-Haut a augmenté le nombre de mes frères et de mes enfans, ainsi je les bénis tous sur vous et en vous. Que Dieu, le souverain Seigneur de toutes choses, vous bénisse dans le Ciel et sur la terre. Pour moi, je vous bénis autant que je le puis, et plus que je ne puis ; mais que celui qui peut tout, fasse en vous ce que je ne puis. Je prie Dieu qu'il se souvienne de votre travail et de vos œuvres, et qu'il vous donne part à la récompense des Justes ; que vous trouviez toutes les bénédictions que vous souhaitez, et que ce que vous demandez dignement s'accomplisse. »

On est peut-être surpris que saint François, connaissant le frère Elie, et ayant appris par révélation qu'il devait mourir hors de l'Ordre, lui ait donné une si ample bénédiction : mais il faut savoir que le Seigneur, qui éclaire les Saints, leur inspire une conduite conforme à la sienne,

---

(1) *Genes.* 49. 28.

(2) *Deuter.* 28. 2. (3) *Genes.* 48. 14.

Il aime et favorise les personnes qui sont en état de grâce, quoiqu'il prévoie les grands péchés qu'elles commettront dans la suite. Quel amour n'eut-il pas pour David, et quelles faveurs ne lui fit-il pas avant l'adultère et l'homicide qui le rendirent si criminel ? Ainsi, à proportion, le saint Patriarche ne considérait, en bénissant Elie, que les bonnes dispositions où il le croyait alors, indépendamment de l'avenir que Dieu lui avait fait connaître, et sur lequel il ne devait pas se régler en cette occasion. D'ailleurs, Élie était son Vicaire-général, et l'était par un ordre d'en haut; il avait travaillé fort utilement à l'œuvre du Seigneur; les talens qu'il possédait le mettaient en état de faire encore beaucoup de bien; on ne saurait nier qu'il n'eût pour la personne de son Père un attachement très-tendre et un zèle ardent : tous ces motifs réunis pouvaient engager le Saint à lui donner une grande bénédiction, et elle ne fut pas sans effet, puisqu'il mourut avec des sentimens de pénitence.

L'homme de Dieu, voyant approcher le jour de sa mort, que Jésus-Christ lui avait révélé, dit à ses Frères, avec les termes du Prince des Apôtres, *que la tente de son corps serait bientôt mise à bas* (1); et les pria de le faire porter au couvent de Sainte-Marie-des-Anges : voulant, comme l'observe saint Bonaventure, rendre l'esprit qui lui avait donné la vie, dans le lieu où il avait reçu l'esprit de la grâce. On le transporta ainsi qu'il le souhaitait; et, quand on fut dans la plaine entre la ville et le couvent, il demanda si l'on était à l'hôpital des lépreux. Ceux qui le portaient lui ayant répondu que l'on y

(1) 2. *Petr.* 1. 14

était : « Tournez-moi, leur dit-il, du côté de la ville, et me mettez à terre. » Alors se levant sur le brancard, il pria pour Assise et pour tous ses habitans. Il jeta aussi quelques larmes à la vue des maux qu'il prévit qu'elle devait souffrir par les guerres, et il lui donna cette bénédiction : *Soyez bénie du Seigneur, ville fidèle à Dieu, parce que beaucoup d'ames seront sauvées en vous et par vous. Un grand nombre de serviteurs du Très-Haut demeureront dans l'enceinte de vos murailles, et du nombre de vos citoyens il n'y en aura pas peu de choisis pour la vie éternelle.*

Quelque temps après qu'il fut arrivé à Sainte-Marie-des-Anges, il fit apporter du papier et de l'encre, pour mander la proximité de sa mort à la dame Jacqueline de Septisol, l'illustre veuve Romaine qui lui était si affectionnée. « Il est juste, dit-il, que je donne en mourant cette consolation à une personne qui m'en a tant donné d'autres pendant sa vie. » Voici ce qu'il dicta pour elle ; la suite fait voir que c'était un dimanche vingt-huitième de septembre.

A MADAME JACQUELINE, SERVANTE DU TRÈS-HAUT, FRÈRE FRANÇOIS, PAUVRE PETIT SERVITEUR DE JÉSUS-CHRIST : SALUT ET COMMUNICATION DU SAINT-ESPRIT EN JÉSUS-CHRIST NOTRE-SEIGNEUR.

« Sachez, ma très-chère, que JÉSUS-CHRIST, béni à jamais, m'a fait la grâce de me révéler la fin de ma vie : elle est fort proche. C'est pourquoi, si vous voulez me trouver en vie, partez dès que vous aurez reçu cette lettre, et hâtez-vous de venir à Sainte-Marie-des-Anges, car si vous arrivez plus tard que samedi, vous me trou-

verez mort. Apportez avec vous de l'étoffe, ou plutôt un cilice pour couvrir mon corps, et de la cire pour mon enterrement. Je vous prie aussi d'apporter de ces pâtes que vous me faisiez prendre à Rome, quand j'étais malade. »

A ces mots il s'arrêta, ayant les yeux élevés au Ciel; et dit qu'il n'était pas nécessaire d'achever la lettre, ni d'envoyer le messager, parce que la dame venait et apportait tout ce qu'il lui demandait. En effet, elle arriva un peu après avec ses deux fils et une grande suite, apportant de l'étoffe, beaucoup de cire, et de certains électuaires confortatifs pour le cœur.

Les Religieux lui demandèrent comment elle avait pu, sans être avertie, venir si à propos avec tout ce qu'il fallait : elle leur répondit que pendant la nuit elle en avait reçu l'ordre du Ciel, et qu'un Ange lui avait encore commandé de n'omettre aucune des choses qui lui étaient prescrites.

Il y a trois choses à remarquer dans la lettre de saint François à cette pieuse veuve.

I. Il commence par ces mots : *Sachez, ma très-chère*. C'était le témoignage d'une amitié spirituelle et toute sainte, qui n'avait pour principe et pour fin que l'amour de Dieu. Saint Paul, écrivant à Philémon (1), s'exprime de même : *A notre très-chère sœur Appie;* et saint Jean, après avoir marqué à Electe, dame de distinction, qu'il l'aimait selon la vérité, elle et ses enfans, ajoute : *Maintenant, madame, la prière que je vous fais........ est que nous nous aimions les uns les autres.* (2) On voit dans les lettres de saint Chrysostôme, de saint Jérôme, et de saint Fran-

(1) Philem. 2. (2) 2 Joan. 1 et 5.

çois de Sales, l'affection que la charité leur inspirait pour des vierges, des femmes et des veuves chrétiennes. Il ne faut pas néanmoins s'autoriser de leur exemple, pour employer toujours dans la direction les termes que la charité suggèrerait; car tous les ministres de JÉSUS-CHRIST n'ont pas la perfection et l'autorité des Apôtres, des Pères de l'Eglise, des saints Evêques, des hommes apostoliques; et toutes leurs filles spirituelles ne sont pas semblables aux grandes ames que ces excellens maîtres conduisaient dans les voies de la sainteté.

II. Saint François donnait à la dame une dernière marque de confiance, et favorisait sa piété, en lui demandant un cilice et de la cire; mais en même temps il pratiquait jusqu'au tombeau la pauvreté qui lui était si chère, puisqu'il voulait que son corps mort ne fût revêtu, et qu'il n'y eût du luminaire à ses obsèques, que par aumône.

III. On ne comprend peut-être pas pourquoi le saint homme, qui était si parfaitement mort à tous ses sens, priait la même dame de lui apporter des pâtes propres à fortifier le cœur, dont il avait usé en d'autres maladies : en voici la raison. Il savait précisément le jour auquel il devait mourir : il voulait instruire ses frères jusqu'au dernier moment de sa vie : il avait encore beaucoup de choses à leur dire, et un testament à faire d'une assez grande étendue. Ses maux lui causaient souvent des défaillances qui l'empêchaient de parler, et elles devaient naturellement augmenter aux approches de la mort. Tout cela le portait à prendre des moyens humains, qui le missent en état d'exécuter ce qu'il savait être dans l'ordre de Dieu, n'ayant garde d'attendre ni de demander des miracles pour sa

personne. Pouvait-il agir plus sagement et par des motifs plus purs?

Le portier vint l'avertir que la dame était arrivée, et lui demanda si on la laisserait entrer dans le couvent; car il avait expressément défendu, par une constitution, de souffrir qu'aucune femme entrât (1) dans les maisons de son Ordre, et il le faisait observer fort exactement à Sainte-Marie-des-Anges. Mais il répondit que cette dame ne devait pas être comprise dans la loi, puisque son logis étant toujours ouvert aux Frères Mineurs, il était juste qu'ils lui donnassent entrée dans leur couvent. On l'introduisit donc avec ses deux fils : elle vint se mettre à ses pieds, comme on représente Marie-Magdelène au pied de la Croix; elle baisa et arrosa de ses larmes les précieuses plaies; elle fit aussi la fonction de Marthe, et rendit au serviteur de JÉSUS-CHRIST tous les services dont elle fut capable. Le mercredi matin, elle voulait renvoyer ses gens, parce qu'elle croyait qu'il ne mourrait pas sitôt; il l'en empêcha, l'assurant qu'il ne lui restait pas plus de quatre jours à vivre: «Après quoi, lui dit-il, vous me rendrez les derniers devoirs, et vous pourrez vous en retourner avec tout votre monde.»

Le vendredi, troisième jour d'octobre, il fit assembler ses Frères, les bénit une seconde fois,

---

(1) Quoique en ce temps-là le droit positif ne défendit aux femmes par aucune loi générale l'entrée des Couvens, comme on l'a déjà remarqué, elle ne laissait pas de leur être défendue par d'autres lois, dont on ne dispensait que pour de bonnes raisons. La loi positive établie depuis, ne comprend pas les Souveraines, les Princesses du Sang royal, et les fondatrices des Couvens. Suar. *De Relig. tom. 4. liv. 1. cap. 7.* Pellizzar. *Manual. Regul. tom. 1. lib. 5. cap. 6. sect. 2.*

et ayant béni un pain avec le signe de la Croix, il en donna un morceau à chacun, pour le manger comme un symbole d'union et de concorde fraternelle. Ils en mangèrent tous avec beaucoup de dévotion, se représentant dans ce repas de charité, la dernière cène que Jésus-Christ fit avec ses Disciples. Le frère Elie, qui pleurait amèrement, fut le seul qui ne mangea point sa part, peut-être par un triste présage de la division qu'il mettrait dans l'Ordre. A la vérité il tenait respectueusement le morceau qu'il avait reçu de la main du Père; mais comme s'il eût éloigné la paix qui se présentait pour entrer dans son cœur, au lieu de le garder du moins, il le donna au frere Léon qui le lui demanda : on eut bien soin de le conserver, et Dieu le fit servir, dans la suite, à la guérison de beaucoup de malades.

Tous les Frères fondant en larmes, le saint Patriarche demanda où était Bernard, son fils aîné; et Bernard s'étant approché : *Venez, mon fils*, dit-il, *afin que je vous bénisse avant que je meure.* Le sentant à genoux à sa gauche, pendant que le frère Gilles était à sa droite (1), il mit encore ses bras l'un sur l'autre, en forme de

(1) D'autres disent que Bernard étant appelé pour recevoir la bénédiction, proposa au frère Elie, par respect pour sa dignité de Vicaire-général, de se mettre à la droite du Père, et que lui se mit à la gauche, tous deux à genoux; qu'alors le Saint qui avait entièrement perdu la vue, mettant sa main droite sur la tête d'Elie, dit : Ce n'est pas là la tête du frère Bernard, mon fils aîné; et que croisant ses bras, il mit sa main droite sur la tête de Bernard, et le bénit. Ce serait une image bien naturelle de ce que fit le patriarche Jacob à l'égard d'Ephraïm et de Manassé. *Genes.* 48. 14. Vadingue l'avait ainsi rapporté, dans son édition des

croix, et sa main droite étant sur la tête de Bernard, il lui donna cette bénédiction :

« Que le Père de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur vous bénisse de toutes les bénédictions spirituelles qu'il a répandues sur nous du haut des Cieux en son Fils. Comme vous avez été choisi le premier pour donner dans cet Ordre le bon exemple de la vie évangélique, et pour imiter la pauvreté de JÉSUS-CHRIST, à qui vous avez offert généreusement vos biens et votre personne en odeur de suavité : qu'ainsi vous soyez béni de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, et de moi, son pauvre serviteur; et que vous le soyez à jamais, entrant et sortant, veillant et dormant, vivant et mourant. Que celui qui vous bénira soit comblé de bénédictions, et que celui qui vous maudira ne demeure pas impuni. Soyez le seigneur de vos frères, et que tous vous soient soumis. Tous ceux que vous voudrez recevoir dans l'Ordre, qu'ils soient reçus; tous ceux que vous renverrez, qu'ils soient renvoyés. Que personne n'ait d'autorité sur vous, et que vous puissiez librement aller et demeurer où vous voudrez. »

Bernard s'étant retiré, les yeux baignés de larmes, François dit aux autres : « Mon intention est, et j'ordonne que quiconque sera Ministre-général, aime et honore le frère Bernard comme moi-même, et que tous les Ministres provinciaux, aussi-bien que tous les Frères de

---

Œuvres de Saint-François, antérieure à ses Annales de l'Ordre : mais il l'a changé, parce qu'il a trouvé l'autre narration plus conforme aux Originaux qu'il a vus depuis, et il en a averti ; ce qui fait voir son exactitude. Vading. *Opusc. s. Franc. tom.* 3. *Bened.* 6. *et ad ann.* 1226, *n.* 29.

(1) *Deut.* 28. 6. *Genes.* 27. 29.

cette Religion, le regardent comme un autre moi-même; je vous le laisse en effet comme la moitié de mon ame. Il y en a peu qui soient en état de bien connaître sa vertu : elle est si grande, que Satan ne cesse point de le tenter, de l'inquiéter, et de lui tendre des piéges. Mais, avec l'aide de Dieu, il surmontera tout au grand profit de son ame, et se trouvera, par des voies merveilleuses, dans une parfaite tranquillité. » Ceux qui étaient présens et qui vécurent depuis avec Bernard, virent l'accomplissement de ses prédictions. Son éminente sainteté que François connaissait, et dont il prévoyait la persévérance, fut cause qu'il ordonna aux autres de le respecter comme leur maître, et qu'il le rendit indépendant, pour lui laisser la liberté de vaquer à la contemplation, qui était son grand attrait. Par la même raison, il lui donna le pouvoir d'admettre et de renvoyer les novices, selon sa prudence; privilége d'autant mieux fondé, que Bernard était entré le premier dans l'Ordre.

Saint Bonaventure ne marque point avec quelle ferveur l'homme de Dieu reçut les derniers Sacremens, parce qu'il suit la méthode de plusieurs anciens (1) auteurs, qui ne rapportent,

(1) Saint Athanase, dans la vie de saint Antoine, ne dit rien de la réception des Sacremens à sa mort; ni saint Posside, dans la vie de saint Augustin; ni Sévère Sulpice, dans la vie de saint Martin. On ne peut pas douter néanmoins que ces grands Saints ne les aient reçus, non-seulement à cause de leur insigne piété, mais encore parce que c'était l'usage de l'Eglise. On le voit dans la vie de saint Ambroise, où Paulin son secrétaire rapporte, *n.* 47, que le Corps de Notre-Seigneur lui fut donné par Honorat, évêque de Verceil, et qu'il mourut avec cet excellent Viatique. Un historien de la vie de saint Bernard ne dit point qu'il ait

dans la vie des Saints, que les choses particu-culières et merveilleuses, sans rien dire de l'accomplissement des devoirs ordinaires et communs de tous les Chrétiens. Mais on n'a qu'à considérer le profond respect que saint François avait pour toutes les pratiques de l'Eglise; l'esprit de pénitence dont il était animé; les vifs et tendres sentimens de son cœur envers la Passion du Fils de Dieu et le mystère de l'Eucharistie; l'ardeur de son zèle pour faire adorer JÉSUS-CHRIST dans l'auguste Sacrement, et révérer tout ce qui s'y rapporte; son empressement à recommander la sainte Communion, et le fréquent usage qu'il en faisait, jusqu'à vouloir, de crainte d'en être privé, que l'on dît la Messe dans sa chambre durant ses maladies : toutes ces idées réunies montrent assez quelles purent être les dispositions du Saint, lorsqu'on lui administra les derniers Sacremens.

Il ordonna expressement à tous ses Frères d'avoir une grande vénération pour l'Eglise de Sainte-Marie-des-Anges, parce qu'il avait été révélé que la sainte Vierge l'aimait singulièrement entre toutes celles qui étaient consacrées sous son nom; et là-dessus il leur dit avec beaucoup de feu :

« Je veux que ce lieu soit toujours soumis

---

reçu le Viatique et l'Extrême-Onction; et un autre historien de la même vie le dit expressément : ils étaient tous deux contemporains du Saint, et le P. Mabillon les emploie également. L'Auteur de la vie de saint Bernard, imprimée en 1704, chez Jean de Nully, devait bien y mettre cette circonstance avec plusieurs autres qu'il a omises, et ne pas finir sèchement, en disant : *Dieu décida de son sort, et il expira.* Ainsi le silence de quelques Auteurs ne doit point empêcher de croire que les Saints aient pratiqué à la mort ce que pratique le commun des Fidèles.

à celui qui sera Ministre-général et Serviteur de l'Ordre, et que le Ministre s'applique soigneusement à n'en composer la famille que de bons et saints sujets : que l'on y mette des Clercs choisis parmi tous ceux de cette Religion, qui soient les meilleurs et les plus saints, et les mieux instruits à célébrer l'Office divin, en sorte que leurs Frères et les Séculiers les voient et les entendent avec édification. Que l'on choisisse bien aussi les Frères lais qu'on y mettra ; des hommes discrets, doux, humbles, d'une vie toute sainte, qui servent les autres sans dire des paroles oiseuses, et sans rapporter ni les nouvelles du monde ni aucune autre chose inutile au bien des ames. Je prétens encore que nul des Frères ne vienne ici, excepté le Ministre-général et ses compagnons, et qu'on n'y laisse entrer aucun séculier, afin que ceux qui y seront se conservent mieux dans la pureté et dans la sainteté, et que le lieu même demeure pur et saint, ne servant qu'à chanter les louanges du Seigneur. Lorsque Dieu en appellera un à lui, je veux que le Ministre-général y en envoie un autre qui vive aussi saintement. Mon intention est que si les Frères viennent à s'écarter de la perfection, celui-ci soit toujours béni, et subsiste comme le miroir et le modèle de tout l'Ordre ; comme une sorte de chandelier (1) devant le trône de Dieu, et devant l'autel de la bienheureuse

---

(1) On voit qu'il a en vue le Chandelier d'or à sept branches, que Moïse fit dresser dans le Tabernacle, à l'endroit nommé *Le Saint* ; et celui que vit le prophète Zacharie, aussi bien que ceux qui parurent à saint Jean dans l'Apocalypse. Il en faisait dans le sens moral une application à ses frères, qui, comme des flambeaux ardens, offriraient continuellement à Dieu, dans l'église de Sainte-Marie-des-

Vierge, où il y ait toujours des lampes, pour obtenir de la bonté du Seigneur, qu'il accorde à tous les Frères le pardon de leurs fautes, qu'il conserve et protége toujours cette Religion qu'il a plantée de sa main.

» Mes enfans, continua-t-il, gardez-vous bien de jamais abandonner ce lieu; et si on vous en chasse par un côté, rentrez-y par un autre; car il est saint, c'est la demeure de JÉSUS-CHRIST et de la sainte Vierge Marie, sa Mère. C'est ici que le Seigneur, le Très-Haut nous a multipliés, lorsque nous étions en petit nombre : ici, par la lumière de la sagesse, il a éclairé l'esprit de ses pauvres : ici, par le feu de son amour, il a enflammé nos cœurs; ici, qui priera dévotement, obtiendra (1) ce qu'il demandera; et qui pèchera sera puni plus rigoureusement. C'est pourquoi, mes enfans, ayez une grande vénération pour ce lieu saint, qui est véritablement la demeure de Dieu, singulièrement chéri de JÉSUS-CHRIST et de sa sainte Mère. Employez-vous-y avec joie et de tout votre cœur à louer et bénir Dieu le Père, et son Fils Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, en l'unité du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. »

Enfin, arriva le jour fixé par la divine Providence pour terminer et pour récompenser les

---

Anges, de ferventes prières qui seraient exaucées. Il était en droit de faire cette application, puisque, dans l'Apocalypse, une société entière, toute une église, est désignée sous la figure d'un chandelier. *Exod.* 25. 31. *Zachar.* 4. 2. *Apoc.* 2. 12.

(1) Il semble indiquer ici la rémission entière des péchés par l'indulgence de la Portiuncule, pour ceux qui, étant bien disposés, priaient dans l'église de Sainte-Marie-des-Anges, suivant la concession faite par JÉSUS-CHRIST et par son Vicaire.

travaux du fidèle serviteur de Dieu ; c'était un samedi quatrième jour d'octobre. Saint Bonaventure, qui le regarde au lit de la mort comme un ouvrage bien fini par le ciseau des souffrances, comme une pierre précieuse, taillée et polie pour être placée dans l'édifice de la Jérusalem céleste, rapporte que, se voyant près de sa fin, et s'animant d'une nouvelle ferveur, il s'étendit nu sur la terre nue : c'était, dit ce saint Docteur, afin de montrer sensiblement qu'il n'avait rien de commun avec le monde, et de pratiquer aux derniers momens de sa vie, où le démon pouvait encore lui livrer des combats, ce que dit saint Grégoire : qu'il faut être nu pour lutter contre des adversaires qui sont nus, parce qu'ils ne possèdent rien en propre dans ce monde. (1) Ainsi François, couché par terre, sans avoir même le sac de pénitence, les yeux élevés au Ciel, selon sa coutume, tout occupé de la gloire qu'il attendait, couvrit de sa main gauche la plaie qu'il avait au côté droit, pour empêcher qu'on ne la vît, et il dit à ses Frères : *J'ai fait ce qui me regarde ; je prie* Jésus-Christ *de vous enseigner ce que vous devez faire.*

Tous les Frères avaient l'ame pénétrée de douleur et fondaient en larmes. L'un d'eux, que le saint homme nommait son gardien, connaissant par inspiration ce qu'il souhaitait, alla promptement prendre une tunique, une corde et le reste du vêtement d'un Frère Mineur, et vint les lui apporter en disant : *Voici ce que nous vous prêtons comme à un pauvre, recevez-le par obéissance.* Il reçut cette aumône, et eut une grande joie de ce que jusqu'à la fin il était fidèle

---

(1) *S. Greg. Homil.* 32. *in Evang.*

à la pauvreté, qu'il appelait sa dame et sa maîtresse; puis levant les mains au Ciel, il rendit gloire à Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, de ce que, libre et dégagé de tout, il allait à lui.

Au commencement de sa conversion il se dépouilla, en présence de l'Evêque d'Assise, pour imiter la vie pauvre du Sauveur; et pour lui ressembler mieux sur la Croix dans l'état de pauvreté, de nudité et de souffrance, il se dépouilla devant ses Frères, à la mort, et voulut sortir nu de ce monde, ou du moins ne mourir que dans un habit prêté par aumône, tant il aimait la pauvreté. Son zèle alla plus loin: il commanda aux Frères, par l'obéissance de charité qu'ils devoient à ses dernières volontés, de l'étendre nu sur la terre nue dès qu'il serait mort, et de l'y laisser autant de temps qu'il en fallait pour faire un mille en marchant doucement: c'était une autre ressemblance avec le Sauveur, qui, après sa mort, resta quelque temps sur la Croix, avant que d'en être descendu pour être enseveli. O que l'on peut bien dire avec vérité, s'écrie saint Bonaventure, que c'est là un homme très-chrétien, qui a pris soin de se rendre parfaitement conforme à JÉSUS-CHRIST vivant, mourant et mort, et qui a mérité l'honneur d'une conformité aussi marquée que celle de l'impression des cinq plaies!

Ce qu'il y a encore de remarquable, c'est qu'on lui demanda où il souhaitait d'être enterré, et qu'il répondit: *Dans l'endroit le plus abject, à la colline d'enfer, du côté où l'on exécute les criminels.* (1) Ce lieu était hors de la ville, tout près des murs, vulgairement nommé colline

(1) *Wading. ad ann.* 1228, *n.* 79.

d'enfer, peut-être à cause des exécutions qui s'y faisaient. Le serviteur de JÉSUS-CHRIST désirait qu'on l'y enterrât, afin de se conformer à son divin Maître, qui a voulu, dit saint Jérôme (2), être crucifié dans le lieu patibulaire, comme un criminel entre les criminels, pour le salut des hommes, et être mis dans un tombeau qui en fût proche. Son désir était une prophétie ; car deux ans après sa mort, comme on le rapportera, une église fut bâtie en son honneur sur la colline d'enfer, qui en eut le nom de colline de Paradis ; et l'on disposa tellement l'édifice, que son corps fut mis précisémeut à l'endroit où étaient auparavant les fourches patibulaires. (2)

Voyant approcher sa dernière heure, il fit venir tous ses Frères qui étaient au couvent, et après leur avoir dit des paroles de consolation pour adoucir la douleur qu'ils avaient de sa mort, il les exhorta à l'amour de Dieu avec une tendresse paternelle. Ensuite il les entretint longtemps du soin qu'ils devaient avoir de conserver la foi de l'Eglise Romaine, la pauvreté et la patience dans les tribulations qui leur surviendraient, et de persévérer dans leur sainte entreprise. Il employa les termes les plus touchans pour leur recommander de s'avancer toujours vers les biens éternels, de s'armer de vigilance contre les dangers de ce monde, et de marcher exactement sur les pas de JÉSUS-CHRIST ; les avertissant que l'observation de son Evangile était le fond et l'essence de leur Institut, que là devait se rapporter tout ce qu'ils pratiqueraient.

On a eu lieu jusqu'à présent d'admirer la pré-

(1) *S. Hieron. in cap. 27. Matth. vers. 33.*

(2) *Vading. ad ann. 1235, n. 10.*

sence d'esprit et la force que le Saint a fait paraître au milieu des douleurs et des défaillances qui le conduisaient à la mort. Mais il y a bien plus sujet de s'étonner, qu'après tout ce qu'on vient de voir, il se soit trouvé en état de dicter un testament assez long, plein de lumière, de sentimens et de vigueur. Il fallait que l'Homme-Dieu, qui parla sur la Croix jusqu'au dernier soupir, avec une tranquillité et une grandeur d'ame qui marquaient sa divinité, eût communiqué de sa force à François, sa créature, pour le rendre capable d'un effort si peu naturel. On croit devoir rapporter ici son testament, tel qu'il le dicta au frère Ange, un de ses compagnons. Il est tout spirituel, parce que le saint Patriarche ne laissait que des biens spirituels à ses enfans : c'était, dit saint Bonaventure, la pauvreté et la paix.

## LE TESTAMENT DE SAINT FRANÇOIS.

« Le Seigneur m'a fait la grâce à moi frère François, de commencer ainsi à faire pénitence. Lorsque j'étais dans l'état (1) du péché, il me semblait fort amer de voir les lépreux : mais le Seigneur lui-même m'ayant amené parmi eux, j'exerçai la miséricorde à leur égard, et en les quittant, je sentis que ce qui m'avait paru si

---

(1) Quoiqu'il n'eût jamais été dans le désordre, il ne laissait pas d'appeler un état de péché les premières années de sa vie, parce qu'il aimait alors la vanité et le plaisir, et que cet amour est un péché qui en fait commettre d'autres. *N'aimez point le monde, ni ce qui est du monde*, dit l'apôtre saint Jean (1. *Joan.* 2. 15) ; et dans le Baptême on renonce aux pompes de Satan, c'est-à-dire, aux maximes et aux vanités du monde.

amer, s'était changé en douceur pour mon ame et pour mon corps.

» Après cela je demeurai peu dans le siècle, j'en sortis, et Notre-Seigneur me donna une telle foi dans l'Eglise où il est, que je l'y adorais simplement en disant : *Nous vous adorons, ô très-saint Seigneur* JÉSUS-CHRIST, *ici et dans toutes vos églises qui sont par toute la terre, et nous vous bénissons d'avoir racheté le monde par votre sainte Croix.*

» Il me donna aussi et me donne encore tant de foi aux Prêtres qui vivent selon la forme de la sainte Eglise Romaine, à cause de leur caractère, que, s'ils venaient à me persécuter, ce serait à eux-mêmes que je voudrais avoir recours ; et quand j'aurais autant de sagesse que Salomon en a eu, si je trouvais des Prêtres pauvres selon le monde, je ne voudrais pas, contre leur volonté, prêcher dans les églises où ils demeurent. Je veux les craindre, les aimer, les honorer, eux et tous les autres, comme mes maîtres. Je ne veux point considérer en eux de péché, parce qu'en eux je vois le Fils de Dieu, et par-là ils sont mes maîtres. Ce qui fait que j'en use ainsi, c'est qu'en ce monde je ne vois rien de sensible du même Fils de Dieu, le Très-Haut, que son très-saint Corps et son très-saint Sang, qu'ils reçoivent, et qu'eux seuls administrent aux autres.

» Or, je veux que ces très-saints Mystères soient honorés et révérés par-dessus toutes choses : et qu'on les mette dans des endroits où ils puissent être précieusement conservés. Partout où je trouverai en des lieux indécens les très-saints noms et les très-saintes paroles du Fils de

Dieu (1), je veux les en ôter, et je prie qu'on les en ôte pour les placer en quelque endroit honnête. Nous devons encore respecter tous les Théologiens et ceux qui nous dispensent la très-sainte parole de Dieu, comme des ministres qui nous donnent l'esprit et la vie.

» Après que le Seigneur m'eut chargé de la conduite des Frères, personne ne m'enseigna ce qu'il fallait que je fisse ; mais le Très-Haut lui-même me (1) révela que je devais vivre selon la forme du saint Evangile. Je la fis écrire en peu de paroles simples, et notre saint Père le Pape me la confirma.

Ceux qui venaient pour embrasser ce genre de vie, donnaient aux pauvres tout ce qu'ils pouvaient avoir. Ils se contentaient d'une seule tunique (2) couverte de (3) pièces en dedans et en dehors s'ils voulaient, avec une ceinture *de corde*, et des caleçons ; et nous ne voulions rien davantage. Nous, qui sommes Clercs, disions

---

(1) Il parlait comme s'il n'eût pas été près de mourir, afin d'imprimer mieux dans le cœur de ses frères sa respectueuse disposition pour les choses saintes.

(2) Son témoignage ne laisse aucun lieu de douter que la Règle des Frères Mineurs n'ait été révélée de Dieu.

(3) Avec la tunique on doit entendre le capuce. La Règle permettait d'en avoir une seconde sans capuce ; mais plusieurs s'en privaient par mortification.

(4) Ils mettaient des pièces à leur tunique, par l'esprit de pauvreté, afin de la conserver plus long-temps, et d'en avoir moins de neuves. C'était aussi par opposition à la folle vanité du siècle, et pour se rendre plus agréables à Dieu, en se rendant plus vils et plus méprisables aux yeux du monde, suivant ces paroles de saint Bonaventure : *Ut seculi stultitia in fratrum habitu ostendatur. Qui se stultum et despicabilem exhibet huic mundo, ipsi Deo efficitur pretiosus.* Expos. in Reg. Fratr. Min. cap. 2.

l'Office comme les autres Clercs, les Laïques disaient le *Pater noster.* Nous demeurions fort volontiers dans les églises pauvres et abandonnées, nous étions des gens simples, et soumis à tout le monde.

» Je travaillais de mes mains, et je veux (1) travailler ; je veux fermement (2) aussi que tous les autres Frères s'appliquent à quelque travail honnête : ceux qui ne savent point travailler, qu'il apprennent, non par le désir d'être récompensés de ce qu'ils feront, mais pour bon exemple, et pour fuir l'oisiveté. Si l'on ne nous récompense point de notre travail, ayons

---

(1) Il marquait ainsi son affection au travail, quoiqu'il sût que le moment de sa mort était proche, pour engager plus efficacement ses frères à fuir l'oisiveté.

(2) Le pape Grégoire IX qui avait été intime ami de saint François, et qui savait parfaitement ses intentions, déclara, l'an 1230, quatre ans après la mort du Saint, que son Testament n'imposait point à ses frères une nouvelle obligation ; ce qui fut confirmé par le pape Nicolas III, en 1279. Ainsi cet article du travail des mains, doit se rapporter au chapitre cinquième de la Règle ; sur lequel Nicolas III a dit : « Nous déclarons qu'à considérer les paroles de saint François, il ne paraît pas que son intention ait été d'assujettir au travail des mains ceux qui vaquent à l'étude, au service et aux ministères divins ; puisqu'on voit, par l'exemple de Jésus-Christ, et de plusieurs saints Pères, que le travail de l'esprit doit être préféré à celui du corps, d'autant plus que ce qui regarde l'ame est au-dessus des choses corporelles. Mais cet endroit de la Règle doit s'entendre de ceux qui ne sont point employés à de semblables exercices spirituels, afin qu'ils ne vivent pas dans l'oisiveté ; si ce n'est qu'ils soient légitimement occupés à servir les autres frères, ou élevés à un si haut degré d'oraison et de contemplation, qu'il ne fût pas juste de les en retirer pour les réduire au travail des mains. » Decret. *Exiit qui seminat*, in 6. *de verb. signif.* La déclaration de Grégoire IX, rapportée par Vadingue, est tirée du Registre du Vatican, *n.* 55.

recours à la table (1) du Seigneur, demandant l'aumône de porte en porte. Il m'a révélé que nous devions nous servir de cette manière de saluer : *Le Seigneur vous donne sa paix.*

» Que les Frères prennent bien garde à ne recevoir en aucune manière, ni Églises, ni Maisons, ni tout ce que l'on bâtit pour eux, si cela n'est conforme à la sainte pauvreté que nous avons promise dans la Règle ; et que toujours ils demeurent là comme hôtes étrangers et voyageurs. Je défends étroitement, par obéissance, à tous les Frères, quelque part qu'ils se trouvent, d'avoir la hardiesse de demander (2) au-

---

(1) Il nomme le bien des riches, la Table du Seigneur, parce qu'ils l'ont reçu de lui pour en faire part aux pauvres, et que JÉSUS-CHRIST reçoit en la personne des pauvres, ce qui leur est donné par les riches. Ce sont deux vérités de la Religion, tirées de l'Evangile, souvent proposées par les Pères, et qui ne peuvent être assez méditées par les personnes qui ont du bien.

(2) Il ne comprenait pas dans cette défense les lettres Apostoliques, nécessaires pour le maintien et le gouvernement de son Ordre, qui dépend immédiatement du Saint-Siége, puisque lui-même en avait demandé plusieurs. Il parlait seulement de celles que l'on demanderait par des vues contraires à l'esprit de pauvreté, d'humilité, et de patience, avec lequel il voulait que ses frères vécussent et travaillassent au salut des ames. Le corps de l'Ordre n'en a jamais demandé aucune de cette nature. *Voyez* Petr. Marchant, Fundam. duod. *In coron. tot. oper. pag.* 183 *et seq.* Des Frères Mineurs ayant été destinés avec des Frères Prêcheurs par le pape Honorius, pour aller dans le royaume du Miramolin, ils représentèrent à Sa Sainteté, que pour faire du fruit parmi ces Infidèles, pour pénétrer dans les prisons où étaient les Chrétiens, et pour leur administrer les Sacremens, ils étaient quelquefois obligés de prendre un habit séculier, de laisser croître leur barbe et leurs cheveux, et même de recevoir de l'argent pour vivre. Le Pape en accorda la permission, jugeant que c'était le cas d'une juste dispense : c'est à-peu-près ce qui se pratique aujour-

cune Lettre en Cour de Rome, par eux-mêmes, ou par une personne interposée, ni pour une église, ni pour un autre lieu, ni sous prétexte de prédication, même pour la sûreté de leurs personnes, en cas de persécution. Mais quand ils ne seront pas reçus dans un endroit, qu'ils s'enfuient dans un autre pour y faire pénitence avec la bénédiction de Dieu.

Je veux absolument obéir (1) au Ministre-général de cette fraternité (2), et au Gardien qu'il lui plaira de me donner; et je veux être tellement lié entre ses mains, que je ne puisse ni aller, ni faire contre sa volonté, parce qu'il

---

d'hui en Angleterre ; sans quoi les Catholiques y seraient privés de tout secours spirituel. M. Fleury, qui rapporte la chose, aurait dû observer que ces Frères Mineurs ne firent rien en cela contre l'esprit de leur Règle, puisque la nécessité évidente et l'intérêt du salut des ames doivent l'emporter sur un point de Règle. La Bulle du pape Honorius, est du 17 mars 1226. Raynald. *ad ann.* 1226, *n.* 60. La permission que ces Frères Mineurs demandèrent au Pape de laisser croître leur barbe, montre clairement qu'on ne la portait pas longue au commencement de l'Ordre. Vadingue en donne encore d'autres preuves ; et les Continuateurs de Bollandus, *Act. SS. vit. s. Anton.* 13. *jun. pag.* 714 *et pag.* 741, le confirment par les anciens portraits gravés qu'ils donnent du bienheureux Benoît d'Arezzo, et de saint Antoine de Padoue, où il n'y a point de barbe. Ils disent que les Frères Mineurs Prêtres n'en portaient point, pour se conformer au Clergé du treizième siècle ; et qu'il paraît que saint François, qui n'était que diacre, ne se faisait point raser par humilité : mais on verra, dans la description de sa personne tirée de ses historiens, qu'il avait très-peu de barbe.

(1) Il avait vécu, et il mourait avec un désir sincère d'obéir, quoiqu'il fût l'Instituteur de l'Ordre, et que deux Papes l'en eussent établi le Ministre-général.

(2) On n'a pas voulu changer ce terme de *fraternité*, qu'il emploie pour marquer l'union fraternelle qui doit être entre les Religieux de son Ordre.

est mon maître. Bien que je sois simple et infirme, je veux pourtant avoir (1) toujours un Clerc qui me dise l'Office, comme il est marqué dans la Règle. Que tous les autres Frères soient tenus de même d'obéir à leurs Gardiens, et de faire l'Office selon la Règle. S'il s'en trouvait quelques-uns qui ne fissent pas l'Office selon la Règle, ou qui voulussent y faire des changemens, ou qui ne fussent pas Catholiques ; que tous les Frères, quelque part qu'ils soient et s'ils en trouvent un de ceux-là, soient tenus, par obéissance, de le mener au Custode (2) le plus proche du lieu où ils l'auront trouvé ; et que le Custode soit tenu, par obéissance, de le garder nuit et jour comme un prisonnier, en sorte qu'on ne puisse le lui enlever, jusqu'à ce qu'il le remette en propre personne entre les mains de son (3) Ministre : que le Ministre soit tenu étroitement, par obéissance, de le faire conduire par des Frères qui soient en état de le garder (4) nuit et jour comme un prisonnier,

---

(1) Il parle ainsi à l'article de la mort, pour inspirer à ses frères le zèle de l'Office divin, jusque dans leurs maladies.

(2) Vadingue dit que *Custode* signifie ici Provincial, selon la remarque qu'on a faite ailleurs. On pourrait croire aussi qu'il signifierait le Gardien, car le nom de Custode, dans les commencemens de l'Ordre, était général pour tous les Supérieurs. Voyez Marchant, *Expos. in cap.* 8. *reg.*

(3) Vadingue prétend que c'est le Ministre-général. Il serait peut-être plus naturel de dire que c'est le Ministre provincial.

(4) On voit la vivacité de saint François pour conserver la pureté de la foi dans son Ordre. Il y influe les mêmes dispositions par son esprit. Les Frères Mineurs ne souffriraient pas qu'aucun d'eux s'écartât impunément de la saine doctrine : ce sont des Catholiques ardens, ennemis nés et déclarés de tout novateur.

jusqu'à ce qu'ils le représentent au cardinal d'Ostie, qui est Maître; Protecteur et Correcteur de cette fraternité.

» Que les Frères ne disent point : C'est ici une autre Règle ; car c'est un mémorial, un avertissement, une exhortation, et mon testament, que moi, Frère François, votre très-petit serviteur, j'adresse à vous, mes Frères, qui êtes bénis de Dieu, afin que nous observions mieux d'une manière (1) catholique la Règle que nous avons promis au Seigneur de garder. Que le Ministre-général et tous les autres Ministres et Custodes (2) soient tenus, par obéissance, de ne rien ajouter (3) à ces paroles, et de n'en rien retrancher. Qu'ils aient toujours avec eux cet écrit joint à la Règle, et que dans tous les Chapitres qu'ils tiendront, lorsqu'ils liront la Règle, ils lisent aussi ces paroles. Je dé-

---

(1) Il se sert du terme *catholicè*, pour marquer que comme l'unité du même esprit fait appeler Catholiques, les Fidèles qui sont répandus par toute la terre ; il faut aussi que les Frères Mineurs observent leur Règle catholiquement, c'est-à-dire, par le même esprit et de la même manière, sans aucun sentiment particulier qui cause du schisme et de la division.

(2) *Ministres et Custodes ;* c'est-à-dire, selon saint Bonaventure, comme on l'a remarqué, les Ministres qui sont Custodes, préposés pour avoir soin, pour garder. On pourrait dire que *Custodes*, en cet endroit-ci, signifie les Gardiens.

(3) Il défendait de changer quelque chose à son Testament, parce qu'il ne le faisait qu'afin qu'on observât mieux la Règle, que Dieu, qui en était l'auteur, voulait être observée à la lettre. Dans le Deutéronome, Moïse défend de rien ajouter et de rien ôter à ses paroles. Dans l'Apocalypse, saint Jean fait de grandes menaces contre ceux qui ajouteront à la prophétie de ce livre, ou en retrancheront. *Deuter. cap.* 4 *et* 12. *Apocalyp. cap.* 22.

fends encore absolument par obéissance à tous mes frères Clercs et Laïques, de mettre (1) gloses à la Règle et à cet écrit, en disant : C'est ainsi qu'on les doit entendre. Mais comme le Seigneur m'a fait la grâce de le dicter purement et simplement, entendez-les de même, purement, simplement, et sans glose, et les mettez en pratique jusqu'à la fin par de saintes actions.

» Quiconque observera ces choses, soit rempli au Ciel de la bénédiction du Père céleste le Très-Haut, et sur la terre, de la bénédiction de son Fils bien-aimé, et du très-saint Esprit

---

(1) On ne doit pas s'étonner que saint François ait défendu de mettre des gloses à sa Règle, puisque JÉSUS-CHRIST avait déclaré qu'il fallait la garder à la lettre et sans glose. Le pape Nicolas III, dans sa Décretale, *Exiit qui seminat*, portant déclaration sur la Règle des Frères Mineurs, défend, sous peine d'excommuniation *latæ sententiæ*, de gloser même cette décrétale, si ce n'est peut-être pour l'expliquer plus clairement, et comme grammaticalement au pied de la lettre ; ou pour mieux faire entendre le sens, ou la construction de quelques paroles, sans altérer ce sens en aucun article, ni le détourner pour en donner un autre que celui qui est renfermé dans la lettre. Si la Décrétale portant déclaration sur la Règle ne souffre point de glose, à plus forte raison la Règle même. Il n'est donc permis que de l'exposer simplement, littéralement, dans le sens propre et naturel des paroles, conformément à l'intention du saint Instituteur, comme saint Bonaventure et d'autres l'ont fait. Par la même raison, il ne faut pas gloser les endroits du Testament qui se rapportent à la Règle ; et pour les autres articles, il n'y a point de Frère Mineur qui ne doive s'y conformer autant qu'il lui est possible, afin d'entrer mieux dans les sentimens qu'a eus son bienheureux Père. Aussi l'ancien usage de l'Ordre, c'est de lire dans chaque Communauté, tous les Vendredis de l'année, la Règle et le Testament, tant pour obéir au saint Instituteur, qui a recommandé également la lecture de ces deux écrits, que pour représenter souvent aux Religieux les engagemens de leur profession.

consolateur, avec l'assistance de toutes les vertus célestes et de tous les Saints : et moi, frère François, votre très-petit serviteur en Notre-Seigneur, je vous confirme (1) tout autant que je puis cette très-sainte bénédiction au dedans et au dehors. Ainsi soit-il. »

Telles furent les dernières dispositions de saint François, qu'il nomma son Testament. On nomme de même, dans l'Histoire Ecclésiastique (2), les instructions de saint Ephrem au lit de la mort; et ce nom peut bien être donné aux exhortations que les Saints faisaient à leurs disciples en les quittant. Ils suivaient l'exemple des Patriarches (3), de Tobie et de Mathathias; mais principalement celui du Fils de Dieu, qui fit à ses Apôtres, avant sa Passion, un discours plein de tendresse, son testament de charité, qu'il acheva, sur la Croix, en faveur de sa très-sainte Mère et du Disciple qu'il aimait. Comme tous les Chrétiens doivent exécuter fidèlement ce que JÉSUS-CHRIST leur a marqué avant que de quitter le monde, il faut aussi que les enfans des saints Instituteurs d'Ordre qui étaient animés de son esprit, soient fidèles à pratiquer tout ce que leurs

---

(1) Il avait reçu de Dieu le pouvoir de confirmer cette grande bénédiction ; cela est merveilleux : mais ne l'est-il pas encore plus que JÉSUS-CHRIST ait dit à saint Pierre, pour l'établir son Vicaire et le Chef visible de son Eglise : *Je vous donnerai les clefs du royaume des Cieux : tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié aussi dans le Ciel ; et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié aussi dans le Ciel.* Matth. 16. 19. Voyez saint Grégoire, *Dial. lib.* 2. *cap.* 23.

(2) *Int. oper. s. Ephrem.*

(3) *Genes. cap.* 9. 27, 48 *et* 49. *Tob. cap.* 4 *et* 14. ; 1. *Mach. cap.* 2. *Joan. cap.* 13. 14 *et* 19.

Pères ont dit en mourant. C'est ce qu'un ancien auteur a bien exprimé pour le testament de saint François. » O testament de paix, testament qu'on ne doit jamais oublier, qui doit être respecté en toute manière, contre lequel il ne faut rien établir de nouveau : testament valable, non par la mort du testateur, mais par la gloire immortelle qu'il a reçue. Heureux qui ne méprise point et ne rejette point ce testament incorruptible de charité, ce fonds fertile d'humilité, ce désirable trésor de pauvreté, qui lui a été laissé par un si grand et si illustre Père ! (3) »

Après que le saint homme eut déclaré ses dernières volontés, il fit venir le frère Léon, son confesseur, et le frère Ange, auxquels il ordonna de chanter en sa présence le cantique du Soleil, parce que la mort était tout proche : c'est le cantique dont on a parlé, où il rendait gloire à Dieu pour toute ses créatures, et aussi pour la mort. Comme il était assuré par une révélation qu'elle le ferait passer à la vie éternelle, sa proximité le remplissait de joie : il le témoignait en faisant chanter les louanges du Seigneur.

Le cantique étant fini, il mit ses bras l'un sur l'autre en forme de croix, signe salutaire qu'il avait toujours aimé, dit saint Bonaventure ; et les étendant sur ses Frères qui étaient autour de lui, il donna pour la dernière fois sa bénédiction tant aux absens qu'aux présens, au nom et par la vertu de Jésus crucifié. Ensuite il prononça ces paroles avec beaucoup de douceur : *Adieu, mes enfans, je vous dis adieu à tous ;*

---

(1) *Ad calc. Test. inter oper. s. Franc.*

*je vous laisse dans la crainte du Seigneur, demeurez-y toujours. Le temps de l'épreuve et de la tribulation approche : heureux ceux qui persévèreront dans le bien qu'ils ont commencé.* (1) *Pour moi, je vais à Dieu avec un grand empressement, et je vous recommande tous à sa grâce.*

Il fit apporter le livre des Evangiles, et demanda qu'on lui lût l'Evangile de saint Jean, à l'endroit où commence l'histoire de la Passion de Notre-Seigneur, par ces paroles : *Antè diem Festum Paschæ;* Avant la fête de Pâque. Après cette lecture il commença lui-même à réciter le mieux qu'il put, le Psaume cent quarante et unième, *Voce meâ ad Dominum clamavi ;* J'ai élevé ma voix vers le Seigneur; et le continua jusqu'au dernier verset, *Me exspectant justi, donec retribuas mihi ;* Les justes sont dans l'attente de la récompense que vous me donnerez. Enfin tous les mystères de la grâce étant accomplis sur cet homme si chéri de Dieu ; sa très-sainte ame, tout absorbée dans la charité divine, fut délivrée des liens du corps, et il passa au repos du Seigneur. C'était un samedi au soir, quatrième jour d'octobre, la quarante-cinquième année de son âge, la vingtième de sa conversion, la dix-huitième de l'institution de son Ordre, et la troisième commencée depuis l'impression des sacrés Stigmates.

Une telle mort représente bien ce que disent les Saints Pères (2) : Que le parfait Chrétien

---

(1) *Act.* 20. 32.

(2) *S. Aug. in epist. Joan. tract.* 9. *n.* 2. *S. Greg. homil.* 15. *in Evang. n.* 3. *S. Bern. serm.* 2. *in fest. sanct. Apost. n.* 6. *Num.* 23. 10.

meurt avec joie et avec plaisir. Il n'y a personne qui ne voulût mourir de même. Les plus mondains souhaiteraient, avec Balaam, que leur vie se terminât comme celle des justes; mais il faut imiter la perfection des justes, pour avoir l'espérance de finir comme eux : la mort n'est douce et consolante qu'à proportion de la ferveur d'une vie chrétienne.

Saint Bonaventure rapporte différentes preuves que l'on eut de la gloire de saint François au moment de sa mort. Un (1) de ses disciples vit son ame bienheureuse, sous la figure d'une étoile fort brillante, s'élever sur une nuée blanche et lumineuse au-dessus de toutes les autres, et aller droit au Ciel. Cela figurait, dit le saint Docteur, l'éclat de sa sublime sainteté, avec une plénitude de grâce et de sagesse qui l'avaient rendu digne d'entrer dans le séjour de la lumière et de la paix, où il jouit, avec JÉSUS-CHRIST, d'un repos qui n'aura point de fin.

Le frère Augustin d'Assise, Provincial de la terre de Labour, homme juste et saint, qui était malade à l'extrémité, et ne parlait plus, s'écria tout à coup : *Attendez-moi, mon Père, attendez-moi; je m'en vais avec vous.* Les Frères, tout étonnés, lui demandèrent à qui il parlait. *Hé quoi!* leur répondit-il d'un ton ferme, *ne voyez-vous pas François notre Père qui va au Ciel?* A l'instant son ame se détacha de son corps, et suivit celle de son Père. Thomas de Célano, compagnon de saint François, et Ber-

---

(1) Saint Bonaventure ne le nomme pas; mais d'autres assurent que ce fut frère Jacques de Lodi, qui est enterré à Sainte-Marie-des-Anges, et que Dieu a honoré de plusieurs miracles. *Vading. ad ann.* 1226. *n.* 38.

nard de Besse, compagnon de saint Bonaventure, disent encore qu'un saint homme de leur temps eut révélation, que les ames de plusieurs Frères Mineurs furent délivrées des peines du Purgatoire, et associées à celles du bienheureux Patriarche pour aller au Ciel.

L'Evêque d'Assise faisant alors un voyage de dévotion au Mont-Gargan, pour visiter l'Église de l'Archange saint Michel, François lui apparut la nuit de sa mort, et lui dit : *Je quitte le monde, et je m'en vais au Ciel.* Le Prélat raconta le matin à ceux qui l'accompagnaient ce qu'il avait vu ; et à son retour, s'étant exactement informé, il reconnut que l'apparition s'était faite à l'heure même de la mort du Saint.

On mit son corps sur la terre nue, et on l'y laissa quelque temps, comme il l'avait ordonné. Il fut lavé ensuite (1), et revêtu de la tunique que la dame Jacqueline de Septisol avait apportée de Rome. Cette illustre et pieuse veuve eut alors la consolation de considérer à loisir et de-

(1) Deux Auteurs disent qu'il fut ouvert, et que l'on mit son cœur avec ses entrailles dans l'église de Sainte-Marie-des-Anges, pour y avoir au moins une partie de ses Reliques ; et ils se fondent sur ce que le Saint avait déclaré que son cœur resterait au couvent de Sainte-Marie-des-Anges, lorsqu'il marqua le lieu de sa sépulture sur la colline d'enfer, à l'endroit où l'on exécutait les criminels. C'est ce que les Religieux du même couvent soutiennent encore aujourd'hui. Vadingue n'est pas persuadé de la vérité du fait, et beaucoup d'autres le nient absolument, croyant que par respect on n'ouvrit point le corps ; ce qui paraît assez probable, et ce que l'on appuie dans Assise d'une tradition tirée du témoignage de quelques personnes qui ont eu le bonheur de le voir et de le toucher. S'il a dit que son cœur resterait à Sainte-Marie-des-Anges, on peut l'entendre de l'affection singulière qu'il aurait toujours pour ce lieu. Vading. *ad ann.* 1226, *n.* 40.

baiser les plaies du saint homme, qu'elle avait tant révéré. Elle en fut animée d'une si grande ferveur, qu'après lui avoir fait de magnifiques funérailles, elle alla régler ses affaires à Rome, renonça entièrement au monde, et revint à Assise, où elle passa le (1) reste de sa vie en veilles et en prières auprès du sépulcre de son Père spirituel.

Le corps de saint François était, après sa mort, un admirable objet, suivant cette description qu'en fait saint Bonaventure sur le témoignage de ceux qui l'avaient vu, et qui lui en rapportaient de vive voix toutes les circonstances, conformément à ce qui en avait été mis par écrit. On voyait dans ses mains et dans ses pieds des clous noirs comme du fer, merveilleusement formés de sa chair par une vertu divine, et tellement adhérens à la chair, que quand on les poussait d'un côté ils avançaient de l'autre, ainsi que des nerfs durs et tout d'une pièce. Rien n'empêchait de voir la plaie de son côté, qu'il cachait avec tant de soin pendant sa vie, cette plaie que la main de l'homme n'avait point faite, et qui ressemblait à l'ouverture du côté du Sauveur, d'où sortit le Sacrement (2)

---

(1) Elle mourut l'an 1239, et fut enterrée à Assise, dans l'église bâtie en l'honneur de saint François. Ses deux fils, qui étaient Sénateurs romains, y eurent aussi leur sépulture. Vading. *ad ann.* 1235, *n.* 24, *et ad ann.* 1239, *n.* 14.

(2) Les saints Pères disent que l'eau qui sortit du côté de Jésus-Christ, représentait le Baptême, qui est le Sacrement de notre régénération spirituelle ; et que le Sang marquait l'Eucharistie, Sacrement qui contient le prix de notre rédemption, le Corps et le Sang du Sauveur, et qui nous nourrit spirituellement pour entretenir la vie reçue dans le Baptême. Or comme le Baptême est le premier des Sacre-

de notre rédemption et celui de notre régénération : sa couleur rouge et ses bords repliés en rond la faisaient paraître comme une très-belle rose. La chair du Saint, qui était naturellement brune, et que les maladies avaient rendue très-basanée, devint extraordinairement blanche ; elle représentait les robes blanchies dans le sang de l'Agneau (1), dont les Saints sont revêtus. Ses membres étaient flexibles et maniables comme ceux d'un petit enfant : signes évidens de l'innocence et de la candeur de son ame. La blancheur de sa chair, relevée par le noir des clous aux pieds et aux mains, et par la plaie du côté, qui était comme une rose rouge toute fraîche, présentait aux yeux une variété de couleurs si belle et si charmante, qu'elle ne causait pas moins de plaisir que d'admiration à ceux qui la regardaient. Enfin, son corps était l'image de la Passion de JÉSUS-CHRIST par les plaies qu'il portait, et de la résurrection glorieuse par les qualités qu'il avait reçues.

Ce spectacle si merveilleux et si nouveau adoucissait la douleur de ses Enfans ; il affermissait

---

mens, et l'Eucharistie le plus grand de tous ; les mêmes Saints enseignent, que les Sacremens de l'Eglise sont sortis du côté de JÉSUS-CHRIST, et que par-là l'Eglise son épouse en est sortie après sa mort, comme Eve fut tirée du côté d'Adam endormi. Sur quoi saint Augustin s'écrie : « O mort qui fait revivre les morts ! Qu'y a-t-il de plus pur que ce Sang ? Qu'y a-t-il de plus salutaire que cette plaie ? » *S. August. in Joan. tract.* 120. Et saint Chrysostôme dit : « Toutes les fois que vous vous approchez pour recevoir ce divin breuvage, figurez-vous que c'est du côté de JÉSUS-CHRIST qu'il coule dans votre bouche. » *S. Chrys. in Joan. homil.* 84.

(1) *Apoc.* 7. 13 *et* 14.

leur foi, il excitait leur amour, il les mettait dans le ravissement ; et quoique la mort d'un si aimable Père leur fît verser des torrens de larmes, ils ne laissaient pas d'avoir le cœur rempli d'allégresse, lorsqu'ils baisaient les marques du grand Roi imprimées dans sa chair.

Dès que la nouvelle de sa mort fut répandue, et qu'on entendit parler de ses plaies, le peuple accourut en foule pour les voir; chacun voulait les considérer de ses propres yeux, et avoir la satisfaction de s'assurer par lui-même d'un événement qui faisait la joie publique. On permit à un très-grand nombre de citoyens d'Assise, d'approcher, de voir et de baiser les sacrés Stigmates. Un d'entre eux, nommé Jérôme, homme de guerre et lettré, sage et de grande réputation, ayant peine à croire cette merveille, l'examina plus hardiment et plus curieusement que les autres, en présence des Frères et de plusieurs personnes de la ville. Il toucha de ses mains les pieds, les mains et le côté du corps saint, fit mouvoir les clous, et s'assura si bien de la vérité du fait, qu'il en fut depuis un témoin très-zélé, et en déposa avec serment sur les saints Evangiles. C'était, dit saint Bonaventure, comme l'Apôtre saint Thomas (1), qui d'incrédule devint fidèle, en mettant ses mains dans les plaies du Sauveur, afin que sa foi, précédée d'incrédulité, affermît notre foi et nous empêchât de devenir incrédules.

Les Frères qui avaient assisté au décès du bienheureux Patriarche, passèrent le reste de la nuit à chanter les louanges de Dieu autour du corps, avec une multitude d'autres personnes qui sur-

(1) *Joan.* 20. 27.

vinrent; et cela se fit de telle manière, qu'il semblait que l'on fût à une fête d'Esprits célestes plutôt qu'aux funérailles d'un homme.

Le lendemain matin, qui était le dimanche, le saint corps fut porté à Assise, au chant des hymnes et des cantiques, sur les épaules des principaux de la ville, et des premiers d'entre les Frères Mineurs; les autres ayant une branche ou un cierge à la main. Le convoi passa à l'église de Saint-Damien, où Claire était avec ses filles, et l'on s'y arrêta un peu, pour leur donner la consolation de voir et de baiser les Stigmates. En admirant un tel prodige, et en gémissant d'être privées d'un tel Père, elles se souvinrent de la promesse qu'il leur avait faite dans sa dernière maladie, qu'elles le verraient avant leur mort. Claire s'efforça de tirer le clou d'une de ses mains, ce qu'elle croyait pouvoir faire, parce que la tête s'élevait dans la paume de la main au-dessus du reste de la chair; mais il lui fut impossible d'y réussir. Elle trempa seulement un linge dans le sang qui en sortit, et elle prit la mesure du corps, dont elle se servit pour faire à la tribune, du côté des Religieuses, une niche proportionnée, où l'on plaça l'image du Saint. Ces pieuses vierges auraient bien souhaité qu'on leur eût permis de le considérer plus long-temps, mais on se remit en marche pour Assise, où il fut inhumé dans l'église de Saint-George avec tout le respect possible. C'était là qu'il avait commencé à étudier dans son enfance, et qu'il avait prêché la première fois : ce fut là aussi son premier lieu de repos.

Le frère Elie, en qualité de Vicaire-général, écrivit sur sa mort une lettre circulaire, qu'il

envoya dans toutes les provinces de l'Ordre. L'exemplaire (1) que reçut le Provincial de France porte cette suscription : « A mon bien-aimé frère en Jésus-Christ, le frère Grégoire, ministre des Frères qui sont en France, et à tous ses frères et les nôtres. Le frère Elie, pécheur, salut. »

Il exprime d'abord sa douleur d'une manière très-vive ; et en marquant la perte que l'Ordre vient de faire, il donne une haute idée de la sainteté du Père commun, avec des expressions tirées de la sainte Ecriture, dont il fait une application fort juste. Puis il dit que ce qui doit consoler les enfans du saint Patriarche, c'est que la mort l'a fait passer à la vie, et qu'auparavant il a pardonné toutes les offenses qu'ils pouvaient lui avoir faites. Cet article ne regardait que le frère Elie et ses adhérens ; car ils étaient les seuls qui eussent chagriné le bienheureux Père, et, selon toutes les apparences, Elie n'en parlait que pour adoucir les esprits irrités contre

---

(1) Cette lettre était en original dans les archives du couvent des Récollets de Valenciennes dans le siècle précédent; et de là il en fut envoyé à Vadingue une copie, qu'il inséra dans les Annales de l'Ordre. Le P. Guillaume Spoelberch, Frère Mineur de la province de la basse Allemagne, auteur de la nouvelle édition du livre intitulé : *Speculum B. Francisci et Sociorum ejus*, à Anvers, en 1620, chez Gérard Wolschatius, a déclaré, *Part.* 2. *pag.* 102, que la même lettre était conservée au même endroit, comme un monument ancien et précieux. Elle ne s'y trouve plus maintenant : peut-être l'a-t-on enlevée, lorsque la ville changeant de domination par les guerres, les Religieux du pays se sont retirés ailleurs ; mais il en est resté dans les archives du couvent de Valenciennes, une copie toute semblable à celle que Vadingue a publiée ; et de cette copie on en a envoyé une autre aux Récollets de Paris, laquelle a été collationnée sur les lieux par Gildard du Flos, notaire apostolique.

lui, à cause de son relâchement. Après ce préliminaire, il annonce le grand sujet de joie que donnait le miracle des Stigmates, qu'il expose ainsi : « On a vu François, notre frère et notre père, quelque temps avant sa mort, dans un état de crucifié, ayant sur son corps cinq plaies semblables à celles de JÉSUS-CHRIST, des clous de la couleur des clous de fer, transperçant ses mains et ses pieds ; son côté étant ouvert comme par un coup de lance, d'où souvent il sortait du sang. Immédiatement après sa mort, son visage, qui n'était point beau pendant sa vie, est devenu d'une beauté extraordinaire, blanc et brillant, et il faisait plaisir à voir. Ses membres, que la contraction des nefs causée par des maux extrêmes avait roidis comme ceux d'un mort, se sont trouvés tendres et flexibles comme ceux d'un petit enfant; ils se maniaient et se posaient comme on le voulait. »

Il les exhorte ensuite à rendre gloire à Dieu pour une si grande merveille ; et ajoute : « Celui qui nous consolait dans nos peines n'est plus parmi nous, il nous a été enlevé : nous sommes maintenant des orphelins, nous n'avons plus de père. Mais puisqu'il est écrit, que *le pauvre délaissé de tout le monde est abandonné aux soins du Seigneur, et que l'orphelin trouve en Dieu de l'assistance* (1), adressons-nous à lui, mes très-chers frères, et prions-le de nous donner un autre Chef, qui, comme un véritable Machabée, nous conduise et combatte à notre tête. » La suite montra bien qu'Elie souhaitait fort d'être le Machabée chef de ses frères. A la fin de sa lettre il ordonne des prières pour le dé-

---

(1) *Psalm.* 9. 14.

funt, en disant : « Il n'est point inutile de prier pour les morts : priez pour lui, comme il nous l'a demandé ; mais en même temps priez-le d'obtenir de Dieu que nous participions à sa sainte grâce. Ainsi soit-il. Il signe, frère Elie, pécheur. » Quoiqu'il fût très-persuadé que le saint homme était dans la gloire, il ne laissait pas de faire prier Dieu pour lui, tant afin de suivre ses intentions et de ne pas prévenir le jugement du Saint-Siége, que parce qu'il savait ce que dit saint Augustin (1), que les sacrifices et les prières qu'on offre pour les morts dont la vie a été excellemment bonne, sont des actions de grâces.

Avant que de rapporter la canonisation de saint François, et la célèbre translation de son corps dans l'église qui fut bâtie à Assise en son honneur et sous son nom, il faut remarquer plusieurs traits de ses héroïques vertus et de sa sainte doctrine, que l'on a réservés pour le dernier Livre, afin de ne point trop interrompre la suite de l'Histoire ; et l'on y joindra quelques particularités sur les dons merveilleux que le Ciel lui avait libéralement départis.

L'éminente perfection de saint François eut pour principe une tendre et fervente dévotion envers JÉSUS-CHRIST crucifié. Cet objet adorable fut un puissant attrait pour son cœur, la source de toutes les grâces qu'il reçut, et le modèle de toutes les vertus qu'il pratiqua. Des souffrances du Sauveur il se fit, à l'exemple de saint Bernard (2), comme un bouquet de myrrhe qu'il portait toujours dans son sein : il considérait attentivement les douleurs de son bien-aimé,

---

(1) *S. August. enchirid. cap.* 109. *n.* 29.
(2) *S. Bernard. in cant. serm.* 43. *n.* 3.

il les ressentait, et en était pénétré jusqu'aux larmes, jusqu'aux gémissemens; il souhaitait que le feu de l'amour le transformât tout-à-fait en celui qui les avait endurées. Il en eut aussi, par un retour de bonté, cette faveur précieuse, dont il fit confidence à ses compagnons, qu'il lui semblait presque toujours sentir la présence de son Sauveur, comme s'il l'eût vu de ses propres yeux. Dans les Entretiens, dans les Lettres, dans les Prières que l'on trouve parmi ses Œuvres, on voit les admirables sentimens qu'il avait pour Jésus crucifié, et combien il désirait que tout le monde le connût, l'aimât et l'imitât; mais il n'y a rien de plus fort que les deux Cantiques qu'il fit après l'impression des Stigmates; il y découvre, avec les expressions les plus vives, l'amour dont ces merveilleuses plaies l'avaient embrasé. Tout cela se trouve exactement recueilli à la fin de l'Histoire particulière des Stigmates.

La pauvreté du Fils de Dieu dans sa naissance, durant sa vie et à sa mort, firent tant d'impression sur le cœur de François, qu'il embrassa cette vertu avec une ardeur qui ne se peut exprimer.

Voyant qu'elle était rejetée du monde, et la considérant comme la perle de l'Evangile, il quitta, pour l'acquérir, son père, sa mère, et tout ce qu'il avait. Jamais personne n'eut tant d'avidité pour l'or et pour l'argent; jamais trésor ne fut gardé avec tant de soin. Il ne porta jusqu'à la mort qu'une vile tunique, et se refusa tout ce qu'il ne jugeait pas indispensablement nécessaire. Il ne voulait céder à personne en pauvreté, quoiqu'il s'estimât le dernier de tous. Quand il voyait quelqu'un plus mal vêtu

que lui, il s'en faisait des reproches. Une fois trouvant un pauvre presque nu, il dit à son compagnon, d'une voix gémissante : *Voilà un pauvre qui nous fait bien honte. Nous avons choisi la pauvreté pour être notre grande richesse, et en lui vous la voyez reluire plus qu'en nous.*

Pour sa nourriture, il aimait beaucoup mieux ce qu'il demandait pour l'amour de Dieu de porte en porte, que ce qu'on lui offrait. Souvent il se représentait avec larmes, combien Notre-Seigneur et sa sainte Mère ont été pauvres en ce monde; et il s'en servait pour s'animer à vivre toujours plus pauvrement.

A l'égard des cellules, il prenait toujours la moindre. Un séculier de ses amis lui en ayant fait construire une qui n'était que de bois, mais assez propre, dans l'ermitage de Sarthiano, il la trouva trop belle, et dit qu'il n'y entrerait plus, si on ne la mettait dans un état plus pauvre : de sorte que pour l'engager à y revenir, il fallut la couvrir grossièrement de branches d'arbre en dedans et en dehors. Il la quitta depuis, parce qu'un de ses Frères lui dit : « Mon Père, je viens de vous chercher à votre cellule. » *Je ne l'occuperai plus*, répondit-il, *puisque vous me l'appropriez, en la nommant ma cellule : un autre y demeurera à qui on ne l'appropriera pas.*

Voici ce que ses compagnons rapportent sur ce sujet : « Nous lui avons souvent ouï dire, nous qui avons vécu avec lui : Je ne veux avoir à moi ni demeure, ni aucune autre chose; car notre Maître a dit : *Les renards ont des tanières*, et *les oiseaux du ciel des lieux où ils nichent; mais le Fils de l'Homme n'a pas où reposer sa tête.* (1) »

---

(1) *Luc.* 9. 58

Il avait encore accoutumé de dire : « Quand Notre-Seigneur alla jeûner dans le désert, où il demeura quarante jours et quarante nuits, il ne se fit point préparer de cellule, ni d'autre couvert. Ce n'était que dans le creux de la montagne qu'il prenait du repos. » Les mêmes auteurs ajoutent que, pour imiter JÉSUS-CHRIST parfaitement, François voulait qu'il n'y eût ni couvent, ni cellule, dont on pût dire que c'était à lui. Bien plus, si quelquefois, en arrivant, il marquait à ses Frères la cellule qu'il souhaitait d'habiter, il s'en reprenait aussitôt comme d'une trop grande sollicitude, et allait dans une autre qui n'était pas préparée. Doit-on trouver mauvais que les enfans du Patriarche des pauvres, imitent sa délicatesse de conscience ; et que, pour marquer leur éloignement de toute propriété, ils expriment les choses mêmes dont l'usage leur est nécessaire, par des termes qui font connaître que tout est commun parmi eux, et qu'ils n'ont quoi que ce soit en propre ?

Bien que le serviteur de Dieu possédât toutes les vertus à un très-haut degré, on remarquait néanmoins que la pauvreté était la dominante : c'est ce qu'il plut au Seigneur de faire connaître par une admirable vision. Le Saint allant à Sienne, trois femmes très-pauvres, parfaitement ressemblantes par la taille et par le visage, et qui paraissaient de même âge, se présentèrent à lui, et le saluèrent avec ces paroles : *Que la dame Pauvreté soit la bienvenue.* Ce salut le remplit de joie, parce qu'on ne pouvait lui faire plus de plaisir en le saluant, que de nommer la sainte pauvreté qui lui était très-chère. La vision disparut aussitôt, et les compagnons de François, qui l'avaient vue, ne doutèrent point

qu'elle ne signifiât quelque chose de mystérieux, que Dieu voulait leur découvrir par rapport à leur Père. En effet, dit saint Bonaventure, ces trois femmes qui avaient tant de ressemblance, représentaient assez bien la chasteté, l'obéissance et la pauvreté, qui forment la beauté de la perfection évangélique, et qui se trouvaient dans le saint homme au même degré d'éminence; et les termes dont les femmes se servirent pour le saluer, montraient qu'il avait choisi la pauvreté, comme sa prérogative spéciale et le principal sujet de sa gloire : aussi l'appelait-il tantôt sans dame, tantôt sa mère, tantôt son épouse.

Il ne cessait point de la recommander à ses disciples, et s'il apercevait en eux quelque chose que l'exacte pauvreté ne permît pas, ses yeux en étaient blessés. Plusieurs fois il leur déclara que son intention était qu'un Frère Mineur n'eût que ce qui est marqué dans la Règle pour le vêtement. Sur ce principe, il ne voulut point accorder à un Provincial la permission de garder pour son usage, plusieurs livres qu'il avait amassés, et le Provincial lui ayant demandé ce qu'il ferait de ces livres qui avaient coûté beaucoup d'argent : *Mon frère*, répondit-il, *je ne veux pas*, (1) *à cause de vos livres, corrompre l'Evangile, suivant lequel nous avons promis de n'avoir rien à nous en ce monde : faites de vos livres ce que vous voudrez, mais ma permission ne vous servira point de piége et de pierre d'achoppement.*

Un de ses soins était que ses Frères ne bâtissent que des couvens pauvres et petits. *Faites en*

---

(1) Pourrait-on croire qu'on eût de meilleures raisons que saint François, pour avoir des livres à son usage particulier, et pour le permettre aux autres ?

*sorte*, leur disait-il, *que la pauvreté reluise parmi vous en toutes choses, principalement dans vos maisons, et n'y demeurez pas comme étant à vous, mais comme étant à autrui, en qualité d'étrangers et de voyageurs.* Un gentilhomme de Sienne, nommé Bonaventure, qui voulait placer les Frères Mineurs dans la ville, vint le trouver pour savoir comment il souhaitait que le couvent fût construit. « Mon très-honoré frère, lui répondit François, la place que vous nous donnez me paraît fort commode, et nous vous en rendons tous mille actions de grâces. Voici comment il faut bâtir. Les Frères doivent premièrement examiner le terrain, et voir combien d'arpens leur suffisent, faisant beaucoup d'attention à la sainte pauvreté qu'ils ont volontairement promis à Dieu de garder, et au bon exemple qu'il leur convient de donner sur cet article. Après cela, qu'ils s'adressent à l'Evêque du lieu, et lui disent : Monseigneur, un homme de considération nous a donné, pour l'amour de Dieu et pour le salut de son ame, une place propre à bâtir un couvent. Comme vous êtes le Pasteur de tout le troupeau qui vous est confié ; et que pour tous les Frères Mineurs qui sont maintenant dans votre diocèse, aussi bien que pour ceux qui y demeureront dans la suite, vous êtes un protecteur et un père plein de bonté ; c'est à vous que nous venons d'abord pour avoir permission de nous faire en cet endroit-là une demeure simple et pauvre, avec la bénédiction de Dieu et la vôtre. Ayant la permission et la bénédiction de l'Evêque, qu'ils fassent un grand fossé, et au lieu de murailles, une bonne haie, comme une marque de pauvreté et d'humilité : que la maison ne soit faite

que de bois et de terre, avec des cellules où ils puissent prier et travailler, tant pour fuir l'oisiveté que pour garder les bienséances de leur état. L'église doit être petite ; car il ne faut pas que sous prétexte d'y prêcher, ni pour quelque raison que ce puisse être, ils en fassent bâtir de grandes et de belles. Ils donneront meilleur exemple au peuple en prêchant dans les autres (1) églises, et montreront mieux par-là qu'ils sont véritablement humbles : de plus, lorsque des Prélats et d'autres personnes du Clergé, ou des Religieux d'autres Ordres, ou des séculiers viendront les voir, une maison pauvre et des cellules étroites seront pour eux un sermon plus édifiant que des discours bien préparés. »

Le saint Instituteur souhaitait que toutes les maisons de son Ordre fussent bâties sur ce plan ; mais les Princes et les autres fondateurs en faisaient construire de très-grandes et de très-belles, selon leur magnificence et leur piété. Le frère Léon en étant informé par ses confrères, surtout par ceux qui venaient de delà les monts, en parla à François pour savoir ce qu'il en pensait. « Mes frères, répondit le Saint, en s'adressant à tous ceux qui étaient présens, il y a maintenant quelques-uns des nôtres qui bâtissent des couvens spacieux : d'autres viendront après nous, qui en bâtiront de si grands, que des Seigneurs pourraient y loger, et qui porteront de fort bonnes tuniques ; mais alors ce sera bien assez qu'ils évitent les péchés mortels. »

---

(1) Cela s'observe assez, puisque les Religieux de Saint-François remplissent tant de chaires dans les Cathédrales et dans les Paroisses. S'ils prêchent quelquefois dans leurs Eglises, c'est à cause de la multitude des fidèles, et pour d'autres raisons qui concernent le salut des ames, dans les diverses conjonctures des temps et des lieux.

Il supposait que ces grands couvens pourraient être bâtis sans pécher mortellement contre le vœu de pauvreté ; mais il comprenait aussi qu'il s'y trouverait beaucoup de choses contraires à la perfection de cette vertu : voilà pourquoi il disait qu'alors ce serait bien assez qu'on évitât le péché mortel. On doit penser de même des tuniques, qui peuvent être bonnes, particulierement dans les pays froids, pourvu que, conformément au précepte de la Règle, les Frères portent toujours de vils habits. Saint Bonaventure (1) marque les raisons légitimes de bâtir des maisons spacieuses et commodes, en faisant observer cinq (2) endroits par où pècheraient grièvement ceux qui excèderaient en ce point ; et il avertit que l'on doit juger de la vileté des habits, par le prix et par la couleur.

Au reste, les ames religieuses savent cette maxime importante de la morale chrétienne : que pour éviter le péché mortel dans l'observation de la loi, il faut tâcher de s'abstenir même des transgressions qui pourraient n'être que vénielles. La disposition contraire est dangereuse, soit parce qu'il est quelquefois très-difficile de distinguer le péché mortel d'avec le véniel, comme saint Augustin (3) le reconnaît, soit à cause de la faiblesse humaine qui fait aller plus loin que l'on ne voulait, et qui ne mérite pas

---

(1) *S. Bonav. determ. circa regul. s. Franc. quæst.* 6. *et in reg. cap.* 2.

(2) Ceux qui seraient trop portés à bâtir et à orner les maisons, doivent lire ce que le saint Docteur dit sur ce sujet. Il n'approuve que ce qui est raisonnablement nécessaire, eu égard aux temps, aux lieux, aux personnes.

(3) *S. August. enchir. n.* 2. *In Psalm.* 88. *serm. n.* 3. *et alibi.*

que Dieu lui donne des grâces spéciales pour ne tomber jamais dans le péché mortel, quand elle veut se permettre tout ce qui ne lui paraît que véniel. Sur ce principe, les Saints que Dieu a suscités dans l'Ordre des Frères Mineurs, pour y ranimer la ferveur primitive, ont porté l'exactitude sur les bâtimens et sur les habits, jusqu'à la plus haute perfection de la pauvreté.

Il n'est pas possible de rapporter ici tous les éloges que le saint Instituteur faisait de cette vertu évangélique. Il l'appelait reine, non-seulement parce qu'elle a paru avec éclat dans Jésus-Christ le Roi des Rois, et dans sa sainte Mère, qui est Reine; mais encore, parce qu'elle s'élève au-dessus de toutes les choses de la terre, et qu'elle les foule aux pieds. « Sachez, disait-il à ses Frères, que la pauvreté est le trésor caché dans le champ de l'Evangile, le fondement et la base de notre Ordre, la voie spéciale du salut, le soutien de l'humilité, la mère du renoncement à soi-même, le principe de l'obéissance, la mort de l'amour-propre, la destruction de la vanité et de la cupidité, la racine de la perfection, dont les fruits sont cachés mais très-abondans. C'est une vertu descendue du Ciel, qui agit en nous, et qui nous met en état de mépriser tout ce qu'il y a de méprisable : elle détruit tous les obstacles qui empêchent l'ame de s'unir parfaitement à son Dieu par l'humilité et par la charité; elle fait que les personnes dont elle est aimée deviennent agiles comme de purs esprits, et prennent leur vol vers le Ciel, pour converser avec les Anges, en vivant sur la terre. C'est un bien si excellent et si divin, que des vases vils et abjects, tels que nous le sommes, ne méritent pas de le contenir. »

Pour obtenir la grâce de la pauvreté, il adressait souvent à JÉSUS-CHRIST cette prière : « Seigneur JÉSUS, montrez-moi les voies de la pauvreté qui vous est si chère. Ayez pitié de moi ; car je l'aime avec tant d'ardeur, que je ne puis trouver de repos sans elle ; et vous savez que c'est vous qui m'avez donné ce grand amour. Elle est rejetée, méprisée et haïe de tout le monde, quoiqu'elle soit une dame et une reine, et que vous ayiez eu la bonté de descendre du Ciel sur la terre pour en faire votre épouse, et pour avoir d'elle, par elle et en elle des enfans parfaits..... O JÉSUS ! qui avez voulu être extrêmement pauvre, la grâce que je vous demande est de me donner le privilége de la pauvreté ; je souhaite ardemment d'être enrichi de ce trésor ; je vous prie qu'à moi et aux miens, il soit propre à jamais de ne pouvoir rien posséder en propre sous le ciel, pour la gloire de votre nom, et de ne subsister, pendant cette misérable vie, que des choses qui nous seront données, et encore d'être très-réservés dans l'usage que nous en ferons. Ainsi soit-il. »

Cet ami de la pauvreté ne la bornait pas au dépouillement des choses extérieures ; il la portait au point de sa perfection le plus spirituel et le plus élevé. « Celui qui veut y atteindre, disait-il, doit renoncer non-seulement à la prudence mondaine, mais aussi en quelque sorte aux lettres et à la science ; afin qu'étant désapproprié de cette sorte de bien, il se mette à (1)

---

(1) Il se sert de ces paroles du Prophète dans le sens qu'on leur donne communément : *Quoniam non cognovi litteraturam, introibo in potentias Domini : Domine, memorabor justitiæ tuæ solius.* Psalm. 70. 17.

couvert sous la puissance du Seigneur, ne se souvienne que de sa justice, et se jette nu entre les bras du Crucifix. Car ce n'est pas parfaitement renoncer au siècle, que de conserver, dans le secret de son cœur, de l'attachement à ses lumières et à son propre sens. » Il ne prétendait pas que pour arriver à la perfection de la pauvreté, il fallût ne point avoir de science : mais il voulait que l'on ne se fît point de la science une propriété intérieure qui nourrit l'amour-propre; que l'on n'eût point pour les lumières de son esprit cet attachement secret, qui est la première source des erreurs, et le principe de l'opiniâtreté des hérétiques; que l'on rapportât toutes ses connaissances à Dieu, et qu'en quelque sorte l'on s'en dépouillât, pour ne connaître que Dieu seul et sa sainte Loi. Saint Hilaire disait dans le même sens. qu'il faut se souvenir qu'on est homme, et qu'on n'a rien à soi, pas même l'usage de ses sens et des facultés de son ame; que ces biens viennent de Dieu, et qu'il ne faut s'en servir que dans une dépendance continuelle de sa volonté. (1) Grande leçon pour les savans.

Le vif amour que saint François conçut pour Jésus crucifié, dès le commencement de sa conversion, le rendit très-austère pour lui-même. Non-seulement il ne pouvait souffrir que la tunique dont il était couvert eût rien de doux, mais il voulait encore qu'elle fût rude et âpre : quand elle lui semblait douce, il y attachait en dedans de petites cordes pour ne la pas sentir. C'était ordinairement sur la terre nue qu'il faisait reposer son corps accablé de fatigues, quel-

(1) *S. Hilar. cap. 4. in Matth.*

quefois même assis, et la tête appuyée sur du bois ou sur une pierre. Au regard de la nourriture, à peine prenait-il ce qui était absolument nécessaire pour ne pas mourir. En santé, il ne permettait que très-rarement et avec répugnance qu'on lui présentât quelque chose de cuit; et alors il y mettait de la cendre ou de l'eau pour en ôter le goût. L'eau pure était sa seule boisson; encore n'en usait-il pas assez pour éteindre sa plus grande soif.

Outre le Carême commun à tous les fidèles, il en faisait huit pendant le cours de l'année. Le premier, de quarante jours, depuis le lendemain de l'Epiphanie, en mémoire (1) du jeûne de Notre-Seigneur dans le désert, après qu'il eût reçu le baptême de saint Jean; ce qui arriva le sixième jour de janvier, suivant l'ancienne (2) tradition de l'Eglise. Le second, depuis le mercredi de la semaine de Pâques jusqu'à la Pentecôte, pour se préparer à recevoir le Saint-Esprit. Le troisième, depuis le lendemain des fêtes de la Pentecôte, jusqu'à la fête de saint Pierre et de saint Paul, en l'honneur de ces bienheureux Apôtres. Le quatrième, depuis le lendemain de leur fête jusqu'à celle de l'Assomption, en l'honneur de la sainte Vierge. Le cinquième, en l'honneur de saint Michel, depuis l'Assomption jusqu'à sa fête. Le sixième, depuis cette fête jusqu'au premier de novembre, pour hono-

---

(1) Le Carême commun à tous les fidèles, a été aussi institué pour honorer le jeûne de JÉSUS-CHRIST : on l'a placé avant Pâque, comme une préparation à la mémoire solennelle de sa mort et de sa résurrection; et il est de tradition Apostolique.

(2) Baron. *ad ann.* 31, *n.* 18. Pagi. *crit. ad ann.* 25. 3. *et ad ann.* 29. 3.

rer celle de tous les Saints. Le septième, depuis le jour des Morts jusqu'à Noël, pour se disposer à célébrer la naissance de Jésus-Christ. Le huitième, depuis la fête de saint Etienne jusqu'à l'Epiphanie, en l'honneur des Rois Mages. Sa vie était un carême presque continuel.

Quand il était dehors, il mangeait de ce qu'on (1) lui présentait (2), tant pour observer la parole de l'Evangile, qu'afin de gagner à Jésus-Christ les gens du monde, en se conformant à eux; mais au couvent il reprenait son abstinence, et cette conduite édifiait extrêmement les séculiers. Plus il avançait dans la perfection, plus il mortifiait sa chair, comme s'il n'eût fait que commencer, et il en inventait de nouveaux moyens. On ne saurait mieux concevoir la haine évangélique qu'il avait pour son corps, que par les termes dont il se servait pour l'exprimer. Après avoir dit Complies, et fait une longue oraison dans une église abandonnée où il passait la nuit, il voulut prendre un peu de repos. Comme les malins esprits l'en empêchaient par des suggestions dont il était effrayé et tout tremblant, il ranima son courage, se leva, fit le signe de la Croix, et dit d'un ton de voix fort haut: « Démons, je vous déclare de la part de Dieu tout-puissant, que vous n'avez qu'à exercer sur moi tout le pouvoir que mon Seigneur Jésus-Christ vous a donné, et faire du mal à mon corps. Je suis prêt à souffrir, et certainement vous m'obligerez beaucoup; car ce corps est

---

(1) *Luc.* 10. 8.

(2) Il faut en excepter le Carême qui dure depuis le jour des Morts jusqu'à Noël, que la Règle ordonne de jeûner, et qu'il observait partout.

pour moi un pesant fardeau ; c'est le plus grand ennemi que j'aie, le plus méchant et le plus fourbe : vous me vengerez de lui. »

Le frère Gilles disait de saint François : « Il ne lui a manqué qu'une chose, la force du corps. Si son corps s'était trouvé robuste comme le mien, nul homme n'aurait pu l'imiter dans ses macérations. (1) » C'est ce qui rend plus admirables celles qu'il a faites avec un tempérament faible et délicat. On ne peut pas douter que la grâce de JÉSUS-CHRIST ne le soutînt puissamment, mais il fallait que son courage y répondît à proportion. Si l'on était courageux dans le service de Dieu, on mortifierait son corps plus que l'on ne fait ordinairement, surtout par l'abstinence, qui n'est pas moins conforme à la raison et à la médecine qu'à la morale chrétienne.

Il exhortait ses Religieux à être austères dans le vivre, dans le vêtir, et dans tout le reste. Car il était persuadé, comme saint Augustin (2), qu'il est difficile de satisfaire aux besoins du corps, sans donner quelque chose à la sensualité ; et il disait : « Notre-Seigneur a loué saint Jean-Baptiste, de porter un vêtement rigoureux. Selon sa parole : *C'est dans les maisons des Princes que demeurent ceux qui sont vêtus mollement ;* (3) ce ne doit pas être dans les cabanes des pauvres. J'ai appris par expérience, que les démons fuyent ceux qui mènent une vie austère ; et saint Paul enseigne que *ceux qui appartiennent à* JÉSUS-CHRIST, *ont crucifié leur chair avec les vices et les convoitises.* (4) » On

(1) *Act. SS.* 23 *april. vit. b. Ægid. part.* 3. *cap.* 5, *n.* 70
(2) *S. August. confess. lib.* 10. *cap.* 31.
(3) *Matth.* 11. 8. (4) *Galat.* 5. 24.

verra dans la suite avec quelle discrétion il savait tempérer ce qui lui paraissait excessif dans les mortifications de ses Frères.

L'austérité de sa vie ne le rendait pas moins attentif à veiller sur ses sens. Il s'appliquait très-soigneusement à les mortifier, afin de conserver toujours la pureté du corps et de l'esprit. Ce qu'il avait acquis de perfection ne lui faisait rien diminuer de sa vigilance. Il détournait les yeux de tous les objets qui peuvent blesser l'ame ; jamais il ne regardait une femme en face, et il n'en connaissait aucune de vue. Sa maxime était que l'on doit bien se tenir sur ses gardes en parlant aux vierges chrétiennes, et que le meilleur moyen de les affermir dans la chasteté, c'est de ne les y exhorter qu'avec des yeux chastes et pudiques.

« Mes frères, disait-il, nous devons éviter avec grand soin d'avoir des entretiens et des familiarités avec les femmes, et même de les regarder; d'autant plus que nous voyons par-là les faibles se perdre, et les forts s'affaiblir. A moins qu'on n'ait une vertu très-éprouvée, je suis convaincu qu'il est aussi difficile de converser avec elles sans contagion, que de *marcher sur les charbons sans se brûler la plante des pieds*, selon la parole de l'Ecriture. Il est dangereux de porter en soi-même des images capables de réveiller le feu d'une chair déjà domptée, et de salir la blancheur d'une ame chaste. Tout entretien avec les femmes est vain et frivole, si ce n'est pour les confesser, et pour leur donner de bons avis sur le salut, ou par une bienséance raisonnable; encore faut-il que ce soit en peu de paroles. Quelles autres affaires un Religieux peut-il avoir à traiter avec elles? Une trop grande sé-

curité fait qu'on est moins en garde contre l'ennemi ; et si le démon peut avoir dans l'homme quelque chose d'aussi menu qu'un cheveu, bien tôt il le rendra gros comme une poutre. »

Le serviteur de Dieu enseignait à ses Frères qu'il faut fuir extrêmement l'oisiveté, à cause des mauvaises pensées dont elle est la source ; que c'est par des travaux utiles et par des disciplines fréquentes, que la chair paresseuse et rebelle doit être domptée. « Je veux, disait-il, que mes Frères travaillent et s'occupent, de crainte qu'étant oisifs ils ne se répandent du cœur et de la langue en des choses défendues. Celui qui veut vivre du travail des autres sans rien faire, mérite d'être nommé frère-*mouche :* puisque ne faisant rien de bon, et gâtant les bonnes choses, il se rend méprisable et odieux à tout le monde. S'il en trouvait quelqu'un errant et sans occupation, il lui appliquait ces paroles de l'Apocalypse : *Parce que vous êtes tiède, je vais commencer à vous vomir de ma bouche.* (1) Son exemple apprenait bien à ne point perdre de temps, et à ne pas entretenir la paresse de la chair : il s'employait toujours saintement, et il nommait son corps, le frère âne, à qui il fallait donner de rudes travaux, quantité de coups, et une vile nourriture.

Le silence ne passait pas dans son esprit pour une petite vertu ; il le considérait comme une garde de la pureté du cœur, suivant cette maxime du Sage : *La mort et la vie sont au pouvoir de la langue :* (2) ce qu'il entendait de l'intempérance des paroles, aussi bien que de celle

(1) *Apoc.* 3. 16. (2) *Prov.* 18. 21.

du goût. Mais il voulait surtout que ses Frères se rendissent exacts à garder le silence évangélique, qui consiste à s'abstenir de toute parole oiseuse, dont il faudra rendre compte au jour du jugement (1), et il réprimandait avec sévérité ceux qui s'accoutumaient à dire des choses inutiles. Enfin, son intention était que l'on entreprît de détruire tous les vices et de mortifier toutes les passions; que pour y réussir, on retranchât tout ce qui peut leur servir d'appât; et que les sens extérieurs, par où la mort entre dans l'ame, fussent continuellement mortifiés.

Dès qu'il sentait la moindre tentation, seulement quand il la prévoyait, il mettait tout en usage pour y résister. Au commencement de sa conversion, il se jeta souvent, durant l'hiver, dans de l'eau à demi-glacée, afin de subjuguer son ennemi domestique, et de conserver sans tache la robe de l'innocence : assurant qu'il est incomparablement moins rude à un homme spirituel de souffrir en son corps la rigueur du froid, que de sentir intérieurement la moindre atteinte contre la pureté.

On a vu dans sa vie, qu'il se jeta nu au milieu des épines, pour repousser le tentateur, qui voulait lui persuader de modérer ses veilles et ses prières. Une action qu'il fit, et dont saint Bonaventure rapporte toutes les circonstances, va montrer quelle était la pureté de son cœur, et avec quelle force il combattait l'esprit immonde.

Une nuit qu'il faisait oraison dans sa cellule, à l'ermitage de Sarthiano, il s'entendit appeler trois fois par son nom. Après qu'il eut répondu,

---

(1) *Matth.* 12. 36.

on lui dit : « Il n'y a pas de pécheur au monde à qui Dieu ne pardonne, s'il se convertit ; mais quiconque se fera mourir par une pénitence trop rigoureuse, n'obtiendra jamais miséricorde. » François connut, par révélation, que ces paroles trompeuses venaient de l'ancien ennemi, qui voulait le porter au relâchement, et aussitôt il en eut la preuve sensible ; car celui qui *de son haleine allume des charbons* (1), comme parle le saint homme Job, le tenta fortement contre la pureté. A peine en eut-il le pressentiment, qu'il se donna une rude discipline, en disant à son corps : *Ah! frère âne, voilà ce qui te convient, c'est ainsi qu'il te faut châtier. La tunique que tu portes sert à la Religion, et en marque la sainteté. Il n'est pas permis à un impudique de la porter, ce serait un vol.* Comme le démon lui représentait apparemment qu'il pouvait se marier, avoir des enfans, et se faire servir par des domestiques, il répondit à cette idée par une dérision cruelle pour son propre corps. Avec une ferveur admirable il sort de sa cellule, et se jette nu dans un grand tas de neige ; de ses mains : il y fait sept masses, puis il se dit à lui-même : « Celle-ci qui est la plus grande, est ta femme ; ces quatre autres sont tes deux fils et tes deux filles ; les deux dernières, c'est ton valet et ta servante. Il s'agit de les vêtir ; car ils meurent de froid : si ce soin t'embarrasse, ne t'applique donc qu'à bien servir Dieu. » A ce moment le tentateur s'enfuit, le Saint retourna victorieux dans sa cellule, et jamais depuis il ne fut tenté de même. Un de ses Frères qui faisait oraison dans le jardin, vit au clair de la lune ce

(1) *Job.* 41. 12.

qui se passa ; et François le sachant, ne put se dispenser de lui déclarer toute la tentation : *Mais*, ajouta-t-il, *je vous défends d'en parler à qui que ce soit pendant ma vie ;* on ne l'apprit non plus qu'après sa mort.

Ceux qui savent (1) jusqu'où va la délicatesse des ames chastes, ne seront pas surpris qu'à l'exemple de beaucoup d'autres Saints, il ait pratiqué une mortification si rigoureuse, pour se garantir du moindre souffle contraire à la pureté. Son caractère d'esprit vif et agréable paraît dans la fiction et dans la raillerie qu'il faisait de son corps en souffrant un froid extrême ; ce qui montre aussi combien il se possédait dans les plus fortes épreuves, et de quels sentimens il animait ses pénitences.

Saint Bonaventure dit que, comme un sage architecte, il posa l'humilité pour fondement de son édifice spirituel, et que c'était de JÉSUS-CHRIST qu'il avait appris cette sagesse. Le fondement fut si solide, que l'humilité lui devint propre aussi bien que la pauvreté, et que c'est

---

(1) Les hérétiques, aussi aveugles sur la pratique de la vertu que sur la croyance de la vérité, ont osé traiter d'extravagance cette action de saint François, qui est un acte héroïque de chasteté ; et Bayle n'a pas rougi de dire, que *François d'Assise s'était démonté l'esprit par de très-fausses idées de dévotion.* Quel jugement pouvait former de la dévotion un homme tel que Bayle, de qui la religion est encore un problème, et dont le scandaleux Dictionnaire ne renferme pas moins d'obscénités et d'infamies, que d'impiétés et de blasphèmes ? Cette production de l'enfer devrait-elle être recherchée sous le prétexte de l'érudition, de la variété, et de l'agrément du style ? Faut-il que ce faible plaisir de littérature l'emporte sur le soin qu'un Chrétien doit avoir d'éviter tout ce qui est contraire aux vérités de la foi et à la pureté des mœurs ?

avec justice qu'on le nomme par excellence, l'humble François. Il était aux yeux de tout le monde un miroir de sainteté; mais à ses propres yeux, il n'était qu'un pécheur : en toute occasion il s'appliquait à s'avilir de plus en plus dans son esprit et dans l'esprit des autres.

Une fois, le frère Pacifique faisant oraison avec lui dans une église, fut ravi en extase, et vit dans le Ciel plusieurs trônes, parmi lesquels il y en avait un très-brillant et orné de pierres précieuses. Comme il pensait à qui cette magnifique place pouvait être destinée, une voix lui dit : *C'était la place d'un Ange, et maintenant on la réserve pour l'humble François.* Peu de temps après, s'entretenant avec le Saint, il fit tomber adroitement la conversation sur la connaissance de soi-même, et lui demanda quelle idée il avait de sa propre personne. François répondit aussitôt : *Je me regarde comme le plus grand des pécheurs.* Pacifique soutint qu'il ne pouvait en conscience ni le dire, ni le penser. *Je suis persuadé*, répliqua François, *que si le plus scélérat des hommes avait ressenti autant que moi la miséricorde de* JÉSUS-CHRIST, *il en aurait plus de reconnaissance que je n'en ai.* Ce beau sentiment confirma Pacifique dans la pensée que sa vision était véritable; et elle est bien conforme à cet oracle de l'Evangile : *Quiconque s'élèvera, sera humilié ; quiconque s'humiliera, sera élevé.* (1) C'est l'humilité qui fait monter les hommes aux places dont il n'y a que l'orgueil qui ait fait déchoir les Anges.

On a vu les choses surprenantes et inimitables que François faisait pour s'humilier : par

---

(1) *Matth.* 23. 12.

le même motif, il ne rougissait point de découvrir publiquement les défauts qu'il croyait apercevoir en lui. S'il se sentait attaqué de quelque tentation d'orgueil, de vaine gloire, ou d'autre vice, il ne manquait pas de le dire à ceux qui étaient présens, Religieux ou Séculiers. Un jour, étant suivi d'une foule de monde, il donna son manteau à une pauvre femme qui lui demandait l'aumône, et se retournant un moment après, il déclara tout haut qu'il en avait eu de la vaine gloire. On peut bien penser qu'alors son humilité fut assez ingénieuse pour ne pas distinguer le consentement qui est volontaire, d'avec le sentiment dont on n'est pas maître.

Il avait grand soin de ne rien faire en particulier qu'il ne pût faire en public, et qui ne répondît à l'idée qu'on avait de sa sainteté. La maladie le contraignit de manger gras dans le carême de Noël, et ce gras n'était que du lard : il ne laissa pas de s'en accuser devant le peuple, comme d'une gourmandise. Ses compagnons rapportent qu'il leur disait : *Je veux vivre dans les ermitages et dans les autres lieux retirés, comme si j'étais vu de tout le monde. Car, si les hommes ayant une grande opinion de moi, je ne vivais pas comme ils pensent, je serais coupable d'une honteuse hypocrisie.* Le Vicaire de son couvent lui proposa de laisser garnir sa tunique, par dedans, d'une peau de renard, pour réchauffer sa poitrine que ses maladies avaient rendue très-faible. *J'y consens*, répondit-il, *pourvu que vous en fassiez mettre une aussi en dehors, afin que tout le monde sache l'adoucissement qui est en dedans.* La condition fut cause que la proposition demeura sans effet.

Les louanges lui causaient du chagrin ; il ai-

mait qu'on le blamât, et il se réjoussait des mépris. Lorsqu'il entendait le peuple relever par des acclamations le mérite de sa sainteté, il se faisait dire par un de ses Frères : « Vous êtes un homme grossier, ignorant, et inutile au monde ; un homme de rien ; » et il répondait avec une joie peinte sur son visage : *Que le Seigneur vous bénisse, mon cher enfant ; vous dites vrai ; et voilà ce que mérite d'entendre le fils de Pierre Bernardon.* Il disait à ceux qui l'appelaient saint : *Ne me louez pas ; je puis encore commettre des péchés ; je n'ai aucune assurance, il ne faut pas donner de louanges à une personne dont on ne sait pas quelle sera la fin ;* et il s'adressait personnellement ces paroles : *François, si le Très-Haut avait fait à un voleur autant de grâces qu'à toi, il serait plus reconnaissant que tu ne l'es.*

Les grands honneurs qu'on lui rendait comme à un Saint, fatiguaient extrêmement son humilité : il les fuyait le plus qu'il lui était possible ; mais quand ils étaient inévitables, il les recevait avec une humble tranquillité, tout recueilli en lui-même, occupé de Dieu seul, et méditant la passion de JÉSUS-CHRIST.

Un jour qu'on lui en faisait de très-grands, son compagnon s'apercevant qu'il les laissait faire sans marquer aucune répugnance, lui dit : « Mon Père, est-ce que vous ne voyez pas ce que l'on vous fait ? Bien loin de rejeter ces applaudissemens des hommes, ainsi que l'humilité chrétienne le demande, il semble que vous les receviez avec complaisance. Y a-t-il rien qu'un serviteur de Dieu doive fuir davantage ? » Voici la réponse que lui fit le saint homme : « Mon frère, quoiqu'il vous paraisse qu'on me rende

de grands honneurs, sachez néanmoins que je les compte pour rien, ou pour peu de chose, en comparaison de ceux qui devraient m'être rendus. » Le compagnon se trouva extrêmement surpris et presque scandalisé de telles paroles; mais pour ne point exposer sa faiblesse, François ajouta : « Rendez-vous attentif à ceci, et comprenez-le bien. Je renvoie à Dieu tout l'honneur que l'on me fait; je ne m'en attribue et ne m'en approprie rien. Au contraire, je me tiens dans la boue de ma bassesse, et je m'y enfonce de plus en plus. C'est comme les figures de pierre ou de bois, pour lesquelles on a du respect; elle n'en sentent et n'en retiennent rien, il revient tout entier à ce qu'elles représentent; elles demeurent toujours la même matière. Or, quand les hommes reconnaissent et honorent Dieu dans ses créatures, comme ils font en moi qui suis la plus vile de toutes, ce n'est pas un petit profit pour leurs ames. »

Voilà l'humilité magnanime dont parle saint Thomas (1), par laquelle un homme honore en soi les grands dons de Dieu, les y laisse honorer, et pratique de grandes vertus qui le rendent toujours plus digne d'en recevoir de nouveaux, pendant qu'il s'anéantit à la vue de sa propre misère. Tel était l'humble François : en permettant, pour la gloire de Dieu et pour le salut du prochain, que les dons surnaturels fussent honorés en sa personne, il n'avait d'attention qu'à son néant; et ensuite il se retirait dans des lieux solitaires, où il passait les nuits à considérer ce néant, et la miséricorde infinie du Seigneur qui le comblait de graces.

---

(1) 2a. 2æ. *Quæst. 29. art. 3. ad quartum.*

Etant un jour avec le frère Léon dans une de ces solitudes, et manquant (1) de livres pour réciter l'Ofice divin, il imagina une sorte de psalmodie humiliante, pour glorifier Dieu pendant la nuit. « Mon très-cher frère, dit-il à Léon, il ne faut pas laisser passer ce temps qui est consacré au Seigneur, sans exalter son saint nom, et sans lui confesser notre propre misère. Voici le verset que je dirai : *O frère François! vous avez commis tant de péchés dans le monde, que vous avez mérité d'être précipité dans l'enfer.* Et vous, frère Léon, vous me répondrez : *Il est vrai que vous méritez d'être au fond de l'enfer.* » Léon promit, malgré sa répugnance, de répondre comme son Père le voulait; mais tout au contraire, il dit : *Frère François, Dieu fera par vous tant de bien, que vous irez en Paradis.* Le Père lui dit avec émotion : « Vous ne répondez pas comme il faut. Voici un autre verset : *Frère François, vous avez offensé Dieu par tant de mauvaises œuvres, que vous méritez toutes ses malédictions.* Répondez à cela : *Vous méritez d'être du nombre des maudits.* Léon le promit encore; mais après que le Saint eut dit son verset, en se frappant la poitrine avec effusion de larmes, celui-ci prononça ces paroles : *Frère François, Dieu vous rendra tel, qu'entre ceux qui seront bénis, vous recevrez une bénédiction singulière.* « Pourquoi ne répondez-vous pas comme je vous le marque, reprit François tout étonné. Je vous commande, par sainte obéissance, de répéter les paroles que je vais vous

(1) L'Office divin était alors fort long, et il n'y avait que des livres manuscrits qui étaient chers; voilà pourquoi, au commencement de l'Ordre, il ne s'en trouvait pas dans toutes les Maisons, particulièrement dans les lieux solitaires.

prescrire. Je dirai, moi : *O frère François, misérable homme ! après tant de crimes que vous avez commis contre le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation, pensez-vous qu'il ait pitié de vous ? En vérité, vous ne méritez pas qu'il vous pardonne.* Frère Léon, répondez aussitôt : *Vous ne méritez aucune miséricorde.* » Léon ne laissa pas de répondre : *Dieu, notre Père, dont la miséricorde surpasse infiniment vos péchés, vous les pardonnera tous, et vous comblera de grâces.*

Alors François lui dit avec une douce colère : « Pourquoi avez-vous eu la hardiesse de transgresser le précepte de l'obéissance, et de répondre tant de fois autrement que je ne vous l'ai ordonné ? » Léon s'excusa ainsi avec un profond respect : « Mon très-cher Père, Dieu m'est témoin que je me suis toujours proposé de répéter les paroles que vous m'avez prescrites ; mais il a mis dans ma bouche ce que j'ai prononcé, et m'a fait parler, malgré ma résolution, selon son bon plaisir. » L'humble serviteur de Jésus-Christ admira cette conduite du Seigneur ; persistant néanmoins à s'humilier, il pria instamment Léon de répéter au moins une fois ces paroles qu'il prononça avec de grands gémissemens : *O frère François, petit homme misérable, pensez-vous que Dieu vous fasse miséricorde pour tant de crimes que vous avez commis ?* « Oui, mon Père, répondit Léon, Dieu, votre Sauveur, vous fera miséricorde, et il vous accordera de grandes grâces. Il vous exaltera et vous glorifiera éternellement, parce que, *quiconque s'humilie sera élevé.* (1) Cependant par-

(1) *Matth.* 23. 12.

donnez-moi de ne pas dire ce que vous souhaitez. Ce n'est pas moi qui parle ; c'est Dieu qui parle en moi. » Enfin, François se conforma au sentiment de Léon, qui ne lui résistait que par un mouvement du Saint-Esprit, et ils s'entretinrent jusqu'au jour de la grande miséricorde de Dieu envers les pécheurs, avec beaucoup de satisfaction. Les personnes qui ont l'esprit de Dieu et l'amour de la parfaite humilité, ne doivent rien trouver que de grand et de noble dans la simplicité de cet entretien; et c'est pour elles qu'il a paru bon de le rapporter.

On a déjà remarqué, avec saint Bonaventure, que saint François avait donné à ses Frères le nom de Mineurs, et à leurs Supérieurs celui de Ministres, afin que de leurs noms mêmes ils apprissent à être humbles. Voici les maximes dont il se servait pour les y porter. « Le Fils de Dieu s'est abaissé du sein de son Père jusqu'à nous, pour nous enseigner l'humilité d'exemple et de parole, en qualité de Seigneur et de Maître. *Ce qu'il y a de relevé aux yeux des hommes* (1) *est une abomination devant Dieu.* L'homme n'est que ce qu'il est devant Dieu, et

(1) C'est ce que Notre-Seigneur dit au sujet des Phariaiens, qui s'attiraient l'estime des hommes par des dehors de piété, mais que Dieu avait en abomination pour les vices dont ils étaient remplis. On peut encore l'appliquer aux Novateurs qui imposent au peuple, et s'en font considérer par la régularité de leur conduite, par la sévérité de leur morale, par un air de piété, par de grandes aumônes, tandis que Dieu déteste leur orgueil, qui les rend rebelles à l'Eglise, et leur fait perdre la foi. Les vertus qui paraissent en eux, ne sont point de véritables vertus chrétiennes, dignes de la vie éternelle ; car ces vertus, dit saint Augustin, doivent avoir la foi pour fondement : *Sans la foi,* aussi pure et aussi sainte que la demande saint Paul, *il est impossible de plaire à Dieu.* De plus, la perte de la foi, qui vient souvent de la corruption des mœurs, les corrompt aussi très-souvent.

rien de plus. C'est une folie de se glorifier des applaudissemens humains : il vaut mieux être blâmé que loué ; car le blâme porte à se corriger, et les louanges causent des chutes. Nul homme ne doit s'applaudir de faire des choses qu'un pécheur comme lui peut faire. Un pécheur peut jeûner, prier, pleurer, macérer son corps : ce qu'il ne peut pas, tant qu'il est pécheur, c'est d'être fidèle à son Seigneur. Or, voilà de de quoi il faut faire gloire, de rendre au Seigneur la gloire qui lui est due, de le servir fidèlement, et de rapporter à lui avec la même fidélité tout ce qu'il donne. Heureux le serviteur qui se trouve aussi humble parmi ses frères, inférieurs comme lui, qu'en présence de ses supérieurs ! Heureux le serviteur qui ne se croit pas meilleur quand les hommes le comblent de louanges, que lorsqu'il paraît à leurs yeux, simple, vil, abject et méprisable ! Heureux le serviteur qui souffre avec douceur qu'on le reprenne, qui reconnaît humblement sa faute, et en fait pénitence volontiers ; qui est assez humble pour recevoir, sans s'excuser, la réprimande et la honte d'une faute dont il n'est pas coupable ! Heureux le Religieux qui n'a point souhaité l'élévation où il se trouve, et qui désire toujours d'être sous les pieds des autres ! Malheur au Religieux que les autres ont élevé à une place honorable, et qui n'a pas la volonté d'en descendre !

L'exemple de JÉSUS-CHRIST, qui a été *obéis-*

---

Il n'y a guere de secte, dont on ne puisse dire ce que saint Jean dit de Babylone, que son nom est *Mysterium* : Mystère d'iniquité. *S. August. contr. Julian. lib.* 4, *n.* 24 *et* 25. *Hebr.* 11. 6. *Tit.* 1. 13. *et alibi. Apoc.* 17. 5.

*sant jusqu'à mourir, et à mourir sur la Croix* (1), inspirait à saint François un grand amour de l'obéissance. Quoiqu'il fût établi Supérieur par l'ordre de Dieu et du Pape, il souhaitait toujours d'obéir plutôt que de commander. Dans ses voyages, il promettait obéissance à celui qui l'accompagnait, et accomplissait exactement sa promesse. Un jour il fit cette confidence à ses compagnons : *Entre toutes les grâces que j'ai reçues de la bonté de Dieu, celle-ci en est une, que, si l'on me donnait pour gardien un Novice d'une heure, je lui obéirais aussi ponctuellement qu'au plus ancien et au plus grave des Frères.* Il ne se contenta pas d'avoir renoncé au généralat de son Ordre, pour obéir au Vicaire-général ; il demanda encore au frère Elie, qui l'était, un gardien, de la volonté duquel il dépendît en toutes choses : on lui donna le frère Ange de Riéti, et il lui obéit avec une entière soumission.

Les leçons qu'il faisait à ses Frères sur l'obéissance, renfermaient toute la perfection qu'elle peut avoir. C'était, I. De renoncer à sa propre volonté, et de la regarder comme le fruit défendu, dont le premier homme ne put manger sans être coupable. II. De s'abandonner à la conduite de son Supérieur, en sorte que l'on ne fasse et ne dise rien de ce qu'on sait qu'il ne veut pas ; et que l'on accomplisse ce qu'il veut dès qu'il a parlé, sans attendre qu'il parle une seconde fois. III. De ne point juger que ce qu'il ordonne soit impossible ou trop difficile : *Car*, disait saint François, *Quand je vous ordonne-*

(1) *Phil.* 2. 8.

*rais quelque chose au-dessus de vos forces, la sainte obéissance vous mettrait en état de l'exécuter.* IV. De soumettre ses lumières à celles du Supérieur, non pour lui obéir s'il commandait des choses qui fussent manifestement contraires au salut, mais pour pratiquer celles qu'il prescrit, lorsqu'on croit en pouvoir faire d'autres meilleures et plus utiles. V. De ne point considérer l'homme ni ses qualités dans l'obéissance qu'on lui rend, mais seulement l'autorité qu'il a, la place qu'il tient, et la grandeur de celui pour l'amour de qui l'on est soumis à l'homme.

Ce dernier point est le plus grand sacrifice de l'état religieux; mais sacrifice nécessaire, juste et digne de Dieu, et la preuve la plus certaine que l'on obéit pour son amour. Il n'est pas difficile de suivre les volontés d'un Supérieur que l'on reconnaît plein de raison et de mérite; la peine est de se soumettre humblement, sans plainte et sans murmure, à celui qui n'a pas les mêmes qualités. C'est aussi ce qui relève aux yeux de Dieu le prix de l'obéissance religieuse: on peut la regarder alors comme une sorte de martyre d'esprit, qui sera couronné dans le Ciel aussi bien que celui du corps. Cependant il faut prendre garde que l'antipathie, ou d'autres motifs, et la révolte naturelle du cœur humain contre l'autorité, ne fassent paraître méprisable un Supérieur qui ne l'est pas. Au reste, les Religieux ont un grand intérêt de pratiquer la sainte obéissance, quel que puisse être le Supérieur : elle est, comme remarque saint François, si abondante en fruits, que ceux qui baissent la tête sous son joug, ne passent pas un moment sans faire quelque gain spirituel; elle augmente les vertus, et procure la paix de l'ame.

On lui demanda un jour, qui l'on devait tenir pour vrai obéissant, et il en donna pour image un corps mort. « Prenez, dit-il, un corps mort, et mettez-le où il vous plaira; vous verrez qu'il n'a point de répugnance à être remué, qu'il ne murmure point de sa situation, qu'il ne se plaint point qu'on le laisse là. Si vous lui donnez une place honorable, ses yeux demeureront toujours baissés, il ne les levera pas. Si vous le posez sur la pourpre, il n'en paraîtra que plus pâle. Voilà le vrai obéissant, qui ne s'informe point pourquoi on le met en mouvement, qui ne se met point en peine où on le place, et qui ne demande point à changer. Si on l'élève à la dignité de Supérieur, il demeure toujours également humble; plus il est honoré, plus il se croit indigne de l'être. J'ai vu bien de fois, ajoutait-il, un aveugle qui était conduit par un petit chien, et qui allait partout où son guide le menait, dans les mauvains chemins comme dans les bons. Voilà encore une image du parfait obéissant : il doit fermer les yeux et s'aveugler sur le commandement du Superieur, ne penser qu'à s'y soumettre promptement et humblement, sans examiner si la chose est difficile ou non; n'ayant en vue que l'autorité de celui qui ordonne, et le mérite de l'obéissance. »

La désobéissance lui était insupportable; il la regardait comme la malheureuse production de l'orgueil, qui est la source de tous les maux, et dont il avait une extrême horreur. Un jour qu'il priait dans sa cellule, faisant la fonction de médiateur entre Dieu et ses Frères, il vit en esprit que l'un d'eux refusait une pénitence qui lui était imposée au Chapitre par le Vicaire-général, s'excusant de la faute dont on le repre-

nait. Il appela son compagnon, et lui dit : « J'ai vu sur les épaules de ce Frère désobéissant, le diable qui lui serrait le cou, et le menait comme par la bride. J'ai prié pour lui, et le diable tout confus l'a quitté aussitôt. Allez donc lui dire qu'il se soumette incessamment au joug de l'obéissance. » Le Frère s'y soumit en effet dès qu'il fut averti, et se jeta humblement aux pieds de son Supérieur.

Un autre qui avait fait quelque chose contre l'obéissance, fut amené à François pour le corriger : mais il donna tant de marques de repentir, que le Saint, qui aimait l'humilité de la pénitence, se sentit porté à pardonner la faute. Cependant, de crainte qu'on n'abusât de la facilité du pardon, et pour montrer quel châtiment mérite la désobéissance, il ordonna que le capuce fût ôté au désobéissant, et jeté dans le feu. Quelques momens après il le fit retirer pour le rendre, et l'on trouva que le feu ne l'avait point du tout endommagé : Dieu montrant par ce miracle, dit saint Bonaventure, quel pouvoir il donnait à son serviteur, et combien lui est agréable l'humble pénitence.

La conduite du saint Instituteur fut plus rigoureuse à l'égard d'un de ses Frères qui désobéissait avec opiniâtreté. Après l'avoir fait dépouiller, il ordonna aux autres de le mettre dans une fosse, et de la remplir de terre pour l'enterrer tout vif. Quand on lui eut mis de la terre jusqu'au menton : *Mon frère*, lui dit-il, *êtes-vous mort?* Ce Religieux, pénétré de componction, répondit : *Oui, mon Père, et je devrais mourir effectivement pour mon péché.* Le Père, attendri, le fit déterrer en lui disant : *Sortez de là, si vous êtes véritablement mort,*

*comme un bon Religieux doit l'être au monde et à ses convoitises. Obéissez au moindre signe de la volonté de vos supérieurs, et ne résistez pas plus à leurs ordres qu'un corps mort qui est incapable de faire aucune résistance. Je veux pour sectateurs, non des vivans, mais des morts.*

Ce n'était qu'une feinte pour donner de la terreur; mais elle faisait voir qu'en Religion, la désobéissance, surtout quand elle est opiniâtre, doit être rigoureusement punie. En effet, l'obéissance est la base de l'état religieux; si l'on donne atteinte à cette vertu, il s'ébranle et vient à se détruire. Voilà pourquoi saint Benoît (1) voulait qu'un Religieux qui persistait à désobéir, fût excommunié et puni de peines corporelles. Il ne faut pas s'en étonner, puisque dans l'ancienne Loi (2) Dieu commandait que, sur les plaintes d'un père ou d'une mère (3), on lapidât un fils incorrigible, afin que tout Israël, apprenant cet exemple, fût saisi de crainte. On trouve dans la vie de saint François, plusieurs exemples de pénitence très-sévère, qu'il imposait, pour avoir désobéi; comme d'envoyer prê-

---

(1) *Reg. s. Bened. cap.* 23.

(2) *Deuter.* 21. 18 *et seq.*

(3) M. de Sacy dit sur ce passage, « que c'était la figure de la Justice inflexible que Dieu doit exercer contre tous les Enfans de l'Eglise, que ni les sages remontrances de cette Mère si charitable, ni tous les avertissement de celui [du Pape] qu'il veut que nous regardions comme notre Père, n'auront pu fléchir. Ces deux témoins redoutables se joindront contre eux dans le Jugement, et ils seront éternellement punis de leur révolte. » Voilà un terrible arrêt prononcé par une bouche qui ne doit pas être suspecte à ceux qu'il regarde. Que ne se soumettent-ils au Pape et à l'Eglise, pour n'en pas subir la rigueur?

cher sans capuce, le frère Ruffin, qui s'était excusé d'y aller sur son peu de talent.

Il appela un jour le frère Junipère pour l'employer à quelque chose, et celui-ci ayant différé d'obéir, parce qu'il était occupé à planter un genevrier, il donna sa malédiction à l'arbre pour ne croître jamais, et on le vit toujours petit. De même les Pères du désert portaient l'exactitude de l'obéissance, jusqu'à laisser une lettre commencée, quand il s'agissait de faire la volonté du Supérieur. (1)

Les vertus de saint François que l'on vient de rapporter, et celles que l'on rapportera, étaient cultivées par l'exercice de l'oraison. Il en eut l'attrait dès qu'il fut appelé au service de Dieu, et il le suivit avec tant de fidélité, qu'il y consacra son cœur, son corps, toutes ses actions et tout son temps. Dedans et dehors, marchant et étant assis, travaillant et se reposant, il avait l'esprit toujours élevé au Ciel, il semblait habiter avec les Anges. Comme il se défiait extrêmement de lui-même, il se mettait en oraison, et consultait Dieu, avec une parfaite confiance en sa bonté, dans tout ce qu'il avait à faire. Quoique tout lieu lui convînt pour prier, il trouvait néanmoins que les lieux solitaires étaient beaucoup plus favorables au recueillement : il les recherchait, et souvent il s'y retirait. Voilà pourquoi il fit tant de maisons de son Ordre, qui n'étaient que des ermitages.

Soigneux d'observer les visites intérieures du Saint-Esprit; s'il en sentait quelqu'une en chemin, il laissait avancer ses compagnons, et s'arrêtait pour ne la pas recevoir en vain, pour en

(1) *Cassian. de instit. renunt. cap.* 12.

jouir dans toute son étendue. Quand il priait en commun, il évitait tous les signes extérieurs qui pouvaient découvrir les dispositions secrètes de son ame, parce qu'il aimait le secret. La précaution ne lui coûtait pas beaucoup : car il se renfermait tout entier dans son intérieur, et s'unissait à Dieu si intimement, qu il était presque sans mouvement au dehors. S'il lui arrivait d'être surpris d'une visite du Ciel en présence de ses Frères, il avait toujours quelque chose de prêt à leur proposer, pour détourner adroitement leur attention. Au retour de ses oraisons particulières, où il était merveilleusement transformé, il s'appliquait davantage à se conformer aux autres, de crainte que ce qu'il laisserait apercevoir, n'attirât des applaudissemens qui le privassent de sa récompense, en lui inspirant quelque vanité.

Mais dans les solitudes il ne se gênoit point, il laissait à son cœur une liberté entière. Les bois retentissaient des saints gémissemens qu'il poussait ; la terre était toute trempée de ses larmes, et il se frappait rudement la poitrine. Tantôt il s'adressait à Dieu comme à son Seigneur ; tantôt il lui répondait comme à son Juge ; quelquefois il le priait comme son Père ; et d'autres fois il lui parlait comme un ami parle à un ami. Il demandait miséricorde pour les pécheurs, en jetant de grands cris, et il se lamentait à haute voix sur la Passion de JESUS-CHRIST, comme si elle eût été présente à ses yeux. Tout cela fut vu et entendu par quelques-uns de ses compagnons, qui eurent l'innocente curiosité de l'observer exactement. Les démons lui livraient souvent de terribles assauts dans l'oraison, et cela d'une manière sensible, comme

saint Bonaventure le rapporte; mais, muni des armes célestes, il continuait sa prière avec d'autant plus de ferveur, qu'ils faisaient plus d'efforts pour l'en détourner.

Dieu le favorisa du don de la contemplation à un degré sublime. Ses compagnons rendent témoignage que très-souvent ils l'ont vu dans un état de ravissement et d'extase qui lui ôtait l'usage de ses sens, et suspendait toutes les puissances de son ame. On le vit une fois, pendant la nuit, élevé de terre, les bras en croix, et environné d'une nuée lumineuse, comme pour marquer les clartés divines qui remplissaient son esprit. Saint Bonaventure dit qu'on avait de bonnes preuves, que Dieu lui révélait alors de grands secrets de sa sagesse; mais que le fidèle serviteur ne les découvrait qu'autant que la gloire de son Maître et l'utilité du prochain l'y engageaient.

Un de ses Frères, qui ne le trouva pas un soir dans sa cellule, alla le chercher au bois. S'y étant un peu avancé, il l'entendit jeter de grands cris pour le salut des hommes, s'adresser à la sainte Vierge avec de tendres soupirs, et la prier humblement de lui montrer son Fils.

Puis il vit dans une admirable splendeur cette bienheureuse Mère de Dieu descendre du Ciel, et mettre son Fils entre les bras de François avec une extrême bonté. François le reçut comme Siméon dans le temple de Jérusalem (1) : il lui fit, avec un profond respect, les plus tendres caresses du pur amour, en le priant d'une manière très-touchante pour la conversion des pécheurs, et pour le salut de tout le monde. A ce

---

(1) *Luc.* 2. 28.

spectacle, le Religieux tomba par terre à demi mort dans le sentier où il était. Le Saint l'y trouva, comme il retournait au couvent pour Matines : il le fit revenir de son évanouissement, et lui défendit de dire à personne ce qui était arrivé. Mais celui-ci croyant, pour la gloire de Dieu, n'être pas obligé d'obéir en cette occasion, raconta la merveille à tous les autres.

Un Novice que le saint Patriarche avait reçu, et qu'il conduisait au couvent du Noviciat, voulut savoir ce qu'il faisait pendant la nuit. Pour y réussir, il lia sa corde à celle du Père, qu'il vit endormi dans la campagne, où ils avaient été contraints de rester, et il se coucha auprès de lui, afin d'être réveillé au premier mouvement qu'il sentirait. Peu d'heures après, le Père voulut se lever, et se sentant retenu par sa corde, il dénoua le nœud, et alla se mettre en oraison sous des arbres voisins. Le novice, qui ne le trouva plus à son réveil, se mit à le chercher sous les arbres. Une lumière céleste le fit approcher d'un endroit où il s'arrêta, et d'où il vit JÉSUS-CHRIST environné d'Anges; sa très-sainte Mère, saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Evangéliste qui s'entretenaient avec lui. L'étonnement qu'il en eut le fit tomber par terre, et il y demeura jusqu'à ce que François, à qui Dieu en donna connaissance, vint le relever et lui faire reprendre ses esprits, avec défense de raconter cette vision. Le jeune homme, qui vécut toujours fort saintement, garda le secret; mais après la mort du Père, il rendit publiquement témoignage de ce qu'il avait vu.

Dieu voulait que l'on respectât son serviteur dans le secret de son oraison, et que l'on ne l'y troublât pas. L'évêque d'Assise le connut par

sa propre expérience. Un jour qu'il vint au couvent de la Portiuncule pour voir François, comme il y venait souvent, il voulut entrer tout d'un coup dans la cellule où le Saint était en prière; mais à peine l'eut-il vu dans cet état, qu'il se sentit repoussé par une main invisible; tout son corps se roidit, et la parole lui fût ôtée. Fort étonné de cet accident, il retourna comme il put vers les Frères; Dieu lui rendit la parole, et il s'en servit pour avouer qu'il avait fait une faute. L'Epoux céleste, dans le Cantique, conjure les filles de Jérusalem *de ne point réveiller celle qu'il aime, et de ne la point tirer de son repos, jusqu'à ce qu'elle s'éveille elle-même.* (1) Saint Bernard dit là-dessus, qu'il ne faut point embarrasser les ames d'oraison dans des affaires inutiles, et que ceux qui les inquiètent lorsqu'elles sont appliquées à Dieu, se rendent ennemis des citoyens du Ciel. (2)

Sur la connaissance que François avait des douceurs et des fruits de l'oraison mentale, il ne cessait point d'en inspirer à ses Frères l'amour et la pratique, et ils profitèrent si bien de ses leçons, que la plupart devinrent des hommes spirituels et contemplatifs. « Un Religieux, leur disait-il, doit désirer principalement d'avoir l'esprit d'oraison. Je crois que sans cela on ne saurait obtenir de Dieu des grâces particulières, ni faire de grands progrès dans son service. Lorsqu'on se sent triste et troublé, il faut aussitôt recourir à l'oraison, et se tenir là devant le Père céleste, jusqu'à ce qu'il rende la joie du salut. Si l'on demeure dans la tristesse et dans

---

(1) *Cant.* 2. 7; *et* 3. 5.

(2) *S. Bern. in Cant. serm.* 52, *n.* 6 *et* 7.

le trouble, cette disposition qui vient de Babylone, croîtra et engendrera de la rouille, à moins que l'on ne s'en purifie par les larmes. »

Il leur apprenait à fuir le tumulte du monde, et à chercher les lieux solitaires pour prier, parce qu'il savait que le Saint-Esprit s'y communique aux ames plus familièrement : mais il leur recommandait bien le secret sur les faveurs qu'ils y recevaient ; ayant pour maxime, qu'une petite communication humaine fait souvent perdre ce qui n'a point de prix, et est cause que le Seigneur ne redonne plus ce qu'il a donné : que quand on est visité de Dieu, il faut dire : *C'est vous, Seigneur, qui m'avez envoyé du Ciel cette consolation, à moi pécheur, indigne de vos bontés. Je la remets à votre garde; car je me sens capable de vous dérober votre trésor;* et qu'en revenant de l'oraison, il faut faire paraître autant d'humilité et de mépris de soi-même, que si l'on n'avait reçu aucune grâce extraordinaire.

Tous les maîtres de la vie spirituelle ont pensé, sur l'oraison mentale, comme ce saint contemplatif, et ils en ont fait voir la nécessité pour avancer dans le chemin de la vertu. Sainte Thérèse, qui en a si bien écrit, que l'Eglise demande à Dieu, que *sa doctrine céleste soit notre nourriture*, déclare qu'elle s'était exposée à se perdre en quittant l'oraison, et que Notre-Seigneur lui avait fait une grâce signalée, de la porter à s'y remettre : elle exhorte tout le monde à s'y appliquer, quand même on n'y ferait pas un grand progrès, parce qu'elle est toujours utile, et que, si l'on y persévère, elle produira de grands biens. Voilà ce que les Directeurs pourraient représenter aux personnes qui veulent sérieusement travailler à leur salut, et leur dire, avec la

même Sainte, que *l'oraison mentale n'est autre chose que traiter d'amitié avec Dieu, demeurant souvent seul à seul à s'entretenir avec celui que nous savons qui nous aime.*

La pratique de l'oraison mentale ne diminuait point dans saint François le zèle que tout Chrétien doit avoir pour la prière (1) vocale. Elle a été pratiquée et enseignée (2) par JÉSUS-CHRIST; l'Eglise l'emploie dans le culte public : nous en avons besoin, dit saint Augustin (3), pour aider notre mémoire et notre intelligence, et pour ranimer notre ferveur; enfin Dieu veut que nous lui offrions *un sacrifice de louange*, qui soit *le fruit des lèvres et du cœur* (4), parce que le corps et l'ame lui appartiennent. La piété avait inspiré au saint homme de composer, sur différens sujets, des prières vocales qu'il répétait souvent, et quelques-unes qu'il disait tous les jours. Il récitait l'oraison Dominicale avec une singulière dévotion, pesant toutes les paroles, et méditant le sens qu'elle renferment, comme le montre la paraphrase qu'il en fit, et que l'on crut devoir rapporter tout entière.

« *Notre Père :* très-heureux et très-saint, notre Créateur, notre Rédempteur, et notre Consolateur. *Qui êtes aux Cieux :* dans les An-

---

(1) Jacques Alvarez de Paz, de la Compagnie de Jésus, parle excellemment de la prière vocale avant son traité de l'oraison mentale. *De studio orationis, tom.* 3. *oper.*

(2) Notre-Seigneur pria son Père vocalement après la Cène. *Joan.* 7. 1. Et il enseigna la prière vocale à ses Apôtres, lorsqu'il leur dit : *Matth.* 6. 9. C'est ainsi que vous prierez, *Notre Père, qui êtes aux Cieux*, etc.

(3) *S. Aug. epist. ad Probam.* 13. *aliàs* 121. *cap.* 9. *et de serm. Dom. in monte, lib.* 2. *cap.* 5.

(4) *Hebr.* 13. 15.

ges, dans les Saints; qui les illuminez, afin qu'ils vous connaissent, et qui les embrasez de votre amour : car, Seigneur, vous êtes la lumière et l'amour qui habitez en eux, et qui faites leur béatitude en les remplissant : vous êtes le bien souverain et éternel de qui viennent tous ses biens, et sans vous il n'y en a aucun. *Que votre nom soit sanctifié :* pour cela, faitez-vous connaître à nous par des lumières vives; que nous puissions découvrir quelle est l'étendue de vos bienfaits, la durée de vos promesses, la sublimité de votre Majesté, et la profondeur de vos jugemens. *Que votre règne arrive :* afin que vous régniez en nous par votre grâce, et que vous nous fassiez parvenir à votre Royaume, où vous êtes vu clairement et parfaitement aimé, où l'on est heureux en votre compagnie, et où l'on jouit de vous éternellement. *Que votre volonté se fasse sur la terre comme dans le Ciel :* afin que nous vous aimions *de tout notre cœur*, ne nous occupant que de vous; *de toute notre ame*, vous désirant toujours; *de tout notre esprit*, rapportant à vous toutes nos vues, cherchant votre gloire en toutes choses; *de toutes nos forces*, employant à votre service, pour votre amour, tout ce qu'il y a de puissant dans nos corps et dans nos ames, sans en faire aucun autre usage : que nous aimions notre prochain comme nous-même, faisant nos efforts pour les attirer tous à votre amour, ayant de la joie du bien qui leur arrive, comme si c'était à nous; compatissant à leurs maux, et n'offensant personne en quoi que ce soit. *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien :* c'est votre Fils bien-aimé, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST; nous vous le demandons, afin de nous rappeler

l'amour qu'il nous a témoigné, et ce qu'il a dit, fait et enduré pour nous; de nous en donner l'intelligence, et de nous le faire révérer. *Remettez-nous nos dettes*, par votre ineffable miséricorde, par la vertu de la Passion de votre Fils bien-aimé, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, par les mérites et par l'intercession de la bienheureuse Marie, et de tous vos élus. *Comme nous les remettons nous-mêmes à nos débiteurs :* ce qui ne serait pas tout-à-fait remis de notre part, faites-nous la grâce, Seigneur, de le remettre entièrement; afin que pour l'amour de vous nous aimions sincèrement nos ennemis, et nous intercédions pour eux auprès de vous avec ferveur; que nous ne rendions à personne le mal pour le mal, et qu'en vous, nous tâchions de faire du bien à tous. *Et ne nous induisez* (1) *point en tentation :* cachée, manifeste, subite, fâcheuse. *Mais délivrez-nous du mal :* passé, présent, et à venir. *Ainsi soit-il.* De bon gré et gratuitement. » Ces deux paroles marquent qu'il désirait ardemment ce qu'il demandait; et que c'était purement pour la gloire

---

(1) C'est-à-dire, ne permettez pas que nous soyons induits en tentation, et portés au péché: car, comme le dit saint Jacques, *Dieu n'est pas capable de tenter pour le mal.* Et quand il permet que le démon nous tente de cette sorte, ce n'est pas afin que nous succombions, comme Zuingle, Calvin et Bèze l'ont osé dire : au contraire, c'est pour nous donner lieu de vaincre et de mériter par sa grâce. Or, quoiqu'il soit vrai que Dieu, par un effet de sa sagesse et de sa bonté, permette les tentations pour le bien des hommes; il leur apprend néanmoins à se défier de leur faiblesse, à lui demander la grâce de n'être point exposés à la tentation, et la grâce de la surmonter, si elle vient. *S. August. epist.* 130. *cap.* 11. *et de dono persev. cap.* 5.

de Dieu, sans avoir en vue aucun intérêt temporel.

Il récitait l'Office divin avec un dévotion pleine de respect, et très-fervente. Saint Bonaventure dit qu'encore qu'il souffrît beaucoup de l'estomac, de la tête et du foie, il ne s'appuyait jamais en le récitant, qu'il se tenait toujours debout, la tête découverte, les yeux baissés, sans aucune interruption. En voyage, il s'arrêtait pour le dire; la pluie, quelque grande qu'elle pût être, ne lui faisait pas omettre sa pieuse pratique; et il en donnait cette raison : « Si le corps se met en repos pour prendre sa nourriture, laquelle deviendra bientôt, comme lui, la pâture des vers, avec combien de tranquillité faut-il que l'ame prenne la nourriture spirituelle qui la fera vivre éternellement? »

Le verset *Gloria Patri*, etc. faisait sur son cœur une impression très-vive : un jour il le répéta pour rendre grâces à Dieu de ses bienfaits, à tous les versets dn *Magnificat*, que le frère Léon récitait; et il exhortait tout le monde à le dire souvent. Un Frère lai qui avait une grande tentation de s'appliquer à l'étude, étant venu lui en demander la permission : *Mon cher frère*, lui dit-il, *apprenez le* Gloria Patri, *etc. et vous saurez toute l'Ecriture-Sainte.* Le frère obéit, et ne fut plus tenté d'étudier.

Les distractions que son imagination pouvait causer durant ce saint exercice, lui paraissaient des fautes considérables : il ne manquait pas à s'en confesser, et à les expier par la pénitence; soutenant que l'on doit avoir honte d'être distrait par des bagatelles, en parlant au grand Roi. Une fois, pendant Tierce, l'idée d'un petit vase qu'il avait fait, lui revint dans l'esprit, et dé-

tourna son attention; il alla le prendre aussitôt, et le jeta au feu, en disant : *Je le sacrifierai au Seigneur, de qui il a empêché le sacrifice :* mais il acquit l'habitude de réciter l'Office si attentivement, que ces sortes de mouches ne l'importunaient presque plus.

Son application n'était pas moins forte et moins respectueuse en psalmodiant, que si Dieu lui eût été présent d'une manière sensible; et il trouvait tant de douceur dans le saint nom de Dieu, qu'il semblait sucer ses lèvres après l'avoir prononcé : ainsi le Prophète disait au Seigneur : *Qu'il m'est doux de parler de vos ordonnances! bien plus que de goûter le miel le plus delicieux.* François avait aussi, en prononçant le nom de Jésus, une alégresse intérieure qui se communiquait au dehors, et produisait dans ses sens le même effet que s'il eût goûté la plus agréable saveur, ou entendu un son très-harmonieux.

Il voulait que l'on eût pour ces saints noms une révérence singulière, non-seulement lorsqu'on y pensait ou qu'on les prononçait, mais encore partout où on les voyait écrits. Voilà pourquoi dans son testament il recommande à ses Frères de les ramasser s'ils les trouvent en des lieux indécens, et de les mettre dans un endroit honnête, de peur qu'on ne vienne à les fouler aux pieds : c'est ce que l'on doit regarder, non comme une simple délicatesse de conscience, mais comme un sentiment inspiré par la foi, qui nous apprend à respecter la parole de Dieu. Si un grand Evêque (2) a cru pouvoir comparer

---

(1) *Psalm.* 118. 103.

(2) *Serm.* 300, *n.* 2. *in append. tom.* 5. *oper. s. Aug. edit. Ben. Tribuitur s. Cæs. Arel. episc.*

l'abus de cette sainte parole, quand elle est annoncée, à la profanation que l'on ferait du corps même de JÉSUS-CHRIST, ne peut-on pas dire, dans le même esprit, que celui qui la laisse fouler aux pieds, quand elle est écrite, se rend en quelque sorte aussi coupable que s'il laissait traiter avec la même indignité le Corps du Sauveur?

C'était l'amour de Dieu qui donnait à saint François tant de zèle pour l'oraison mentale et pour la prière vocale. Il cherchait son bien-aimé, dont il n'y avait que la muraille de sa chair qui le séparât. Lui être présent en esprit et le contempler, c'est ce qui faisait toute sa consolation, et il avait un empressement extrême de se la procurer. Mais aussi le fréquent exercice de l'oraison augmentait son amour, et l'enflammait si fort, que saint Bonaventure ne croit pas qu'il soit possible de l'exprimer assez. Cette divine charité le pénétrait comme le feu pénètre un charbon ardent. A entendre seulement prononcer le terme d'amour de Dieu, il était touché, remué et embrasé, ce mouvement faisait pour ainsi dire, résonner les affections de son ame, comme les cordes d'un instrument résonnent dès qu'on les touche.

Pour s'exciter de plus en plus à aimer le Seigneur, il se servait de toutes les créatures comme d'autant de miroirs, où il contemplait la suprême raison, la souveraine beauté, le principe de l'être et de la vie. Elles étaient pour lui autant d'échelons, par lesquels il s'élevait et s'unissait à l'objet de son amour; autant de ruisseaux où il goûtait avec une onction inconcevable la bonté infinie de la source, d'où dérive tout ce qui est bon; autant de charmans accords

que leur bel ordre faisait à l'oreille de son cœur, et pour lequel il les invitait elles-mêmes, comme David dans les Psaumes (1), à louer et à glorifier celui qui les a formées. Tout embrasé d'amour, il demandait encore à aimer davantage, et adressait à Dieu cette prière qui se trouve parmi ses Œuvres : « Faites, Seigneur, que la douce violence de votre brûlant amour me sépare de tout ce qui est sous le ciel, et m'absorbe tout entier, afin que je meure pour l'amour de votre amour, puisque c'est pour l'amour de mon amour que vous avez daigné mourir. Je vous le demande par vous-même, Fils de Dieu qui vivez et régnez avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

En voici une autre qu'il disait tous les jours : « Mon Dieu et mon tout, qui êtes-vous, très-doux Seigneur, et qui suis-je, moi, votre serviteur, un vermisseau ? Je voudrais vous aimer : Seigneur très-saint, je voudrais vous aimer. O Dieu, je vous ai consacré mon cœur et mon corps ! Si je pouvais savoir le moyen de faire davantage pour vous, je le ferais, et je le souhaite ardemment. »

Ce pauvre évangélique ne pouvait plus donner à Dieu par amour que son corps et son ame. Il offrait continuellement le sacrifice de son corps par la rigueur de ses jeûnes, et celui de son ame par la véhémence de ses désirs : par où, dit saint Bonaventure, il se conformait d'une manière spirituelle à la pratique de l'ancienne Loi, qui était d'offrir des holocaustes hors du Tabernacle, et de brûler des parfums au dedans. (2)

---

(1) *Psalm.* 141. (2) *Exod.* 30. 5 ; *et* 40. 27.

Le sacrifice de ses désirs était d'une grande étendue. Pour l'amour de Dieu il avait renoncé à toutes les choses de la terre, jusqu'au dépouillement, jusqu'à la nudité; il avait embrassé la pauvreté la plus étroite, et pratiqué la plus austère pénitence; il s'était dévoué au ministère de la prédication et à l'établissement de son Ordre; sa vie n'était qu'une suite de travaux et de fatigues : mais il comptait tout cela pour rien; il aurait voulu faire beaucoup plus, se mortifier plus rigoureusement, procurer mieux la gloire de Dieu, attirer à Dieu tous les cœurs, et donner sa vie pour Dieu, parce que c'est, selon la parole du Sauveur, la plus grande marque d'amour qu'un ami puisse donner à un ami.(1) Ce fut là le motif du désir ardent qu'il eut d'endurer le martyre, et des trois voyages qu'il entreprit pour le chercher : voyant qu'il n'avait pu y réussir, il se réduisait à souhaiter et à demander la grâce de connaître ce qu'il pourrait faire pour témoigner son amour. Le Seigneur favorisa bien ses désirs par l'impression des cinq plaies, qui le rendaient un martyr vivant et mourant tout ensemble; mais elles causèrent dans son cœur un tel embrasement, qu'alors il désira de mourir d'amour, et de passer entièrement dans l'amour qu'il aimait; disant à Dieu avec de saints transports, dans un de ses cantiques : *Per amor sì clamo : Amor che tanto bramo, fa mi morir d'amore. Amor, per cortesia, fa mi morir d'amore. Amor, amor, fa mi in te transire.*

Brûlant du feu de l'amour divin, il cherchait partout à le communiquer. Souvent il en faisait

(1) *Joan.* 15. 13.

le sujet de ses discours, et c'était le motif qu'il employait ordinairement pour animer ses Frères à la pratique des vertus. Quand il leur proposait quelque chose de difficile, comme d'aller demander l'aumône : *Allez*, disait-il, *et demandez-la pour l'amour de Dieu.* Il trouvait une noble prodigalité à la demander par ce motif, et il jugeait très-insensés ceux qui préfèrent l'argent au divin amour, dont le prix inestimable fait acquérir le royaume des Cieux, et que l'amour de celui qui nous a tant aimé, doit nous rendre infiniment cher. On s'étonnait un jour qu'il pût soutenir la rigueur de l'hiver, avec un habit aussi pauvre que le sien ; et, plein de ferveur, il en donna cette raison, qui est une leçon très-utile : *Si nous étions enflammés au dedans du désir de la céleste patrie, nous supporterions aisément le froid du dehors.* Il voulait qu'un Frère Mineur aimât Dieu d'un amour effectif, libéral et généreux, qui le mît en état de souffrir tranquillement et avec joie des opprobres et des douleurs pour l'objet de son amour. Voici ce qu'il en témoigna un jour au frère Léon, dans un entretien que Léon lui-même rapporte tout entier. « Quand un Frère Mineur aurait une connaissance claire et distincte du cours des astres, et de toutes les choses de l'univers : quand il possèderait toutes les sciences, toutes les langues, toute la sainte Ecriture, et s'il parlait le langage des Anges : quand il chasserait les démons et ferait toute sorte de miracles, jusqu'à ressusciter un mort de quatre jours : quand il aurait le don de prophétie, et celui du discernement des cœurs : quand il prêcherait avec tant d'efficace qu'il convertît tous les Infidèles, et quand il édifie-

rait tout le monde par de grands exemples de sainteté; tout cela ne serait pas pour lui le sujet d'une joie véritable et parfaite. »

Le Saint fit ensuite, pour marquer en quoi cette joie consistait, une supposition, telle qu'il en avait déjà faite sur un autre article, et qui est fort semblable à cette hypothèse de saint Paul : *Qui nous séparera de l'amour de* JÉSUS-CHRIST ? *Sera-ce la tribulation, ou les angoisses, ou la faim, ou la nudité, ou les dangers, ou la persécution, ou le glaive?* (1) D'où il conclut que tout ce qu'il y a au Ciel ou sur la terre, *ne pourra le séparer de l'amour de Dieu, qui est fondé en* JÉSUS-CHRIST *Notre-Seigneur.*

« Je suppose, disait saint François, que nous arrivions au couvent de Sainte-Marie-des-Anges, bien mouillés, bien crottés, transis de froid, mourans de faim; et que le portier, au lieu de nous introduire, nous laisse à la porte dans ce pitoyable état, disant tout en colère : Vous êtes deux fainéans, deux vagabonds, qui courez le monde, et enlevez les aumônes aux véritables pauvres. Si nous souffrons ce traitement avec patience, sans trouble et sans murmure, si même nous pensons humblement et charitablement que le portier nous connaît bien pour ce que nous sommes, et que c'est par la permission de Dieu qu'il parle ainsi contre nous, écrivez que c'est là le sujet d'une joie parfaite.

» Je suppose encore que nous continuions de frapper à la porte, et que le portier, nous regardant comme des importuns, vienne nous donner de grands soufflets, et nous dise : Retirez-vous, faquins; allez à l'hôpital, il n'y a

(1) *Rom.* 8. 35, 38 *et* 39.

rien ici à manger pour vous. Si nous endurons patiemment toutes ces choses, et que nous lui pardonnions de tout notre cœur et avec charité, écrivez que voilà le sujet d'une joie parfaite.

» Supposons enfin, que dans cette extrémité, le froid, la faim et la nuit nous contraignent de faire instance avec des larmes et des cris pour entrer dans le couvent, et que le portier irrité, sorte avec un bâton plein de nœuds, nous prenne par le capuce, nous jette dans la neige, et nous donne tant de coups, qu'il nous couvre de plaies. Si nous endurons tous ces maux avec joie, dans la pensée que nous devons participer aux souffrances de notre béni Seigneur Jésus-Christ; écrivez et marquez soigneusement, que c'est là, pour un Frère Mineur, le sujet d'une joie véritable et parfaite.

» De tout ceci écoutez la conclusion. Entre tous les dons du Saint-Esprit que Jésus-Christ a accordés et accordera à ses serviteurs, le plus considérable est de se vaincre soi-même, et de souffrir volontiers des opprobres et des douleurs pour l'amour de Dieu, afin de répondre à l'amour qu'il a pour nous. Dans les dons miraculeux que j'ai marqués, il n'y a rien dont nous puissions tirer de la gloire, nous n'y avons aucune part, tout y est de Dieu, nous ne faisons que recevoir ce qu'il nous donne, et comme dit saint Paul : *Si vous l'avez reçu, d'où vient que vous vous en glorifiez comme si vous ne l'aviez point reçu ?* (1) Mais nous avons part aux tribulations que nous souffrons pour l'amour de Dieu, et nous pouvons nous en faire un sujet de gloire, ainsi que le même Apôtre, qui disait : *Dieu me*

---

(1) 1. *Cor.* 4. 7.

*garde de me glorifier d'autre chose que de la Croix de* JÉSUS-CHRIST. (1) »

Saint François était bien éloigné de penser que l'on puisse faire gloire de ses souffrances, comme d'un bien que l'on n'ait pas reçu, puisqu'il reconnaît que c'est le plus grand don du Saint-Esprit; conformément à ce que saint Paul disait aux Philippiens : *Il vous a été donné à l'honneur de* JÉSUS-CHRIST, *non-seulement de croire en lui, mais aussi de souffrir pour lui* (2); et à ce qui est écrit des Apôtres : *Qu'ils sortirent de l'assemblée pleins de joie d'avoir été trouvés dignes de recevoir des outrages pour le nom de* JÉSUS. (3) Il voulait dire seulement, que notre unique sujet de gloire est que Dieu daigne nous associer à la Croix de JÉSUS-CHRIST, dans laquelle seule nous nous glorifions. Ainsi c'est à Dieu qu'il rapporte toute la gloire de nos souffrances, qui lui appartient en effet, puisque, sans le secours de sa grâce, nous ne souffririons pas comme il faut, et que, sans la Croix de JÉSUS-CHRIST, nous n'y aurions aucun mérite. Mais c'est avec raison et dans les principes de la foi orthodoxe, qu'il ajoute que nous avons part au mérite de ce que nous souffrons, et qu'il en fait la différence d'avec les dons miraculeux. Saint Chrysostôme la fait de même, et dit que nos vertus sont tellement les dons de Dieu, qu'elles sont aussi des mérites de notre volonté pour lesquels Dieu a bien voulu se rendre redevable à nous, par la promesse qu'il a faite de les récompenser. (4)

---

(1) *Galat.* 4. 14.

(2) *Phil.* 1. 29. (3) *Act.* 5. 41.

(4) *S. Chrys. Homil.* 4. *in cap.* 1. *epist. ad Philip. vers.* 29.

Puisse l'amour tendre et généreux de saint François, que l'on a représenté, exciter tous ceux qui liront sa Vie à aimer Dieu, et à montrer qu'ils l'aiment, non-seulement par leurs actions, mais encore par leur patience dans les adversités. Puissent-ils l'aimer jusqu'à se trouver en état de dire avec le même Saint : *Faites, Seigneur, que la douce violence de votre brûlant amour me sépare de tout ce qui est sous le ciel, et m'absorbe tout entier ;* et avec saint Augustin : *O mon Dieu, je vous aime d'un amour ardent. Si je ne vous aime pas encore assez, faites que je vous aime davantage. O amour qui brûlez toujours sans vous éteindre jamais ! mon Dieu, qui n'êtes autre chose que charité, embrasez-moi.* (1).

JÉSUS-CHRIST disait en parlant de son (2) amour : *Je suis venu apporter le feu sur la terre :* (3) et qu'est-ce que je souhaite, sinon qu'on l'allume ? La sainte Eglise Catholique, notre mère, fait tous ses efforts pour l'allumer dans le cœur de ses enfans : elle ne cesse point de les avertir que *le plus grand commandement* (4) de la Religion chrétienne, et *le premier,* c'est celui-ci : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu, de tout votre cœur, de toute votre ame, de toutes vos forces, et de tout votre esprit :* elle emploie

---

(1) *S. Aug. Confess. lib.* 13. *cap.* 8. *et lib.* 10. *cap.* 29.

(2) Quoique ces paroles s'entendent communément du feu de l'amour divin, quelques interprètes croient qu'elles signifient le feu des persécutions qui devait s'allumer à la publication de l'Evangile. Quand cela serait, on pourrait dire qu'en quelque sorte un feu allumait l'autre : car il fallait aimer bien Dieu pour soutenir la persécution.

(3) *Luc.* 12. 49.

(4) *Matth.* 22. 38. — *Deut.* 6. 5. — *Luc.* 10. 27.

tout ce qu'il y a de motifs qui peuvent les porter à l'observer parfaitement; et lorsqu'elle leur représente la sévérité des jugemens de Dieu, la rigueur des peines de l'enfer, c'est pour les conduire à l'amour par la crainte, ainsi que Dieu même le prétend, et que saint Augustin le fait connaître en ces termes : *Seigneur, vous me commandez de vous aimer, et si j'y manque, votre colère s'allume contre moi, et vous me menacez d'une effroyable misère; comme si ce n'en était pas une assez grande que de ne vous point aimer.* (1)

Après cela, qui ne sera frappé d'indignation contre ceux qui, par la plus noire de toutes les calomnies, ont osé dire et écrire que le Chef de l'Eglise et le corps Episcopal ont aboli le grand précepte de l'amour de Dieu, et qui ont prétendu donner à leur parti la gloire de le soutenir. Le Seigneur disait au pécheur par son Prophète : *Pourquoi parlez-vous de mes justes ordonnances? Pourquoi avez-vous mon alliance dans la bouche* (2)? On peut faire le même reproche à cette sorte de pécheurs, qui, selon l'oracle du Fils de Dieu (3), sont déjà condamnés, parce qu'ils ne croient point : « Pourquoi parlez-vous de l'amour de Dieu, vous qui ne l'avez pas, et qui ne pouvez l'avoir, puisque votre rebellion contre l'autorité légitime que JÉSUS-CHRIST a établie, vous a fait perdre la foi, sans laquelle on ne saurait avoir ce saint amour, cette *charité* surnaturelle et divine *qui est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit* (4)?

(1) *S. Aug. Confess. lib.* 1. *cap.* 5.
(2) *Psalm.* 49. 17. (3) *Joan.* 3. 18.
(4) *Rom.* 5. 5. — *Tit.* 1. 13. — 1. *Tim.* 1. 5. — *Coloss.* 1. 23. — *Galat.* 5. 6.

Ecoutez l'Eglise, soumettez-vous à ses décisions avec une humble docilité, et vous apprendrez d'elle-même ce que vous savez déjà bien dans votre conscience, qu'elle enseigne à ses enfans d'avoir la foi pure, saine, qui n'a rien de faux, qui est ferme et inébranlable, et tout ensemble la foi qui agit et qui est perfectionnée par la charité. Voilà pourquoi elle leur propose si souvent l'exemple des Saints qui avaient un attachement inviolable à sa foi, et qui brûlaient de l'amour de Dieu, tel qu'a été saint François. »

Le mystère du Verbe incarné, ce *grand mystère de piété qui a été manifesté dans la chair* (1), donnait à son cœur des sentimens si pieux et si tendres, qu'ils se produisaient au dehors par des actions d'une ferveur extraordinaire; comme on l'a vu dans la grande solennité qu'il fit à Grécio la nuit de Noël. « Considérez, disait-il dans ses lettres, que le Père très-haut a envoyé du Ciel son archange saint Gabriel annoncer que son Verbe, si digne, si saint, si glorieux, descendrait dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie. Il y est descendu effectivement, et il a pris d'elle une véritable chair humaine, passible et mortelle comme la nôtre : *étant riche*, *il s'est fait pauvre* (2); il a choisi en ce monde, par préférence, la pauvreté pour lui et pour sa sainte Mère. Il s'est ainsi donné à nous conformément à la volonté de son Père, pour effacer nos péchés sur la Croix par le sacrifice de son sang, et pour nous laisser un exemple, afin que nous suivions ses traces (3);

(1) 1. *Tim.* 3. 16.
(2) 2. *Cor.* 8. 9. (3) 1. *Petr.* 2. 21.

car il veut (1) que nous soyons tous sauvés par lui ; mais il y en a peu qui veuillent le salut qu'il leur offre, quoique son joug soit doux et son fardeau léger. (2) »

Quand il parlait de l'Incarnation et de la Naissance du Fils de Dieu, c'était avec une dévotion très-affectueuse ; il ne pouvait entendre dire, *le Verbe fait chair*, sans en témoigner une joie sensible. Les Religieux d'un monastère où il se trouvait un jour, remarquèrent ce mouvement, et en prirent occasion de lui demander si l'on faisait bien de manger de la viande le jour de Noël, quand c'est un ven-

---

(1) Saint François, homme parfaitement catholique, s'exprime sur les points de dogme avec toute l'exactitude du langage de l'Église. Il dit que Jésus-Christ veut que nous soyons tous sauvés par lui : saint Paul déclare aussi que *Dieu notre Sauveur veut que tous les hommes se sauvent, et qu'ils parviennent à la connaissance de la vérité.* 1. *Tim.* 2. 4. C'est ce que l'on trouve marqué en beaucoup d'autres endroits du nouveau Testament, et ce que tous les Saints Pères, tant Grecs que Latins, ont constamment enseigné. « Dieu, dit saint Augustin, veut que tous les hommes soient sauvés : non pas cependant de telle sorte, qu'il leur ôte le libre-arbitre : c'est sur le bon ou le mauvais usage qu'ils en font, que Dieu les punit, ou qu'il les récompense très-justement. » *Lib. de spir. et litt. cap.* 33. Enfin, tout fidèle est obligé de croire ces trois vérités définies par l'Eglise catholique : I. Que Dieu veut le sauver, et que Jésus-Christ a versé pour cela tout son sang. II. Que comme cette volonté est sincère, il lui donne par conséquent les grâces nécessaires pour pouvoir se sauver. III. Qu'il n'abandonne point le premier, ceux qui sont une fois justifiés par sa grâce. Puissant motif pour travailler à notre salut avec confiance, et tout ensemble avec crainte et tremblement, en recourant sans cesse à la prière, parce que nous sommes capables d'abandonner Dieu les premiers, et qu'alors il peut avec justice nous abandonner et nous damner éternellement. *Concil. Arausic. secundum cap.* 25. *Const. Innocentii X. adv. lib. Jansenii. Concil. Trid. sess.* 6. *cap.* 11.

(2) *Matth.* 11. 30.

dredi, ou si l'on ferait mieux de s'en abstenir : « Non-seulement, leur répondit-il, je pense que les hommes peuvent manger de la viande en ce jour que le Verbe fait chair est né pour le salut du monde ; mais je souhaiterais encore que les Princes et les riches fissent jeter de la viande et du blé sur les grands chemins, afin que les oiseaux et les bêtes de la campagne se ressentissent à leur manière de la joie d'une si grande fête ; je voudrais même que l'on en mît aux murailles, si elles étaient capables d'en tirer de la substance. »

On voit bien que ce sont là des expressions hyperboliques sorties de son cœur par le mouvement de l'alégresse spirituelle dont il était rempli : mais en disant que les hommes peuvent manger de la viande le jour de Noël, lorsque c'est un vendredi, il parlait conformément à l'usage de l'Eglise, qui n'est pourtant qu'une permission, et non pas une loi. Le pape Honorius III (1) le marqua bien expressément à l'évêque de Prague en Bohème, dans ce rescrit de l'an 1222 : « Nous vous répondons que, quand la fête de la Nativité de Notre-Seigneur arrive un vendredi, ceux qui ne sont pas obligés à l'abstinence par un vœu ou par (2) une observance régulière, peuvent manger de la viande ce jour-là, à cause de l'excellence de la fête, suivant la coutume de l'Eglise universelle. Il ne faut pourtant pas blâmer ceux qui s'en abstiennent par dévotion. »

---

(1) *Decret. lib.* 3. *tit.* 46. *cap.* Explicari.

(2) Sur ce principe, les Frères Mineurs qui sont obligés par leur Règle à jeûner tous les Vendredis de l'année, ne s'en dispensent pas dans la solennité de Noël, lorsqu'elle vient à pareil jour

Saint François était encore vivement touché de la bonté du Sauveur, qui, après son baptême, s'en alla dans le désert, et y jeûna quarante jours et quarante nuits, sans manger pendant tout ce temps-là, pour expier nos sensualités, et pour nous donner l'exemple du jeûne. (1) Il honorait cette sainte retraite par un carême de quarante jours, qu'il commençait le septième janvier, et qu'il passait dans un lieu solitaire, renfermé dans une cellule, gardant une très-étroite abstinence du boire et du manger, ne s'occupant que des louanges de Dieu, et de l'oraison. C'était aussi durant ce carême qu'il recevait de plus sensibles faveurs de JÉSUS-CHRIST.

Il avait l'ame toute pénétrée d'ardeur pour le mystère de son Corps et de son Sang : l'ouvrage d'un amour si tendre et d'une bonté si condescendante le jetait dans un excès d'admiration, et le mettait hors de lui-même. Il communiait fréquemment, et avec tant de dévotion, qu'il en inspirait aux autres ; ils le voyaient presque toujours après la sainte Communion, comme dans une ivresse spirituelle, et ravi en extase par la douceur qu'il goûtait en mangeant l'Agneau sans tache. A la Messe, lorsqu'on était à l'élévation, il faisait cette prière : « Père céleste, mon Seigneur et mon Dieu, jetez les yeux sur la face glorieuse de votre CHRIST, et ayez pitié de moi, et des autres pécheurs, pour les quels votre Fils béni Notre-Seigneur a daigné mourir, et qui a voulu demeurer avec nous dans le saint Sacrement de l'Autel pour notre salut et pour notre consolation ; et avec qui

(1) *Matth.* 4. 1 *et* 2. — *Luc.* 4. 2.

vous, Père éternel, et le Saint-Esprit, seul Dieu, vivez et régnez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

La profonde vénération qui est due à l'auguste mystère de l'Eucharistie, le soin que l'on doit avoir d'entendre la sainte Messe, d'approcher de la sainte Table, et de s'y préparer en sorte que l'on communie toujours dignement; c'est ce qu'il ne cessait point de répéter dans ses entretiens, dans ses instructions et dans ses lettres.

Comme la foi de la présence réelle est le principe du culte qui est dû à Jésus-Christ sous les symboles sacrés, il l'établissait ainsi, en s'adressant aux hérétiques qui la combattaient: « *Enfans des hommes, jusqu'à quand aurez-vous le cœur appesanti? Pourquoi aimez-vous la vanité de vos pensées, et cherchez-vous le mensonge* (1)? Pourquoi ne reconnaissez-vous pas la vérité, et ne croyez-vous pas au Fils de Dieu? Lui-même, le Très-Haut, nous assure que ce qui est consacré à l'Autel par les mains du Prêtre, est son très-saint Corps et son très-saint Sang, puisqu'il a dit: *Ceci est mon Corps: ceci est mon Sang, qui fait le Testament nouveau. Celui qui mange ma Chair et boit mon Sang, a la vie éternelle.* (2) Ce qu'il a dit, il le fait. Tous les (3) jours, du haut de son trône, il vient à nous sous de viles espèces; comme il s'est abaissé pour venir dans le sein de la Vierge. Tous les jours il descend du sein de son

(1) *Psalm.* 4. 3.

(2) *Matth.* 26. 26 *et* 28. — *Joan.* 6. 55.

(3) On disait donc tous les jours la Messe du temps de saint François; c'est ce qu'il faut observer contre l'abus que les hérétiques ont fait de la lettre qui va être rapportée.

Père sur l'autel, entre les mains du Prêtre. De même qu'il s'est montré aux saints Apôtres dans une véritable chair, ainsi se montre-t-il à nous dans le pain consacré. En le voyant des yeux du corps, ils le considéraient des yeux de la foi, et croyaient qu'il était leur Seigneur et leur Dieu : il faut aussi que, voyant sensiblement les espèces du pain et du vin, nous croyions fermement que c'est son très-saint Corps et son très-saint Sang, vivant et véritable. En cette manière il est toujours avec les fidèles, suivant ce qu'il dit : *Voilà* (1) *que je suis avec vous en tout temps, jusqu'à la consommation des siècles.* (2) Ceux qui ont vu Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST dans son humanité, et n'ont pas

---

(1) C'est un des sens que l'on peut donner à ce passage : car JÉSUS-CHRIST est en tout temps avec les fidèles par sa présence réelle dans le mystère de l'Eucharistie, puisque cet auguste Sacrement est conservé dans les tabernacles, et que Notre-Seigneur y demeure tant que les espèces subsistent ; comme l'a défini le Concile de Trente, frappant d'anathème ceux qui disent le contraire. *Sess.* 13. *can.* 4. Mais le sens littéral de ces paroles, *Je suis avec vous en tout temps jusqu'à la consommation des siècles,* c'est la promesse que JÉSUS-CHRIST fait de donner aux Apôtres et à leurs Successeurs, tous les secours dont ils auront besoin pour l'accomplissement de leur ministère, et d'être toujours le Chef invisible de l'Eglise ; ce qui établit sa perpétuité. Elle durera jusqu'à la fin du monde, et elle verra toutes les sectes hérétiques s'éteindre les unes après les autres. L'assistance continuelle de JÉSUS-CHRIST la rend aussi toujours infaillible dans ce qu'elle propose à croire, et dans ce qu'elle rejette. Enfin l'Eglise dispersée par toute la terre, a la même infaillibilité que l'Eglise assemblée dans un Concile, puisque sans cela, il ne serait pas vrai que JÉSUS-CHRIST, selon sa parole, fût toujours avec elle en tout temps, tous les jours, *omnibus diebus.* Voilà des vérités orthodoxes, auxquelles on ne peut opposer que des hérésies, et les détours artificieux qu'inspire l'esprit d'erreur.

(1) *Matth.* 28. 20.

cru qu'il fût le véritable Fils de Dieu, sont condamnés (1); et ceux qui, voyant le pain et le vin consacrés par un Prêtre, ne croient pas que ce soit véritablement le Corps et le Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sont condamnés (2) de même. »

On voit par ce raisonnement, que saint François savait combattre les hérésies, et défendre les vérités orthodoxes : car qu'y a-t-il de plus fort pour prouver le dogme de la présence réelle, que les paroles dont le Fils de Dieu s'est servi, en instituant le mystère de l'Eucharistie? Paroles claires et précises, rapportées par trois Evangélistes et par saint Paul, qui n'étaient susceptibles d'aucun sens figuré dans les circon-

---

(1) Ceux qui sont morts dans leur incrédulité, parce qu'elle était volontaire et criminelle. Saint Augustin dit que Jésus-Christ, dans ses actions et dans ses paroles, s'est toujours proposé de faire croire qu'il était Dieu et homme ; et à ce passage de saint Jean qu'il s'objecte, *Non poterant credere*, Ils ne pouvaient pas croire ; il répond : *Quare non poterant, si à me quæratur, citò respondeo, quia nolebant ; malam quippe eorum voluntatem prævidit Deus.* « Si l'on me demande pourquoi ils ne pouvaient pas croire, je réponds aussitôt, c'est parce qu'ils ne le voulaient pas, et Dieu avait prévu leur mauvaise volonté. » Le même saint Docteur dit, en parlant des hérétiques dans un autre endroit : *Multùm errant, quoniam superbi sunt ; et non possunt discere, quia nolunt credere.* « Ils tombent dans de grandes erreurs, parce qu'ils sont orgueilleux ; et ils ne peuvent point apprendre, parce qu'ils ne veulent pas croire. » Les hérétiques de ce temps-ci, sont tout semblables aux anciens. Joan. 12. 39. S. Aug. *Tract.* 28, *n.* 1. *et tract.* 53, *n.* 6. *in Joan.* De agon. Christ. *cap.* 15.

(2) Jésus-Christ dit : *Celui qui ne croit point est déjà condamné.* Quelle est la condamnation de ceux dont parle saint Paul, qui ayant reçu la foi, et en ayant fait profession, s'en sont écartés, en sont déchus, ont fait naufrage en ce qui regarde la foi, par l'amour de la nouveauté, par une opiniâtre résistance à l'autorité de l'Eglise? 1. Tim. 6. 10 *et* 21 ; *et cap.* 1. 19. *Joan.* 3. 18.

stances où il les a dites, et que l'Eglise, qui est conduite par son Esprit, a toujours entendues dans leur sens propre et naturel : c'est l'argument invincible que tous les controversistes ont employé contre les Sacramentaires, et qui ne devient que plus fort par leurs pitoyables réponses.

La vie du saint homme a fourni plusieurs exemples du zèle ardent et respectueux dont il était animé pour les temples, pour les autels, pour toutes les choses qui servent au saint Sacrifice de la Messe et au culte divin. Ne pouvant souffrir la mal-propreté des églises de la campagne, il prenait soin lui-même de les nettoyer; et de crainte que l'on n'y manquât de pain à chanter pour la Messe, il en faisait avec des fers brisés, travaillés fort artistement, qu'il portait dans les pauvres paroisses : quelques-uns de ces fers sont conservés religieusement dans le couvent de Grécio.

La révérence particulière qu'il portait aux Prêtres, se montre assez par les termes qu'il employait pour la marquer en toute occasion, et qui ont été rapportés : on y ajoutera seulement ce qu'il dit un jour : « Nous avons été appelés du Seigneur pour aider les Prélats et tout le Clergé de la sainte Eglise dans l'œuvre de la foi. C'est pourquoi nous sommes obligés de les aimer, et de leur faire tout l'honneur qu'il nous est possible. De plus, les Frères Mineurs ne portent le nom de Mineurs, qu'afin qu'ils soient tels en effet, et les plus humbles de tous les hommes. D'ailleurs dès le commencement de ma conversion, Dieu ayant inspiré à l'évêque d'Assise de me donner des conseils très-sages, et de m'encourager au service de JÉSUS-CHRIST ;

pour cette raison, et pour plusieurs autres fondées sur l'excellence de la dignité épiscopale, je veux aimer et révérer les Evêques, et les regarder comme mes Seigneurs; non-seulement eux, mais encore les Prêtres les plus pauvres. »

C'est ici le lieu de rapporter la fameuse lettre qu'il adressa aux Religieux de son Ordre, et singulièrement aux Prêtres; elle montrera encore mieux que tout le reste, sa profonde vénération pour le mystère de l'Eucharistie.

A tous les révérends et très-aimables Frères, le Ministre-général de l'Ordre des Mineurs, son seigneur et son maître, et tous les Ministres-généraux qui lui succéderont; tous les Provinciaux et Custodes; tous les Prêtres de cette Congrégation fraternelle, qui imitent l'humilité de JÉSUS-CHRIST; et tous ceux qui vivent dans la simplicité et dans l'obéissance, les premiers et les derniers : le frère François, homme vil et infirme, votre petit serviteur vous salue en celui qui nous a rachetés, et a lavé nos péchés dans son Sang (1), JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, dont le nom est le Très-Haut, Fils de Dieu, béni a jamais. Amen.

Écoutez-moi, vous tous qui êtes mes maîtres, mes enfans et mes frères. Ce que j'ai à vous dire

(1) *Apoc.* 1. 5. *et* 5. 9.

est d'ouvrir l'oreille de votre cœur à la voix du Fils de Dieu, et de lui obéir. Gardez de tout votre cœur ses commandemens, et pratiquez ses conseils dans un esprit de perfection. *Louez-le, parce qu'il est bon, et le glorifiez par vos œuvres.* (1) Le Seigneur notre Dieu se présente à nous comme à ses enfans : c'est pourquoi, mes frères, je vous conjure tous, avec le plus de charité que je puis, et en baisant vos pieds, de traiter avec toute sorte de révérence et d'honneur le Corps et le Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, *par lequel nous avons été réconciliés* (2) avec Dieu le Père tout-puissant, et *la paix a été établie, soit sur la terre, soit dans le Ciel.* (3) Je prie aussi par Notre-Seigneur, tous mes Frères qui sont Prêtres, aussi bien que ceux qui aspirent au Sacerdoce, et qui le recevront, que toutes les fois qu'ils voudront célébrer la Messe, ils le fassent avec pureté de conscience et d'une manière pure, qu'ils offrent le véritable (4) sacrifice du très-saint Corps et du très-saint Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ avec une profonde vénération, par de saints motifs, sans aucune vue d'intérêt, sans y être portés par la

---

(1) *Psalm.* 135. 1. — *Tob.* 13. 6.

(2) *Rom.* 5. 11. (3) *Coloss.* 1. 20.

(4) Ces paroles dites par saint François, il y a plus de cinq cents ans, étaient une condamnation anticipée de cette erreur : que la Messe *n'est qu'un Sacrifice commémoratif et représentatif, qu'une représentation* de celui de la Croix, et une *mémoire de l'immolation de* Jésus-Christ ; que Jésus-Christ *s'y offre simplement en image* ; que *ce n'est point sur la présence réelle qu'est fondée l'idée du sacrifice de l'Eucharistie* ; que *les Anglais pourraient reconnaître le même sacrifice que nous, dans la célébration de l'Eucharistie, quand même ils rejetteraient la réalité de la présence, etc.* Voyez la censure citée, page 201.

crainte de déplaire, ni par le désir de plaire à personne : mais que toute leur volonté se tourne uniquement, selon le secours que la grâce du Dieu tout-puissant leur donnera, vers ce même Dieu très-grand, à qui seul ils doivent désirer de plaire, parce que c'est lui seul qui (1) opère dans ce Sacrifice comme il lui plaît, suivant ce qu'il dit : *Faites ceci en mémoire de moi.* (2) Si quelqu'un en use autrement, il devient un traître et un Judas.

» Mes frères qui êtes Prêtres, souvenez-vous qu'il est écrit dans la Loi de Moïse, que, par l'ordre du Seigneur, les transgresseurs étaient mis à mort, quoiqu'ils n'eussent manqué qu'à des cérémonies extérieures. *Combien pensez-vous que mérite de plus rigoureux supplices celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu ; qui aura traité comme une chose immonde le Sang de l'alliance par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'esprit de la grâce* (3) ? Car un homme souillé traite avec mépris et foule aux

---

(1) Quoique les Prêtres consacrent à la Messe, il est vra cependant, que JÉSUS-CHRIST y opère seul, parce qu'il n'y a que la toute-puissance qui produise la merveille de la transsubstantiation a la parole du Prêtre, comme il s'y est engagé, en disant : *Faites ceci en mémoire de moi.* C'est une des preuves du sentiment de l'Ecole de Scot, qui soutient que les Sacremens sont les causes, non physiques, mais seulement morales et instrumentales de la grâce qu'ils produisent ; ce qui n'empêche pas qu'elles n'en soient les causes véritables, certaines et infaillibles. Cette opinion est fort suivie des Théologiens. *Voyez* M. Du Hamel, *Theol. tom.* 6. *De effect. Sacram.* M. Tournely. *De Sacram. in genere, quæst.* 3.

(2) *Luc.* 22. 19.

(3) *Exod.* 12. 15 *et* 19. — *Lev.* 7. 14. — *Num.* 9. 10. — *Hebr.* 10. 29.

pieds l'Agneau de Dieu, puisque, comme dit l'Apôtre, il le mange indignement, sans discerner ce saint Pain, qui est JÉSUS-CHRIST, d'avec les autres viandes, et qu'il le mêle avec d'indignes œuvres. (1) Cependant le Seigneur déclare par la bouche d'un Prophète, que celui *qui fait l'œuvre de Dieu négligemment* ou *avec tromperie* (2), *est maudit* (3); et c'est à cause des Prêtres qui ne veulent point s'appliquer sérieusement à considérer ces vérités, qu'il exerce sur nous ce jugement marqué ailleurs : *Je maudirai vos bénédictions.* (4)

» Écoutez-moi bien, mes Frères. Si l'on révère, comme il est juste, la bienheureuse Vierge Marie, parce qu'elle a porté le Fils de Dieu dans ses très-saintes entrailles; si saint Jean-Baptiste a tremblé en approchant de JÉSUS-CHRIST, et n'osait pas lui toucher le haut (5) de la tête pour le baptiser; si le sépulcre où il a été quelque temps, inspire tant de vénération : quelle justice, quelle sainteté, quel mérite

---

(1) 1. *Cor.* 11. 29.

(2) La Vulgate met *fraudulenter*, et les Septante *negligenter* : saint François marque l'un et l'autre; ce qui fait voir qu'il lisait la sainte Ecriture fort attentivement, et observait la différence des versions. Il veut dire, que celui qui communie indignement est un trompeur et un fourbe, qui outrage JÉSUS-CHRIST en lui témoignant de l'amour; comme Judas qui, avec un baiser, le livra : *Osculo filium hominis tradis?* Luc. 22. 48.

(3) *Jerem.* 48. 10.

(4) *Malach.* 2. 2.

(5) Saint Bernard dit aussi de saint Jean-Baptiste, qui baptisa Notre-Seigneur plongé dans l'eau, lui tenant la main sur la tête : *Fremit ille : quid mirum si fremit homo, nec audet attingere sanctum Dei verticem, caput adorandum Angelis, reverendum Potestatibus, tremendum Principatibus?* Serm. 1. in Epiph. n. 6.

doit avoir celui qui le touche de ses mains, non plus dans son état de mortalité, mais immortel et glorieux, tel *que les Anges souhaitent de le voir de plus en plus?* (1)

» Mes frères qui êtes Prêtres, considérez quelle est votre dignité, et soyez saints, parce que le Seigneur est saint. (2) Comme, en vous confiant ce mystère, il vous a honoré pardessus tous les autres, aimez-le aussi, respectez-le, honorez-le dans le même mystère. (3) Quand vous avez JÉSUS-CHRIST présent d'une manière si merveilleuse, s'il y a quelque autre chose dans le monde qui vous occupe, il faut avouer que c'est une grande misère et une déplorable faiblesse. Que tout l'homme soit dans l'étonnement, que tout le monde tremble, et que le Ciel se réjouisse lorsque le CHRIST, Fils du Dieu vivant, est sur l'autel entre les mains du Prêtre. O grandeur admirable! ô bonté surprenante! ô humble excellence! que le Souverain de l'univers, Dieu et Fils de Dieu, s'abaisse jusqu'à se cacher pour notre salut sous la faible espèce du pain. Faites réflexion, mes frères, sur l'abaissement d'un Dieu; répandez vos cœurs en sa présence, humiliez-vous à ses yeux afin qu'il vous élève: ne retenez rien en vous de vous-même, afin que celui qui se donne tout à vous, reçoive aussi de vous tout ce que vous (4) êtes.

---

(1) 1. *Petr.* 1. 12.

(2) *Levit.* 11. 44.

(3) On trouve les mêmes pensées dans les livres du Sacerdoce, et dans plusieurs Homélies de saint Chrysostôme. Il pouvait avoir lu ces ouvrages, et il était animé du même esprit que le saint Docteur.

(4) Saint Augustin dit, en ce sens, que celui qui appre-

» J'avertis aussi mes frères, et les exhorte en Notre-Seigneur, que dans les lieux où ils demeurent, l'on ne célèbre qu'une Messe chaque jour, et qu'elle soit célébrée selon le Rit de la sainte Eglise Romaine. S'il s'y trouve plusieurs Prêtres, qu'on ne laisse pas d'observer cela. Que par un amour de charité, l'un se contente d'entendre la Messe de l'autre, parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ remplit de sa grâce les présens et les absens qui en sont dignes. Quoiqu'il soit en plusieurs lieux, il est toujours le même, indivisible et impassible, et il opère selon son bon plaisir, seul vrai Dieu et Seigneur, avec le Père et le Saint-Esprit consolateur dans les siècles des siècles. Amen. »

Melancton (1) s'est servi du dernier article de cette (2) lettre pour autoriser son erreur sur les Messes particulières, qu'il prétendait être contraires à l'institution de Jésus-Christ. Les cardi-

---

che de la sainte Table, où il reçoit le Corps de Jésus-Christ, qui a donné sa vie pour nous, doit être disposé à donner aussi la sienne pour la foi et pour ses frères. *Tract.* 47. *in Joan. n.* 2.

(1) *Melanct. apol. conf. August. art. de Mis.* —— *Bellarm. de Missa. lib.* 2. *cap.* 9 *et* 10. — *Bona, de reb. liturg. lib.* 1. *cap.* 14.

(2) Eckius a nié que saint François en fût l'auteur. Le cardinal Bellarmin et Possevin en ont douté; mais tout son Ordre reconnaît qu'elle est de lui, et Vadingue en donne de bonnes preuves. D'autres ont pensé qu'il n'y parlait que de la Messe commune, nommée Conventuelle, ou de la Messe du Jeudi-saint, et quelques-uns se sont imaginé qu'il avait cru que, selon l'usage de l'Eglise Romaine, on ne devait dire qu'une Messe où il y avait plusieurs Prêtres : tout cela est faux et sans aucune apparence. Eckius, *in Enchirid.* Bellarm. *suprà.* Possev. *in Appar. sac.* Vad. *Not. in epist.* 12. *s. Franc.* Bona, *De reb. liturg. suprà.*

naux Bellarmin et Bona ont fait voir clairement que l'usage de ces Messes se trouve établi dès le commencement de l'Eglise ; et les propres termes de la lettre montrent que saint François était fort éloigné de le juger mauvais. Il dit : *J'avertis et j'exhorte que l'on ne celèbre qu'une Messe.* S'il avait pensé que d'en célébrer plusieurs c'était agir contre l'intention que JÉSUS-CHRIST a eue en instituant le mystère, il aurait dû dire : Je commande que l'on n'en célèbre qu'une, et je défends d'en célébrer plusieurs ; et sans doute il l'aurait dit, lui qui était si soigneux de se conformer en toutes choses à l'Evangile, et qui, en qualité d'Instituteur et de Général de son Ordre, avait droit de commander et de défendre. D'ailleurs il savait bien que ses Frères qui étaient Prêtres avaient, comme les autres, la liberté de dire la Messe quand ils voulaient, puisqu'il s'exprime ainsi dans la même lettre : *Toutes les fois qu'ils voudront dire la Messe, qu'ils la disent avec pureté de conscience.* Ce n'était donc qu'un conseil qu'il leur donnait de n'user pas de cette liberté, pour les raisons que l'on marquera bientôt. Enfin, on a vu dans sa Vie, que lorsqu'il était malade, il faisait dire la Messe dans sa chambre, preuve qu'il ne croyait pas que cet usage fût contraire à l'intention de JÉSUS-CHRIST ; et il n'avait garde de le croire, puisque de l'aveu des hérétiques et des critiques, c'était un usage communément suivi dans son siècle : il avait une foi trop pure et trop ferme, pour qu'il lui vînt seulement en pensée, que la sainte Eglise Romaine pût rien faire et rien approuver qui allât contre l'intention de Notre-Seigneur. Ainsi, c'est calomnieuse-

ment que les sectaires l'ont cité ; sa lettre (1) seule les convainc de faux.

Un auteur de ces derniers temps l'a rapportée (2) comme un reste de l'ancienne discipline de l'Église, selon laquelle il prétend que l'on ne célébrait point de Messes particulières dans les premiers siècles. Mais, 1.° Il n'y a pas un seul terme dans la lettre de saint François qui puisse seulement faire soupçonner qu'il ait eu en vue de rappeler l'ancienne discipline. 2.° Les Docteurs catholiques ont prouvé contre les hérétiques des derniers siècles, que l'usage des Messes particulières est de la plus haute antiquité, et jamais l'Eglise n'a fait aucun réglement pour empêcher qu'on n'en célébrât. 3.° Que ces Messes aient été célébrées plus ou moins fréquemment en divers endroits dans les premiers siècles, il est toujours vrai, et l'auteur le reconnaît, que l'usage en est très-louable et très-saint, qu'il est approuvé de l'Eglise, et que les Prêtres peuvent célébrer tous les jours, pourvu que ce soit avec des intentions pures et de saintes disposi-

(1) Les inquisiteurs d'Espagne ne devoient donc pas y mettre cette note, *Cautè lege*, dans le Catalogue des livres qu'il faut lire avec précaution, donné en 1612, et il ne fallait pas que Vadingue approuvât cette note, ni l'usage qu'on en a fait dans quelques éditions de la Bibliothèque des Pères. Tout ce qu'on aurait pu observer, c'est que les hérétiques en avaient abusé sans fondement. Vadingue, *suprà*.

(2) C'est dans un petit ouvrage d'un auteur anonyme, mais très-connu, intitulé : *Lettre sur l'ancienne discipline de l'Eglise, touchant la célébration de la Messe, qui peut servir de supplément au nouveau Traité des dispositions pour les saints Mystères.* L'auteur de ce Traité, l'est aussi de celui *de la Prière publique*, et ne s'est fait que trop connaître. La lettre fut imprimée en 1708, à Paris, chez d'Amonneville.

tions. Après cela, de quelle utilité son (1) livre peut-il être ?

Il faut examiner maintenant par quel motif le saint Patriarche a exhorté ses Frères à ne dire qu'une Messe chaque jour dans les maisons de son Ordre.

Quelques-uns pensent que, comme il avait un très-grand attrait pour la vie solitaire, la plupart de ses maisons étant alors dans des lieux écartés; il souhaitait que les gens du monde n'y vinssent pas fréquemment; et que, pour ne les y point attirer par le nombre des Messes, il avertissait les Frères de n'en dire qu'une tous les jours. Autrefois, dans les monastères, on appréhendait si fort de troubler le repos des serviteurs de Dieu, que le pape saint Grégoire (2), conformément à Pélage, son prédécesseur, défendit que les Evêques y célébrassent solennellement; et dans le Concile de Latran, sous Calixte II, il fut défendu aux Abbés et aux Moines de célébrer publiquement la Messe, c'est-à-dire, d'admettre les séculiers dans leurs églises

---

(1) Il conteste en critique outré les faits que les Docteurs Catholiques allèguent, pour prouver l'ancien usage de célébrer des Messes particulières, et par-là il autorise les hérétiques. Il favorise aussi l'indolence et l'indévotion des Prêtres, qui passent des années entières sans dire la Messe, sans se mettre en état de la pouvoir dire; et il donne lieu à des esprits irréligieux de censurer la conduite présente de l'Eglise, comme si elle n'était pas également sage dans tous les siècles. La lettre contient encore d'autres choses hardies, indiscrètes, contraires à la piété, capables de scandaliser les fidèles. Quand on veut écrire sur ces matières, il faudrait que ce fût en latin, d'une manière fort circonspecte, et avec un esprit catholique.

(2) *S. Greg. Regist. lib. Epist.* 46. *et in not. edit. nov. Concil. Later.* 1. *can.* 17. *Bona, de reb. lit. lib.* 1. *cap.* 13 *et* 18.

lorsqu'ils la célèbrent. Saint François pouvait avoir intention de tenir ses Frères dans le recueillement par le même moyen.

Cependant sa lettre fait voir qu'il avait un autre motif. Eclairé des plus vives lumières de la foi et de l'intelligence que le Saint-Esprit donne aux ames pures, il considérait la grandeur et l'excellence du mystère de l'Eucharistie. JÉSUS-CHRIST, le Fils du Dieu vivant, qui vient se mettre à l'autel entre les mains du Prêtre sous de viles espèces le frappait d'un tel étonnement, qu'il ne lui était possible de s'exprimer que par des transports et des exclamations. Il se représentait la sublime dignité des Prêtres, l'honneur qu'ils ont préférablement aux Anges, l'éminente sainteté que demande leur caractère, l'énormité du crime de célébrer en mauvais état, et l'horreur du supplice qu'il mérite. Plein de ces idées, il faisait connaître aux Prêtres de son Ordre, qu'ils devaient s'anéantir à la vue de l'abaissement du Fils de Dieu dans le sacrifice de la Messe, répandre leur cœur en sa présence, et par retour de ce qu'il se donne tout à eux, se donner si parfaitement à lui, qu'en eux-mêmes ils ne retinssent rien d'eux-mêmes. Tout de suite il ajoute : *J'avertis aussi mes Frères, et les exhorte, que, dans les lieux où ils demeurent, l'on ne célèbre qu'une Messe chaque jour... s'il s'y trouve plusieurs Prêtres, qu'on ne laisse pas d'observer cela ; que, par amour de charité, l'un se contente d'entendre la Messe de l'autre.* Il est évident que cet avertissement et cette exhortation venaient de la crainte qu'il avait que la fragilité humaine ne les empêchât d'être tous les jours aussi saintement disposés qu'il le souhaitait pour dire la Messe.

On peut dire encore, qu'il leur inspirait des sentimens conformes à l'humilité qui l'avait éloigné du Sacerdoce. Marc (1) de Lisbonne rapporte qu'étant fort sollicité de recevoir la Prêtrise, il se mit en oraison pour consulter le Seigneur; qu'un Ange lui apparut, tenant un vase plein d'une liqueur très-claire, et lui dit : *Regarde, François ; celui qui veut administrer le très-saint Sacrement, doit être aussi pur que cette liqueur.* Sur quoi l'humble serviteur de Dieu prit la résolution de demeurer toujours Diacre. Dans le même mouvement, il portait ses Frères qui étaient honorés du Sacerdoce, à s'humilier au moins dans l'exercice de ce saint ministère; et à reconnaître leur propre indignité, en ne disant pas la Messe tous les jours comme ils le pouvaient.

Or, il y a quatre choses à observer dans sa lettre pour la bien entendre, et pour n'en pas tirer des conséquences contraires à son intention.

I. De ce qu'il exhorte ses Frères à ne pas célébrer tous les jours, on ne doit pas conclure qu'il leur inspire de ne célébrer que rarement. Il y avait alors peu de Prêtres dans son Ordre, le nombre en était petit dans chaque maison, et il voulait que tous les jours on y dît la Messe alternativement; par conséquent aucun d'eux ne pouvait être que peu de jours sans la dire. Ainsi ceux qui la disent rarement ne peuvent s'autoriser de la doctrine de saint François. Le Concile de Trente ne leur est pas plus favorable : il or-

(1) Au livre premier des Chroniques des Frères Mineurs, chapitre 52. Vadingue ne rapporte point ce fait, ou par inadvertance, ou pour ne l'avoir pas trouvé dans les manuscrits qu'il a vus.

donne aux évêques d'avoir soin que les Prêtres qui n'ont point charge d'ames, célèbrent la Messe au moins les dimanches et les fêtes solennelles. (1) L'ancienne Eglise ne saurait non plus justifier leur conduite; car les Prêtres qui ne disaient point la Messe en particulier, assistaient à celle de l'Evêque, et communiaient de sa main: ceux-ci au contraire ne s'éloignent pas moins de la sainte Table, que du saint Autel; cependant ils savent que cet éloignement a été blâmé par les saints Pères, qui ont toujours porté les fidèles à la fréquente communion; que JÉSUS-CHRIST nous a donné son Corps pour être la nourriture ordinaire de nos ames; que les premieux Chrétiens la recevaient tous les jours; qu'à la fin du quatrième siècle c'était encore l'usage à Rome, en Espagne, en Afrique, au rapport de saint Jérôme et de saint Augustin (2); que l'Eglise, dans le Concile de Trente, conjure ses enfans, par les entrailles de la miséricorde de Dieu, d'avoir assez de piété pour être en état de recevoir fréquemment le pain du Ciel, et qu'elle souhaiterait qu'à chaque Messe, tous ceux qui y assisteraient communiassent non-seulement spirituellement et par un sentiment intérieur de dévotion, mais aussi par la réception sacramentelle de l'Eucharistie, afin qu'ils participassent plus abondamment au fruit de ce saint Sacrifice. La maxime de ne communier que rarement ne vient que d'un principe d'erreur qui tend à abolir l'usage des Sacre-

---

(1) *Conc. Trid. sess.* 23. *cap.* 14.

(2) *S. Hier. Epist. ad Pammach. pro libris suis, et Epist. ad Lucin. S. August. Epist.* 54. *aliàs* 118. *ad Januar. et lib.* 2. *de serm. Dom. in monte. cap.* 7. *Conc. Trid. sess.* 13, *cap.* 6. *et sess.* 23. *cap.* 6.

mens; ou d'un extrême attachement au péché, qui fait mépriser la viande céleste; ou d'un état de tiédeur et de nonchalance, qui en donne du dégoût.

II. On ne peut douter que saint François n'eût pour la communion les mêmes sentimens de révérence, de crainte et d'humilité qu'il inspirait à ses Frères pour le sacrifice de la Messe. L'amour néanmoins l'emportait dans son cœur: saint Bonaventure dit qu'il communiait souvent (1), et l'on a vu dans ses lettres, qu'il exhortait tout le monde à recevoir le Corps de Notre-Seigneur. Il aurait donc approuvé que, par un désir ardent de s'unir à JÉSUS-CHRIST, ses Frères célébrassent fréquemment, et même tous les jours. Saint Augustin, parlant de deux hommes (2), dont l'un, pour honorer JÉSUS-CHRIST dans le Sacrement, n'osait passer un seul jour sans communier, et l'autre, par le même motif, n'osait communier tous les jours; décide que tous les deux l'honoraient: le premier comme Zachée, qui courait avec joie à sa maison pour l'y recevoir; le second comme le Centenier, qui, par humilité, ne se sentait pas digne de le recevoir dans la sienne: on voit bien que ce n'était pas sur l'usage rare ou fréquent, mais sur le plus ou le moins fréquent que tombait son approbation. Saint Thomas (3), qui pense de même, ne laisse pas de juger que l'amour qui fait approcher du Sacrement, est préférable à la crainte qui en retire, parce que toute la sainte Ecriture nous excite à aimer: c'était aussi le

(1) *S. Bonav. Leg. s. Fr. cap. 9.*
(2) *S. August. suprà, Epist. 54.*
(3) 3a *Part. quæst. 80. art. 10. ad tertium.*

sentiment de saint Augustin (1), puisqu'il dit au même endroit, que le Corps du Seigneur est un remède dont on doit user chaque jour, quand on n'en est pas indigne ; et ailleurs, s'adressant aux nouveaux baptisés : Vous devez savoir ce que vous avez reçu, ce que vous recevrez, et ce qu'il faut que vous receviez tous les jours. Ce pain que vous voyez sur l'autel, qui est consacré par la parole (2) de Dieu, c'est le Corps du JÉSUS-CHRIST.

Sur ce principe, l'idée de la grandeur du mystère et la vue de notre bassesse, peuvent quelquefois empêcher un Prêtre de célébrer, et un fidèle de communier ; mais l'amour doit leur donner bientôt la confiance de le faire. Le propre de ceux qui aiment avec ardeur, dit saint Chrysostôme (3), c'est de ne vouloir être qu'un avec ce qu'ils aiment. JÉSUS-CHRIST voulant nous témoigner l'excès de l'amour qu'il a pour nous, a uni son corps avec nous si étroitement, que nous ne sommes plus qu'un avec lui, de même que les membres ne font plus qu'un seul corps étant joints avec la tête. Après avoir reçu des marques d'un si grand amour, continue le saint

---

(1) *S. August. serm. 227. ed. nov.*

(2) Il faut remarquer qu'il n'attribue la consécration qu'à la parole divine, et non à la prière ou invocation. Ce n'est pas que la prière ou invocation ne se fasse au sacrifice de la Messe, pour demander à Dieu l'admirable changement qui s'y fait ; et en ce sens on a pu dire qu'elle contribue à la consécration : mais il ne s'ensuit pas de là, qu'elle l'opère effectivement, ni qu'elle soit une partie essentielle de la forme qui consacre. Les passages des saints Pères sont trop formels là-dessus ; ils déclarent que le pain ne devient le Corps de JÉSUS-CHRIST, que par les paroles mêmes de JÉSUS-CHRIST, que le Prêtre prononce.

(3) *S. Chrys. Homil. 45. in Joan.*

Docteur (1), ne demeurons pas dans l'insensibilité, venons à la Table sacrée avec joie, avec empressement, avec plus d'avidité que les petits enfans n'en ont pour se jeter au sein de leurs nourrices; et que la plus sensible de nos douleurs soit d'être privés de cette nourriture céleste. Ceux qui s'en privent long-temps, sans que cette privation leur cause aucune douleur et excite en eux aucun désir, ceux-là ne répondent donc point à l'amour que JÉSUS-CHRIST leur témoigne : ils ne l'aiment point, puisqu'ils ne veulent point s'unir avec lui ; et en refusant ainsi de le recevoir, ils ne l'honorent point; car c'est à ce mystère d'amour que peut bien s'appliquer cette parole de saint Augustin : *Nec colitur ille nisi amando* (2); On ne l'honore qu'en l'aimant ; il ne se tient honoré que par l'amour.

III. Lorsque saint François conseillait à ses Frères de ne célébrer qu'une Messe chaque jour dans les maisons de son Ordre, elles étaient la plupart en des lieux écartés, où le peuple ne venait guères. Maintenant elles sont presque toutes dans les villes, où les Frères Mineurs ont été appelés pour le service du prochain, qui demande que l'on y dise plusieurs Messes. Le Concile de Trente veut que les Prêtres qui ont charge d'ames, célèbrent aussi souvent qu'il sera nécessaire pour satisfaire à leurs obligations. (3) C'est par cet endroit-là que des Religieux destinés à secourir les Pasteurs, se trouvent engagés à célébrer fréquemment. Leur

---

(1) *S. Chrys. Homil.* 83. *in Matth.*

(2) *S. Aug. Epist.* 140. *ad Honor. aliàs* 120. *cap.* 18.

(3) *Conc. Trid. sess.* 23. *cap.* 14.

saint Patriarche, qui avait un si grand zèle du salut des ames, ainsi qu'on l'a vu et qu'on le verra encore, aurait sans doute consenti que, pour l'édification publique, ils suivissent cet usage; il aurait même recommandé que l'on s'y conformât dans les temps à venir, s'il avait prévu que des hérétiques le condamneraient comme étant contraires à l'intention de JÉSUS-CHRIST, et que d'autres s'efforceraient d'ôter aux fidèles la consolation d'entendre la Messe et de communier. Sa foi, qui était si pure et si vive, n'aurait pu souffrir que l'erreur se prévalût d'un conseil qu'il donnait par un principe de piété dans le sein de l'Eglise catholique. Mais si le bien spirituel du prochain est un motif qui peut engager les Frères Mineurs à dire la Messe souvent, et même tous les jours; cet engagement doit les porter à se remettre devant les yeux la lettre de saint François, et à vivre aussi purement qu'il le marque; en sorte que, dans l'auguste Sacrifice, ils joignent la révérence à l'amour, qu'ils ne célèbrent jamais qu'avec ferveur et avec fruit, et que pour eux une Messe serve de préparation à l'autre. Si quelquefois ils se trouvent moins disposés à cette grande action, c'est alors qu'ils doivent suivre au pied de la lettre le conseil de leur Père, et s'abstenir de célébrer, pour se purifier par la pénitence, et se mettre en état de retourner promptement à l'Autel avec plus d'amour, plus de désir, et plus de fidélité.

IV. Saint François souhaitait que ses Frères qui étaient Prêtres, fussent purs et saints, qu'ils célébrassent avec une grande pureté, qu'ils répandissent leur cœur en présence du Fils de Dieu, et qu'ils se donnassent entièrement à lui,

sans rien retenir d'eux-mêmes. Saint Chrysostôme dit (1) : qu'il n'y a point de pureté et de sainteté plus grande que celle qui doit être dans l'ame d'un Prêtre, quand il offre le redoutable sacrifice ; qu'il doit en avoir autant que s'il était au Ciel parmi les Puissances célestes ; et parlant de la Communion, il s'écrie : Qui donc doit être plus pur que celui qui est fait participant d'un tel Sacrifice ? Quel rayon du soleil ne doit point céder en splendeur à sa main, à sa bouche, à sa langue ? Saint Augustin (2) craignait le sacerdoce : il trouvait très-difficile d'en bien remplir les fonctions, il pleurait pendant qu'on l'ordonnait, il disait que la sainteté est le caractère propre des Prêtres ; et pour la Communion, il adressait ces paroles aux Fidèles : Prenez bien garde, mes Frères, à ce que vous faites, mangez spirituellement ce pain céleste : apportez l'innocence au saint Autel où vous le recevez.

Dans le dernier siècle, des gens artificieux, dont la mauvaise doctrine exerce encore la patience de l'Eglise, ont prétendu (3) que ces su-

(1) *S. Chrys. de sacerd. lib.* 3, *n.* 4. *et lib.* 6, *n.* 4. *Id. Homil.* 83. *in Matth.*

(2) *S. August. epist.* 21. *aliàs* 148. *Id. tract* 26. *in Joan.*

(3) Le fameux livre *De la fréquente Communion*, n'a été fait que pour éloigner les fidèles de la Communion, sous le spécieux prétexte de n'avoir pas la perfection que l'auteur prétend avoir été demandée par les saints Pères, comme une disposition nécessairement requise. Outre ce sentiment, qui est faux et dangereux, il avance cette proposition : *Saint Pierre et saint Paul sont deux chefs de l'Eglise qui n'en sont qu'un* ; que le pape Innocent X déclara hérétique, le 24 Janvier 1647, avec défense de lire les livres où elle se trouve ; et le pape Alexandre VIII condamna, le 7 Décembre 1690, plusieurs autres articles qui sont dans le même livre. Les fidèles ne doivent pas chercher à s'instruire sur la Commu-

blimes dispositions étaient absolument nécessaires, et qu'il fallait s'abstenir de célébrer et de communier, jusqu'à ce qu'on eût acquis la perfection qu'elles marquent. Ils se couvraient du spécieux prétexte de travailler à l'acquérir par la pénitence ; mais c'était comme ceux dont saint Ambroise dit (1), que leur pénitence consistait à s'abstenir des divins mystères ; qu'en cela, ils exerçaient sur eux-mêmes un châtiment trop sévère et une espèce de cruauté ; qu'ils s'imposaient, pour pénitence, la privation d'un remède nécesaire à la guérison du mal ; qu'ils n'en avaient point de douleur, que cependant ils auraient dû en avoir, puisque cette peine les privait de la grâce céleste.

Tout le monde sait que l'Eglise enseigne (2), que nulle personne, se sentant la conscience chargée d'un péché mortel, quelque contrition qu'il lui semble en avoir, ne doit point s'approcher de l'Eucharistie, sans avoir fait précéder la confession sacramentelle : en user autrement, ce serait, comme dit saint Paul (3), être coupable de crime contre le Corps et le Sang de JÉSUS-CHRIST ; ce serait manger sa condamnation, faute de discerner le Corps du Seigneur :

---

nion dans ces sources empoisonnées, mais qu'ils lisent les livres orthodoxes qui en traitent ; surtout les sermons de deux illustres prédicateurs : ceux du P. Bourdaloue, pour le premier Jeudi de Carême, le jour des Rameaux, le Dimanche dans l'octave du saint Sacrement, et le 23 Dimanche d'après la Pentecôte ; ceux du P. La Rue, pour le Dimanche des Rameaux, le Mardi de la semaine sainte, la seconde fête de Pâque. C'est là qu'ils apprendront la saine doctrine sur la Communion digne et fréquente.

(1) *S. Ambr. de pœnit. lib. 2. cap. 9.*

(2) *Conc. Trid. sess. 13. cap. 7.*

(3) 1. *Cor.* 11. 27 *et* 29.

il faut être en état de grâce pour le recevoir dignement. On sait aussi que tous les pécheurs ne ressemblent pas à l'Enfant prodigue; qu'aux premières marques de pénitence, ils ne doivent pas tous être admis à la sainte Table; qu'après de certains crimes, après un attachement habituel au péché, un Ministre fidèle doit prudemment, et selon l'esprit de l'Eglise, avoir de bonnes preuves de la sincérité du pénitent, avant que de lui permettre la Communion, avant même que de lui donner l'absolution. Saint Ambroise (1) dit des faux pénitens qui demandent l'absolution pour aller communier aussitôt, qu'ils ne sont pas déliés, et qu'ils lient le Prêtre; qu'ils ne déchargent pas leur conscience, et qu'ils chargent la sienne, parce qu'il lui est défendu de donner aux chiens ce qui est saint. (2) Si une personne communie fréquemment, et qu'elle en tire peu de fruit, qu'elle soit tiède et lâche, qu'elle ne veuille point s'appliquer à éviter les péchés véniels, surtout les plus considérables et les plus dangereux; il est encore vrai qu'un sage directeur doit interrompre le cours de ses Communions, en lui inspirant des sentimens de pénitence et de ferveur, avec un saint désir de pouvoir au plus tôt faire un usage salutaire du Pain de vie. Enfin les maîtres de la vie spirituelle approuvent qu'on s'abstienne quelquefois de communier, en punition de quelques fautes légères, pour affermir sa fragilité par une plus vive componction, ainsi que plusieurs Saints l'ont pratiqué, pourvu que, par amour et avec confiance, l'on se hâte de reve-

---

(1) *S. Ambr. de pœnit. lib. 2. cap. 9.*

(2) *Matth. 7. 6.*

venir à la divine nourriture, que saint Ambroise et saint Augustin (1) ont nommée le remède aux fautes ordinaires, et qui est le plus efficace moyen d'acquérir la perfection.

Toutes ces maximes se trouvent fondées sur la doctrine des saints Pères. Mais que pour recevoir le corps de JÉSUS-CHRIST, il faille avoir acquis la perfection, et s'en abstenir tant qu'on n'est pas parfait, c'est ce qu'ils n'ont jamais enseigné. Quand ils disaient d'apporter l'innocence à l'Autel, et de venir à la sainte Table avec une pureté angélique, avec une sainteté plus brillante que les rayons du soleil, ils imitaient la conduite de Dieu dans le commandement qu'il nous fait de l'aimer de tout notre cœur, de toute notre ame, de toutes nos forces, de tout notre esprit. (2) Le fond de faiblesse qui est en nous, dit saint Augustin (3), nous empêche de l'aimer en cette vie avec toute la perfection qui est renfermée dans ces paroles; nous ne l'aimerons de cette sorte que dans l'autre vie, lorsque nous le verrons face à face. Il ne laisse pas néanmoins de nous en faire dès à présent un précepte, et c'est pour nous montrer le terme de la carrière qu'il nous ouvre, où il veut que par la foi, l'espérance, les désirs, la prière, les bonnes œuvres, nous courions sans nous arrêter, jusqu'à ce que nous arrivions à la plénitude et à la consommation du divin amour.

De même les saints Pères demandaient pour

---

(1) *S. Ambr. de Sacram. lib. 4. cap. 6. et lib. 5. cap. 4. — S. August. epist. 54. suprà.*

(2) *Luc.* 10. 27. (3) *S. August. de spir. et litt. cap.* 36. *et de perfect. justit. cap.* 8

offrir le saint Sacrifice de la Messe et pour y participer, les dispositions les plus parfaites et les plus sublimes, afin que l'on se formât des saints Mystères, une aussi haute idée qu'ils en avaient, et que l'on travaillât sans cesse à se purifier, à se perfectionner, à se sanctifier, pour s'en approcher toujours plus dignement. Il n'est pas possible de donner un autre sens à leurs paroles; car ils exhortaient tout le monde à communier fréquemment, même tous les jours, et ils savaient bien que la fragilité humaine ne permet pas d'espérer en tout temps ces dispositions éminentes, où l'on s'estimerait heureux de se trouver après avoir communié toute sa vie; outre qu'elles ne peuvent venir que du fréquent usage de la Communion. C'est aussi de cette manière qu'il faut entendre ce que l'Ange dit à saint François, en lui représentant la pureté des Prêtres sous le symbole d'une liqueur très-claire, et ce que le Saint disait à ceux de son Ordre : *Ne retenez rien en vous de vous-même, afin que celui qui se donne tout à vous, reçoive aussi de vous tout ce que vous êtes.*

Le grand amour qu'il avait pour JÉSUS-CHRIST, et pour le Sacrement qui contient son Corps, son Sang, son Ame et sa Divinité, lui donnait pour sa sainte Mère un zèle et une tendresse de dévotion, que saint Bonaventure dit qu'on ne peut exprimer. Il se mit, lui et son Ordre, sous la protection de cette bienheureuse Mère de Dieu, qu'il prit pour Avocate; et en elle, après JÉSUS-CHRIST, était sa principale confiance : *Car*, disait-il, *c'est elle qui a rendu ce Dieu de Majesté notre frère : par elle nous avons obtenu* (1) *miséricorde.* Il faisait, comme

(1) S. Cyrille, au Concile d'Ephèse, et les autres saints

on l'a remarqué, un carême de six semaines en l'honneur de sa glorieuse Assomption, et il le passait avec de très-grands sentimens de piété. Voici les éloges et les prières qu'il lui adressait ordinairement :

« Je vous salue, Marie, Mère de Dieu, toujours Vierge, Dame et Reine très-sainte, en qui est et a été toute la (1) plénitude de la grâce, et toute sorte de biens. Entre les femmes il n'en

---

Pères, attribuent à Marie l'ouvrage et les fruits de notre Rédemption, en ce sens qui est bien entendu des fidèles: qu'étant Mère de JÉSUS-CHRIST, Notre-Seigneur et notre Dieu, elle a donné au monde celui par qui nous avons tous été rachetés, et en qui nous sommes justifiés. Homil. S. Cyrilli, *in Nestor. Conc. Ephes. part.* 2. *pag.* 583. *edit. Labb.*

(1) Saint Thomas dit, que la sainte Vierge a eu la plénitude de la grâce, en ce qu'elle a reçu toutes les grâces qui étaient proportionnées à la dignité de Mère de Dieu ; et il enseigne que cette dignité est en quelque manière infinie, parce qu'elle forme une très-intime union avec JÉSUS-CHRIST qui est Dieu, d'où il conclut que Marie a été plus remplie de grâce, que tous les Anges et les hommes, selon ces paroles de saint Pierre Chrysologue : *Singulis gratia se est largita per partes, Mariæ verò simul se totam dedit gratiæ plenitudo.* De là n'infère-t-on pas légitimement, que la sainte Vierge a eu aussi la grâce d'être préservée du péché originel? Ce n'est pas le seul principe de saint Thomas, dont on tire également bien la même conséquence. Elle suit encore de ce que dit saint Augustin : « Nous savons que Marie a reçu d'autant plus de grâces pour triompher entièrement du péché, que c'est elle qui a mérité de concevoir et d'enfanter celui que la foi nous assure avoir été exempt de tout péché, et absolument incapable d'avoir rien de commun avec le péché. » N'est-ce pas aussi ce que fait entendre naturellement cette forte expression de saint Anselme : « Il convenait que la bienheureuse Vierge, qui devait avoir le même Fils que le Père éternel, fût pure d'une telle pureté, que l'on ne pût, au-dessous de celle de Dieu, en concevoir une plus grande ? » Saint Thomas, 3*á. Part. quæst.* 27. *art.* 5. *et* 1*á. Part. quæst.* 25. *art.* 6. *ad quartum.* S. Petr. Chrysol. *Serm.* 143, *de Annunt.* S. Aug. *de nat. et grat. cap.* 36. S. Anselm. *de Concept. Virg. cap.* 18.

est point née de semblable (1) à vous : vous êtes la fille et la servante du Père céleste, le grand Roi : il vous a choisie pour être la Mère de son Fils bien-aimé ; et vous êtes l'Epouse du Saint-Esprit consolateur. Je vous salue, vous, le Palais, le Temple, et la Mère de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST ; j'honore toutes les vertus dont vous êtes remplie. Vous qui avez autant de douceur que de beauté, priez votre très-cher Fils, conjurez-le par sa très-grande clémence, par la vertu de sa très-sainte incarnation et de sa très-douloureuse mort, de nous pardonner nos péchés. Ainsi soit-il. »

Les liens indissolubles de l'amour spirituel, dit encore le saint Docteur que l'on a cité, unissaient François aux hiérarchies des Anges, à cause du feu merveilleux qui les abîme en Dieu, et dont ils embrasent les élus. Le zèle ardent qu'il avait du salut des ames l'attachait intimement à l'archange saint Michel, parce que son emploi est de les présenter au trône de la Majesté divine. C'était pour honorer ces Esprits bienheureux, qu'il faisait tous les ans avant la fête de Saint-Michel, un carême de quarante jours, joignant au jeûne l'exercice continuel de l'oraison. Il s'en était prescrit un autre pour se

(1) Saint Bernard dit aussi qu'il y a une chose en laquelle la sainte Vierge Marie n'a point eu et n'aura jamais son semblable ; c'est qu'elle a la joie de la maternité avec l'honneur de la virginité. C'est là le privilége de Marie, qui ne sera point donné à d'autres : il lui est particulier, mais en même temps il est ineffable. Le même Saint ajoute, que toutes les vertus qui paraissent lui être communes avec d'autres, lui sont encore tout-à-fait particulières, en ce qu'elles sont incomparablement plus parfaites que celles des autres. *Serm. 4. de Assumpt.*

préparer à la fête de tous les Saints, qui lui paraissaient, suivant l'expression d'Ezéchiel, des pierres étincelantes comme le feu, dont le seul souvenir (1) l'excitait à aimer Dieu plus ardemment. Le grand amour que tous les Apôtres ont eu pour JESUS-CHRIST, le portait à les révérer avec une singulière dévotion, principalement saint Pierre et saint Paul, en l'honneur desquels il jeûnait depuis la Pentecôte jusqu'à leur fête.

Il est bon d'observer ici que ce grand Saint, qui était élevé à un sublime degré d'oraison, ne laissait pas d'avoir ses pratiques extérieures de piété avec le commun des fidèles. Cela peut servir de préservatif contre l'illusion qui ferait croire qu'elles ne conviennent pas à la spiritualité, et que les mystiques doivent les abandonner toutes pour ne vaquer qu'à la contemplation. Son cœur était si plein et si pénétré de cette piété véritable et sincère dont la charité est l'ame, qu'elle paraissait avoir sur sa personne un empire absolu. Elle l'unissait sans cesse à Dieu, aux amis de Dieu, à toutes les choses saintes; mais comme l'Apôtre dit qu'elle sert à tout (2), elle lui donnait aussi un fond de bonté, un esprit de douceur, de condescendance, et de zèle pour se communiquer au prochain.

---

(1) Saint Bernard parlait en ces termes du souvenir des Saints : « Je vous avoue, mes frères, que ce souvenir excite en moi trois sortes de désirs très-ardens : celui de leur société, celui de leur béatitude, et celui de leurs suffrages. » *Serm. 5. in fest. omn. Sanct. n. 5.* De pareils désirs portent à imiter leurs vertus, attirent leur protection, rendent dignes d'être en leur compagnie, et de participer à leur bonheur.

(2) 1. *Tim.* 4. 8.

Tous les hommes lui étaient chers, parce qu'il considérait en eux la même nature et la même grâce, l'image du Créateur, et le Sang du Rédemptenr. S'il n'avait pas pris soin du salut des ames que Jésus-Christ a rachetées, il n'aurait pas cru être du nombre de ses amis. *Rien*, disait-il, *n'est préférable au salut des ames ;* et il en donnait plusieurs raisons : surtout, que pour elles le Fils unique de Dieu a daigné être attaché sur la Croix. C'était aussi pour elles qu'il agissait et qu'il vivait; pour elles il combattait en quelque sorte contre la justice de Dieu dans l'oraison, et sollicitait puissamment sa miséricorde : pour elles il se privait souvent des douceurs de la vie contemplative ; il entreprenait des voyages, il prêchait de toutes parts, il s'exposait au martyre, et leur édification était un de ses motifs pour pratiquer la vertu. Bien que sa chair innocente, déjà parfaitement soumise à l'esprit, n'eût besoin d'être châtiée pour aucune faute, il ne laissait pas de la charger de macérations, afin d'édifier le prochain. *Je suis envoyé pour donner cet exemple* (1), répondit-il, lorsqu'on lui reprochait d'être trop austère : *si je n'avais pas la charité de le donner, je profiterais peu aux autres, et point du tout à moi-même, quand même je parlerais les langues que savent les hommes et les Anges.*

Voyant qu'une multitude de personnes, attirées par son exemple, embrassaient avec ferveur la Croix de Jésus-Christ, il s'animait aussi d'un nouveau courage pour marcher à la tête de ces

(1) 1. *Cor.* 13. 6.

pieuses troupes, comme un brave capitaine, et pour remporter avec elles la victoire sur le démon, par la pratique d'une vertu parfaite et invincible.

La sainteté de sa vie lui donnait une grande liberté dans la prédication. Il disait hardiment la vérité sans avoir lieu de craindre les censeurs, parce qu'il avait fait avant que d'enseigner, et qu'il était pénétré de tout ce qu'il disait. Ce zélé Prédicateur ne savait pas flatter. Bien loin d'épargner les pécheurs par une molle complaisance, il leur faisait des reproches piquans, et invectivait avec beaucoup de véhémence contre leurs désordres. La présence des Grands du monde ne l'intimidait point; il leur parlait aussi fortement qu'au simple peuple : et comme toutes les ames lui étaient également chères, il prêchait aussi volontiers et avec autant d'application à peu de personnes qu'à une nombreuse assemblée. Voilà un excellent modèle, qui apprend aux prédicateurs à être exemplaires, à dire la vérité sans crainte, et à ne pas négliger les petits auditoires.

Le tendre amour de saint François pour les ames rachetées par le sang de Jésus-Christ, le rendait très-sensible à leurs maux. Quand il en savait quelqu'une souillée des ordures du péché, il en gémissait avec tant d'amertume, qu'il était comme une mère qui l'enfantait avec douleur pour la rendre à Jésus-Christ. Sa charité ingénieuse lui inspirait, en quelques occasions, de donner aux méchans des secours temporels pour les faire rentrer dans la voie du salut. Un jour qu'il se trouvait au couvent de Mont-Casal, le frère Ange, qui en était Gardien, lui rapporta qu'il y avait aux environs trois insignes

voleurs, qui faisaient beaucoup de mal aux paysans, et venaient tous les jours extorquer le pain de la quête, sans qu'on pût les en empêcher. « Mon frère, répondit-il, si vous faites ce que je vais vous dire, j'ai confiance au Seigneur que vous gagnerez leurs ames. Allez trouver ces voleurs, qui, tout voleurs qu'ils sont, ne laissent pas d'être nos frères. Portez-leur le meilleur pain que vous avez, avec du vin, étendez une nappe par terre, et, avec des paroles pleines de douceur, invitez-les à manger. Tandis qu'ils mangeront, parlez-leur de bonnes choses et d'une manière insinuante, vous et votre compagnon; ensuite priez-les humblement de vous promettre qu'ils ne feront plus de tort à personne. S'ils vous le promettent, retournez le lendemain leur porter quelque chose à manger, avec le pain et le vin, et dites que vous leur apportez cela comme à des frères et à des amis qui vous ont accordé ce que vous avez demandé. Si vous en usez de même une troisième fois, ne doutez point que Dieu ne les éclaire et ne les touche pour les faire rentrer dans le bon chemin. » Le Gardien suivit ce conseil, et gagna si bien les voleurs, que renonçant à leur brigandage, ils se mirent à rendre service au couvent, où ils apportaient du bois sur leurs épaules. La conversion fut entière : il y en eut un qui entra dans l'Ordre, et les deux autres allèrent faire pénitence ailleurs. Le frère Ange se servit du même moyen pour convertir trois autres voleurs qui se retiraient dans la montagne, après avoir obtenu du Saint qu'il prierait pour eux. Ils se firent tous trois Frères Mineurs, et vécurent saintement.

L'affection que l'homme de Dieu avait mar-

quée pour les pauvres dès son enfance, durant les premières années de sa jeunesse, et au commencement de sa conversion, devint toujours plus forte, et parut en toute rencontre. Saint Bonaventure dit que, pour les secourir, il n'épargnait rien : manteaux, tuniques, livres, paremens d'autel, tout ce qu'il pouvait avoir il le donnait. Plusieurs fois même on le vit prendre les fardeaux des pauvres gens qu'il trouvait dans le chemin, et en charger ses faibles épaules. Quand il revenait de la quête, il faisait part de ce qu'il avait à tous ceux qui lui demandaient l'aumône; et tant qu'il lui restait quelque chose, il n'en refusait aucun.

On lui avait donné à Sienne un petit manteau qui lui était fort nécessaire pour ses infirmités. Il trouva, en sortant de la ville, un pauvre dont la misère le toucha, et il dit à son compagnon : *Rendons-lui ce manteau, car il lui appartient : nous ne l'avons reçu que par emprunt, jusqu'à ce que nous trouvassions quelqu'un qui fût plus pauvre.* Le compagnon voyant que son Père en avait besoin, s'efforçait d'empêcher qu'il ne le donnât; mais le Père lui fit cette réponse : *Si je ne donnais pas ce manteau à un pauvre qui en a plus besoin que moi, je croirais faire un vol qui me serait imputé par le souverain Seigneur, l'aumônier par excellence.* Voilà pourquoi quand on lui donnait quelque chose, il demandait ordinairement permission de le donner à un plus pauvre, s'il en rencontrait.

Sur ce même principe, malgré ses infirmités, il donna, étant au couvent de Celles, un autre manteau qu'il avait reçu par charité, à une pauvre femme qui avait deux petits enfans presque tout nus. Un de ses Frères l'ayant retiré,

avec promesse de faire donner autre chose : *Mon frère*, reprit-il aussitôt, *mettez-vous à genoux, dites votre coulpe ; rendez le manteau à cette femme ; il lui appartient, elle est plus pauvre que moi.* Ses compagnons lui en procurèrent un autre, et il le donna encore à un homme de Cortone qui vint demander l'aumône pour l'amour de Dieu au même couvent de Celles, disant que sa femme était morte, et qu'il lui restait de petits enfans sans pouvoir les nourrir : *Je vous donne ce manteau*, lui dit le Saint, *à cette condition, que si on vous le redemande, quoiqu'on vous puisse dire, vous ne le rendiez point que vous n'en receviez la valeur.* Les Frères firent effectivement tout ce qu'ils purent pour l'engager à le rendre : ils lui représentèrent qu'il n'y avait personne plus pauvre que celui qui l'avait donné, et qui en eût plus besoin par rapport à sa mauvaise santé et à la rigueur de la saison. Mais cet homme, profitant de ce que lui avait dit son bienfaiteur, répondit que le manteau lui appartenait, et qu'il ne le rendrait point qu'on ne lui en donnât le prix. Il fallut enfin, pour le ravoir, lui faire donner de l'argent par un ami chez qui on le mena.

Une femme fort âgée, mère de deux Frères Mineurs, étant venue un jour demander l'aumône au couvent de Sainte-Marie-des-Anges, François dit au Gardien de lui donner quelque chose : celui-ci ayant répondu qu'il n'y avait rien alors dans le couvent que l'on pût donner, si ce n'était le livre du nouveau Testament que les Frères lisaient au chœur. *Donnez-le*, répliqua le Père, *afin que cette femme le vende pour subvenir à son besoin. Je crois que cela sera plus*

*agréable à Dieu que de le lire. Qu'est-ce qu'une mère n'a pas droit d'exiger de nous, après avoir donné deux de ses fils à la Religion?*

Une autre fois il vint un pauvre à demi-nu demander un méchant habit ou quelques pièces pour se couvrir. François donna ordre de chercher un habit dont on ne se servît point. Comme on n'en trouvait pas, il se tira à l'écart, et se mit à découdre les pièces du sien pour les donner. Le Gardien, qui en fut averti, accourut aussitôt et lui défendit de les ôter. *Je vous obéirai*, répondit-il, *parce que vous êtes mon Supérieur; mais donnez donc au pauvre de quoi se couvrir : autrement j'aurais du scrupule et du chagrin de porter un habit entier, garni de pièces pour avoir chaud, pendant qu'un pauvre tout nu tremble de froid à la porte.* Il alla joindre ce pauvre, le consola, et ne le quitta point que le Gardien ne lui eût donné de quoi se vêtir ; et cette aumône ne soulagea pas moins sa charité que la misère de l'indigent. Par le même mouvement de charité, et pour empêcher que l'on n'offensât Dieu, il donna son manteau avec la condition de ne plus maudire et de ne plus blasphémer, à un domestique qui se plaignait du grand tort qu'il avait reçu de son maître, et le chargeait de malédictions, en blasphémant contre la divine Providence qui permettait que les pauvres fussent si maltraités.

Le médecin qui voyait le Saint dans sa maladie à Font-Colombe, près de Riéti, lui ayant parlé un jour de l'extrême pauvreté d'une vieille femme qui demandait l'aumône, il fit venir le Gardien et lui dit : « Voici un manteau que je ne portais que jusqu'à ce qu'il se trouvât quelqu'un qui y eut plus de droit que moi. Je vous

prie de l'envoyer avec des pains de la quête par quelques-uns de nos Frères, à notre sœur, qui est très-pauvre; et qu'ils lui disent qu'on ne lui donne que ce qui est à elle : je compte que ce qui nous est donné ne nous doit servir que jusqu'à ce qu'il se présente quelqu'un qui en ait plus besoin que nous. » Pour ne point faire de peine au saint homme, on exécuta fidèlement la commission : mais l'embarras était de trouver un autre manteau à lui donner, et encore une tunique, car il avait donné la sienne de même à un autre pauvre. Comme le Gardien y pensait, on apporta de l'étoffe que des Seigneurs de la Cour du Pape, qui était à Riéti, lui envoyaient, et il y en eut assez pour habiller tous les Frères.

Peu de temps après, François, se trouvant un peu moins mal, alla prêcher à Célano, ainsi qu'on l'a rapporté. Il trouva dans la ville une pauvre femme presque nue, qui lui demanda de quoi se couvrir. D'abord il lui jette son manteau; et sur ce qu'elle représenta que cela ne suffisait pas, il lui jette encore le manteau de son compagnon, en disant à ce Religieux : *Mon frère, souffrons quelque temps la rigueur du froid, pour donner à cette femme le moyen de se vêtir. Il ne convient pas à de véritables pauvres d'être doublement vêtus pour avoir chaud, pendant qu'ils en voient d'autres que la pauvreté contraint d'aller tout nus.*

Le bienheureux Patriarche voulait que ceux de ses enfans qui n'avaient point d'étude ni de talent pour la prédication, s'employassent à servir leurs frères, et allassent dans les hôpitaux rendre aux lépreux les plus vils offices avec autant d'humilité que de charité. Il les y menait,

et était le premier à faire les lits de ces malades, à panser leurs plaies, à en tirer le pus, à les laver; quelquefois il y mettait la langue, et les léchait. Quand on demandait à entrer dans son Ordre, il ne manquait pas d'avertir qu'il faudrait servir les lépreux : souvent même il éprouvait là-dessus les postulans; il renvoyait ceux qui ne pouvaient se résoudre à faire de telles fonctions, embrassait avec tendresse les autres qui s'y soumettaient volontiers, les encourageait, et leur rendait aimables les lépreux, en disant : *Ce sont les frères Chrétiens* (1), comme par excellence.

Le frère Jacques-le-simple, qui était du comté de Pérouse, se distingua si fort par son zèle dans cet exercice de charité, qu'on lui donna le nom d'économe et de médecin des lépreux. François lui en recommanda un, dont tout le corps n'était qu'une plaie depuis la tête jusqu'aux pieds. Jacques en prit tant de soin, que les forces lui revinrent un peu; et croyant que l'air contribuerait à le rétablir, il le mena, quoique encore tout plein d'ulcères, au couvent de Sainte-Marie-des-Anges. L'action parut indiscrète au Saint qui les rencontra. *Vous ne deviez pas*, dit-il à Jacques, *conduire ainsi les frères Chrétiens; cela ne convient ni à eux ni à vous. Je souhaite bien que vous les serviez dans l'hôpital; mais je ne voudrais pas que vous les en fissiez sortir; il y a beaucoup de gens qui ne peuvent en supporter la vue.* Le lépreux eut de la

---

(1) Apparemment il les appelait ainsi, parce qu'ils représentent Notre-Seigneur JESUS-CHRIST, dont le Prophète Isaïe a dit : *Nous l'avons considéré comme un lepreux, comme un homme frappé de Dieu et humilié.* Isaïe, 53. 4.

peine d'entendre réprimander son bienfaiteur, et rougit de honte. François, s'en apercevant, se jeta aussitôt à ses pieds, lui demanda pardon; et, afin de l'encourager, il fit une pénitence pour laquelle il voulut avoir la permission du frère Pierre de Catane, vicaire du couvent : ce fut de manger à la porte, dans le même plat, avec le lépreux. Ensuite il l'embrassa, le baisa, et le renvoya content. Cette action n'était pas moins admirable que s'il l'eût guéri ; mais en voici une autre qui fut suivie d'une guérison miraculeuse.

Il y avait dans l'hôpital un lépreux si impatient et si emporté, qu'il chargeait d'injures et de coups les Frères Mineurs qui le servaient, et allait même jusqu'à blasphémer contre Dieu. Ils rapportèrent la chose à leur Père, qui s'offrit au malade pour le servir. « Que me ferez-vous plus que vos compagnons, lui dit cet homme violent? Depuis si long-temps que j'ai cette insupportable maladie, Dieu m'a oublié. Je suis au désespoir, je ne saurais plus vivre : personne ne peut adoucir mes maux, ni vous, ni aucun autre. » François, reconnaissant qu'il était agité du malin esprit, se retira un peu, pria pour lui, et revint l'exhorter à la patience par les plus pressans motifs. Comme il vit que cet homme s'adoucissait, il lui demanda ce que l'on pourrait faire de plus agréable pour son service. Le malade ayant répondu que ce serait de lui laver tout le corps, parce qu'il ne pouvait plus supporter sa propre infection, le Saint fit promptement chauffer de l'eau avec des herbes aromatiques, et se mit à le laver de ses propres mains, pendant que son compagnon versait l'eau. A mesure qu'il le lavait il le guérissait; et

en même temps la grâce de Dieu faisait tant d'impression sur l'ame du malade, que, l'eau coulant sur son corps, les larmes coulaient aussi de ses yeux. La lotion étant achevée, le lépreux entièrement nettoyé, et converti, reconnut publiquement ses péchés, demanda miséricorde, et fit une rigoureuse pénitence. Il mourut au bout de quelque mois, et apparut au Saint, lui rendant grâces de ce que, par son moyen, après un léger Purgatoire, il allait jouir de la gloire éternelle.

Dieu fit un miracle différent dans une autre occasion, pour justifier la charité de son serviteur envers les pauvres. A Alexandrie-de-la-paille, ville du Milanez, où on le reçut comme un Saint, il fut invité à dîner par un homme riche et pieux. Pendant qu'il était à table, un méchant homme, jaloux de sa réputation, qui observait ses démarches pour les décrier, contrefit le pauvre à la porte, et demanda l'aumône à haute voix pour l'amour de Dieu. Dès que François entendit prononcer le mot d'amour de Dieu, il envoya une aile de volaille que l'on venait de lui servir. Le prétendu pauvre, à qui elle fut portée, la garda. Le lendemain il la montra dans une grande assemblée où le Saint prêchait, et interrompant le discours, il dit tout haut: « Voilà de quoi le prédicateur se nourrit. Doit-on le regarder et l'honorer comme un Saint? » Sa malice fut confondue; la chair qu'il montrait ne parut aux yeux de tout le monde que du poisson, et cela le fit prendre pour un insensé. Lui-même s'apercevant qu'il ne tenait que du poisson, eut honte de ce qu'il disait, et en fut si touché de repentir, qu'il publia la chose comme elle s'était passée. Après quoi,

une merveille cessant par une autre, on reconnut que ce qui avait paru du poisson, était véritablement de la chair. C'est ainsi que le Seigneur vengea la vertu, punit l'envie, et convertit l'envieux. La malignité de l'envie trouve quelquefois sa punition dans les artifices qu'elle emploie pour nuire aux personnes vertueuses, mais il est rare que l'envieux y trouve sa conversion.

Saint Bonaventure dit que saint François compatissait avec une merveilleuse tendresse à toute sorte de maux corporels ; qu'à la vérité il avait naturellement le cœur très-bon, mais que la bonté du cœur de Jésus-Christ dont il se faisait une effusion dans le sien, le rendait encore beaucoup meilleur : il y était d'autant plus sensible, que dans tous les pauvres et dans toutes les personnes qui souffraient il se représentait son divin Maître pauvre et souffrant. En quoi, continue le saint Docteur, lui-même qui était pauvre, faisait voir qu'il l'était en parfait Chrétien.

Quand il ne pouvait soulager l'indigence et la maladie, il tâchait au moins d'en adoucir la peine, en témoignant la compassion qu'il en avait. Un jour qu'il allait prêcher, il fut prié par un homme pauvre et infirme de le recommander aux auditeurs. Ses entrailles en furent émues, et, les larmes aux yeux, il dit à son compagnon, qu'il sentait ces deux maux-là comme celui qui les souffrait. Le compagnon ne laissa pas de répondre un peu sèchement à cet homme qui demanda l'aumône avec importunité, et pour tempérer la douleur du Saint, il lui dit : « A ne considérer que les dehors, voilà un homme qui est dans la misère : mais si l'on

pouvait pénétrer au dedans, on trouverait peut-être qu'il n'y en a point dans toute cette province qui soit plus riche en désirs, et plus rempli d'orgueil : car on en a souvent vu de semblables parmi les mendians. » François le reprit fort sévèrement, de ce qu'après avoir rebuté le pauvre, il en jugeait si mal, et lui fit voir qu'en cela il offensait Dieu grièvement. Le Religieux se reconnut coupable, et demanda pardon à genoux. « Je ne vous pardonnerai point, lui dit le Père, que, dépouillé de votre habit, vous ne vous prosterniez devant le pauvre, et ne lui déclariez votre faute en le priant de vous la pardonner et d'intercéder pour vous. » L'humble pénitent fit la chose tout aussitôt, après quoi François lui dit avec beaucoup de douceur, en l'embrassant : *Mon fils, ce n'est pas tant contre le pauvre que vous avez péché, que contre* JÉSUS-CHRIST, *car il est dans les pauvres ; ce sont autant de miroirs où il nous représente sa pauvreté et celle de sa sainte Mère. Ainsi toutes les fois que vous voyez des pauvres et des malades, respectez-les, humiliez-vous en leur présence : considérez avec piété que le Fils de Dieu s'est fait pauvre pour nous, et qu'il a daigné prendre sur lui nos infirmités.* (1) Si l'on avait ces vues chrétiennes, on ne jugerait pas si témérairement des pauvres, dont il n'est pas plus permis de juger que des riches ; et dans leur pauvreté, on trouverait d'aussi puissans motifs pour aimer JESUS-CHRIST, que pour le secourir.

Le cœur de saint Francois était naturellement si bon et si tendre, qu'il aimait toutes les créatures ; mais c'était par un grand sentiment de

(1) 2. *Cor.* 8. 9. — *Isai.* 53. 4.

piété qu'il les appelait toutes ses frères et ses sœurs. Remontant, dit saint Bonaventure, jusqu'à la première origine des choses, il considérait tous les êtres comme sortis du sein de la Divinité, et reconnaissait qu'ils avaient tous le même principe que lui. En effet, la création établit une sorte de fraternité; Dieu étant le père de toute la nature, on ne saurait nier qu'en ce sens tout ce qui la compose ne fraternise. Hé ! qui peut trouver mauvais qu'un homme tout religieux exprime ce qui est fondé sur le premier principe de la Religion ! Ce trait ne marque pas moins l'élévation de son esprit, que la piété de son cœur. Il n'y a que les hérétiques (1) qui l'aient censuré.

(1) Le ministre Jurieu releva cet endroit de la Vie de saint François, avec l'emportement que les Protestans mêmes lui ont reproché sur d'autres sujets. M. Ferrand, célèbre controversiste, fit voir, après avoir réfuté les calomnies du Ministre, l'injustice de ses invectives contre le nom de frère et de sœur que le Saint donnait à toutes les créatures. Bayle, qui rapporte ces faits, dit qu'il plaint M. Ferrand de s'être engagé à l'apologie de ces belles fraternités; comme si c'était une honte pour l'homme, que Dieu qui l'a créé fût aussi le créateur des animaux, et le père de toute la nature. Mais avec qui ce Philosophe fraternisait-il, en s'appliquant avec tant de soin à faire valoir l'extravagante doctrine des Manichéens sur les deux principes? Par des raisonnemens artificieux et malins, il autorisait les libertins et les impies, en leur donnant lieu de dire, que la révélation est directement contraire à la raison; car c'est ce qui suit de ses captieuses difficultés. On peut assurer que les hérétiques comme lui, qui se croient déshonorés par la fraternité de la création, ne laissent pas de se réduire à fraterniser avec les démons mêmes, par l'orgueil qui les rend rebelles à Dieu, en les révoltant contre l'Eglise. Saint Polycarpe, au rapport de saint Irénée, y trouvait une liaison encore plus étroite. Ayant rencontré à Rome l'hérésiarque Marcion, qui lui demanda s'il le connaissait : *Oui*, répondit-il, *je vous connais pour le fils aîné de Satan*. S. Iren. *contr. hæres. lib.* 3. *cap.* 3.

Entre les animaux il aimait singulièrement ceux qui lui représentaient la douceur de JÉSUS-CHRIST, ou qui étaient le symbole de quelque vertu, ou qui donnaient lieu à des réflexions édifiantes; et Dieu a quelquefois montré, par des miracles, combien le motif de cette affection lui était agréable. Les agneaux surtout faisaient plaisir au saint homme, en mémoire de ce très-doux Agneau qui s'est laissé conduire à la mort pour la rédemption des pécheurs : il en achetait souvent pour empêcher qu'on ne les égorgeât.

Etant logé un jour dans le monastère de Saint-Véréconde, qui est du diocèse de Gubio, il sut que la nuit précédente une truie avait tué à coups de dents un agneau presque au sortir du ventre de la mère. L'agneau sans tache que les pécheurs ont fait mourir lui vint aussitôt dans l'esprit, et par la compassion qu'il en eut, il plaignit tendrement la mort du petit animal qui représentait sa douceur, maudit la méchante bête qui l'avait tué, et souhaita que jamais homme ni bête ne mangeât de sa chair. La truie fut frappée dans ce moment d'un mal dont elle mourut trois jours après. On la jeta dans un vallon proche du monastère, et aucun animal n'y toucha; elle devint sèche et dure comme du bois. Saint Bonaventure dit à ce sujet : Si Dieu a voulu punir de mort la cruauté d'une bête; que les hommes cruels et sans pitié pensent quel sera leur châtiment en l'autre monde.

Un jeune homme allait vendre à Sienne des tourterelles qu'il avait prises en vie. François, qui le rencontra, lui dit : « Voilà d'innocens oiseaux à qui l'on compare, dans la sainte Ecri-

ture, les ames chastes et fidèles (1) : je vous prie instamment de ne les point mettre entre les mains de gens qui les tueraient, mais de les confier à ma garde. » Elles lui furent données, et il les mit aussitôt dans son sein. Il leur parla comme si elles eussent été capables de raison, non-seulement par un mouvement naturel qui fait que l'on parle tous les jours à des animaux en les caressant, mais encore par une impression de l'esprit de Dieu : car il prédit un grand miracle, en promettant de leur préparer des nids où elles pourraient croître et multiplier suivant la disposition du Créateur. Les ayant portées jusqu'à son couvent de Ravacciano, près des murs de Sienne ; il enfonça son bâton en terre, devant la porte, et ce bâton devint le lendemain un gros et grand chêne vert. Il y laissa aller les tourterelles, en leur commandant d'y faire leurs nids ; ce qu'elles firent durant plusieurs années, et elles étaient si privées avec les Religieux, qu'elles venaient, comme des poules, prendre à manger de leurs mains. Vadingue dit que cet arbre subsiste encore.

Le jeune homme ne demeura pas sans récompense. François lui déclara qu'il serait Religieux de son Ordre, et qu'il y acquerrait la gloire éternelle : il y entra aussi, et y vécut assez saintement pour la mériter. Le miracle fit sa vocation, et en même temps autorisa l'affection du Saint, qui n'aimait que Dieu en aimant ses créatures. Ainsi saint Grégoire Thaumaturge, au rapport de saint Grégoire de Nysse (2), ayant

---

(1) *Cant.* 1. 9. *et* 2. 12.

(2) *S. Gregor. Nyssen. in vit. S. Greg. Thaumat. oper. tom.* 2. *pag.* 99. *et* 992.

planté son bâton dans un endroit où une rivière rompait sa digue et causait du ravage, le Seigneur en fit tout d'un coup un grand arbre, qu'elle ne passa plus, pour honorer la foi de son serviteur, et pour exciter les Infidèles à croire en JÉSUS-CHRIST.

L'amour divin qui embrasait le cœur de saint François, lui rendait aimable tout ce qui pouvait porter à aimer et à servir Dieu. Par cette raison, il aimait les oiseaux, dont le chant semblait avertir les hommes de publier la gloire du Créateur; qui, selon la parole de JÉSUS-CHRIST, *ne sèment*, *ni ne moissonnent*, *ni n'amassent dans des greniers*, *et que le Père céleste nourrit.* (1) Il se plaisait à remarquer dans les alouettes, la couleur grise et cendrée qu'il avait choisie pour son Ordre, afin que l'on pensât souvent à la mort; et la disposition de leur plumage dans les crêtées, qui lui paraissait avoir quelque rapport avec la simplicité de son habit. Sur ce que l'alouette s'élève en l'air et chante, dès qu'elle a pris sur la terre quelque grain pour manger : « Voilà, disait-il avec joie, ce qui nous apprend à rendre grâces au Père commun, qui nous donne de quoi vivre, à ne manger que pour sa gloire, à mépriser la terre, et à nous élever au Ciel, où doit être notre commerce. (2) » Il affectionnait ces petits oiseaux plus que tous les autres, parce qu'ils donnaient occasion à de saintes pensées, et il prenait soin d'eux autant qu'il le pouvait.

Comme il n'avait que des motifs nobles et spirituels dans ces actions simples et communes,

---

(1) *Matth.* 6. 26.

(2) 1. *Cor.* 10. 31. — *Philip.* 3. 20.

Dieu s'en servit une fois pour instruire les hommes par l'exemple d'un oiseau. Près du couvent de Mont-Rainier ou Mont-Colombe, il y avait un nid d'alouettes huppées ou crêtées, dont la mère venait tous les jours prendre à manger de la main du serviteur de Dieu, pour elle et pour ses petits; et quand ils furent un peu forts, elle les lui amena. Il s'aperçut que la plus forte des petites alouettes piquait les autres, et les empêchait de prendre la béquée. Cela lui déplut, et s'adressant à elle comme si elle eût pu l'entendre : « Insatiable et cruelle, dit-il, tu mourras misérablement, et les plus avides animaux ne voudront point manger de ta chair. » En effet, quelques jours après elle se noya dans un vase où il leur mettait à boire; on la jeta aux chats et aux chiens, pour voir s'ils la mangeraient; pas un n'y toucha. On pensera peut-être qu'il ne fallait pas rapporter une si petite chose; mais y a-t-il rien de petit dans l'instruction qu'elle présente? C'est une image naturelle de ces hommes avides et insatiables qui dévorent la substance de leurs frères, et leur envient tout ce qu'ils ne peuvent leur enlever; ennemis du genre humain, indigne du nom d'hommes, voleurs, brigands, loups ravissans, selon la sainte Ecriture (1); dont la voracité, disent les saints Pères (2), surpasse celle des bêtes féroces, dont la vie est une calamité publique; haïs et détestés de tout le monde pendant qu'ils vivent, ils meurent comme ils ont vécu, et leur mémoire est en exécration. (3)

---

(1) *Isaï.* 1. 23. --- *Ezech.* 22. 27.

(2) *S. Chrys. Orat. de avar.*

(3) *S. Aug. serm.* 367. *aliàs* 25. *de verb. Dom.*

La tendresse de cœur que saint François témoignait pour les animaux, a été tournée en dérision par les hérétiques. Cependant le Saint-Esprit nous fait savoir, par la bouche du Sage, que *le juste se met en peine de la vie des bêtes qui sont à lui.* (1) Le patriarche Jacob (2) s'excusait de suivre son frère Esaü, sur ce qu'il avait des brebis et des vaches pleines, qu'il craignait de faire mourir en les faisant marcher trop vîte. Quand saint Paul a dit : *Est-ce que Dieu se soucie des bœufs* (3) ? il a voulu seulement faire entendre que Dieu s'intéresse beaucoup plus à ce qui regarde les hommes ; et que ce qui est écrit dans la Loi de Moïse : *Vous ne lierez point la bouche au bœuf qui foule le grain* (4), se doit appliquer à bien plus forte raison aux Ministres de JÉSUS-CHRIST, pour prouver qu'ils ont droit de vivre de l'autel. On voit dans l'ancienne Loi plusieurs réglemens faits pour le repos des bêtes, et pour leur conservation ; c'était, en particulier, afin d'éloigner les hommes de toute cruauté envers leurs semblables ; car on a remarqué de tout temps, que ceux qui sont cruels envers les animaux, le sont ordinairement aussi envers les hommes. (5) Il ne faut pas que la tendresse dégénère en une passion extravagante, qui fasse d'une bête une idole, pour laquelle on a quelquefois plus de complaisance que pour les personnes qui devraient être chères, et dont on prend plus de soin que des pauvres, qui sont les membres de JESUS-CHRIST : mais la douceur naturelle et l'esprit de piété portent à ne point

---

(1) *Prov.* 12. 10. (2) *Genes.* 33. 13.
(3) 1. *Cor.* 9. 9. (4) *Deut.* 25. 4.
(5) *Exod.* 23. --- *Levit.* 22. --- *Deut.* 22 *et* 25.

faire du mal aux animaux, et à leur faire du bien.

Dans cette pensée, saint Chrysostôme (1), expliquant les paroles du Sage que l'on a rapportées, dit que les Saints ont l'ame très-douce, qu'ils aiment tout le monde, les étrangers aussi bien que ceux qui sont de leur pays et de leur famille, et que leur mansuétude s'étend jusqu'aux animaux irraisonnables.

Sulpice Sévère (2) rapporte de saint Martin, que voyant des chiens qui poursuivaient vivement un lièvre et allaient s'en saisir, il leur commanda de s'arrêter; qu'il n'eut pas plus tôt ouvert la bouche, que les chiens demeurèrent immobiles où ils étaient, et n'en sortirent point que le lièvre ne se fût mis en sûreté.

Un auteur de la Vie de saint Bernard, qui avait été son secrétaire, dit que non-seulement les hommes, mais encore les animaux irraisonnables, les oiseaux et les autres bêtes ressentaient les effets de sa tendresse. Il ajoute que le Saint faisant voyage, et trouvant un lièvre que les chiens allaient prendre, ou un oiseau prêt de tomber entre les serres des éperviers, les délivrait miraculeusement par un signe de Croix, et disait aux chasseurs, qu'en vain ils faisaient des efforts, qu'ils ne pourraient prendre cette proie en sa présence.

Si l'on a jugé à propos de ne pas omettre dans sa Vie et dans celle de saint Martin, cette marque de leur bon cœur, qu'ils relevaient par des

---

(1) *S. Chrys. in epist. ad Rom. hom. 29. in mor.*

(2) *Sulp. Sev. dial. 2. de virt. s. Mart. n. 10.*

(3) *Vit. s. Bern. auct. Gaufr lib 3. cap. 7. n. 28. apud Mabill*

vues surnaturelles, et que Dieu approuvait par des effets miraculeux de sa puissance; quel droit les critiques auraient-ils de la censurer dans la Vie de saint François, où elle est précisément de même ?

Le bienheureux Patriarche, qui glorifiait Dieu dans les plus petites choses, procurait sa gloire par les plus grandes. Son principal soin était de conduire ses Frères à la perfection, pour les rendre de dignes imitateurs de JÉSUS crucifié, capables d'exciter son amour dans tous les cœurs. On aura peine à trouver un Instituteur d'Ordre qui ait plus parlé, plus instruit, plus exhorté que saint François ; et on a pu remarquer qu'il enseignait à ses disciples de solides et éminentes vertus. Il leur recommandait de pratiquer l'Evangile, comme ils l'avaient promis en faisant profession de leur Règle ; d'adorer profondément et avec un grand amour le Corps de JÉSUS-CHRIST, d'entendre la sainte Messe très-dévotement, de bien célébrer l'Office divin, de garder soigneusement toutes les ordonnances de l'Eglise; d'avoir une singulière vénération pour tous les Prêtres, de s'incliner humblement en leur présence, de leur baiser les mains : il disait même que, si c'était une chose qui se pût faire, on devrait baiser les pieds des chevaux qui les portent, pour honorer la puissance qu'ils ont de consacrer et d'administrer les saints Mystères.

Au dehors, il voulait que ses Religieux parussent avec tant de modestie, de retenue et de circonspection, que chacun pût en être édifié et en glorifier Dieu. « Ne méprisez point les personnes mondaines, leur disait-il, et n'en faites

point de mauvais jugemens. (1) Vous ne devez pas juger les serviteurs qui ne sont point à vous ; qu'ils se tiennent ferme, ou qu'ils viennent à tomber, c'est l'affaire de leur maître. Ayez la paix dans le cœur, annoncez-la partout, inspirez à tout le monde de l'avoir ; travaillez à convertir les pécheurs, car c'est là notre vocation. »

Attentif à régler l'intérieur, il les exhortait sans cesse à se corriger des moindres défauts, à s'exercer dans la pratique de la sainte oraison, à méditer la passion de Notre-Seigneur, et à faire tous leurs efforts pour conserver l'union et la charité fraternelle. « Heureux, disait-il, celui qui aime autant son frère quand il est éloigné de lui, que lorsqu'ils sont ensemble, et qui ne dirait pas en son absence ce que la charité ne permettrait pas de dire devant lui. »

Ce dernier article excitait fort sa vigilance. Apprenant qu'un des Frères avait blessé la charité par quelques discours tenus contre la réputation d'un autre, il dit au Vicaire du couvent : « Allez vîte vous informer exactement de la chose, et si vous trouvez que l'accusé soit innocent, faites à l'accusateur une sévère correction qui le note aux yeux de tous ses frères. La Religion est en danger, si l'on n'arrête le cours de la médisance; la bonne odeur se perdra, si l'on ne ferme les bouches empoisonnées. Je veux que vous donniez tous vos soins pour empêcher cette maladie pestilentielle de se répandre. Un Religieux qui a ôté la réputation à son frère, doit être dépouillé de l'habit ; il ne lui est pas permis de lever les yeux au Ciel, qu'il n'ait restitué ce qu'il a enlevé. »

---

(1) *Rom.* 14. 4.

Saint Bonaventure dit que saint François avait horreur de la médisance comme de la morsure des serpens; c'est la comparaison du Saint-Esprit. (1) Voici de quelle manière il en parlait : « Mes Frères, le vice de la médisance détruit le principe de la piété ; il tarit la source de la grâce; il est en abomination aux yeux de Dieu infiniment bon, parce que celui qui médit, se nourrit du sang des ames qu'il tue par sa langue comme avec une épée. Les médisans sont semblables aux voleurs et aux meurtriers, et ils l'emportent en cruauté sur ceux-ci, d'autant plus que la loi de Jésus-Christ, qui s'accomplit par la charité, nous oblige d'avoir plus de zèle pour le salut des ames que pour la conservation des corps. Que fait un Religieux qui murmure contre ses frères et contre ses Supérieurs? Rien autre chose que de remplir de son fiel la Religion, sa mère. Les médisans sont de la race de Cham, qui, au lieu de couvrir ce qui devait être caché en son père, vint dire à ses frères l'état où il l'avait trouvé. (2) De même, par la médisance, on découvre et on exagère les fautes de ses frères et de ses supérieurs ; ce qui attire la malédiction de Dieu. Les détracteurs fouillent soigneusement dans les défauts d'autrui, comme les pourceaux dans l'ordure ; et, encore plus immonde que ces animaux, de ce qu'ils trouvent, ou que peut-être ils inventent, ils s'en nourrissent dans leur cœur. Par leurs plaintes continuelles sur toute sorte de sujets, ils sont comme des chiens qui aboient et mordent partout; ils rongent les entrailles de leur prochain. »

---

(1) *Eccle.* 10. 11. (2) *Genes.* 9.

Dans la suite de ce discours, le Saint fait voir que les médisans qui s'érigent en censeurs des autres, sont des hypocrites, des ambitieux, et de lâches flatteurs ; qu'ils s'efforcent de paraître vertueux sans travailler à la vertu ; qu'ils accusent le vicieux sans se corriger de leurs propres vices ; qu'ils veulent passer pour des personnes spirituelles (1) qui jugent de toutes choses, et que personne ne doit juger ; et qu'ils donnent de pernicieuses louanges à ceux dont ils espèrent de l'appui, pendant qu'ils en refusent de justes aux autres dont ils n'attendent rien.

Ce vigilant Pasteur, étant un jour en prière, vit le couvent comme assiégé par une armée de démons, sans qu'aucun pût y entrer. Mais il arriva qu'un frère irrité contre un autre forma la résolution de le décrier par des calomnies, et alors François vit entrer un de ces démons qui

---

(1) Saint Paul dit : *L'homme spirituel juge de toutes choses ; et pour lui il n'a personne qui le juge.* 1. Cor. 2. 15. Les hérétiques des derniers siècles ont abusé de ces paroles, pour autoriser leur fanatisme de l'esprit particulier sur les points de la foi; et c'est à quoi toutes les sectes sont obligées de revenir. Mais le premier jugement que porte un homme spirituel qui suit l'Esprit de Dieu, c'est qu'il doit croire tout ce que lui propose l'Eglise, que ce divin Esprit donne à tous les Fidèles pour mère et pour maîtresse ; et ce jugement est si sûr, que personne ne peut le condamner sans erreur. Il y a encore des hommes prétendus spirituels, qui, sous ce titre, se donnent la liberté de juger des autres, et dont la sensibilité paraît extrême quand ils en sont jugés. Les paroles de l'Apôtre ne peuvent leur servir de prétexte : car il n'est pas dit que l'homme spirituel juge personne, mais seulement qu'il juge de toutes choses ; c'est-à-dire, que s'il est véritablement spirituel, il juge de toutes choses par les lumières de l'Esprit-Saint. Ceux qui sont conduits par le même Esprit ne le condamnent pas, parce qu'ils jugent de même ; ceux qui n'ont pas l'Esprit de Dieu, ne sont pas capables de le juger.

attaqua rudement le calomniateur. Touché du péril où se trouvait le Religieux, il le fit venir aussitôt, et lui recommanda de rejeter le venin de la haine qu'il avait conçue dans son cœur, et qui le livrait à son ennemi. Celui-ci fut effrayé de se voir découvert; il reconnut sa faute, en demanda pardon et pénitence, et alla se réconcilier avec son frère. L'homme de Dieu vit sensiblement le démon prendre la fuite, et le fit savoir au Religieux qui en rendit de ferventes actions de grâces à Dieu et à son Père, bien résolu de ne plus donner prise à un si cruel ennemi.

La coutume du saint Instituteur était d'examiner tous les jours dans son couvent, l'état de la régularité. Il ne souffrait pas qu'aucun relâchement s'y introduisît : ce qu'il trouvait de défectueux, il le corrigeait. Souvent même il imposait des pénitences rudes et humiliantes pour des fautes légères, tant pour entretenir ses frères dans l'esprit de mortification, qu'afin de leur apprendre à regarder toutes les fautes comme grandes et considérables, par rapport à l'état de perfection qu'ils avaient embrassé.

Dans le dessein de les rendre plus parfaits, il contrariait quelquefois le goût de leur dévotion. Le frère Massé était un homme fort spirituel, pour qui l'oraison avait de grands attraits. François, voulant l'éprouver, lui dit un jour en présence des autres : « Mon frère, ceux-ci ont reçu de Dieu plus que vous le don de la contemplation. C'est pourquoi, afin qu'ils y vaquent plus librement, il est juste que vous, qui paraissez plus propre aux offices extérieurs, ayez soin de la porte et de la cuisine; et le temps qui pourra vous rester vous l'emploierez à la quête.

Prenez bien garde surtout que les séculiers qui viendront ne troublent point le repos de vos frères. Dès qu'ils frapperont à la porte, trouvez-vous-y aussitôt ; contentez-les de paroles honnêtes . et faites les affaires de tous les autres, en sorte qu'ils ne soient pas obligés de paraître. Allez en paix , et ne manquez pas d'accomplir toutes ces choses, pour avoir le mérite de la sainte obéissance. »

Massé, baissant la tête, se soumit à l'ordre de son Supérieur sans murmure et sans excuse, et pendant plusieurs jours il s'acquitta fidèlement de tout ce qu'on lui avait prescrit. Ses compagnons, qui connaissaient sa vertu et l'amour qu'il avait pour l'oraison, eurent du scrupule de le voir si chargé, et prièrent leur Père commun de partager le travail entre eux tous. Il y acquiesça, fit venir Massé, et lui dit : « Mon frère, vos compagnons souhaitent de vous soulager, et je veux aussi qu'ils aient leur part de la peine. » A quoi Massé répondit fort humblement : « Mon Père, je regarde comme venant de Dieu tout ce que vous m'avez imposé, soit en partie, soit le tout. » Le Père, voyant la charité d'une part et l'humilité de l'autre, leur fit un entretien sur ces deux vertus, et distribua les offices avec sa bénédiction.

Ce qu'il avait ardemment désiré pour lui-même, et ce qu'il voyait avec joie dans quelques-uns des siens, c'était la perfection qui consiste à souffrir le martyre, à verser son sang pour la Foi. Comme il n'avait pu obtenir cette faveur, et qu'elle n'était donnée de son vivant qu'à un petit nombre de ses Frères, il tâchait d'y suppléer par un autre sorte de martyre, qui, à la vérité,

dit saint Bernard (1), est moins cruel que le premier, mais que sa durée rend plus rude. C'est le martyre de la mortification, et singulièrement celui de la pauvreté volontaire. En effet, cette pauvreté, telle qu'il voulait qu'on l'observât, non-seulement le mettait lui et ses Frères dans l'état le plus humiliant aux yeux du monde, mais encore les privait de toutes les douceurs et de toutes les commodités de la vie, les exposait à la faim, à la soif, à la nudité, à mille autres incommodités très-fâcheuses pour le corps. Toutes ces choses néanmoins ne faisaient pas, selon lui, la consommation de ce genre de martyre. Il fallait aller jusqu'à souffrir patiemment, dans la maladie, le défaut d'assistance que la pauvreté ne permettrait pas d'avoir, jusqu'à voir tranquillement la maladie augmenter, et la mort venir faute de secours.

Sa charité avait pris toutes les précautions possibles pour faire assister les malades dans son Ordre. Il avait ordonné que si quelqu'un d'eux tombait malade, il fallait que les autres le servissent comme ils voudraient eux-mêmes qu'on les servît, et avec beaucoup plus d'affection qu'une mère n'en a pour son fils. Malgré l'éloignement extrême qu'il avait de l'argent, il prétendait que les Supérieurs eussent recours aux amis spirituels, pour les prier d'en donner ou d'en faire donner, afin d'assister les Frères dans leurs maladies. Mais comme il prévoyait que toutes ces voies pourraient ne pas réussir, et qu'alors la pauvreté mettrait les Supérieurs dans une impuissance absolue de procurer aux malades ce qui leur serait nécessaire, il leur mar-

(1) *S. Bern. in cant. serm.* 30, *n.* 11.

quait ainsi la perfection qu'ils devaient pratiquer.

« Si un Frère, en santé ou en maladie, se trouve, par la pauvreté, hors d'état d'avoir ses besoins, pourvu qu'il les ait demandés humblement à son Supérieur pour l'amour de Dieu, qu'il supporte patiemment cette privation pour l'amour de JÉSUS-CHRIST, qui a cherché du secours et de la consolation, et n'en a point trouvé. (1) C'est une peine qui, devant le Seigneur, lui tiendra lieu du martyre : quand même elle le rendrait plus malade, il ne doit pas craindre d'être coupable d'homicide envers lui-même, car il a fait ce qu'il devait en s'adressant humblement à son Supérieur. » La maxime est bien fondée. Saint Chrysostôme (2) soutient que de souffrir généreusement la perte de ses biens, comme Job, c'est un genre de martyre. Saint Bernard (3) dit la même chose de la pauvreté volontaire, et observe que dans les Béatitudes on promet aux pauvres et aux martyrs la même récompense. Sur ces principes, ne doit-on pas regarder comme un martyr, un Frère Mineur, qui ayant embrassé pour l'amour de JÉSUS-CHRIST la plus étroite pauvreté, plutôt que d'y contrevenir endurerait avec patience les maux et la mort qu'elle attirerait, et ferait à Dieu généreusement le sacrifice de sa santé et de sa vie pour pratiquer cette vertu jusqu'au dernier soupir? Saint Augustin (4) prétend qu'un Chrétien souffre le martyre dans son lit, lorsqu'il ne veut pas se procurer la guérison par des moyens

(1) *Psalm.* 68. 25. — *Isai.* 63. 5.
(2) *S. Chrys. in epist.* 2. *ad Cor. homil.* 1. *in mor.*
(3) *S. Bern. serm.* 2. *in fest. omn. sanct n.* 15.
(4) *S. Aug. serm.* 286. *n.* 7.

défendus : ainsi un Frère Mineur malade, qui n'a pas les secours nécessaires, parce qu'il s'est rendu pauvre, suivant le conseil de l'Évangile, est martyr de la pauvreté. Supposé même que ce fût moins la pauvreté que la dureté ou la négligence de son Supérieur qui le fît manquer de secours, il aurait également la couronne qui est promise à ce genre de martyre, puisque ce serait toujours comme un pauvre évangélique qu'il souffrirait et mourrait. Mais malheur au Supérieur qui procurerait une telle couronne ! Il serait comparable à ceux qui ont fait tant de martyrs dans les persécutions.

Lorsque saint François apprenait que ses Frères, par la sainteté de leur vie et par l'efficace de leur parole, ramenaient un grand nombre de pécheurs à la voie de la vérité, et leur inspiraient l'amour de Dieu, il disait que ces nouvelles étaient pour lui comme de très-suaves odeurs et de précieux parfums dont il se trouvait tout embaumé ; et dans son alégresse spirituelle il comblait ces saints et édifians Religieux des plus amples bénédictions. Au contraire, il fulminait des malédictions effroyables contre ceux qui déshonoraient la Religion par leur conduite. « Très-saint Seigneur, disait-il, que ceux qui renversent et détruisent, par leur mauvais exemple, ce que vous ne cessez point d'établir par les saints Frères de l'Ordre, que ceux-là soient maudits de vous, et de toute la Cour céleste, et de moi, votre petit serviteur. »

Le scandale que l'on donnait aux petits lui causait tant d'affliction et d'amertume, que souvent il aurait cru en mourir, si Dieu ne l'eût soutenu par des consolations intérieures. Un jour que sur ce sujet il était pressé de la plus

vive douleur, et qu'il priait le Père des miséricordes pour ses enfans, saint Bonaventure dit qu'il reçut cette réponse : « Pauvre petit homme, pourquoi vous troublez-vous ? Parce que je vous ai fait le Pasteur de cette Religion que j'ai établie, devez-vous ignorer que j'en suis le protecteur principal ? Je vous en ai donné la conduite à vous qui êtes un homme simple, afin que ce que j'y ferai par vous, soit attribué non à l'industrie humaine, mais à ma grâce. C'est moi qui ai appelé ceux qui y sont entrés, je les conserverai, et je pourvoirai à leurs besoins : j'en substituerai d'autres à la place de ceux qui mourront, j'en ferai naître pour y venir ; et quelque secousse qui puisse ébranler cette Religion fondée sur l'étroite pauvreté, je lui ferai la grâce de se soutenir toujours. » On a vu jusqu'à présent la vérité de cet oracle. L'Ordre des Frères Mineurs a été puissamment attaqué, et il ne manque pas encore d'ennemis : cependant il subsiste.

Il en est de cet Ordre et des autres, comme de toute l'Eglise : il s'y trouvera toujours des parfaits et des défectueux, des forts et des faibles. C'est ce qui fut représenté au frère Léon dans une vision qu'il eut, étant proche du lit de saint François malade à la mort. Il vit, dans une extase, plusieurs Religieux de l'Ordre qui s'efforçaient de passer à gué un fleuve large et profond. Les uns, qui étaient surchargés de grands fardeaux, étaient submergés dès le bord, ou plus avant, ou au milieu, selon que leur charge se trouvait plus ou moins grande. Ce spectacle le faisait gémir, mais il avait la consolation d'en voir d'autres qui ne portaient rien, et qui passaient le fleuve très-promptement, sans aucun

danger. Quand il fut revenu de son extase, le saint malade lui demanda ce qu'il avait vu, et Léon ayant rapporté sa vision, François l'expliqua ainsi : « Le fleuve c'est le monde. Les Religieux chargés sont ceux qui, négligeant leur profession, et violant la pauvreté évangélique, ont de l'ardeur pour les choses de la terre : voilà par où ils se perdent dans le monde, et ils en souffriront la juste peine dans l'enfer. Ceux qui ont passé le fleuve sans péril, ce sont les Religieux qui, ne voulant rien avoir de commun avec le monde, se contentent d'être vêtus et nourris pauvrement, suivent nus JÉSUS-CHRIST nu, et n'ont sur eux que le joug du Seigneur, qui est doux, et son fardeau, qui est léger. (1) »

Pour animer ses Frères à la perfection, il employait l'exemple encore plus que la parole. Quand il donnait des pénitences, si elles lui paraissaient trop rudes, il se les imposait aussi à lui-même. Ayant envoyé le frère Ruffin prêcher à Assise sans capuce, pour s'être excusé de la prédication; il réfléchit sur la rigueur de son commandement, et s'en alla aussi sans capuce dans l'église où Ruffin prêchait. Celui-ci descendit de chaire pour céder la place à François, qui monta et remplit les auditeurs d'une telle componction par son discours, qu'il parut bien que Dieu bénissait l'obéissance du disciple et l'exemple du maître.

Cet admirable maître n'enseignait aucune vertu qu'il ne la pratiquât éminemment; et comme celles qui paraissent plus au dehors frappent davantage les esprits, il se rendait extrêmement austère, afin que les autres l'imitassent.

---

(1) *Matth.* 11. 30.

Sur ce qu'il remarqua dans une occasion, que quelques-uns se relâchaient de l'étroite pauvreté pour la nourriture, il les en reprit ainsi fort adroitement : « Mes Frères peuvent bien penser qu'avec un corps aussi infirme que le mien, j'aurais besoin d'être mieux nourri que je ne le suis. Mais il faut que je sois leur modèle à tous : c'est pourquoi je veux renoncer à tout adoucissement, rejeter avec horreur tout ce qui sent la délicatesse, me contenter de peu en toutes choses, n'user que de ce qu'il y a de plus commun, de plus vil, de plus conforme à la pauvreté. »

Comme il était dans un ermitage au milieu des montagnes, durant un hiver très-rigoureux, ses compagnons lui préparèrent un habit, où ils mirent quelques pièces en dedans sur l'estomac pour le réchauffer un peu : mais il les fit découdre, et il dit : « Je suis établi pour donner l'exemple aux autres, ma vie doit être leur règle. Je sais qu'il n'y a nul mal à porter un habit plus chaud dans le besoin que j'en ai ; mais je vois plusieurs de nos frères à qui cela manque comme à moi, et qui ne pourraient pas le trouver. Ainsi il faut que je supporte cette indigence avec eux, et que je ne me distingue en rien, de crainte qu'il ne semble que j'aie plus de soin de moi que des autres. Ils endureront plus volontiers la privation de ces secours, quand ils verront que je m'en prive volontairement. » Ses trois compagnons, auteurs de sa Vie, observent qu'il refusait à son corps les adoucissemens les plus permis ; afin que ses enfans eussent honte d'en prendre d'illicites ; et ajoutent que sa maxime fut toujours d'instruire beaucoup plus par ses actions que par ses discours.

Il avertissait aussi ses Frères de prêcher d'exemple, et plus bas on verra sur ce point de très-beaux sentimens dans ses maximes touchant la prédication. Rodriguez, de la Compagnie de Jésus, excellent maître de la vie spirituelle, rapporte (1) à ce sujet une leçon que le Saint fit à un de ses Religieux : la voici dans les propres termes de l'habile Académicien (2) qui a traduit *la Pratique de la perfection chrétienne* du pieux Auteur. « Saint François prenant un jour un de ses Religieux avec lui, *Allons prêcher*, lui dit-il; et là-dessus il sortit, et après avoir fait un tour par la ville; il s'en retourna à son couvent. *Mais, mon Père*, lui dit son compagnon, *ne prêchons-nous donc point ? C'est déjà fait*, répondit le Saint. » C'est que la modestie religieuse avec laquelle ils marchaient en allant par les rues, avait été un très-bon sermon pour toute la ville. Et en effet, un extérieur humble et mortifié, porte le peuple à la piété et au mépris du monde, et l'excite à la componction de ses péchés, et à élever son cœur et ses désirs aux choses du Ciel. C'est une prédication muette, qui fait souvent bien plus d'effet que les sermons les plus éloquens et les plus sublimes.

---

(1) On n'a pas trouvé ce trait dans les auteurs de l'Ordre que l'on a vus, mais il est bien du caractère d'esprit de saint François. D'ailleurs Vadingue qui a fait une perquisition fort exacte des actions et des paroles du bienheureux Patriarche, convient qu'il n'a pas tout recueilli, et il espérait faire de nouvelles découvertes. *Opusc. s. Franc. pag.* 523 *et* 524. *et alibi.*

(2) C'est M. l'abbé Regnier Des-Marais, de l'Académie Française, qui a très-bien écrit en tout genre, mais qui a excellé dans cette traduction : La Pratique de la perfection chrétienne, *seconde Partie*, *second Traité*, De la modestie et du silence, *chapitre premier*, *page* 120. *in-quarto;* ou page 155 du tome troisième de la nouvelle édition augmentée, en six volumes in-18, qui vient d'en être faite chez Seguin aîné, imprimeur-libraire, à Avignon.

A l'exemple et à la parole, le saint Patriarche joignait de fréquentes et ferventes prières pour l'avancement spirituel de ses enfans; sachant bien que celui qui plante et celui qui arrose, ne contribuent pas aux fruits que porte l'arbre, et que c'est de Dieu que vient la vertu intérieure qui fait fructifier. (1) Enfin, pour ne manquer à rien de ce qui était en son pouvoir; lorsque ses infirmités le mirent hors d'état de veiller à la conduite des autres, il ne cessa point d'exhorter les Supérieurs à remplir ce devoir exactement, et il les y portait par ce puissant motif: que si quelqu'un des Frères venait à périr par leur faute, ils en rendraient compte au jour du jugement à Jésus-Christ même. Il leur faisait entendre par-là, qu'après avoir été cause de la perte des ames, ils n'avaient rien à espérer de celui qui les a rachetées par son Sang. Les Supérieurs doivent en effet méditer souvent ce que dit saint Paul : Que *ceux qui sont établis pour gouverner.... veillent comme ayant à rendre compte des ames* (2); c'est-à-dire, que leur devoir est de veiller, que leur ministère exige cette vigilance : et ces paroles que le Seigneur adresse aux Pasteurs d'Israël, par la bouche du prophète Ezéchiel : *Si le juste abandonne sa justice, et qu'il commette l'iniquité ,....... il mourra, parce que vous ne l'avez pas averti, ... mais je vous redemanderai son sang.* (3) Surtout les chefs des compagnies, ceux qui y dominent sur les autres par les dignités, par l'autorité: si, par leur mauvais exemple, par négligence, ou par faiblesse, ils y introduisent ou

---

(1) 1. *Cor.* 3. 7.
(2) *Hebr.* 13. 17. (3) *Ezech.* 3. 20.

y entretiennent le relâchement ; que diront-ils, lorsque Dieu leur demandera, comme à la ville de Jérusalem, après que tout Juda eut été transporté dans une terre étrangère : *Où est ce troupeau qui vous avait été confié, cet excellent troupeau que vous conduisiez ? ..... C'est vous qui avez appris à vos ennemis la manière de vous combattre ; c'est vous qui les avez instruits contre vous-mêmes.* (1) Que les Pasteurs négligens écoutent ceci, s'écrie saint Jérôme ; eux qui, au lieu de défendre leur troupeau, apprennent aux démons à le déchirer cruellement. (2)

Le zèle ardent qui animait saint François à procurer la perfection de ses Frères, s'accordait en lui avec les plus tendres sentimens de la charité : il ne leur parlait jamais que d'une manière douce, affectueuse et insinuante. S'il corrigeait, c'était non comme un juge, mais comme un père ; sans colère, sans émotion, sans même élever sa voix, avec une tranquille mansuétude qui marquait également l'étendue de son esprit et le calme de son cœur. L'autorité apostolique dont il était revêtu, et l'affection paternelle qu'il témoignait, lui conciliaient de telle sorte la vénération et l'amour de ses enfans, qu'ils lui obéissaient ponctuellement en toutes choses, et le prévenaient même, dès qu'ils pouvaient connaître sa volonté.

Si quelqu'un d'eux avait la tentation de quitter l'Ordre, il faisait tous ses efforts pour l'y retenir, et quand l'esprit de pénitence l'y ramenait, il le recevait fort miséricordieusement. Un de ceux-là lui demanda la permission de s'en

---

(1) *Jerem.* 13. 20 *et* 21.
(2) *S. Hier. in cap.* 13. *Jerem.*

aller : le Saint lui répondit qu'il ne pouvait ni ne devait accorder cette permission ; il lui représenta vivement à quel malheur il s'exposerait par une telle sortie ; que ce serait abandonner le Ciel pour le monde, et pour les hommes Jésus-Christ même, qui a souffert pour l'amour de nous tant de douleurs, que tout ce qu'il peut y avoir de peines et de travaux dans la Religion, n'est pas capable de les reconnaître. Ce Religieux, qui était violemment tenté, demeura inflexible dans son mauvais dessein. Il s'adressa au cardinal Hugolin, protecteur de l'Ordre, et au Pape : l'un et l'autre lui ayant refusé ce qu'il demandait, il quitta l'habit et s'en alla. Il n'était pas loin du couvent lorsqu'un homme qu'il rencontra, lui dit d'un air indigné : « Misérable, où allez-vous ? » Que vous importe où j'aille, répondit-il tout en colère, de quoi vous mêlez-vous ? Cet homme montra ses pieds, ses mains et son côté, où il y avait des plaies toutes fraîches, d'où le sang coulait ; et il dit en même temps : « Vous pouvez juger par ces plaies que j'ai endurées pour l'amour de vous sur la Croix, combien m'importe ce que vous faites. Après un tel amour et un tel bienfait, portez-vous donc l'ingratitude jusqu'à vouloir m'abandonner pour un monde fragile et périssable ? » Le fugitif effrayé, pénétré du spectacle et des paroles, se jeta aux pieds de Jésus-Christ, et demanda pardon de sa faute : puis il vint retrouver François qui le reçut avec beaucoup de bonté, l'avertissant d'avoir toujours devant les yeux, tant qu'il vivrait, le signalé bienfait d'une si merveilleuse apparition. Il en profita effectivement si bien, qu'il se ren-

dit très-parfait, et mourut en odeur de sainteté.

Un autre qui souhaitait d'aller en son pays voir ses parens, en demanda la permission à ses Supérieurs, et partit sans l'avoir obtenue. A peine était-il en chemin, qu'il se sentit accablé de sommeil. Il se mit sous un arbre, et en dormant il vit François qui lui faisait une sévère réprimande, et le pressait de retourner. Comme il résistait opiniâtrément, le Saint lui donna de rudes coups qui l'éveillèrent, et dont il trouva les marques sur son corps. Devenu sage par cette correction, il retourna au couvent, raconta ce qui lui était arrivé, et en montra les preuves. La rigueur du Père, qui n'eut point d'autre principe qu'un grand fonds de bonté, fut aussi très-salutaire pour l'enfant.

La tendresse de son cœur paraissait singulièrement envers ceux qui étaient faibles, ou qui se trouvaient affligés de quelque tentation. Il compatissait à leurs maux comme une mère, et leur procurait tout le soulagement possible. Un de ses disciples étant venu lui demander le secours de ses prières pour ne point succomber à une violente attaque contre la pureté : « Mon fils, lui dit-il, ne perdez point confiance et ne vous découragez pas, comme si vous étiez pire que lee autres, à cause que le démon vous tente : c'est au contraire pour cela même que vous devez vous croire serviteur de Dieu. Nul ne devient parfait à son service, qu'il n'ait passé par ces sortes de tribulations. Si quelqu'un fait gloire de n'en avoir aucune à supporter, qu'il sache que le Seigneur en a usé ainsi pour mé-

nager sa faiblesse : car Dieu est fidèle (1), et ne souffre pas que nous soyons tentés (2) au-dessus de nos forces. Il n'engage guères dans de grands combats, que les ames d'une vertu perfectionnée. »

Une tentation spirituelle et intérieure, encore

---

(1) 1. *Cor.* 10. 13.

(2) Cela est fondé sur le principe établi par saint Augustin et par le Concile de Trente : *Dieu ne commande rien d'impossible; mais en commandant, il avertit et de faire ce que l'on peut, et de demander ce que l'on ne peut pas faire : et il aide, afin qu'on le puisse.* D'où il s'ensuit, que, puisqu'il veut que nous résistions à la tentation, il nous fournit dans le besoin les secours nécessaires pour pouvoir la vaincre : nous ordonnant aussi de ne point présumer de nos forces, de lui adresser nos prières, et de répondre fidèlement à sa grâce. S. August. *De nat. et grat. cap.* 48. Conc. Trid. *sess.* 6. *cap.* 11. En conséquence de cette doctrine orthodoxe, le pape Innocent X, par sa Constitution du dernier de Mai de l'an 1653, déclara téméraire, impie, blasphématoire, hérétique, et frappée d'anathème cette proposition, la première des cinq qui sont tirées du Livre de Jansénius : *Quelques Commandemens de Dieu sont impossibles aux justes, lors même qu'ils veulent et qu'ils s'efforcent de les accomplir, selon les forces qu'ils ont actuellement; et la grâce, par laquelle ces Commandemens leur seraient rendus possibles, leur manque aussi.* Sur le même fondement, la Faculté de Théologie de Paris, dans l'assemblée générale, tenue en Sorbonne, le dernier jour de Janvier 1656, et confirmée le premier jour de Février de la même année, déclara téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathème et hérétique, cette proposition contenue dans ces termes de la seconde Lettre de M. Arnauld, docteur de Sorbonne, à un duc et pair de France : *Cependant, Monseigneur, cette grande vérité établie par l'Evangile, et attestée par les Pères, qui nous montre un juste en la personne de saint Pierre, à qui la grâce, sans laquelle on ne peut rien, a manqué dans une occasion où l'on ne peut pas dire qu'il n'ait point péché, est devenue tout d'un coup l'hérésie de Calvin, si nous en croyons les disciples de Molina.* La Lettre avait été publiée à Paris, sous le nom de M. Arnauld, l'an 1655.

plus rude que celle de la chair, tourmentait depuis long-temps un autre de ses disciples, qui vint se jeter à ses pieds pour lui expliquer ce qu'il souffrait. Ce bon Pasteur releva son ouaille faible, la prit entre ses bras, connut par une lumière surnaturelle l'angoisse où elle était, et lui dit tendrement : *Mon fils, ne craignez point : ceci ne servira qu'à augmenter la grâce en vous.* Puis, d'une voix haute et impérieuse, il adressa ces paroles aux démons : *Malins esprits, je vous défends d'attaquer davantage mon Frère que voici.* Aussitôt la tentation cessa, et le Religieux se trouva libre. Doit-on être surpris que Dieu donne à une si grande charité le pouvoir de commander aux démons ?

Il s'en trouva un qui avait la conscience fort timide, et continuellement agitée de scrupules. François le reprit d'abord paternellement de ce qu'il ne méprisait pas avec plus de courage et de sérénité d'ame les artifices que le démon employait pour le troubler. Ensuite il lui commanda de compter pour rien tout ce qui donnait lieu à ces grands scrupules, et de ne point tant se tourmenter pour s'en confesser, et de surmonter la honte qu'ils lui causaient en les déclarant à différens Confesseurs. « Bien plus, ajouta-t-il, je crois qu'à moins qu'on n'y ait donné quelque consentement, il est bon, pour le repos de la conscience, de ne point se confesser du tout de ces vaines suggestions ; et je vous le dis à vous en particulier. » Le Religieux suivit ce conseil salutaire, et s'en trouva si bien, qu'il eut toujours depuis la conscience timorée, sans être scrupuleuse.

Les Théologiens et les Maîtres de la vie spirituelle ont enseigné le même remède pour les

scrupules. Si l'on s'en servait, il n'y aurait pas tant de personnes dévotes et de Religieuses qui fatiguassent leurs Confesseurs par la déclaration inutile des mauvaises pensées qui leur sont venues, et des péchés qu'elles s'imaginent avoir commis, parce qu'elles ne distinguent pas le sentiment involontaire d'avec le consentement formé.

Il y encore d'autres remèdes que l'on donne pour la maladie des scrupules; mais le plus efficace, au jugement de saint Antonin, de Gerson, et des autres Théologiens, c'est qu'une personne scrupuleuse aille toujours au même Confesseur, qu'elle se soumette entièrement à ses lumières, et qu'elle pratique, à la lettre, tout ce qu'il lui prescrit, se persuadant bien qu'elle ne saurait jamais pécher en agissant de cette sorte. Sans une pareille obéissance, son mal est incurable, et peut avoir des suites très-fâcheuses pour le corps et pour l'ame. Qu'elle imite donc le Frère Mineur qui obéit à saint François, et qui guérit.

Au reste il ne faut pas abuser de l'avis que le Saint lui donnait, de ne se point confesser des vaines suggestions qui causaient ses scrupules : car cela ne regarde que les ames purement scrupuleuses, qui, ayant horreur du péché, s'appliquent de bonne foi à la vertu. Pour ce qui est des personnes tièdes et lâches, qui se forment une conscience favorable aux dispositions de leur cœur, et traitent de scrupule la Confession de certaines pensées et de certaines actions qui sont au moins très-équivoques : ces personnes-là ont à craindre que ce qu'elles comptent pour rien, et qu'elles ne déclarent point à confesse ne soit peut-être ce que Dieu compte

pour des péchés, et ce qu'elles devraient déclarer plus exactement.

Saint François étant malade à Assise, guérit une plaie spirituelle encore plus fâcheuse que le scrupule. Un de ses enfans, nommé frère Ricer, de Bologne, provincial de la Marche d'Ancône, homme d'une sainte vie, s'était mis dans l'esprit par la suggestion du démon, que son Patriarche le haïssait, parce qu'il le savait réprouvé; et il venait dans l'espérance que cette pensée se dissiperait, s'il en était bien reçu. Le Saint, qui eut révélation de son état et de son arrivée, dit au frère Massé et au frere Léon: « Allez au-devant du frère Richer, qui vient me voir, embrassez-le et baisez-le de ma part, et dites-lui, que de tous mes Frères qui sont au monde, il est celui que j'aime le plus tendrement. » Ils s'acquittèrent de la commission, et aussitôt Ricer se trouva raffermi dans la foi, et comblé de joie; remerciant Dieu d'avoir rendu son voyage si heureux. Dès qu'il parut, François, tout faible qu'il était, courut à lui, et se jetant à son cou, lui dit avec une affection paternelle: « Ricer, mon cher enfant, vous êtes entre tous nos Frères, celui que j'aime du fond du cœur; » et après avoir fait le signe de la Croix sur son front qu'il baisa plusieurs fois, il ajouta: « Cette tentation, mon cher enfant, vous a été envoyée pour votre plus grand bien. Mais si vous ne voulez pas gagner à ce prix, vous ne serez plus tourmenté désormais ni de celle-là, ni d'aucune autre. » En effet la tentation cessa dans le moment, et depuis il n'en eut jamais aucune.

Les auteurs qui rapportent ce fait, disent fort à propos que Ricer se trouva raffermi

dans la foi, lorsque les compagnons de saint François l'embrassèrent de sa part, puisque la tentation de se croire réprouvé attaquait la foi. 1° La foi nous apprend (1) que la réprobation, non plus que la prédestination, ne peut être connue que par révélation; or, il n'avait nul sujet légitime de croire que le Saint eût reçu du Ciel cette connaissance à son égard. 2° L'Église enseigne (2) que, selon la foi catholique, tous ceux qui sont baptisés doivent croire que Jésus-Christ leur donne des secours avec lesquels ils peuvent accomplir tout ce qui regarde le salut, s'ils veulent travailler fidèlement : par conséquent, qu'il est mort pour eux (3), et que Dieu veut les sauver. 3° Saint Augustin (4) pose pour constant, que Dieu n'abandonne point ceux qui sont une fois justifiés par sa grâce, s'il n'en est abandonné le premier; et le Concile de Trente (5) a établi la même vérité avec les propres termes du saint Docteur.

Voilà ce qui doit calmer les inquiétudes qui peuvent venir dans l'esprit des Fidèles au sujet

(1) *Eccle.* 9. 1.

(2) Ces paroles se trouvent au chapitre vingt-cinquième du second Concile d'Orange, qui a été reçu de toute l'Église.

(3) M. l'abbé Tournély prouve évidemment par des textes de la sainte Ecriture, par les Conciles qui ont condamné les hérétiques prédestinatiens, par la doctrine du Concile de Trente, par les Constitutions des papes Innocent X et Alexandre VII, qui ont condamné la cinquième Proposition de Jansénius comme impie et hérétique, par l'autorité des saints Pères, en particulier de saint Augustin, que tout fidèle est obligé de croire que Dieu veut le sauver, et que Jésus-Christ est mort pour lui. *Prælect. Theol. de Deo. Tom.* 1. *quæst.* 17. *art.* 10. *concl.* 2. *pag.* 321 *et seq.*

(4) *S. Aug. de nat. et grat. cap.* 26 *et alibi.*

(5) *Conc. Trid. sess.* 6. *cap.* 2.

de la prédestination, par rapport à des passages de la sainte Ecriture, à quelques expressions des saints Pères, et à des opinions théologiques. En effet, puisqu'il est clairement révélé, et que l'Eglise nous oblige de le croire, que JÉSUS-CHRIST est mort pour nous, que Dieu veut nous sauver, qu'il nous donne les moyens de pouvoir travailler à notre salut, et qu'il ne nous abandonne pas le premier; il faut absolument conclure de là, en premier lieu, que tout ce qu'il y a dans l'Ecriture qui paraît opposé à ces vérités, ne les détruit point, et se concilie avec elle, parce que les vérités ne sauraient être contraires les unes aux autres. En second lieu, que les saints Pères, dans les points où l'Eglise reçoit leur témoignage comme le canal de la Tradition, ne peuvent avoir rien dit qui combatte ces vérités. En troisième lieu, que l'Eglise ne permet dans les écoles la diversité des opinions sur le mystère de la prédestination, qu'autant qu'elles s'accordent avec ces mêmes vérités, auxquelles il faut toujours revenir.

Les systèmes théologiques qui s'en écarteraient ne seraient plus de simples systèmes, mais de vraies hérésies qu'elle condamnerait et qu'elle a déjà condamnées. S'il y en a quelques-uns dans les écoles catholiques, qui paraissent difficiles à entendre, et dont les explications ne contentent pas; il faut l'attribuer à la faiblesse de l'esprit humain, qui ne peut parler que très-imparfaitement de ce que Dieu n'a pas révélé, et sur quoi il faut s'écrier avec saint Paul : *O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu* (1) ! On ne doit pourtant pas

---

(1) *Rom.* 11 33.

blâmer les Théologiens ; car ils sont forcés en quelque sorte par les blasphèmes des hérétiques, « de s'élever à ce qui est inaccessible, d'expliquer ce qui est ineffable, et de faire ce qui n'est pas permis. (1) » Ainsi s'exprime saint Hilaire écrivant sur le mystère de la très-sainte Trinité contre les Ariens.

Après tout ce que saint Augustin avait écrit contre les Pélagiens et les Sémi-pélagiens, il adressait aux Fidèles ces consolantes paroles : « Vous devez demander tous les jours au *Père des lumières, de qui vient tout don parfait* (2), la grâce de persévérer à lui obéir, et avoir cette confiance, qu'en agissant ainsi vous appartenez à sa prédestination ;..... car il vous ordonne de mettre en lui votre espérance. (3) » Dieu nous a caché le mystère de la prédestination, afin de nous humilier et de nous entretenir dans une vigilance continuelle : c'est pourquoi le Concile de Trente (4) dit que personne ne doit s'assurer entièrement de persévérer jusqu'à la fin et d'être du nombre des prédestinés ; mais il ajoute, selon la pensée de saint Paul (5), que tous doivent mettre et établir une confiance très-ferme dans le secours de Dieu, qui achèvera et perfectionnera le bon ouvrage qu'il a commencé, faisant vouloir et exécuter, si ce n'est qu'ils manquent eux-mêmes à sa grâce. Or, comme nous avons tout sujet de crainte d'y manquer, le même Concile nous avertit, sui-

(1) *S. Hil. de Trin. lib.* 2. *n.* 2.

(2) *Jacob.* 1. 17.

(3) *S. Aug. de dono persev. cap.* 32, *n.* 62.

(4) *Conc. Trid. sess.* 6. *cap.* 12 *et* 13.

(5) *Phil.* 1. 6.

vant la doctrine de l'Apôtre et de saint Augustin (1), de travailler à notre salut avec crainte et tremblement, parce que ne pouvant ni vouloir ni faire le bien pour le Ciel, qu'avec le secours de la grâce, nous devons appréhender de nous en rendre indignes par notre négligence ou par notre orgueil; et encore, parce que Dieu peut avec justice nous retirer de ce monde, lorsque nous sommes tombés dans un péché mortel. Du côté de Dieu, grand sujet de confiance pour notre salut; de notre part, grand sujet de crainte: l'un et l'autre doivent faire pratiquer ce que dit saint Pierre: *Mes frères, étudiez-vous de plus en plus à rendre sûre par de bonnes œuvres votre vocation et votre élection, parce qu'en faisant cela, vous ne pécherez jamais* (2); c'est-à-dire, vous ne tomberez jamais dans des fautes considérables, qui vous fassent déchoir de votre vocation et de votre élection.

Plaise à la divine miséricorde, que la tentation d'un disciple de saint François sur ce point serve à instruire et à consoler les personnes pieuses qui sont tentées de même; et à détromper ceux qui, prenant mal le sens de l'Ecriture, des Pères et de la Théologie, craignent que Dieu ne veuille pas sincèrement les sauver, ne leur en donne pas les moyens, et ne vienne à les abandonner, lors même qu'ils feront tous leurs efforts pour le servir; ce qui n'est qu'hérésie et impiété, source de libertinage et principe de désespoir.

---

(1) *Phil.* 2. 12, 13. *S. Aug. de nat. et grat. cap.* 27. *n.* 31. *et cap.* 32. *n.* 36. *De corrept. et grat. cap.* 9. *n.* 24.

(2) 2. *Petr.* 1. 10.

Le saint Patriarche avait une si tendre charité pour ses Frères, qu'il ne pouvait pas même souffrir qu'aucun nuage de tristesse s'élevât dans leur esprit, de crainte qu'ils ne perdissent la joie spirituelle. « Mes très-chers frères, leur disait-il, ayez intérieurement et extérieurement la sainte joie que Dieu donne. Quand son serviteur s'applique à l'avoir et à la conserver cette joie spirituelle, qui vient de la pureté du cœur, de la ferveur de l'oraison, et des autres pratiques de vertu, les démons ne peuvent lui faire aucun mal; et ils disent : On ne saurait nuire à ce serviteur de Dieu, nous ne trouvons aucune entrée chez lui, il a toujours de la joie, en tribulation comme en prospérité. Mais ils sont bien contens quand ils peuvent la lui ôter, ou la diminuer au moins : car s'ils parviennent à mettre en lui quelque chose du leur, ils feront bientôt d'un cheveu une poutre, en y ajoutant toujours quelque chose ; à moins que l'on ne s'efforce de détruire leur ouvrage par la vertu de l'oraison, de la contrition, de la confession, et de la satisfaction. C'est pourquoi, mes frères, puisque la joie spirituelle vient de la pureté du cœur et du fréquent exercice de la fervente oraison, travaillez principalement à l'acquisition de ces deux biens, afin que vous puissiez avoir cette joie intérieurement et extérieurement pour l'édification du prochain, et à la confusion de notre ennemi. Je désire fort que vous l'ayez : j'aime beaucoup à la voir en vous, et à la sentir en moi. C'est au démon et à ses membres à être dans la tristesse, mais pour nous, il faut toujours nous réjouir dans le Seigneur. »

Quoique le saint homme eût quelquefois des sujets de tristesse par les tentations qu'il éprou-

vait, ou par la crainte des peines de l'enfer que lui donnait le souvenir de ses péchés, il ne laissait pas d'avoir toujours le visage gai. On lui en demanda un jour la raison; et il fit cette réponse : « A la vérité quelquefois mes péchés (1) m'attristent beaucoup, et Satan voudrait bien m'inspirer de la tristesse, pour me faire tomber dans la paresse et dans le dégoût : mais quand cela arrive, je regarde mon compagnon ; la joie spirituelle que je vois en lui augmente la mienne, et toute la tentation se dissipe. Ma joie est un tourment pour les démons; car ils m'envient les bienfaits que je reçois du Seigneur. Je sais et je vois que, quand ils ne peuvent pas me nuire par la tristesse, ils tâchent de le faire en ôtant à mes compagnons leur sainte joie ; et s'ils ne peuvent rien gagner ni sur eux, ni sur moi, ils se retirent tout confus. »

On doit remarquer dans la réponse du bienheureux Père, deux sortes de tristesse : l'une est la douleur du péché, dont saint Paul dit, *qu'elle est selon Dieu, qu'elle fait faire une pénitence constante pour le salut.* (2) Elle n'ôte point la joie spirituelle, au contraire elle la produit : rien de plus doux et de plus consolant que les larmes répandues par le mouvement d'une amère contrition. L'autre tristesse est un certain abattement d'esprit, causé par le démon, qui veut nous rendre tièdes et lâches, nous donner du dégoût pour les saints exercices, et nous por-

---

(1) Il fallait que ce fût avant que Dieu lui eût révélé qu'ils lui étaient entièrement remis, et qu'il aurait la vie éternelle. Au moins la douleur qu'il en concevait, après ces deux révélations, ne pouvait pas être accompagnée de la crainte des peines de l'enfer.

(2) 2. *Cor*. 7. 10.

ter à les abandonner. La bonne conscience fait la joie spirituelle. Personne n'a véritablement sujet de se réjouir, que celui qui est bien avec Dieu, fidèle à sa loi, soumis à sa volonté. *L'ame tranquille*, libre et dégagée de la tyrannie des passions, *est comme un festin continuel* (1), dans la pensée du Sage.

C'est le vrai bonheur : car la vie heureuse n'est autre chose, dit saint Augustin (2), que la joie qui se trouve dans la vérité, c'est-à-dire, en Dieu, qui est la vérité, la douce lumière de nos ames, notre salut et notre repos. Voilà pourquoi David (3) excitait si souvent les justes d'Israel à faire éclater leur joie; et saint Paul (4) disait aux Chrétiens : *Réjouissez-vous toujours dans le Seigneur ; je le dis encore, réjouissez-vous. Ce qui fait le Royaume de Dieu.... c'est la justice, la paix et la joie qui vient du Saint-Esprit.* Cette disposition de cœur met en état de résister au démon, suivant cette parole d'Esdras au peuple Juif. *La joie du Seigneur est notre force.* (5) Que peut faire le malin esprit contre une ame qui met toute sa joie à servir Dieu, qui ne trouve de plaisir qu'à l'aimer et à le louer? Il n'y a rien non plus qui fasse tant d'impression sur les gens du monde, que de remarquer le contentement intérieur d'un homme de bien par la sérénité de son visage. C'est ce qui les force de reconnaître ce que dit saint Augustin, (6) qu'ils n'ont pas une véritable joie, qu'elle n'est que pour les serviteurs de Dieu. Que pou-

(1) *Prov.* 15. 15. (2) *S. Aug. conf. lib.* 10. *cap* 23
(3) *Psal.* 31. 14. *et alibi passim.*
(4) *Phil.* 4. 4. — *Rom.* 14. 17.
(5) 2. *Esdr.* 8. 10.
(6) *S. Aug. in Psalm.* 96 *n.* 19.

vait-on dire en voyant saint François et ses Frères accablés d'austérités, et toujours joyeux ?

Ce n'était pas seulement avec l'ardeur du zèle et la tendresse de la charité que le saint Instituteur conduisait ses Frères; il montrait encore, dans le gouvernement de son Ordre, une discrétion et une sagesse merveilleuses.

Quoiqu'il n'omît rien pour engager ses Religieux à vivre austèrement, il voulait néanmoins que l'on y gardât de la modération, et il n'aimait pas les pénitences indiscrètes. Le frère Silvestre, premier Prêtre de son Ordre, étant tombé dans une maladie de langueur par l'excès de ses mortifications, eut envie de manger du raisin. François, qui en fut informé, se hâta de lui procurer ce secours. Il le conduisit le mieux qu'il put dans la vigne d'un de ses amis, assez proche du couvent, le fit asseoir auprès d'un cep qu'il bénit, lui ordonna de manger, et mangea avec lui. Dès que le malade eut pris de ce raisin, il se trouva guéri parfaitement; et souvent depuis, les larmes aux yeux, il racontait le fait à ses frères, comme un témoignage de l'amour du bienheureux Père pour ses enfans : c'était aussi un effet de sa discrétion, qui, n'approuvant pas l'excessive austérité de Silvestre, voulut au moins qu'il prît cette sorte de remède que la nature semblait demander; et il plut à Dieu d'en faire l'instrument d'un miracle.

Ce sage et charitable Père sut une nuit qu'un de ses enfans, qui avait trop jeûné, ne pouvait prendre aucun repos, parce que la faim le tourmentait extrêmement. Pour ne le pas laisser dans un état si dangereux, il le fit venir aussitôt, lui présenta du pain, l'invita doucement à manger, mangea le premier pour lui donner

confiance. Le Religieux surmonta la honte qu'il avait d'abord, et prit le soulagement qui lui était si nécessaire; fort joyeux d'être tiré du péril de sa vie par la prudence et par la bonté du Saint, et de voir un exemple si édifiant. Le matin, François fit assembler tous les Frères, et leur ayant raconté ce qui s'était passé la nuit: « Mes frères, leur dit-il, prenez exemple, non de ce que j'ai mangé, mais de ce que j'ai usé de charité. » Puis il leur enseigna que les vertus doivent avoir la discrétion pour règle et pour guide; non pas cette discrétion que la chair inspire, mais celle qui a été enseignée par Jésus-Christ, dont la très-sainte vie est le modèle achevé de toute perfection.

« Que chacun, continua-t-il, ait égard à son tempérament. Si quelqu'un de vous est en état de se soutenir en mangeant très-peu, je ne veux pas qu'un autre qui a besoin de prendre plus de nourriture, l'imite en ce point; il doit donner à son corps ce qui lui est nécessaire: car, de même que dans le manger, nous sommes obligés d'éviter le superflu qui est nuisible au corps et à l'ame; il faut aussi que nous nous gardions d'une abstinence excessive, et encore plus, parce que le Seigneur veut la miséricorde, et non pas le sacrifice. » C'est ce que Dieu dit par le prophète Osée (1), et cela signifie qu'il préfère la pratique des œuvres de miséricorde et de charité envers le prochain, à l'exercice extérieur de la Religion; et que ce culte qui doit lui être rendu, ne lui plaît point sans la miséricorde. Or, comme il nous est ordonné d'aimer notre prochain d'un amour de charité, saint

(1) *Osée* 6. 6.

Thomas enseigne, avec saint Augustin (1), que la même loi nous oblige d'avoir pour notre corps le même amour : d'où il s'ensuit que cette charité ne se trouvant pas dans une abstinence immodérée, Dieu n'en agrée point le sacrifice. On peut ajouter que c'est quelquefois le démon qui porte une personne à entreprendre des jeûnes outrés, afin de la rendre incapable des exercices spirituels, et pour d'autres mauvais desseins.

Le saint Instituteur avertissait ses Frères d'éviter l'excès dans le jeûne encore plus que dans le manger, parce qu'il les savait tous animés de l'esprit de mortification. Leur ferveur était si grande, qu'en jeûnant très-rigoureusement, ils se chargeaient encore de ceintures de fer, de cottes de maille, de rudes cilices, et prenaient de sanglantes disciplines, ce qui leur attirait de fréquentes maladies. Voilà pourquoi il leur recommandait souvent d'user de discrétion. « Mes frères, disait-il, si un serviteur de Dieu donne raisonnablement à son corps ce qui lui est nécessaire pour la nourriture et pour le sommeil, et que le corps soit lâche, paresseux, endormi à l'oraison, aux veilles et aux autres bonnes œuvres, il faut alors le châtier, le traiter comme un cheval qui ne travaille point, comme un âne qui n'avance point, quoiqu'ils mangent bien. Mais si on lui refuse ses vrais besoins, on le met hors d'état de porter le joug de la pénitence, et de servir aux fonctions de l'ame ; il est en droit de se plaindre. »

On s'étonnera peut-être que saint François, prêchant la discrétion à ses Frères, ait porté ses

(1) *S. Aug. de doct. christ. lib. 1. cap. 26. S. Thom. 2a. 2æ. quæst. 25. art. 5.*

austérités à l'excès : mais il faut penser que c'était un homme conduit en toutes choses par l'Esprit-Saint, en qui Dieu voulait montrer les richesses abondantes de sa grâce, et dont la prodigieuse pénitence devait attirer une grande miséricorde sur les pécheurs. Ainsi, ce qui paraissait excessif dans ses mortifications, ne venait que de sa parfaite fidélité aux mouvemens extraordinaires qu'il recevait d'en haut, et c'était une véritable sagesse.

Il se trouve quelquefois des personnes ferventes qui voudraient imiter les jeûnes et les autres macérations des Saints : mais c'est une présomption, à moins que l'on n'y soit appelé de Dieu, et que cette vocation n'ait été bien éprouvée et approuvée par l'autorité légitime. La maxime générale et sûre en matière d'austérités, est de ne rien entreprendre d'extraordinaire, que de l'avis et du consentement des Supérieurs et des Confesseurs. Avant que d'en accorder la permission, il faut bien examiner le tempérament et le caractère de la personne, prendre garde surtout si elle pratique bien les mortifications ordinaires, et si elle a autant de zèle pour réprimer ses passions et pour acquérir les vertus que pour macérer son corps : car on en voit qui demandent des pénitences particulières, tandis qu'elles négligent les autres qui sont communes, et qui, en maltraitant leur chair, ne travaillent pas assez à purifier leur cœur, à devenir humbles, obéissantes, douces et charitables.

Les leçons de discrétion que donnait saint François, ne sont pas d'un grand usage dans le monde. Il faut plutôt y répéter souvent ces paroles de Notre-Seigneur : *Prenez garde à vous, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par*

*l'intempérance ;* (1) et celles de saint Paul : *Offrez vos corps comme une hostie vivante, sainte, agréable à Dieu.* (2) Ceux même qui tâchent de se mortifier, n'éprouvent que trop trouvent la vérité de ce que dit l'Apôtre : *Que jamais personne n'a haï sa propre chair, mais qu'il la nourrit, et qu'il en a soin.* (3) Saint Augustin (4) trouvait fort difficile de satisfaire aux besoins du corps, sans donner quelque chose à la sensualité ; et il dit que tous les jours il était aux prises contre ces sortes de tentations. Saint Bernard (5) convient que nous devons à notre corps de conserver sa santé; mais il ajoute qu'à l'occasion de la santé, la volupté nous dresse des embûches d'une manière si artificieuse et si subtile, qu'à peine peut-on s'en garantir, et même les remarquer. Il faut donc, comme le dit saint François, n'avoir point cette fausse et dangereuse discrétion que la chair inspire, et qui flatte les sens.

On ne croirait peut-être pas que le saint Patriarche eût porté le ménagement et la condescendance jusqu'aux batimens et aux habits, lui qui prescrivait sur ces deux articles une si étroite pauvreté. Il avait recommandé soigneusement à ses Frères, de ne bâtir que des maisons petites, basses, seulement environnées de haies, dans les lieux écartés et solitaires; mais, au rapport de ses propres compagnons, il convenait que, dans les villes et proche des villes, on devait en user autrement ; que, par rapport au nombre des Religieux qui y étaient pour le ser-

(1) *Luc.* 21. 24. (2) *Rom.* 12. 1.
(3) *Eph.* 5. 29. (4) *S. Aug. confess. lib.* 10. *cap.* 31.
(5) *S. Bern. de div. serm.* 16. *n.* 2.

vice des Fidèles, et aussi à cause de la malice des hommes, il fallait que dans ces endroits-là les couvens fussent entourés de murailles.

La multiplicité des vêtemens lui déplaisait beaucoup. Il ne pouvait souffrir les étoffes douces et mollettes : il déclarait (1) que la grossièreté et l'âpreté de l'habit étaient nécessaires à son Institut et à la prédication de la pénitence. Cependant, outre que dans la Règle il accorde deux tuniques, et la permission de porter des chaussures en cas de nécessité, il y enjoint aux Ministres de pourvoir soigneusement aux vêtemens des autres Frères, ainsi qu'ils le jugeront nécessaire, eu égard aux lieux, aux temps, et aux pays froids ; et pour cela, d'avoir recours aux amis spirituels ; c'est-à-dire, comme on l'a marqué ci-devant, à des gens de bien et amis de la Religion, qu'ils prient de payer les étoffes que l'on ne peut avoir par aumône. Ce recours était fort contre son inclination, à cause de l'éloignement extrême qu'il avait de l'argent ; il ne l'a permis que pour les besoins des malades, et pour le vêtement des Frères : c'est ce qui fait voir quelle était sa discrétion ; elle se trouvait jusque dans l'amour ardent qu'il avait pour la pauvreté ; on ne saurait s'en former une idée plus juste.

Ses compagnons disent encore, qu'il permettait à ceux qui en avaient besoin, de porter une tunique plus douce et plus chaude ; à cette seule condition, que le dehors fût toujours très-pauvre, pour les entretenir dans l'esprit d'humilité, par le mépris que le monde fait de ceux qui sont habillés pauvrement. Enfin les mêmes au-

---

(1) *Reg. Fratr. Min. cap. 2 et 4.*

teurs rendent ce témoignage, que bien qu'il fût toujours très-austère depuis le commencement de sa conversion jusqu'à sa mort, avec une complexion très-délicate et très-faible, il modérait néanmoins avec prudence les mortifications de ses Frères; et que beaucoup de choses qu'il se refusait impitoyablement, il les accordait aux autres par discrétion et par charité. Voilà bien le caractère des Saints : sévères et inflexibles pour eux-mêmes, ils ménagent leur prochain, et le traitent avec indulgence; tandis que les hypocrites, comme les pharisiens et certains hérétiques qui leur ressemblent (1), mettent sur les épaules d'autrui des fardeaux pesans et qui ne se peuvent porter, sans qu'ils veuillent les pousser du doigt; accablent d'austérités les personnes qu'ils dirigent, souvent pour des fautes très-légères, et eux-mêmes vivent très-mollement.

La discrétion de saint François paraissait dans toute sa conduite. Bernard de Besse, un des auteurs de sa Vie, et secrétaire de saint Bonaventure, dit qu'il ne parlait jamais à ses Frères qu'avec douceur et ménagement; qu'il compatissait aux faibles, qu'il affermissait les jeunes dans la pratique de la vertu, qu'il témoignait du respect pour les vieillards, que quelque faute qu'eussent commis les Prêtres, il ne les en reprenait qu'en particulier; enfin qu'il avait de la considération pour tous ceux dont la naissance, le mérite et la dignité le demandaient.

Le frère Gui, qui a été béatifié par le saint Siége, et dont on a parlé ci-dessus, pria le Saint de permettre que, pour vivre dans une

(1) *Matth.* 23. 4.

plus grande solitude et vaquer mieux à la contemplation, il se fît une cellule dans le creux d'un rocher qui était vis-à-vis le couvent de Celles, près de la ville de Cortone. François qui connaissait que Gui, quoiqu'il ne fût encore que novice, avait la vertu des anciens, et s'élèverait à une éminente sainteté, lui permit cette retraite particulière; mais ce fut à condition qu'elle ne l'empêcherait pas de se trouver avec les autres aux prières de la communauté, pour conserver l'uniformité de l'observance, et pour éviter l'illusion qui peut se mêler dans les pratiques singulières. C'était aussi la méthode du Saint : il quittait ponctuellement sa contemplation, pour venir chanter en commun les louanges de Dieu.

Un des Frères lui demanda, dans sa dernière maladie, pourquoi il avait quitté leur gouvernement, et par quel motif il souffrait bien des choses contre ce qu'il avait enseigné à ses premiers compagnons. La demande lui causa quelque indignation, et il fit cette réponse :

« Quelques-uns sont surpris que je ne corrige point les défauts qui sont dans l'Ordre, et ils veulent en savoir la raison. Que Dieu leur pardonne, car ils me sont opposés ; ils prétendent me charger d'une fonction qui ne me regarde plus. Tant que j'ai été Supérieur de mes Frères, et qu'ils sont demeurés fermes dans leur vocation, je leur suffisais par mon exemple, par mes paroles et par mes petits soins, quoique depuis le commencement de ma conversion je fusse toujours infirme. Mais quand j'ai vu que Dieu les ayant fait croître en nombre, il y en avait qui diminuaient en ferveur, et qui commençaient à suivre une autre route, sans faire at-

tention ni à mon exemple, ni à leurs engagemens; j'ai remis la conduite de l'Ordre entre les mains du Seigneur et des Ministres. Au Chapitre général, j'alléguai mes infirmités pour motif de ma renonciation : cependant, si tous mes Frères voulaient se conformer à mes désirs, je voudrais aussi, pour leur avancement et pour leur consolation, qu'ils n'eussent point d'autre Supérieur que moi jusqu'au jour de ma mort. Le profit qu'ils en tireraient, et moi aussi, me donnerait tant de joie, que, dans le lit même où je serais retenu par la maladie, je m'appliquerais volontiers à tout ce qui pourrait le satisfaire : on n'a pas beaucoup de peine à conduire des inférieurs bien soumis. La supériorité est un emploi tout spirituel, qui consiste, au regard du mal, à l'empêcher, ou a le corriger par l'exemple et par les avertissemens. Si cela ne suffit pas, je ne veux point user de rigueur pour punir, comme les puissances du siècle. J'ai néanmoins cette ferme confiance, que le Seigneur, qui punit en ce monde et en l'autre par les ennemis invisibles, se servir a d'eux contre les Frères tièdes et lâches; en ce que ces exécuteurs de la justice divine exciteront les gens du monde à leur faire des reproches, qui les porteront, par la confusion qu'ils en auront, à rentrer dans leur devoir. Pour moi, je ne cesserai point, jusqu'au dernier soupir, de leur apprendre, par mon exemple, à marcher dans la voie que le Seigneur m'a montrée, comme je les en ai déjà instruits par mes actions et par mes paroles. S'ils n'en profitent pas, ils seront inexcusables, et je n'aurai plus à rendre compte de leur conduite devant Dieu. »

Les plaintes du Saint tombaient sur Elie,

vicaire-général, et sur quelques Ministres provinciaux qui prenaient son esprit de relâchement en matière de pauvreté. Le remède qu'il semble qu'on pouvait apporter à ce mal, c'était de déposer Elie et les Ministres ses adhérens : mais outre que le bienheureux Père se trouvait trop infirme pour pouvoir agir, Dieu lui avait révélé qu'il fallait établir Elie Vicaire-général, et le laisser dans cette place. C'était une conduite du Seigneur surprenante et impénétrable, mais que son serviteur devait adorer et suivre. Dans cette situation, la prudence ne lui permettait de faire autre chose, que d'avertir, d'exhorter, de menacer, de donner l'exemple, et d'implorer le secours du Ciel.

Il disait avec bien de la raison, que les gens du monde sont excités par les ennemis invisibles, à faire des reproches aux Religieux sur leur relâchement. En effet, ce sont d'ordinaire les plus mondains qui s'élèvent avec plus d'aigreur contre les fautes des personnes Religieuses; et on peut bien penser que c'est à l'instigation du démon, car ils n'en parlent que pour les répandre, et pour décrier un état de sainteté qui rend témoignage contre la vie mondaine. Ils attribuent à tout le Corps ce qu'il y a de blâmable dans un des membres; ils grossissent tout, n'excusent rien, et imaginent souvent du mal où il n'y en a pas. Les novateurs en usent de même à l'égard des Religieux qui découvrent et combattent leur mauvaise doctrine, comme les Frères Mineurs ont fait en toute occasion depuis cinq cents ans, et font encore aujourd'hui. Mais ce qui n'est que malignité de la part du démon, des mondains, et des hérétiques, doit être regardé, dans les dispositions de la divine

Providence, comme un moyen de faire connaître à tous les Religieux, que les motifs de la bienséance, de l'honneur et de l'édification se joignent à ceux de l'amour de Dieu et du salut, pour les engager à remplir fidèlement les devoirs de leur état.

Les plus anciens auteurs qui aient écrit la Vie de saint François rapportent une de ses réponses, qui montre à quel degré il possédait le don de gouvernement. On lui parla un jour de quelques Ministres provinciaux qui, animés de l'esprit du frère Élie, s'arrogeaient la domination des Provinces comme un bien héréditaire, et prétendaient s'y perpétuer; en sorte qu'on ne pouvait les réduire à la condition d'inférieur, sans les chagriner beaucoup, et sans leur donner lieu de causer du trouble. « Qu'ils vivent à leur gré, répondit le Saint en frémissant. Viendra un temps qu'ils s'en repentiront : la perte de quelques-uns est un moindre mal que celle de plusieurs. Si l'on entreprenait de déposer ces Ministres, ils exciteraient un grand trouble, et cela scandaliserait les bons Religieux qui leur obéissent maintenant avec simplicité et paisiblement. »

La déposition était sans doute la peine que méritaient de tels Provinciaux, puisque, selon la maxime des saints Pères, il suffit de rechercher les dignités ecclésiastiques, et seulement de les désirer, pour en être indigne. De plus, affecter d'être en charge, de vouloir s'y perpétuer, prendre des mesures pour commander toujours, pour n'obéir jamais, dans la profession d'une profonde humilité, c'était quelque chose de monstrueux. Il faut reconnaître néanmoins que saint François faisait très-sagement

de laisser en place ces ambitieux Ministres, pour éviter le trouble et le scandale. Saint Augustin (1) dit que l'on doit supporter de certains maux, quand on ne peut y remédier que par un mal plus grand; conformément à la prudence du père de famille, qui ne permit pas de recueillir l'ivraie, de peur qu'en même temps on n'arrachât le froment. Voilà ce que savent et pratiquent les esprits élevés qui suivent les lumières de la sagesse, et se conduisent par les principes du bon gouvernement. Les petits esprits qui ont du zèle et de l'autorité, veulent, à quelque prix que ce soit, ôter tout mal; et peu contens du bien, ils prétendent qu'on fasse toujours le mieux; sans penser qu'il y a parmi les hommes des maux inévitables, qui doivent être supportés patiemment, et que quelquefois par l'empressement indiscret de demander le mieux, on détruit le bien.

Ces paroles de saint François sur les Provinciaux dominans, sont bien remarquables: *Qu'ils vivent à leur gré. Viendra un temps qu'ils s'en repentiront;* comme s'il disait: Je les laisse faire, parce que je ne puis les en empêcher, et que je n'espère pas les convertir. Ils suivent maintenant les désirs de leur cœur, mais un jour ils paraîtront devant Dieu, et le jugement qu'ils en recevront leur donnera un repentir amer, qui sera inutile. En effet, l'orgueil qui produit l'ambition, est un de ces vices d'esprit dont le Prophète dit, *qu'il monte toujours;* (2) et saint Thomas, « qu'il nous éloigne extrêmement de

(1) *S. Aug. contra epist. Parmen. lib.* 3. *cap.* 2. *n.* 13 *et seq. et alibi.* — *Matth.* 13. 29.

(2) *Psalm.* 73. 24. — 2ᵃ. 2ᵃᵉ. *Quæst.* 73. *art.* 5.

Dieu. » Voilà pourquoi les chefs des hérésies, qui ne dogmatisent que par orgueil, ne se convertissent presque jamais. La conversion des ambitieux n'est pas moins rare. Quand une fois l'orgueil leur fait aimer les dignités et les honneurs, ils ne cessent point de les désirer, de les rechercher, de s'imaginer qu'ils les méritent plus que tout autre, de se les procurer et de les retenir jusqu'au dernier soupir. Or, si le Saint-Esprit nous assure en général, que *ceux qui commandent les autres*, *seront jugés avec une extrême rigueur*; qu'*on a plus de compassion pour les petits*, et qu'*on leur pardonne plus aisément*; *mais* que *les puissans seront puissamment tourmentés*; (1) quel sujet de frayeur en particulier pour ceux qui s'établissent par ambition dans des places, auxquelles on peut appliquer ce que dit le Concile de Trente sur les églises que les évêques gouvernent : *Ce sont des charges capables de faire trembler les Anges!* (2) Il sera fort inutile de dire en enfer avec les pécheurs dont parle le Sage : *De quoi nous a servi notre orgueil? tout est passé comme l'ombre.* (3)

Le bienheureux Patriarche étant au lit de la mort, on lui demanda son sentiment sur les qualités que devait avoir son successeur, et il s'en expliqua ainsi :

« Mes enfans, je ne vois personne qui ait toutes les conditions requises pour être chef d'une si grande armée, et pasteur d'un troupeau si nombreux et si répandu. Mais je vais vous faire un portrait, où vous verrez quel doit être ce chef et ce pasteur.

---

(1) *Sap.* 6. 6 *et* 7.
(2) *Conc. Trid. sess.* 6. *cap.* 1. *de reform.*
(3) *Sap.* 5. 8 *et* 9.

» Il faut que ce soit un homme très-grave, très-discret, de bonne réputation, exempt d'affection particulière; de peur que l'amitié qu'il aurait pour quelques-uns ne causât du scandale parmi les autres. Un homme d'oraison, ami de ce saint exercice, mais qui partage son temps de telle sorte, qu'il ait de certaines heures pour lui-même, et d'autres pour son troupeau. Dès le matin il doit offrir le très-saint sacrifice de la Messe, et employer un temps considérable à demander la protection du Seigneur pour lui et pour ses ouailles avec les plus tendres sentimens de la piété. Après ses prières, qu'il se livre à tout le monde, et qu'il réponde à tout : mais qu'il ne fasse point acception des personnes, et que son attention ne soit pas moindre pour les plus simples, que pour les savans et pour les sages. S'il a lui-même le don de la science, qu'il s'applique encore plus à faire paraître dans toute sa conduite de la simplicité, de la patience et de l'humilité : qu'il entretienne ces vertus en lui et dans les autres; qu'il s'y exerce continuellement, et qu'il y porte ses frères plus par son exemple que par ses discours.

» Pour ce qui est de l'argent, qu'il l'ait en exécration; car il n'y a rien qui puisse introduire plus de corruption dans notre Ordre. Qu'il ne fasse jamais mauvais usage d'aucune bourse, lui qui est le chef, et qui doit être le modèle de tous les autres. Qu'il se contente d'avoir pour sa personne un habit, avec un livre où il mette les affaires de l'Ordre, et une écritoire avec un sceau pour les expéditions qu'il doit donner. Il ne faut pas non plus qu'il s'attache à amasser beaucoup de livres; de crainte qu'en donnant

bien du temps à la lecture, il ne dérobe à son office ce qu'il en emploie à l'étude.

» Qu'il ait le cœur plein de compassion pour les affligés : que ce soit lui qui les console, puisqu'il est leur dernière ressource ; s'il n'apportait pas de remède à leurs maux, la faiblesse pourrait les jeter dans le désespoir. S'il trouve des esprits durs et audacieux, qu'il s'abaisse lui-même pour les adoucir ; et pour gagner leurs ames à JÉSUS-CHRIST, qu'il relâche quelque chose de ses droits. Les entrailles de sa charité doivent s'ouvrir à ceux qui sont sortis de l'Ordre, comme à des brebis qui se sont égarées, sans jamais refuser de leur faire miséricorde : considérant que les tentations qui ont causé de telles chutes ont été violentes, et que si Dieu permettait qu'il en fût attaqué, il tomberait peut-être dans un plus grand précipice.

» Je voudrais aussi que tous les Religieux honorassent le Général, comme tenant à leur égard la place de JÉSUS-CHRIST, et qu'avec une grande affection ils pourvussent à tous ses besoins selon la bienséance de notre état. Mais il ne doit pas se plaire à être honoré, ni se réjouir des respects qu'on lui rend, plus que des injures qu'on lui dirait ; de sorte que les honneurs ne changent point ses mœurs, si ce n'est en mieux. Au cas que ses infirmités l'obligeassent à prendre une meilleure nourriture que les autres, qu'il la prenne non en secret, mais publiquement, pour leur donner la confiance d'en user de même quand ils se trouveront infirmes.

» Son principal emploi est de pénétrer dans le secret des cœurs, et de tirer la vérité des veines les plus cachées. Il doit d'abord tenir pour suspectes toutes les accusations, principalement

lorsque ceux qui les font parlent beaucoup : qu'il ne se rende point facile à les écouter, encore moins à les croire, jusqu'à ce qu'une exacte recherche commence à lui faire paraître que ce qu'ils ont dit est vrai. Il faut que son caractère d'esprit soit tel, que le désir de se maintenir dans l'honneur de sa place ne le porte point à violer les règles d'une justice ferme et vigoureuse, ni même à en rien relâcher; mais qu'il se ménage si bien, qu'une rigueur excessive ne fasse périr aucune ame, et qu'une douceur inutile ou une molle indulgence n'entretienne point la lâcheté et n'énerve point la discipline : qu'ainsi il se fasse craindre de tous, en sorte qu il soit aimé de ceux qui le craignent. Tout cela doit lui faire comprendre que son office lui est plus onéreux qu'honorable.

» Je souhaite encore, que le Général ait des compagnons fort honnêtes, ennemis de tout plaisir sensible, courageux dans les peines, et pleins de compassion pour ceux qui ont manqué en quelque chose : qu'ils aiment également tous les autres, ne recevant, pour leur travail, rien précisément que ce qui est nécessaire à la vie, ne désirant que la gloire de Dieu, le bien de l'Ordre, du mérite pour leurs ames, la perfection et le salut pour leurs frères; que civils et et obligeans, comme il convient, ils accueillent avec une sainte joie tous ceux qui viennent les trouver, et qu'ils montrent en leurs personnes, avec pureté et simplicité, la forme et le modèle de l'observance évangélique dont on fait profession dans la Règle. Voilà quels doivent être le Général et ses compagnons. »

Ce qu'on avait demandé au Saint touchant le Ministre-général, lui donna occasion de té-

moigner ce qu'il souhaitait dans les Ministres provinciaux. « Mes frères, dit-il, je voudrais que les Ministres provinciaux fussent doux et honnêtes à l'égard des plus petits; et qu'ils eussent tant de bienveillance, que ceux qui auraient commis des fautes ne craignissent point de s'abandonner à leur cœur. Je voudrais encore, qu'ils fussent fort retenus à faire des commandemens, faciles à pardonner les offenses, et plus disposés à supporter les pécheurs qu'à les charger de reproches : qu'ils se déclarassent ennemis du vice, mais qu'à l'égard des vicieux ils fissent la fonction de médecin. Enfin je voudrais qu'ils se rendissent tels, que leur vie fût aux yeux de tous les autres une vraie image de la discipline régulière. Mais je demande aussi, que tous les autres aient pour eux du respect et de l'affection, comme pour ceux qui portent le poids de la sollicitude et du travail, et que je crois digne d'une grande récompense devant Dieu, s'ils gouvernent selon ces maximes. »

Pourrait-on ne pas reconnaître ici les hautes idées que saint François concevait de la perfection en tout genre, la grande connaissance qu'il avait du cœur humain, des mœurs et du gouvernement; la pénétration, la solidité, la délicatesse même de son esprit, sa discrétion et sa prudence consommée, au milieu de la simplicité évangélique ? On dirait qu'il aurait lu tout ce que les saints Pères, et saint Grégoire en particulier, ont écrit avec tant de lumière sur la morale chrétienne. Les portraits qu'il présente peuvent servir de leçons à tous ceux qui ont de l'autorité dans l'Eglise. Il n'y a point de Supérieur régulier qui n'y trouve une excellente règle de conduite, et ceux des Frères Mineurs

doivent regarder comme une grâce spéciale, que Dieu ait voulu les instruire de leurs obligations par la propre bouche de leur bienheureux Père.

On voudrait pouvoir rapporter toutes ses autres instructions, qui ne sont ni moins solides, ni moins spirituelles; mais il faut se borner à celles qu'il a données sur la science et sur la prédication, avec la dernière lettre qu'il adressa aux Religieux de son Ordre un peu avant sa mort.

Saint Bonaventure dit que quelques-uns de ses Religieux lui demandèrent un jour s'il trouvait bon que les hommes de lettres déjà reçus dans l'Ordre, étudiassent l'Ecriture sainte, et qu'il répondit : « Cela me plaît fort, pourvu qu'à l'exemple de JÉSUS-CHRIST, que l'on trouve avoir prié plus qu'il ne paraît avoir lu, ils ne négligent point l'exercice de la prière; et qu'ils n'étudient pas tant pour savoir comment ils doivent parler, qu'afin de pratiquer ce qu'ils auront appris, et de le faire pratiquer aux autres. Je veux que mes Frères soient des disciples de l'Evangile; qu'ils avancent de telle sorte dans la connaissance de la vérité, qu'au même temps ils croissent en simplicité; joignant ainsi, selon la méthode de notre divin Maître, la simplicité de la colombe à la prudence du serpent. (1) »

Un Novice à qui le Vicaire-général avait permis l'usage particulier d'un Psautier, vint prier saint François de lui confirmer cette permission; et voici la réponse qu'il reçut : « Charlemagne, Orlando, et d'autres grands Capitaines, se sont rendus illustres dans le monde par leurs ex-

---

(1) *Matth.* 10. 16.

ploits ; les Martyrs sont célèbres dans l'Eglise par leurs souffrances et par leur mort : mais il y en a d'autres qui veulent acquérir de la gloire par la seule lecture de ce que ceux-là ont fait de beau. » Le Saint voulait faire entendre, qu'on n'est véritablement estimable que par les actions, et qu'il n'y a rien de plus vain qu'une réputation fondée sur une science stérile.

Le Novice qui ne comprit pas le sens de ces paroles, revint quelques jours après demander encore le Psautier ; François lui dit : « Quand on vous l'aura accordé, vous voudrez avoir un Bréviaire, et d'autres livres ensuite : puis vous monterez en chaire comme un grand docteur, et vous vous ferez servir impérieusement par votre compagnon. » Son zèle s'anima, il prit de la cendre, il en frotta fortement la tête du Novice, en disant avec vivacité plusieurs fois : « Moi, un Psautier ! moi, un Psautier ! » et pour l'instruction du jeune homme, qui était dans une grande surprise, il ajouta : « Mon frère, j'ai été tenté comme vous sur les livres. Pour savoir la volonté de Dieu, je me mis en prière, et j'ouvris le livre du saint Evangile, où je trouvai cette sentence : *Il vous a été donné à vous de connaître le mystère du Royaume de Dieu ; mais aux autres, ce n'est qu'en paraboles.* (1) » L'application qu'il en faisait, c'est que les vérités de l'Evangile sont mieux connues de ceux qui les pratiquent, que des autres qui les savent sans les pratiquer. De là, ces deux belles maximes qui lui étaient familières : *Un homme n'a de science et d'éloquence, qu'autant qu'il agit comme il sait et comme il dit. On en voit tant*

(1) *Luc.* 8. 10.

*qui se mettent en peine d'acquérir les autres sciences, qu'heureux est celui qui se contente de savoir* JÉSUS-CHRIST *crucifié !* (1)

Le saint Patriarche voulait sans doute que ses Frères eussent des Psautiers et des Bréviaires, puisqu'ils étaient obligés à réciter l'Office divin. Il savait aussi que les livres leur étaient nécessaires, pour se mettre, par l'étude, en état d'instruire le prochain suivant leur vocation; et lui-même lisait la sainte Ecriture. Mais il n'approuvait pas que l'on eût en particulier aucun livre à son usage; soit de crainte qu'un esprit de propriété ne s'y mêlât, ou parce qu'il y remarquait une trop grande ardeur pour la science, dont il craignait des suites contraires à la simplicité, à l'humilité, et à la dévotion.

L'étude qui se fait plutôt par vanité que par piété, et moins pour gagner des ames à Dieu que pour s'attirer les louanges des hommes, lui était en horreur. Il disait de ceux que l'esprit de curiosité porte à se rendre savans: « Au jour de la tribulation ils ne trouveront rien dans leurs mains. Il vaudrait mieux qu'ils travaillassent maintenant à s'affermir dans la vertu, afin d'avoir le Seigneur avec eux en ce temps-là: car il viendra ce temps où les livres seront rejetés comme ne servant à rien. Je ne veux pas que mes Frères soient curieux de science et de livres: ce que je veux, c'est qu'ils soient fondés sur la sainte humilité, la simplicité, l'oraison et la pauvreté notre maîtresse. C'est la seule voie sûre pour leur salut et pour l'édification du prochain, parce qu'ils sont appelés à imiter JÉSUS-CHRIST, qui n'a suivi et ne nous a ensei-

(1) 1. *Cor.* 2. 2.

gné que celle-là. Plusieurs laisseront ces vertus sous le prétexte d'édifier les autres hommes par leur science ; et il arrivera que l'intelligence de l'Ecriture, par laquelle seule ils croyaient se remplir de lumière, de dévotion et d'amour de Dieu, leur sera une occasion de demeurer au dedans froids et vides. Ainsi, pour avoir perdu dans une vaine et fausse étude le temps de vivre selon l'esprit de leur état, ils ne pourront plus revenir à leur première vocation. »

Saint François regardait le ministère de la prédication comme le plus agréable sacrifice que l'on puisse offrir au Père des miséricordes ; c'est aussi l'auguste idée qu'en donne l'Apôtre saint Paul (1), lorsqu'il dit : *Dieu m'a fait la grâce d'être le Ministre de* JÉSUS-CHRIST *parmi les nations, en faisant reconnaître la sainteté de l'Evangile de Dieu : afin que l'oblation des Gentils soit bien reçue, et que le Saint-Esprit la rende sainte.* Saint Chrysostôme (2) conclut de là, que la prédication est un sacrifice ; que le Prédicateur en est le Prêtre ; que la victime ce sont les auditeurs attentifs et touchés ; que la parole de Dieu est le glaive qui l'immole spirituellement, et la grâce du Saint-Esprit le feu qui la brûle. Quels nobles sentimens ne doit pas avoir un Prédicateur en exerçant cette sorte de sacrificature, et avec quel esprit de religion ne doivent pas l'entendre ceux qui sont si saintement immolés !

Le bienheureux Père avait encore une autre belle idée sur le ministère de la parole, et saint Bonaventure l'a remarqué expressément. Il comparait les Ministres évangéliques à ceux qui,

---

(1) *Rom.* 15. 16.

(2) *Chrys. Homil.* 29. *in epist. ad Rom.*

dans l'ancienne Loi donnaient à leur frère mort une postérité qu'il n'avait point laissée. (1) Selon lui, ce frère mort c'est JÉSUS-CHRIST crucifié pour les pécheurs ; et lorsqu'un Prédicateur en convertit quelques-uns, se sont des enfans qu'il lui donne, qu'il élève pour lui, et dont il prend soin. On voit par-là que le saint homme faisait de profondes réflexions sur les endroits mêmes de la sainte Ecriture qui paraissent moins propres aux moralités, et qu'il savait y trouver des sens spirituels fort édifians.

L'ardeur de son amour envers JÉSUS-CHRIST, et son grand zèle du salut des ames, lui rendoient les Prédicateurs très-vénérables. Son intention était que l'on en formât dans son Ordre, et qu'ils fussent respectés de tous les autres, parce que ce sont eux qui donnent la vie, qui combattent les démons, et qui éclairent le monde. Mais il prétendait qu'ils exerçassent leur ministère avec un esprit de charité, plus encore par l'exemple, par les prières et par les larmes, que par de grands discours.

« Je veux, disait-il, que ces Ministres de la parole de Dieu s'appliquent uniquement aux exercices spirituels, sans que rien les en détourne : car puisqu'ils sont choisis du grand Roi pour déclarer ses volontés au peuple, il faut qu'ils apprennent dans le secret de la prière ce qu'ils doivent annoncer dans leurs sermons, et qu'ils soient intérieurement échauffés pour pouvoir prononcer des paroles qui embrasent les cœurs. Ceux qui profitent de leurs propres lumières, et qui goûtent les vérités qu'ils prêchent, sont bien dignes de louange : mais on

(1) *Deut.* 25. 5.

fait un mauvais partage, quand on donne tout à la prédication, et rien à la dévotion. Quant à ceux qui vendent leur travail pour l'huile d'une vaine approbation, ceux-là font pitié. »

Il disait encore : « C'est une chose déplorable que l'état d'un Prédicateur qui cherche par ses discours, non le salut des ames, mais sa propre gloire, ou qui détruit par sa conduite ce qu'il établit par sa doctrine. Un pauvre Frère simple et sans parole, qui, par ses bons exemples, porte les autres à bien vivre, doit lui être préféré. *Celle qui était stérile*, dit une Prophétesse, *s'est vue mère de beaucoup d'enfans ; et celle qui avait beaucoup d'enfans s'est trouvée stérile.* (1) La stérile représente ce pauvre Frère, lequel n'exerçant point le ministère qui donne des enfans à l'Eglise, ne laissera pas d'en avoir plusieurs au jour du jugement ; parce qu'alors JÉSUS-CHRIST, le souverain juge, lui attribuera avec honneur ceux qu'il convertit maintenant par les prières qu'il fait en particulier. Celle qui avait beaucoup d'enfans, et qui s'est trouvée stérile, est la figure du Prédicateur vain qui n'a que des paroles. Il se réjouit maintenant d'avoir engendré beaucoup d'enfans en JÉSUS-CHRIST par la force de ses discours ; mais alors il reconnaîtra qu'ils ne lui appartiennent point. »

Le saint homme continuait ainsi : « Plusieurs mettent toute leur application à acquérir de la science, s'écartant de l'humilité et de l'oraison, se répandant et se dissipant au dedans et au dehors. Quand ils ont prêché, et qu'ils apprennent que quelques-uns en ont été édifiés et tou-

(1) 1. *Reg.* 2. 1.

chés, ils s'élèvent et s'enflent de ce succès, sans faire réflexion que Dieu l'a accordé aux prières et aux larmes de quelques pauvres Frères humbles et simples qui ne le savent pas eux-mêmes; car Dieu veut qu'ils l'ignorent, afin qu'ils n'aient pas occasion d'en avoir de l'orgueil. Ce sont là mes véritables frères que j'appelle les Chevaliers de la table ronde, qui se cachent dans des lieux solitaires pour mieux vaquer à l'oraison, et dont la sainteté bien connue de Dieu est quelquefois inconnue aux hommes, même à leurs propres frères. Un jour ils seront présentés par les Anges au Seigneur qui leur dira : *Mes enfans bien-aimés, voilà les ames qui ont été sauvées par vos prières, par vos larmes, par vos bons exemples. Recevez le fruit des travaux de ceux qui n'y ont employé que leur science. Parce que vous avez été fidèles en peu de chose, je vous établirai sur beaucoup.* (1) Ils entreront ainsi dans la joie du Seigneur, chargés du fruit de leurs vertus, tandis que les autres qui se sont appliqués à savoir la voie du salut pour l'enseigner, et ne l'ont pas suivie eux-mêmes, paraîtront nus et vides devant le tribunal de Jésus-Christ, ne portant que des marques de confusion et de douleur.

» Alors sera connu, exalté et glorifié le vrai mérite de la sainte humilité, de la simplicité, de l'oraison, de la pauvreté, ce qui est notre vocation. Maintenant elle est combattue par les actions et par les discours de ces hommes enflés du vent de la science, qui traitent de fausseté la vérité même, et persécutent en aveugles ceux qui marchent selon la vérité : mais leurs fausses

(1) *Matth.* 25. 20.

idées qu'ils veulent faire passer pour véritables, et par lesquelles ils jettent beaucoup de personnes dans l'aveuglement, ne produiront en ce temps-là que de la honte et de l'affliction : eux-mêmes avec ces idées ténébreuses seront jetés dans les ténèbres extérieures pour être avec les esprits de ténèbres. (1) »

Tout ce que dit saint François contre la science vaine, fastueuse et sans dévotion, est fondé sur ces belles paroles du Fils de Dieu : *Beaucoup de gens me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom ? et alors je leur ferai cette déclaration : Je ne vous ai jamais connus : retirez-vous de moi, vous qui faites des œuvres d'iniquité.* (2) Et sur celle-ci de saint Paul : *Si je parlais les langues que savent les hommes et les Anges, et que la charité me manquât, je serais comme de l'airain qui résonne, ou comme une cymbale qui ne fait que du bruit.* (3) *Je châtie mon corps et le réduis en servitude ; de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne devienne réprouvé moi-même.* (4)

Mais il ne faut pas conclure de là, que le saint Patriarche ait voulu empêcher ses Frères d'étudier et de s'appliquer à devenir savans. 1° Il n'ignorait pas ce qu'enseigne saint Augustin (5) : Que la science est bonne en elle-même, que c'est un don de Dieu, qu'elle est fort utile quand la charité l'emploie, qu'elle sert à diriger la piété,

(1) *Matth.* 8. 12. (2) *Matth.* 7. 22 *et* 23.

(3) 1. *Cor.* 13. 1. (4) *Ib.* 9. 27.

(5) *S. Aug. de grat. Christi. cap.* 26. *de doct. Christ. lib.* 2. *cap.* 7. *epist.* 55. *ad Januar. aliàs.* 119. *cap.* 21. *n.* 37.

et que lorsqu'elle a les saintes Ecritures pour objet, elle excite puissamment à aimer Dieu. Combien de savans dans l'Eglise en qui l'humilité, la simplicité et toutes les autres vertus se trouvent jointes aux plus vives lumières ! 2° Il déclara positivement, comme on l'a rapporté sur le témoignage de saint Bonaventure, qu'il agréait fort que ses Frères étudiassent : il voulut bien que l'on ouvrît des écoles dans son Ordre, et lui-même, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, institua saint Antoine de Padoue Lecteur en théologie. 3° Il voulait que ses Frères fussent des hommes apostoliques, employés aux saints ministères pour le salut des ames, et il avait mis dans sa Règle un chapitre qui ne regarde que l'instruction des Prédicateurs : il prétendait par conséquent que les Frères Mineurs acquissent la science nécessaire pour remplir leurs fonctions : ce qui dans le cours ordinaire est impossible sans étude. (1) « C'était si bien son intention, dit encore saint Bonaventure (2), que ses Frères s'ap-

---

(1) C'est ce que le P. Mabillon établit solidement dans ses *Réflexions sur la Réponse faite à son Traité des études Monastiques*, par M. l'abbé de la Trappe, qui prétendait que saint François avait défendu à ses Religieux d'étudier ; quoiqu'il eût dit dans le même ouvrage, *pages* 135 *et* 136. *Je ne parle point des Religieux dont l'Eglise a accoutumé de se servir dans les fonctions ecclésiastiques.* Le savant Bénédictin fait voir que les Frères Mineurs doivent étudier pour se rendre capables des saints ministères par leur science; que saint François a approuvé leurs études, pourvu qu'elles se fissent avec piété ; et que les faits allégués par M. l'abbé, ne prouvent point du tout le contraire. On n'a rien à dire ici de la célèbre dispute de ces deux grands hommes sur les études monastiques, sinon, qu'il en fut comme de ces procès, où les deux parties gagnent et perdent quelque chose. *Réflexions sur la Réponse*, etc. *pages* 62. *et suivantes.*

(2) *S. Bonav. opusc. de trib. quæst. ad Magistr. innom.*

pliquassent à l'étude de l'Ecriture sainte, qu'un jour n'ayant qu'un exemplaire du Nouveau Testament, il le distribua par feuilles entre eux, afin que tous pussent lire et s'instruire en même temps : voilà ce que j'ai appris d'un Frère qui était du nombre. » Le saint Docteur (1) soutient, dans un autre endroit, qu'il n'y a point de Religieux qui, par leur état, soient plus engagés à prêcher que les Frères Mineurs; et il ajoute, que comme saint François leur enjoint d'avoir de l'exactitude dans leurs discours, on voit clairement qu'ils sont obligés par lui-même à étudier, puisque sans étude on ne saurait être exact.

Si le bienheureux Instituteur a plus parlé de l'humilité et de la piété que de la science et de l'étude, c'est, en premier lieu, parce qu'il comprenait bien que naturellement on se porte plus à savoir qu'à pratiquer. En second lieu, parce que les vertus qui purifient le cœur sont des dons plus précieux et plus nécessaires que la science qui ne fait qu'éclairer l'esprit. En troisième lieu, parce qu'il savait ce que dit saint Paul : que *la science enfle* (2); qu'un savant devient aisément orgueilleux et présomptueux, si la charité ne le retient dans l'humilité et dans la défiance de lui-même.

Au reste, que l'on n'abuse pas de ses paroles pour autoriser, sous prétexte de piété, la paresse et l'ignorance. Il préférait à la science vaine et stérile, l'humilité et la simplicité des pauvres Frères qui vaquaient à l'oraison; c'était

---

(1) *Id. Expos. in cap.* 9. *Regul. Fr. Min.*
(2) 1. *Cor.* 8. 1.

avec justice. Une sainteté rustique, dit saint Jérôme (1), vaut mieux qu'une science vicieuse et une éloquence criminelle. Mais le bienheureux Patriarche ne parlait que des Frères lais qui n'étaient pas destinés aux saints ministères, ou des Clercs qui n'avaient pas les talens propres pour y être employés, dont toute l'occupation devait être la prière et le travail. Au regard des autres qui par l'étude pouvaient se rendre capables de servir spirituellement le prochain, il les aurait sans doute condamnés, s'ils étaient démeurés dans l'ignorance, même sous le prétexte de la prière et du travail des mains, lui dont on a vu cette maxime, (page 300) *Que rien n'est préférable au salut des ames.* Il savait bien que tous ses Frères ne ressemblaient pas à quelques-uns d'entre eux, que Dieu éclairait surnaturellement, et qui, sans autre secours que celui de l'oraison, avaient assez de lumières pour annoncer la parole de Dieu. Saint Jérôme dit (2), que si un habile homme ne doit pas se persuader que la sainteté consiste dans la beauté du discours et les ornemens de l'éloquence, il ne faut pas non plus qu'un homme simple et grossier s'imagine que son ignorance le rende un Saint. Cela est encore plus assuré, quand cet homme ne doit pas être ignorant : or on soutient qu'un Frère Mineur clerc ou prêtre est obligé en conscience, selon le talent qu'il a reçu du Ciel, d'étudier soigneusement pour se mettre en état de bien remplir les ministères de la prédication et de la confession, parce que l'esprit de sa vocation et de son Ordre est de tra-

(1) *S. Hier. epist. ad Nepot.* 34. *alias* 2.
(2) *Id. suprà.*

vailler au salut des ames. Mais il doit toujours avoir devant les yeux ce que son bienheureux Père mandait à saint Antoine de Padoue : « Je trouve bon que vous enseigniez aux Frères la sainte théol gie ; de telle sorte néanmoins que l'esprit de la sainte oraison ne s'éteigne ni en vous, ni dans les autres, selen la règle dont nous faisons profession. »

On a marqué ci-devant que saint François étant à Sienne, dans sa dernière maladie, il lui prit une si grande faiblesse, que l'on crut qu'il allait rendre l'ame, et qu'après qu'elle fut passée il dicta une lettre adressée à tout son Ordre. En voici la teneur :

AUX RÉVÉRENDS ET TRÈS-AIMABLES FRÈRES, LE MINISTRE-GÉNÉRAL, ET AUTRES FRÈRES DE L'ORDRE DES MINEURS, FRÈRE FRANÇOIS, SALUT EN JÉSUS-CHRIST.

« Puisqu'il est vrai que *celui qui vient de Dieu écoute la parole de Dieu* (1), nous devons par conséquent, mes bien-aimés frères, nous qui sommes destinés à rendre au Seigneur un culte tout spirituel, non-seulement écouter et pratiquer ce qu'il dit, mais encore, pour donner une grande idée de la majesté du Créateur par notre profonde soumission à son égard, avoir un soin particulier de toutes les choses qui contiennent quelques-unes de ses paroles. C'est pourquoi j'avertis tous mes frères, et les exhorte en JÉSUS-CHRIST, de traiter ces divines paroles avec le plus de respect qu'il leur sera possible, par tout où ils les trouveront écrites ; et si elles n'é-

(1) *Joan.* 8. 47.

taient pas dans un lieu décent, ou qu'elles fussent par terre, de les ramasser, et de les placer, autant qu'ils le pourront, en des endroits honnêtes : c'est afin de rendre hommage dans ces paroles au Seigneur de qui elles viennent ; car il y a beaucoup de choses qui sont sanctifiées par la parole de Dieu, et c'est par la vertu des paroles de JÉSUS-CHRIST que se fait le Sacrement de l'Autel. (1)

» J'ajoute à cet avertissement, la confession de tous mes péchés que je fais à Dieu le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, à la bienheureuse (2) Marie toujours Vierge, et à tous les Saints qui

---

(1) 1. *Tim.* 4. 5.

(2) De quoi s'est avisé l'auteur d'une nouvelle forme de Bréviaire, imprimé en pays étranger, du moins selon le titre, et débité sourdement depuis peu dans Paris ? Il a retranché de la première partie du *Confiteor* la bienheureuse Vierge Marie et les Saints. Il dira sans doute que c'est pour rétablir un ancien usage. Mais l'Eglise n'a-t-elle pas pu, quand elle l'a jugé à propos, ajouter quelque chose à la formule de la Confession publique ? et un particulier est-il en droit d'y faire des retranchemens ? De plus celle que nous avons n'est pas de si fraîche date. Le cardinal Bona dit qu'il en a vu de semblables dans des Missels manuscrits fort anciens, et que dans plusieurs qui précédent le treizième siècle, on la trouve telle qu'elle est dans le Missel imprimé par l'ordre du pape saint Pie V. La Confession que saint François faisait au commencement du treizième siècle en est encore une preuve. C'est une chose étrange qu'aujourd'hui on veuille être plus sage que l'Eglise ; que l'on ait la hardiesse de censurer sa discipline, d'abolir ses usages, de changer ses rites, et même de dire la Messe autrement qu'elle ne le prescrit : malheureuse production de l'esprit d'erreur qui fait altérer ses dogmes et rejeter ses décisions. Si l'on veut savoir ce que c'est que l'auteur qui a changé le *Confiteor* et quelle est sa doctrine, il n'y a qu'à s'adresser à M. l'évêque d'Evreux qui, par l'étendue de ses lumières et par l'ardeur du zèle de sa foi, honore maintenant ce Siége. *Bona, de rebus Liturg. lib.* 2. *cap.* 2, *n.* 5 *et* 7. Voyez aussi le

sont au Ciel et sur la terre; au Ministre-général de cette Religion, comme à mon véritable maître; à tous les Prêtres de notre Ordre, et à tous mes autres Frères bénis de Dieu. J'ai commis beaucoup de fautes dont je me reconnais très-coupable, spécialement en ce que je n'ai pas gardé la Règle, selon la promesse que j'ai faite à Dieu, et en ce que, par négligence, ou sous prétexte de mes infirmités, ou à cause de mon ignorance et de mon peu d'esprit, je ne me suis pas acquitté de l'Office divin, comme la Règle l'ordonne.

« Je prie en toute manière possible le Ministre-général mon maître, de faire en sorte que tous gardent bien la Règle; que les Clercs célèbrent l'Office divin avec dévotion, comme étant en la présence de Dieu, afin de lui plaire par la droiture de leur cœur. Qu'ils n'affectent point de faire des sons agréables à l'oreille par la mollesse de la voix; mais qu'ils aient soin que la voix s'accorde avec l'esprit, et l'esprit avec Dieu. C'est ce que je (1) promets de pratiquer exactement avec sa grâce, et je le recommanderai aux Frères qui sont avec moi, aussi-bien que l'observation des autres réglemens. Ceux qui ne voudront pas s'y assujettir, je ne les tiens pas pour catholiques, ni pour frères; et jusqu'à ce qu'ils en aient fait pénitence, je

---

quatrième tome du *Spicilegium* de Dom Luc d'Achery, où il rapporte les anciens usages du Monastère de Cluni, selon lesquels la Confession publique était faite à Dieu et à tous ses Saints. *Lib.* 2. *cap.* 30.

(1) Il s'exprimait ainsi au lit de la mort, parce qu'il était dans une sincère disposition de réciter toujours l'Office divin, comme il le prescrivait à ses Frères, quand il aurait dû vivre encore plusieurs années.

ne veux ni les voir ni leur parler. Je dis la même chose de ceux qui font des voyages inutiles, au mépris de la discipline régulière. Ils devraient demeurer sous l'obéissance des Supérieurs, puisque Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST a subi la mort pour ne pas manquer d'obéir à son très-saint Père.

» Moi, frère François, homme vil et indigne créature de Dieu, je déclare, au nom de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, que le Ministre-général de notre Ordre, et tous ses successeurs, les Provinciaux et les Gardiens présens et à venir, doivent avoir cet écrit, le garder soigneusement, observer et faire observer ce qu'il contient. Que selon le bon plaisir de Dieu tout-puissant, vous tous qui serez fidèles à mettre ces choses en pratique, soyez bénis maintenant, toujours, tant que le monde durera, et que le Seigneur soit avec vous éternellement. Ainsi soit-il. »

I. Il faut observer dans cette lettre, que le saint homme insiste souvent et avec force, sur l'attention que l'on doit avoir à ne pas laisser traîner et à placer décemment les papiers où se trouve le nom de Dieu et ses saintes paroles. Ce sentiment venait d'une vive idée de la grandeur du souverain Etre, et des hommages que de viles créatures doivent lui rendre. (1) Si l'on faisait réflexion que le nom de Dieu est saint et terrible, que la Majesté suprême a daigné nous parler, et que nous avons ses propres paroles écrites, pourrait-on voir un tel nom et de telles paroles en des lieux indécens, et les y laisser? N'est-ce pas une chose honteuse, que l'on vende

(1) *Psalm.* 110 9

et que l'on achète pour des usages profanes, l'Ecriture sainte, et des Ouvrages de piété remplis des paroles divines ? Il faudrait ou les garder, ou les brûler.

II. L'humilité que le bienheureux Patriarche fait paraître en confessant ses péchés par écrit à son Vicaire et à tout son Ordre, dans les termes d'un profond mépris de lui-même, montre bien la vérité de cette parole du Sage, que *le juste est le premier à s'accuser.* (1) Saint Ephrem, saint Augustin, saint Grégoire pape (2), et beaucoup d'autres s'accusaient ainsi publiquement des fautes qui leur échappaient, ou qu'ils croyaient commettre dans le service de Dieu, et qu'une extrême délicatesse de conscience grossissait à leurs yeux. Grand sujet de confusion pour ceux qui ne conviennent jamais d'avoir mal fait, lors même que la faute est palpable ; que l'on entend se plaindre si amèrement d'être obligés par la Religion à déclarer leurs péchés au tribunal de la pénitence, et qui ne s'y accusent qu'en s'excusant. La Confession, dit Tertullien (3), est faite pour humilier et pour abattre l'orgueil de l'homme, parce qu'il n'y a que le sacrifice d'un cœur contrit et humilié qui puisse apaiser Dieu. Le Prêtre et le peuple font alternativement leur confession avant l'Introït de la Messe, et prient les uns pour les autres, afin de la célébrer et de l'entendre plus dignement, étant purifiés par l'humiliation et par la contrition. C'est aussi pour expier par le même moyen

---

(1) *Prov.* 13. 17.

(2) *S. Ephr. repreh. sui. tom.* 1. *pag.* 6. *et alibi. edit. Antuerp.* 1669. — *S. Aug. confess. lib.* 10. *cap.* 30. *et seq.* — *S. Greg. mor. in Job. cap. ult.*

(3) *Tertull. de pœnit. cap.* 9. *et* 10. — *Psal.* 50. *et* 15.

les fautes ordinaires, que l'usage de reconnaître publiquement sa coulpe est établi dans tous les Ordres Religieux.

III. Ce que saint François marque dans sa lettre au sujet de l'Office divin, prouve assez que dès ce temps-là on le disait en plain-chant; et cela se confirme par le règlement fait au Chapitre général, en 1249, contre ceux qui changeaient le chant usité et approuvé par d'autres Chapitres généraux. Mais le bienheureux Instituteur voulait que l'on ne chantât point d'une manière molle et efféminée. Saint Bernard (1) envoyant aux Religieurs de Montiers-Ramey l'Office qu'il avait composé pour la fête de saint Victor, confesseur, demandait la même condition. Si l'on chante, disait-il, que le chant soit plein et grave, sans mollesse et sans rudesse, doux et coulant, sans être léger et précipité; qu'il plaise à l'oreille de telle sorte, qu'il touche le cœur, qu'il puisse soulager la tristesse et calmer les passions; et qu'au lieu d'affaiblir le sens des paroles, il leur donne une nouvelle force. Car être privé par le chant, qui importe peu, du fruit que l'on tire de l'attention à ce qui est chanté, et s'appliquer à faire des inflexions de voix plutôt qu'à insinuer les choses que la voix prononce, ce n'est pas une petite perte de biens spirituels. Voilà une vraie idée du plain-chant, et tout ensemble de la musique d'Eglise, qui doit être fort différente de celle des assemblées profanes, pour ne pas donner entièrement au plaisir de l'oreille ce qui a pour objet principal d'exciter dans l'ame des mouvemens de piété.

---

(1) *S. Bern. epist.* 398. *n.* 2.

Saint Augustin (1) avait là-dessus tant de délicatesse, que quand il entendait un Psaume chanté par une belle voix, il craignait d'être plus touché du chant que de ce qui était chanté. Au reste les Frères Mineurs ne sont pas obligés au plain-chant par leur Règle, quoiqu'elle leur prescrive de faire l'Office selon l'usage de l'Eglise Romaine, parce que l'un n'est point lié à l'autre. Ceux qui le chantent, font bien ; et ceux qui ne le chantent point, font bien aussi : les uns et les autres ont de bonnes raisons. Chacun doit s'en tenir à ce qui se pratique où il se trouve, et se souvenir toujours de ces paroles du Père commun : *Que la voix s'accorde avec l'esprit, et l'esprit avec Dieu.*

IV. Quant à ce que le saint Patriarche déclare, qu'il ne tiendra point pour Catholiques et pour Frères ceux qui ne voudront pas dire l'Office divin ainsi qu'il le marque, et qui ne garderont pas les autres règlemens; on doit l'entendre, comme dans son Testament ci-dessus, qu'il dit n'avoir fait qu'afin que la Règle soit mieux gardée *d'une manière catholique.* Il veut dire que, comme les Fidèles ne tiennent plus pour Catholiques et pour Frères ceux qui rompent en matière de foi l'unité de l'esprit qui anime tous les membres de l'Eglise, de même il ne tient plus pour Catholiques ni pour Frères dans les observances régulières, ceux qui perdent cet esprit d'uniformité que doivent avoir tous les membres dont le corps d'un Ordre religieux est composé. On pourrait dire néanmoins, qu'il prenait le terme de Catholique dans le sens qui regarde la foi, parce qu'il craignait que ceux qui ne vou-

---

(1) *S. Aug. confess. lib.* 10. *cap.* 33

draient pas réciter l'Office divin selon l'esprit de l'Eglise, qui refuseraient de se soumettre aux règlemens d'un Ordre qu'elle a approuvé, et qu'ils ont embrassé, n'eussent dans le cœur quelques sentimens contraires à la pureté de sa foi, ou ne fussent disposés à les prendre. Au moins l'expérience a fait connaître, et on le voit encore aujourd'hui, que les censeurs de la discipline et des usages de l'Eglise, sont aussi les auteurs ou les partisans de la doctrine qu'elle réprouve.

Les autres instructions de saint François, qui ne sont ni moins solides ni moins touchantes que celles qu'on a vues, se trouvent dans ses OEuvres recueillies et données au public. Personne ne doit être surpris qu'il ait été capable de faire des leçons sur tant de sujets différens. Quoiqu'il eût peu étudié dans le monde, dit saint Bonaventure, il ne laissa pas d'acquérir depuis beaucoup de connaissances, non-seulement par l'oraison, mais encore par la lecture. Il prenait du temps pour lire les Livres sacrés; et outre qu'il avait beaucoup d'esprit, de jugement et de vivacité, sa mémoire était si bonne, que ce qu'il avait une fois appris, il le retenait toujours; d'autant mieux qu'il ne cessait de l'imprimer dans son cœur par les sentimens d'une tendre et affectueuse dévotion. Les divines vérités qu'il exprimait dans ses mœurs par une fidèle imitation des vertus de Jésus-Christ, et l'application constante qu'il donnait à l'oraison, avaient rendu son esprit si pur et si dégagé de tout nuage, y avaient attiré de si brillans rayons de la lumière éternelle, qu'il pénétrait les plus profonds mystères avec une merveilleuse intelligence. Le Saint-Esprit, qu'il avait

dans le cœur, l'instruisait par la plénitude de l'onction (1), l'amour de Dieu l'introduisait dans des sanctuaires où la science des autres maîtres demeure à la porte sans pouvoir entrer. C'est ainsi que parle le saint Docteur.

Pendant que le bienheureux Patriarche était malade à Sienne, un Religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, qui était Docteur en théologie, et véritablement docte, lui proposa des questions difficiles à résoudre. Il y répondit si savamment et avec tant de netteté, que le Docteur en demeura fort surpris, et n'en parla qu'avec admiration. En vérité, disait-il, la théologie de ce saint Père est une aigle qui vole bien haut; elle s'élève comme avec des ailes par la pureté du cœur et par la contemplation, tandis que notre science est comme ces animaux qui rampent sur la terre.

Ainsi, au rapport de saint Athanase, le grand Antoine (2), qui était sans lettres, fit paraître une science admirable en combattant les hérétiques Ariens, et en répondant à des philosophes païens qui voulaient l'embarrasser. De même encore, suivant le témoignage de Sulpice Sévère (3), personne n'entendait mieux et n'expliquait plus clairement la sainte Ecriture, que le célèbre Evêque de Tours saint Martin, quoiqu'il n'eût pas étudié.

Un autre Frère Prêcheur pria saint François de lui dire comment il fallait entendre ces paroles du Seigneur au prophète Ezéchiel : *Si vous ne parlez de ma part à l'impie, afin qu'il se*

---

(1) *Joan.* 2. 17.
(2) *Vit. s. Anton. n.* 69 *et* 72. *apud s. Athan.*
(3) *Sulp. Sev. vit. s. Mart. n.* 29.

*détourne de la voie de son impiété, et qu'il vive, il mourra dans son iniquité, mais je vous redemanderai son sang.* (1) L'humble Père s'excusant d'abord, dit que c'était aux Docteurs qu'il fallait s'adresser pour apprendre le sens des divines Ecritures; mais comme ce Religieux le pressait toujours de dire son sentiment, et marquait un grand désir de le savoir préférablement à celui des autres qu'on avait consultés, il fit cette réponse : « Je crois que ces paroles, si elles se prennent dans toute leur étendue, signifient que le serviteur de Dieu doit être, par la sainteté et par la bonne odeur de sa vie, un flambeau qui brûle et qui éclaire, afin que l'éclat de son exemple soit comme une langue qui censure les impies; car c'est là le moyen de les avertir et de les reprendre tous : s'il en use autrement, et qu'il scandalise le prochain, il n'évitera par les châtimens de la justice divine. »

Saint François n'ignorait pas que le sens littéral et immédiat de ce passage, c'est que les Pasteurs et tous ceux qui ont de l'autorité sont obligés d'instruire, d'avertir, de reprendre, et de corriger ceux qui leur sont soumis; et qu'ils se rendent coupables de la perte des ames, s'ils se taisent lorsqu'ils doivent parler. Lui-même, fidèle à la mission qu'il avait reçue de Dieu et du Saint-Siége, ne cessait point d'exhorter ses Frères à se sanctifier, et les pécheurs à se convertir : mais il découvrait dans le passage un sens plus étendu, et encore plus moral, qui est de prêcher d'exemple ; et il s'y attachait pour plusieurs raisons. I. Parce que la parole produit peu d'effet quand elle n'est pas soutenue de la conduite. II. Parce

---

(1) *Ezech.* 3.

qu'il y a plus de Supérieurs qui instruisent et qui reprennent, qu'on n'en trouve qui édifient. III. Parce que le nombre des personnes qui n'ont pas droit d'instruire et de reprendre est le plus grand : or, il est bon qu'elles sachent que Dieu leur demandera compte des bons exemples qu'elles devaient donner, et qui auraient pu contribuer à la conversion des pécheurs. Tout cela fait voir combien la réponse du Saint était solide et salutaire.

On a encore sujet de croire, qu'il était instruit du Droit canonique, puisqu'on a vu ci-devant qu'il en citait des ordonnances, et qu'il consultait un habile Avocat pour les affaires de son Ordre. Au regard des sujets de morale qu'il a traités, comme on y trouve des pensées et même des expressions toutes semblables à celles des Pères de l'Eglise, il faut nécessairement reconnaître ou qu'il avait lu quelques-uns de leurs ouvrages, ou que Dieu lui donnait les mêmes lumières. Sur les mystères de la Religion, il parlait toujours avec l'exactitude de la théologie, et on a pu remarquer qu'il employait contre les hérétiques la plus forte preuve que nous ayons pour établir invinciblement la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Son style est très-simple, parce qu'il le formait sur l'Evangile dont il ne voulait s'écarter en aucun point, outre que son siècle n'était pas celui de la belle latinité : mais dans tout ce qu'il a écrit, on ne voit rien qui ne soit net et intelligible; on y sent quelque chose d'insinuant et de persuasif; on a même sujet d'y admirer en quelques endroits une beauté charmante dans la simplicité des termes. Que les habiles gens lisent la description qu'il fait d'un homme riche

et pécheur au lit de la mort, ils seront obligés de convenir qu'on ne saurait faire un portrait plus naturel et plus vif.

Il avait tellement le don de persuader, que les Papes, les Cardinaux, les gens de qualité, et toute autre sorte de personnes ne pouvaient résister à ses raisons; tout ce qu'il voulait, ils le faisaient. On ne persuade pas aisément pour la piété ce qui est contraire aux intérêts temporels d'une famille; saint François néanmoins y réussissait. En voici un exemple qui ne regarde que des sujets fort communs, mais que l'on rapporte parce qu'il renferme de l'instruction.

Le Saint balayant un jour une Eglise de la campagne, selon sa coutume, un homme nommé Jean, qui labourait dans un champ voisin, vint lui ôter le balai des mains; et après avoir tout nettoyé, il lui dit: « Mon frère, ce que j'entends dire de vous et de vos Frères m'a donné la pensée de servir Dieu comme vous le faites. Je ne savais comment vous approcher; mais puisqu'il a plu à Dieu que je vous visse ici comme je le souhaitais, je m'offre à vous pour faire tout ce que vous voudrez. » François, connaissant par une lumière divine que cet homme lui était envoyé du Seigneur, résolut de le recevoir dans son Ordre, et après l'avoir instruit de la Règle: « Il faut, lui dit-il, si vous voulez embrasser cet Institut, que vous renonciez à ce que vous avez, et que vous le donniez aux pauvres. » Jean va aussitôt à sa charrue, dételle les bœufs, en amène un, et dit à François: « Il y a longtemps que je sers mon père, et que j'entretiens la famille par mon travail; je crois qu'il m'est bien permis de prendre ce bœuf pour ma récompense, et d'en faire ce que vous me direz. »

Au même moment il s'en va à sa maison dire adieu à ses parens, et les avertit d'avoir soin de la charrue.

Les parens, effrayés de son dessein et jetant de hauts cris, accoururent à l'église où François était resté, et le conjurèrent de ne leur point enlever un homme si nécessaire, qui les faisait vivre. Il leur répondit avec beaucoup de douceur, qu'il irait manger et coucher chez eux, qu'il leur donnerait de la consolation. Il y alla, et après le repas, s'adressant au père de Jean : « Mon cher hôte, lui dit-il, votre fils veut servir Dieu, et c'est Dieu qui lui en inspire le dessein. Cela ne doit pas vous déplaire, vous devez même en avoir beaucoup de joie, et rendre grâces au Seigneur de ce qu'il lui a plu d'en choisir un de votre famille pour être à son service. Vous n'y gagnez pas peu : car pour ce fils que vous laissez aller, vous acquérez autant d'enfans et de frères qu'il y a de Religieux dans l'Ordre où il entrera. De plus, votre fils est une créature de Dieu : si le Créateur se le destine, qui osera résister à sa volonté ? *Qui pourra lui dire : Pouquoi faites-vous ainsi* (1) ? Il est tout puissant, il est juste aussi ; il ne demande que ce qui lui appartient. Que sa volonté se fasse donc, et que sa miséricorde s'étende sur votre fils, à qui je ne puis ni ne dois refuser l'entrée de la maison de Dieu qu'il souhaite si ardemment. Tout ce que je puis faire et que je ferai pour vous, c'est qu'il vous laisse le bœuf qu'il voulait donner aux pauvres, selon l'Evangile, et qu'abandonnant au monde ce qui est du

---

(1) *Esther.* 13. 9. — *Job.* 9. 12.

monde, il vienne, dépouillé de toutes choses, se jeter entre les bras de JÉSUS-CHRIST. »

Ces raisons touchèrent si fort les parens, qu'ils laissèrent aller volontiers et avec joie celui dont ils croyaient auparavant ne pouvoir se passer. La sagesse humaine ne manquera pas de dire qu'il devait rester avec eux pour les faire subsister de son travail : mais dira-t-elle que Jacques et Jean (1), étant appelés par JÉSUS-CHRIST, ne devaient pas pour le suivre laisser Zébédée, leur père, qui était pauvre, et qu'ils faisaient vivre du métier de la pêche ? Notre-Seigneur, en les appelant, voulait qu'ils obéissent à sa voix, et laissassent à sa Providence le soin de pourvoir à la subsistance de leur père. Saint François n'ignorait pas qu'en toute autre occasion ce laboureur aurait dû travailler pour nourrir ses parens ; mais comme il le savait appelé de Dieu à l'état religieux, il jugeait sagement que le Seigneur assisterait la famille par d'autres moyens, et que la vocation devait être suivie. Les raisons qu'il en donnait combattaient aussi l'affection (2) trop tendre des parens qui empêchent leurs enfans de se consa-

---

(1) *Matth.* 4. 21 *et* 22.

(2) Saint Jerôme dit, que c'est une sorte de piété à un enfant, que d'être cruel envers des parens qui veulent l'empêcher de se sacrifier à Dieu, et que ce n'est qu'en de pareilles conjonctures qu'il est permis de l'être. *Epist.* 5. *aliàs* 1. *ad Heliod.* Saint Augustin enseigne qu'un enfant que ses parens veulent retenir dans le monde, lorsque Dieu lui ordonne d'en sortir, doit faire mourir dans son cœur par le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu, cette affection charnelle, pour y faire vivre les sentimens du Christianisme. *Epist. ad Læt.* 243. *aliàs* 38, *n.* 5. Saint Bernard adressait ces paroles à un homme qui ne se consacrait pas à Dieu par tendresse pour sa mère : « Si vous aimez bien votre mère, quittez-la pour vous et pour elle, autrement elle périra en

crer à Dieu ; et quoiqu'il les exposât d'une manière simple, elles n'étaient pas moins capables de faire impression sur les personnes les plus éclairées, que sur les paysans qui s'y rendirent.

Dans ses sermons il ne se mettait point en peine de la politesse du langage, et se souciait aussi peu que l'Apôtre qu'on lui reprochât de ne pas faire des discours étudiés (1); mais on ne doit pas conclure de là qu'il prêchât sans éloquence. Un homme qui a beaucoup d'esprit, de jugement et de vivacité, doué d'une excellente mémoire et d'une voix forte, sonore et agréable, plein et pénétré des grandes vérités de la Religion, et des plus tendres sentimens de la piété, qui parle aisément, d'un air naturel et persuasif, avec toute la véhémence et tout le feu que donne une ardente charité, employant tout ce qui peut instruire et mouvoir ses auditeurs ; un homme de ce caractère n'est-il pas éloquent ? Tel était saint François.

Bien des gens se forment une fausse idée de l'éloquence : ils ne la mettent que dans le choix des mots, dans le brillant des pensées, dans l'harmonie du nombre et de la mesure des périodes. Ce n'en est que la moindre partie ; elle ne s'y trouve que pour plaire, afin d'être mieux écouté, et l'on ne doit en user que sobrement, surtout dans les discours évangéliques. Le prin-

---

vous faisant périr.... Il y a de l'impiété à mépriser sa mère ; mais la mépriser pour JESUS-CHRIST, c'est une grande piété. Celui qui a dit : *Honorez père et mère*, a dit aussi : *Qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi.* Epist. 104. *n.* 5. »

(1) 1. *Cor.* 2. 1 *et* 4. *et* 2. *Cor.* 11. 6.

cipal, dit saint Augustin (1), c'est d'instruire si bien, que ceux qui écoutent comprennent tout ce qu'on leur dit, et d'exciter en eux des mouvemens propres à les amener où l'on se propose. Ce sont les mouvemens surtout que le saint Docteur appelle le triomphe de l'éloquence. (2) Il les admire dans les Prophètes et dans les Apôtres; il trouve même que par-là ces Auteurs sacrés joignaient naturellement à leur sagesse les plus beaux ornemens de l'art sans les chercher, et il en apporte plusieurs exemples. Puisqu'il est vrai, ajoute-t-il, que les règles de l'art oratoire sont tirées de l'esprit, doit-on s'étonner que Dieu qui fait les esprits, fasse trouver sans étude l'usage des mêmes règles dans ces hommes choisis qu'il envoie annoncer sa parole? C'est en effet avec cette sorte d'éloquence, qu'il faut annoncer la parole de Dieu : dire de grandes vérités, les expliquer clairement, s'attacher à les introduire dans le cœur; n'y mêler l'agrément du langage et les autres beautés de la rhétorique, qu'autant qu'il est convenable pour instruire et pour toucher mieux.

La politesse du langage que saint François négligeait, se trouvait merveilleusement suppléée par une vertu divine. Saint Bonaventure dit que le Saint-Esprit, de qui il avait reçu l'onction et la mission, l'assistait continuellement, et que JÉSUS-CHRIST, qui est la force du Père, lui donnait des paroles en abondance pour prêcher la sainte doctrine : qu'à la vérité il ne mettait point dans ses discours les ornemens de l'éloquence humaine, mais qu'on y reconnaissait

(1) *S. Aug. de doct. christ. lib.* 4. *cap.* 12. 13 *et* 14.
(2) *Ibid. cap.* 6 *et* 7.

de l'inspiration ; que sa parole était comme un grand feu qui pénétrait jusqu'au fond des cœurs, avec tant d'efficace, que les plus endurcis s'amollissaient et embrassaient la pénitence. Les hommes et les femmes, les jeunes gens et les vieillards, le peuple et la noblesse, tous accouraient pour voir et pour entendre cet homme nouveau que Dieu leur envoyait. Il leur paraissait effectivement un homme de l'autre monde, quand ils le voyaient les yeux et le cœur élevés au Ciel pour les y attirer ; et dès qu'il parlait, ils se sentaient touchés d'une vive componction. Tout ce qu'il disait contre les désordres publics, était reçu avec respect ; ceux dont il reprenait les vices, quelque confusion qu'ils en eussent, n'osaient se plaindre, pas même les personnes qualifiées. On voyait aussi dans son auditoire des gens de lettres, et ils admiraient encore plus que les autres une si puissante vertu dans la parole d'un homme qui n'avait point étudié. Enfin on était si charmé de l'entendre, qu'un jour ayant prêché à Cortone, et voulant aller au couvent de Celles, il trouva des gardes à la porte de la ville qui l'en empêchèrent. Après trois jours de prédication, il ne put avoir la liberté de sortir que par d'instantes prières, et par la promesse qu'il fit de laisser à sa place le frère Gui, dont la sainteté délivrerait Cortone de plusieurs maux. Dieu punit un jour d'une manière épouvantable une jeune fille effrontée qui faisait du bruit avec une espèce de tambour pendant son sermon. Le Saint l'avertit trois fois de cesser, elle s'en moqua, et alors il fut inspiré de dire à haute voix : « Démon, prends ce qui est à toi. » Au même moment la fille fut enlevée dans l'air, et

on ne la vit plus. Le Seigneur voulait, par ce terrible exemple, apprendre le respect que l'on doit avoir pour sa parole que ses Serviteurs annoncent; comme il apprit aux Fidèles à ne pas mentir au Saint-Esprit, par la mort d'Ananie et de Saphire (1), arrivée sur les reproches que leur faisait saint Pierre. (2)

Les dons surnaturels et miraculeux que saint François avait reçus de Dieu, donnaient un grand poids à ses prédications. Un homme qui chasse les démons, qui ressuscite les morts, qui guérit les malades, qui fait des prédictions vérifiées, qui a le discernement des esprits, qui commande aux animaux, et s'en fait obéir; un homme qui opère ces prodiges et plusieurs autres, quand il parle est écouté comme un Ange. On a pu remarquer, dans la Vie du Saint, avec quelle autorité il chassait les démons des corps qu'ils possédaient. On y a vu des morts ressuscités avec d'admirables circonstances, et un grand nombre de malades guéris.

Le Saint-Esprit lui avait donné à un tel point la grâce des guérisons, qu'elle se trouvait attachée, non-seulement à ses mains et au signe de la Croix qu'il faisait ordinairement, mais encore à tout ce qu'il avait touché. La corde dont il se ceignait, dit saint Bonaventure, tomba entre les mains d'un homme qui s'en alla de maison

---

(1) *Act.* 5. 5 *et* 10.

(2) Saint Jerôme dit que ce ne fut point saint Pierre qui les fit mourir, ni qui demanda leur mort; qu'il déclara seulement, par un esprit prophétique, le jugement que Dieu voulait exercer contre ces deux personnes. De même, ce n'était point saint François qui livrait au démon cette fille insolente, c'était Dieu même par la bouche de son Serviteur. *Epist. ad Demetr.*

en maison où il y avait des malades, la trempait dans de l'eau, leur faisait boire de cette eau, et les guérissait par ce moyen. La Légende composée par l'ordre du pape Grégoire IX, immédiatement après la mort de saint François, marque qu'on mettait les personnes infirmes devant lui dans les places publiques, afin qu'il leur rendît la santé, et qu'on le priait en même temps de bénir des pains pour servir de remède aux maux qui surviendraient.

Le saint Docteur assure que le don de prophétie paraissait en lui avec un grand éclat; que non-seulement il prédisait les choses à venir, mais encore que celles qui se passaient en son absence étaient comme présentes à ses yeux; qu'il pénétrait jusqu'au fond des cœurs, et voyait les plus secrets replis des consciences; qu'on eût dit qu'il contemplait le miroir de la lumière éternelle, et que ses admirables splendeurs lui découvraient ce qu'il y avait de plus caché. On ajoutera seulement ici à ce qui a été rapporté sur ce sujet, quelques traits qui peuvent être utiles.

Dieu lui fit connaître dans l'oraison la perte d'un Religieux qui passait pour un Saint, mais qui était si singulier en toutes choses, que pour mieux garder le silence, il ne se confessait ordinairement que par signes. Le bienheureux Père étant venu au couvent où demeurait ce Religieux, il le vit, et parla de lui aux autres qui le louèrent beaucoup. « Mes Frères, leur dit-il, laissez-là toutes ces louanges, ne les donnez pas aux inventions du diable. Sachez que tout ceci n'est qu'une tentation, et une illusion très-fine. » Les Frères ne pouvaient se persuader que tant de marques de perfection cou-

vrissent une imposture; mais peu de jours après, ce prétendu Saint sortit de la Religion, ce qui prouva que François avait clairement découvert le fond de son ame.

Il connut de même pourquoi un autre qui paraissait orné de toutes les vertus, avait quitté l'habit de l'Ordre, et il répondit à ses Frères qui lui en marquaient leur surprise : « Ne vous en étonnez pas : ce misérable s'est perdu parce qu'il n'était pas fondé dans l'humilité et dans la crainte de Dieu. Croyez-moi, sans ce fondement, c'est en vain que l'on travaille à devenir vertueux. »

De deux Religieux qui venaient de la terre de Labour, il vit en esprit que l'ancien mal-édifiait son compagnon. A leur arrivée il demanda au jeune ce qui s'était passé en chemin : celui-ci répondit que tout s'était assez bien passé. « Prenez garde, mon frère, répliqua le Saint, ne mentez pas sous prétexte d'humilité. Je sais, je sais. Mais attendez un peu, et vous verrez. » On vit en effet que le scandaleux abandonna sa vocation.

Le charitable Père reçut avec beaucoup de bonté un des siens qui avait apostasié de l'Ordre, et qui revenait; il lui donna même le baiser de paix. Mais lui montrant des fourches patibulaires qui étaient sur une hauteur, il lui dit : « Si le démon vous porte à sortir une seconde fois du sein de la Religion, il vous conduira jusqu'à être pendu aux fourches que vous voyez. » Ce faible pénitent ne profita pas de l'avis : quelques mois après il apostasia de nouveau, mena une vie libertine, fut pris pour un vol, et pendu à l'endroit marqué. Saint François pouvait dire de ceux-là, comme saint Jean des apos-

tats qui sortaient du sein de l'Eglise : *Ils sont sortis d'avec nous ; mais ils n'étaient pas des nôtres. Car s'ils eussent été des nôtres, sans doute ils seraient demeurés avec nous* (1) ; c'est-à-dire, qu'ils n'étaient pas bien affermis dans la Religion chrétienne.

Si les Religieux qui renoncent à leur profession ne sont pas toujours punis en ce monde par une mort tragique, quel jugement ne doivent-ils pas attendre du Seigneur, qui ne peut souffrir que, mettant la main à la charrue, on regarde seulement derrière soi (2) ? Mais quels supplices ne doivent pas craindre en l'autre monde, ces solitaires révoltés contre l'autorité de l'Eglise, et contre celle des Supérieurs de leur saint Ordre, pour soutenir des erreurs condamnées, qui ont fait gémir les Fidèles par le triste spectacle de leur scandaleuse apostasie, en 1725 ? C'est encore une apostasie, dans la pensée de saint Bernard (3), que d'abandonner l'austérité de sa Règle pour en prendre une plus douce, sans sujet, ou pour des légers sujets, avec une dispense obtenue sur des exposés peu fidèles. Il en reconnaît une autre sorte, qu'il nomme l'apostasie du cœur, qui fait que l'on souhaite de retourner en Egypte, comme le peuple d'Israël ; que sous un habit religieux on porte un esprit séculier, et que l'on tâche de se procurer les vaines consolations du monde.

Entre plusieurs personnes qui paraissaient fermes dans le bien, saint François, au rapport de saint Bonaventure, prédisait sûrement

(1) *Joan.* 2. 19. (2) *Luc.* 9. 62.

(3) *S. Bern. epist.* 313. *n.* 5. *Apol. ad Guillel. Abb. cap.* 13. *n.* 30. *et in Psal.* Qui habitat. *serm.* 3. *n.* 5.

celles qui viendraient à tomber; et parmi les méchans ceux qui se convertiraient. C'est une connaissance des plus singulières que Dieu donne à ses serviteurs : car on ne tombe que par le mauvais usage de son libre arbitre; on ne se convertit point sans coopérer librement à la grâce. Dieu sait infailliblement, sans donner aucune atteinte à la liberté, de quelle manière la volonté humaine se déterminera sur ces deux points; mais comment cela peut-il s'expliquer? Voilà l'embarras des Théologiens. et où ils ont à éviter des précipices.

La connaissance des cœurs n'appartient qu'à Dieu seul; les Anges mêmes ne l'ont pas, si elle ne leur est donnée par ses lumières (1), et il lui plut de la communiquer à François. On en a déjà eu plusieurs preuves, auxquelles il faut joindre celles-ci. Le bienheureux Père étant à l'ermitage de Grecio, deux de ses Frères y vinrent de fort loin, poussés du désir de le voir, et pour recevoir sa bénédiction qu'ils souhaitaient depuis long-temps. Malheureusement ils arrivèrent lorsqu'il s'était renfermé dans sa cellule, d'où il ne sortait point pour recevoir des visites, et ils ne pouvaient le voir. Comme ils se retiraient tout désolés, il sortit, contre sa coutume, les appela, et les bénit au nom de Jésus-Christ, en faisant sur eux le signe de la Croix, ainsi qu'ils le désiraient. Il ne pouvait savoir humainement qu'ils étaient venus, mais il le connut en esprit aussi bien que s'il l'eût vu de ses yeux.

Ayant rétabli la paix et fait de grands miracles dans une ville, il en partit dès le matin sans

---

(1) 2. *Paral.* 6. 30. *Jerem.* 17. 10. *S. Chrys. homil.* 4. *in Matth. cap.* 1. *vers.* 20.

prendre congé de l'Evêque qui l'avait reçu fort honorablement. Dans un endroit où de trois chemins il ne savait lequel était le bon, il dit au frère Massé, qui l'accompagnait, de tourner tout autour, sans doute pour éprouver l'obéissance (1) du disciple. Lorsque l'étourdissement commençait à lui prendre, il lui ordonna de s'arrêter et de suivre le chemin qui était vis-à-vis. Massé allait devant, et disait en lui-même : « Quelle incivilité ! quelle simplicité ! il n'a seulement pas salué l'Evêque qui lui a témoigné tant de bienveillance ; et moi, il me fait tourner comme un enfant. » Ce murmure intérieur ne dura pas, ces réflexions le suivirent bientôt : « Ai-je donc assez d'orgueil pour mépriser un homme si chéri de Dieu ? Insensé que je suis, je mérite l'enfer pour oser condamner les actions de François, par qui le Seigneur fait de si grandes merveilles, et que je dois regarder comme un Ange. Après tout, quel sujet m'en a-t-il donné ? Il est parti sans saluer l'Evêque, mais c'était pour éviter de nouveaux honneurs ; il m'a fait tourner comme au hasard, mais il m'a fait prendre le bon chemin. » Alors François s'écria : « Ah ! frère Massé, que ces sentimens sont différens des premiers ! D'où viennent-ils, et d'où venaient les autres ? » Massé, voyant que ses pensées étaient découvertes, se

(1) En cela il imitait les saints Pères du désert, qui, au rapport de Cassien, commandaient quelquefois à leurs disciples des choses puériles et déraisonnables en apparence, pour leur apprendre la sainte folie de la Croix, par le renoncement à leur propre volonté, à leur propre jugement, et à la sagesse du monde ; et Dieu autorisait cette conduite par des miracles. *Cassian. de Inst. renunt cap.* 10. 24 *et seq.*

jeta aux pieds du Saint, et lui demanda pardon.

Un don particulier que saint François reçut de Dieu, fut d'avoir de l'empire sur les animaux. Il leur commandait, et ils lui obéissaient : ils faisaient tout ce qu'il voulait ; on remarquait même qu'ils semblaient lui témoigner une sorte d'affection, et lui applaudir en leur manière. Sur quoi il faut faire deux observations. La première se tire de saint Bonaventure, qui dit que l'état d'innocence était représenté dans le pouvoir que Dieu donnait à son serviteur sur les animaux. Adam, juste et innocent, avait sur eux un empire absolu, et il l'exerça en leur donnant à chacun son nom véritable, lorsque Dieu les amena devant lui, ainsi qu'il est marqué dans la Génèse. (1) Son péché lui fit perdre ce privilége avec tous les autres de son heureux état; et nous éprouvons comme lui la révolte des animaux, en punition d'avoir désobéi à Dieu en sa personne. Mais quand une éminente sainteté a rapproché les hommes de la justice originelle, et les a en quelque sorte rétablis dans l'état d'innocence, il a plu quelquefois au Seigneur de leur rendre une partie des priviléges dont le premier homme jouissait alors, et en particulier l'empire sur les animaux : c'est ce que l'on voit dans les Actes très-authentiques de plusieurs Saints, et ce que saint Bonaventure rapporte de saint François, tant sur la déposition des témoins oculaires, que sur l'évidence des faits et sur la notoriété publique.

La seconde chose que l'on doit observer, c'est que quand ce saint homme s'est fait obéir des animaux, et quand ils lui ont témoigné de l'at-

---

(1) *Genes.* 2. 19 *et* 20.

tachement, ce n'a jamais été que pour autoriser la parole de Dieu, pour faire du bien au prochain, pour donner quelque leçon salutaire, ou pour exciter à la pratique de quelque vertu, comme on va le reconnaître. C'est encore une preuve que ces merveilles venaient du Seigneur, qui se propose, dans tout ce qu'il fait, une fin digne de sa sagesse ; d'où il faut conclure que les hérétiques n'en ont pu faire des dérisions que par une critique maligne, également irréligieuse et insensée.

François partit un jour d'Assise pour aller prêcher, ne pouvant plus douter que lui et ses Frères ne fussent appelés au service des ames, après la mission qu'ils en avaient reçue de Dieu et du souverain Pontife, et qui venait d'être confirmée par des lumières surnaturelles, comme on l'a vu ci-devant. Etant proche de la ville de Bevagna, il vit dans un endroit quantité d'oiseaux de différentes espèces, et il s'en alla leur dire : « Oiseaux, mes frères, écoutez la parole de Dieu. Vous avez grand sujet de louer votre créateur. Il vous a couvert de plumes, vous a donné des ailes pour voler, vous a placés dans la région de l'air qui est si pure, et vous pourvoit de tout ce qui vous est nécessaire, sans que vous vous en mettiez en peine. » Pendant qu'il disait ces choses et d'autres semblables, les oiseaux demeurèrent tous où ils étaient, se tournant vers lui, et ceux qui se trouvaient sur des branches plus élevées, baissant la tête comme pour l'entendre mieux. C'était une chose merveilleuse que de voir la joie qu'ils semblaient témoigner par leur mouvemens : ils alongeaient le cou, étendaient les ailes, ouvraient le bec, et regardaient fixement le zélé

Prédicateur, qui se promenait au milieu d'eux, et les touchait quelquefois de son habit sans qu'aucun se remuât. Ils ne s'envolèrent qu'après qu'il leur en eut donné la permission, en faisant sur eux le signe de la Croix pour les bénir.

Dieu voulait autoriser le ministère du Saint dans l'esprit de ses compagnons, par ce miracle qu'ils voyaient, et dont ils apprirent toutes les circonstances à saint Bonaventure. C'était aussi pour leur faire connaître l'attention qu'il faut donner aux vérités du salut : voilà pourquoi François, les rejoignant, leur dit avec une candeur admirable : « Je suis un négligent de n'avoir pas encore prêché aux oiseaux. » Il marquait, par cette simplicité pleine d'esprit, que souvent les hommes n'écoutent pas les Prédicateurs comme les oiseaux avaient paru l'écouter ; dans le sens que saint Martin disait en se plaignant de l'insensibilité des gens de son siècle : *Ils ne m'écoutent pas, tandis que les serpens m'obéissent.* (1) Cela signifie qu'avec la raison et le secours de la grâce, on ne veut pas faire ce que les animaux irraisonnables font nécessairement par l'impression de la puissance divine.

Pourquoi prêcher aux oiseaux, demanderont les sages du siècle? Mais pourquoi David disait-il ce que l'Eglise répète tous les jours dans l'Office divin : *Créatures de la terre, baleines, animaux que la mer renferme...... bêtes sauvages, troupeaux, animaux qui rampez sur la terre, oiseaux qui volez dans les airs, louez le Seigneur?* (2) Les trois jeunes hommes qui étaient

---

(1) *Sulp. Sev. dial.* 3, *n.* 12.

(2) *Psalm.* 14. — *Dan.* 8. *cap.* 3. — *Psalm.* 104. — *Dan. cap.* 3.

dans la fournaise de Babylone disaient la même chose. Un cœur plein d'amour et de reconnaissance voudrait que toutes les créatures eussent des cœurs et des langues pour glorifier l'Auteur de leur être : il sait que les bêtes mêmes le louent par les traits qu'elles portent de sa puissance, de sa sagesse et de sa bonté : en les voyant, en leur parlant il célèbre sa souveraine grandeur.

Au sortir de Bevagna, François alla prêcher dans le bourg d'Alviano, et ne pouvant être entendu à cause du bruit des hirondelles qui avaient là leurs nids, il leur adressa ces paroles : « Hirondelles, mes sœurs, il y a assez longtemps que vous vous faites entendre ; c'est à moi maintenant à parler. Ecoutez donc la parole de Dieu, et gardez le silence, pendant que je prêcherai. » Aussitôt, comme si elles eussent compris ce qu'on leur disait, elles cessèrent de faire du bruit, et demeurèrent en leur place jusqu'à la fin de la prédication. Le fruit de ce prodige fut de ranimer la foi et la piété de toute l'assemblée, qui glorifia Dieu et écouta le Prédicateur avec une docilité très-respectueuse. La chose se répandit bientôt, et produisit partout un pareil effet.

Saint Bonaventure, qui la raconte, ajoute que depuis, un écolier de Paris (1), qui était de bonnes mœurs, se trouvant interrompu dans son étude par le gazouillement d'une hirondelle, dit à ses compagnons : « En voici une de celles qui interrompaient le bienheureux François

(1) Saint Bonaventure, qui était Docteur de Paris, qui y demeura long-temps, qui écrivait dans cette ville et à Mantes la vie de saint François, put bien s'assurer de la vérité du fait.

dans son sermon, et qu'il fit taire ; » qu'ayant dit à l'hirondelle avec une grande foi : « Au nom de François serviteur de Dieu, je te commande de te taire et de venir à moi ; » elle se tut dans le moment et vint à lui ; et que dans la surprise qu'il en eut, il la lâcha, et n'en fut plus importuné. C'est ainsi qu'il plaisait à Dieu d'honorer le nom de son serviteur.

On trouve encore dans la vie du Saint quelques exemples de l'empire qu'il exerçait sur les animaux, lorsque, par leur bruit, ou autrement, ils nuisaient à ses sermons ou à ses prières ; comme au retour de Syrie, proche des lagunes de Venise, où il vit une multitude d'oiseaux qui chantaient. Il se mit au milieu d'eux pour réciter l'Office divin avec son compagnon ; mais le bruit les empêchant de s'entendre, François ordonna aux oiseaux de discontinuer leur chant jusqu'à ce que l'Office fût dit. En effet, dit le saint Docteur, auteur de sa Vie, dès ce moment ils ne chantèrent plus, jusqu'à ce que l'Office étant achevé, il leur donna permission de recommencer, ce qu'ils firent comme auparavant ; et il en prit occasion d'établir de ses Religieux dans ce lieu-là, pour y célébrer les louanges du Seigneur, ainsi qu'on l'a rapporté ci-devant. Saint Ambroise (1) écrivait comme une chose connue de tout le monde, que des Fidèles étant assemblés pour entendre la parole de Dieu, dans un endroit où le croassement des grenouilles les incommodait fort, un Prêtre commanda aux grenouilles de se taire, et d'avoir de la révérence pour les choses saintes ; qu'au même moment elles ne firent plus de bruit,

---

(1) *S. Ambr. de virginib. lib. 3. cap. 3, n. 14.*

et qu'ainsi des animaux irraisonnables respectèrent ce qu'ils étaient incapables de reconnaître

On a vu ci-devant saint François, à Grécio, délivrer le pays des loups qui le désolaient. A Gubio, il en apprivoisa un d'une admirable manière. Il l'amena dans la place publique de la ville où il prêcha; et après avoir montré que Dieu envoie quelquefois ces animaux carnassiers pour avertir les pécheurs de rentrer dans leur devoir, il s'adressa au loup, et fit avec lui une convention, dont les clauses étaient que les habitans le nourriraient, et qu'il ne ferait du mal à personne. Cela fut exécuté fidèlement de part et d'autre. Pendant deux ans cet animal vint manger dans la ville, et ne nuisait en rien. Le saint homme avait apprivoisé de même, dans la ville de Carinola, un renard qui mangeait les poules d'une pauvre femme fort âgée, et dont elle ne reçut depuis ce temps-là aucun dommage. De pareils traits se trouvent dans la vie de plusieurs Saints, dont les actes sont reconnus vrais et certains par les plus habiles critiques. Saint Athanase (1) remarque, dans la Vie de saint Antoine, que les bêtes sauvages faisant du dégât dans un champ qu'il cultivait, il en prit une avec douceur, et dit à toutes les autres en parlant à celle-là : « Pourquoi me faites-vous du tort, à moi qui ne vous en ai point fait? Allez, et au nom du Seigneur, n'approchez plus jamais d'ici. » Le saint Docteur ajoute que jamais depuis on ne les vit en ce lieu-là, comme si elles eussent appréhendé de désobéir. Sulpice Sévère (2) raconte que saint Martin avait

(1) *Vit. s. Anton. n. 50.*
(2) *Sulp. Sev. dial. 3, n* [illegible]

un merveilleux empire sur tous les animaux ; que, se reposant un jour avec ses disciples sur le bord de la rivière, il vit un serpent qui la passait à la nage, qu'il lui commanda, au nom du Seigneur, de la repasser ; que le serpent se tourna aussitôt, et qu'on le vit se rendre vers l'endroit d'où il était parti, avec la même vîtesse qu'il était venu. Jonas, qui a écrit la Vie de saint Colomban (1), donnée par le savant père Mabillon, après Surius, rapporte que les corbeaux et les ours lui obéissaient, et que toutes les bêtes de la campagne venaient à sa voix comme celles qui sont privées. C'était pour apprendre aux hommes à estimer et à imiter une vertu que le Seigneur faisait respecter par les animaux mêmes.

L'obéissance que les créatures irraisonnables rendaient à saint François, était souvent une leçon sensible pour la pratique de la vertu. Le langage que les Païens leur prêtaient, et dont ils tiraient des moralités, n'avait rien que de fabuleux ; mais ce fut véritablement que Dieu confondit l'avarice et l'égarement du prophète Balaam (2), en ouvrant la bouche de l'ânesse (3)

---

(1) *Vit. s. Colomb. n.* 25. 27 *et* 30. *inter Act. SS. Ord. s. Bened. sec.* 2.

(2) *Num.* 22. 28 *et* 30. — 2. *Petr.* 2. 16.

(3) Saint Augustin dit que Dieu ne fit aucun changement dans la nature de cet animal, et ne s'en servit que comme d'un instrument, pour produire les sons et les paroles qu'il voulait faire entendre au mauvais Prophète. *Quæst. in Num.* 48 *et* 50. Cela n'est ni plus miraculeux, ni plus difficile à croire que ce qu'on lit au même livre des Nombres, chap. 23 et 24, que Balaam bénit trois fois les Israélites qu'il avait envie de maudire, et que sa langue était remuée par un esprit tout différent de celui qui possédait son cœur.

qui lui parla. On ne doit pas avoir plus de peine à croire que le Seigneur, par une impression de sa puissance ait porté quelques animaux à faire les actions instructives qui leur étaient prescrites par un de ses plus fidèles serviteurs : surtout quand on a un aussi bon garant des faits que saint Bonaventure, qui les savait des témoins oculaires.

Saint François étant à Rome, en 1222, eut toujours avec lui un petit agneau, en mémoire de l'Agneau de Dieu qui a voulu être immolé pour nous. Lorsqu'il fut près de partir, il le confia aux soins de la dame de Septisol, l'illustre veuve dont on a parlé plusieurs fois. Le petit animal, comme formé dans les exercices spirituels par le saint homme, suivait cette dame à l'Eglise; y demeurait et en revenait avec elle, sans jamais la quitter. Si elle était moins diligente à se lever, il allait à son lit, où en bêlant, en frappant de sa tête, et par d'autres petits mouvemens il semblait l'avertir d'aller promptement servir Dieu. La dame admirait cet agneau, et le conservait, dit saint Bonaventure, comme un disciple de François, devenu pour elle un maître dans la dévotion.

On fit présent d'une brebis au bienheureux Père, à Sainte-Marie-des-Anges. Il l'accepta volontiers à cause de l'innocence et de la simplicité dont elle est le symbole, et il lui dit, comme si elle eût pu l'entendre, qu'il fallait qu'elle assistât aux louanges de Dieu, sans incommoder les Frères. La brebis obéit fort exactement. Lorsque les Religieux allaient au chœur chanter l'Office, elle allait d'elle-même à l'Eglise, se mettait au pied de l'autel de la sainte Vierge, pliait ses jambes de devant, et faisait de petits

bêlemens, comme pour lui rendre ses hommages. Elle en usait de même à la Messe, quand on élevait la sainte Hostie. Saint Bonaventure observe que cet animal, par le respect qu'il témoignait durant la célébration des saints Mystères, apprenait aux Chrétiens la profonde révérence avec laquelle ils doivent y assister, et reprochait aux indévots les irrévérences qu'ils y commettent. Combien de personnes mondaines qui se trouvent à la Messe comme à une assemblée profane, avec les yeux égarés et des airs immodestes, et en des postures indécentes ? Elles y parlent et s'y entretiennent comme partout ailleurs ; à peine fléchissent-elles le genou quand on élève le Corps de Jésus-Christ pour l'adorer. Quel crime ! quel scandale ! sans parler des outrages d'esprit et de cœur qui se font au Fils de Dieu dans cet auguste Sacrifice. Où est la Foi ? où est la Religion ? Les Païens manquaient-ils de respect en sacrifiant à leurs fausses divinités ? Quelle honte que le culte du vrai Dieu soit si mal rendu ! Quels supplices sont préparés pour de telles profanations ! (1)

Les plus petites choses élevaient à Dieu le cœur de saint François, et il s'en servait pour faire la même impression sur ses disciples. Le chant d'une cigale qui était sur un figuier près de sa cellule, l'anima d'une nouvelle ferveur : il l'appela, elle vint aussitôt, et il la fit chanter sur sa main ; ce qu'elle recommençait toutes les fois qu'il voulait. Au bout de huit jours il dit à ses compagnons : « Donnons-lui congé ; il y a

(1) Voyez le sermon du Père Bourdaloue, sur le Sacrifice de la Messe, pour le lundi de la quatrième semaine de Carême.

assez long-temps qu'elle nous excite à louer Dieu. » Au même moment la cigale s'envola et ne parut plus depuis. Un jour, comme il allait prendre sa réfection avec le frère Léon, il se sentit intérieurement rempli de consolation au chant d'un rossignol. Il pria Léon de chanter alternativement les louanges de Dieu avec l'oiseau : celui-ci s'en étant excusé sur sa mauvaise voix, il se mit à répondre au rossignol, et continua jusqu'au soir, où il fut obligé de cesser, avouant, avec une sainte envie, que le petit oiseau l'avait vaincu. Il le fit venir sur sa main, le loua d'avoir si bien chanté, lui donna à manger, et ce ne fut que par son ordre, après avoir reçu sa bénédiction, que le rossignol s'envola.

Dans l'impression que la puissance de Dieu faisait sur les animaux en faveur de saint François, il y avait encore ceci de merveilleux, qu'ils semblaient l'affectionner, et marquaient en le voyant des sentimens de joie. C'est saint Bonaventure qui en rapporte plusieurs exemples.

Le serviteur de Dieu, allant à Sienne, passa proche d'un troupeau de brebis qui paissait dans un champ. Il les salua selon sa coutume avec un air de bonté : aussitôt les brebis, les beliers, les agneaux, laissèrent leur pâturage, vinrent à lui, levèrent la tête, et lui firent fête à leur manière : ce qui fut admiré des bergers et des compagnons du Saint. On lui faisait présent de levreaux et de lapins que l'on avait pris en vie ; on les mettait à terre, et ils allaient se jeter entre ses bras. Quoiqu'il leur laissât la liberté, ils demeuraient toujours avec lui, et il était contraint de les faire porter par des Religieux dans la campagne en lieu d'assurance.

Le long du lac de Riéti, un pêcheur lui donna

un oiseau de rivière vivant. Après l'avoir un peu tenu, il l'excita à s'envoler, mais ce fut inutilement. Alors il leva les yeux au ciel, et demeura plus d'une heure dans une oraison extatique . après quoi il commanda doucement à l'oiseau de s'en aller louer le Seigneur, et lui donna sa bénédiction. Cet animal fit paraître une sorte de joie par ses mouvemens, et prit l'essor. Sur le même lac, on lui présenta un grand poisson que l'on venait de prendre : il le garda quelque temps entre ses mains, puis il le remit à l'eau. Le poisson demeura au même endroit, jouant dans l'eau en sa présence, comme si par affection il n'eût pu le quitter, et ne se plongea tout-à-fait qu'avec la permission et la bénédiction du saint homme. On trouve quelque chose de semblable dans la Vie de saint Colomban. (1) Un de ses disciples atteste que dans sa solitude il appelait souvent les oiseaux et les bêtes sauvages, que ces animaux venaient à sa voix, qu'il les caressait de la main, et qu'ils le flattaient comme de petits chiens flattent leur maître.

La première fois que saint François alla au Mont-Alverne, il se vit environné d'une multitude d'oiseaux, qui se mirent sur sa tête, sur ses épaules, sur sa poitrine et dans ses mains; montrant en quelque sorte du bec et des ailes, le plaisir que leur causait son arrivée : ce qu'il fit considérer à ses compagnons comme une marque de la volonté de Dieu pour demeurer sur cette montagne. Lorsqu'il y vint, et qu'il y reçut les Stigmates, les oiseaux lui firent la même

(1) *Vit. s. Colomb. n. 30. inter Act. SS. Ord. s. Ben. sec. 2.*

fête; et un faucon, qui ne pouvait être conduit que par un instinct surnaturel, s'attacha singulièrement à sa personne. Quand l'heure de la nuit approchait, à laquelle François se levait pour prier, il ne manquait point de venir chanter et faire du bruit à sa porte. Cette exactitude plaisait beaucoup au Saint, parce qu'elle donnait lieu à sa vigilance : mais lorsque ses infirmités étaient plus grandes qu'à l'ordinaire, l'oiseau, bien instruit par celui qui le faisait agir, ne venait l'éveiller que vers le lever du soleil, et encore ne chantait-il que légèrement. Saint Bonaventure regarde ces merveilles que Dieu fit alors au Mont-Alverne pour son serviteur, par le moyen des oiseaux, comme un divin présage de l'insigne faveur qu'il reçut quelques jours après, lorsqu'étant élevé par les ailes de la contemplation, le Séraphin, qui lui apparut ailé et crucifié, imprima sur son corps les plaies de JÉSUS-CHRIST.

Jusqu'à sa mort, le Seigneur rendit témoignage à la sainteté de sa vie, par l'affection que les animaux semblaient lui porter. C'est encore saint Bonaventure qui en donne des preuves. Comme François était malade à Sienne, un gentilhomme lui envoya un faisan en vie que l'on avait pris depuis peu. Dès que cet animal vit le Saint et entendit sa voix, il s'affectionna tellement à lui, qu'il ne pouvait plus souffrir d'en être séparé. Plusieurs fois on le porta dans les vignes pour lui donner la liberté de s'envoler, mais toujours, d'un vol rapide, il revenait au Père. On le mit entre les mains d'un homme de bien qui venait souvent voir le malade : tant qu'il y fut, il ne mangea point. On le rapporta; et à la vue du Père. il donna des marques de joie,

et mangea avec avidité. Le jour de la mort du Saint, qui arriva le quatrième d'octobre, une multitude d'alouettes vint sur le toît du couvent, quoique ce fût à l'entrée de la nuit, et qu'elles soient fort ennemies des ténèbres : elles chantèrent long-temps, et leur petit ramage, qui semblait avoir quelque chose de singulier, était un témoignage aussi agréable que sensible de la gloire du serviteur de Dieu, qui les avait si souvent invitées à louer leur Créateur.

On a cru, pour plusieurs raisons, qu'en donnant sa Vie au public, il ne fallait pas en retrancher ces faits extraordinaires. 1° Saint Bonaventure, ce Docteur si sage et si respectable, a jugé qu'ils devaient avoir place dans sa Légende. 2° Ils se trouvent autorisés par des exemples que rapportent saint Athanase, saint Ambroise, Sulpice Sévère (1), et plusieurs autres graves auteurs, dont les ouvrages sont estimés des savans. 3° Quelques endroits de la sainte Ecriture peuvent en faciliter la croyance. Au troisième Livre des Rois, Dieu dit au Prophète Elie : *Cachez-vous sur les bords du torrent de Carith.... j'ai commandé aux corbeaux de vous nourrir en ce lieu* (2) : et l'Auteur sacré ajoute : *Les corbeaux lui apportaient le matin du pain et de la chair, et le soir encore du pain et de la chair, et il buvait de l'eau du torrent.* Le prophète Daniel, de la fosse aux lions où il était, répondit au roi Darius : *Mon Dieu a envoyé son Ange, qui a fermé la gueule des lions, et ils ne m'ont fait aucun mal, parce que j'ai été trouvé juste devant lui.* (3) Notre-Seigneur

(1) *Ci-dessus.* (2) 3. *Reg.* 17. 3, 4 et 6.
(3) *Dan.* 6. 22

mettait au nombre des miracles que ceux qui croiraient (1) feraient en son nom, le pouvoir de prendre les serpens, de les manier, de les faire mourir sans en recevoir de mal. (2) Est-il donc incroyable que Dieu, par sa puissance, ait fait aussi des impressions sur différentes sortes d'animaux, pour les rendre dociles à la voix de ses serviteurs ? 4° On s'est mis peu en peine d'une poignée d'incrédules et de quelques sages mondains, ennemis de tout le merveilleux en matière de sainteté, qui exercent leur esprit de raillerie encore plus sur le sacré que sur le profane : pour ménager leur fausse et dangereuse prévention, ou pour éviter leur maligné critique, il n'a pas paru raisonnable de priver les Fidèles de l'instruction que leur donne l'obéissance rendue aux Saints par les bêtes mêmes. Le vénérable Bède (3) enseigne que le Seigneur représentait par-là l'état où nous nous serions trouvés, si nous ne lui avions pas désobéi : ce qui est un sujet de gémir et de supporter en esprit de pénitence les peines qui sont le châtiment du péché. Saint Bonaventure dit, que toutes les créatures étaient soumises à saint François, parce qu'il avait entièrement soumis sa chair à son esprit, et son esprit à Dieu. Or, selon saint Augustin (4), c'est dans cette double soumission que consiste tout l'ordre de la vie

---

(1) Il ne s'ensuit pas de là que tous ceux qui ont de la foi doivent faire des miracles. Ce don a été promis principalement à l'Eglise en général pour certaines occasions où ils pourraient lui être nécessaires, et on en a vu l'accomplissement dans tous les temps, lorsque le bien de la Religion l'a demandé.

(2) *Marc.* 16. 18.

(3) *Beda in Hex.*

(4) *In Psalm.* 143. *n.* 6.

chrétienne : par-là on commande spirituellement aux bêtes féroces en réprimant ses passions, puisque, dans la pensée de saint Grégoire et de saint Bernard (1), c'est faire mourir les serpens, que d'étouffer les suggestions venimeuses. Enfin l'empire des Saints sur les animaux, a été une récompense anticipée de l'innocence de leur vie et de leur inviolable fidélité au service de Dieu : cela ne donne-t-il pas aussi l'idée des biens infinis que le Seigneur a préparés pour ceux qui l'aiment ? Saint Augustin disait, en parlant des grands miracles que les reliques de saint Etienne opéraient de toutes parts : « Représentez-vous, mes Frères, ce que Dieu nous prépare dans la région des vivans, à la vue des merveilles qu'il fait en ce monde par les cendres des morts. (2) » Ne peut-on pas dire de même : Si Dieu a donné un tel pouvoir à ses amis pendant qu'ils étaient sur la terre, il accomplit maintenant à leur égard ce que JÉSUS-CHRIST a promis dans l'Evangile : *Que le maître établira le serviteur fidèle sur tout ce qui lui appartient.* (3) Servons donc fidèlement un maître si magnifique dans ses récompenses : imitons les Saints pour avoir part, non pas à leurs dons miraculeux en ce monde, mais aux grâces qui les ont sanctifiés, et au bonheur dont ils jouissent dans le Ciel.

La vie de saint François fournit plusieurs autres merveilles qu'il a opérées, dont les monumens se conservent en divers endroits d'Italie, et que Vadingue a insérées dans ses Annales.

---

(1) *S. Gregor. homil.* 29. *in Evang.* —*S. Bern. serm.* 1 *in Psc. Dom. n.* 3.

(2) *S. August. serm.* 317, *n.* 1.

(3) *Matth.* 24. 47.

Voici seulement deux exemples du secours qu'il obtenait de Dieu pour les besoins de ses Frères. A son retour d'Espagne, ils vinrent en grand nombre au bourg de Saint-Donin, en Lombardie, pour le féliciter; ils se joignirent à ceux du Couvent, et allèrent tous au-devant de lui. Quand ils l'eurent amené, il se trouva qu'à l'heure du repas le pain manquait, parce que personne n'était resté pour en faire venir. Le Saint ordonna au dépensier de regarder dans l'endroit où l'on avait accoutumé de le mettre, et on y en vit quantité de frais, quoiqu'un moment auparavant il n'y en eût point du tout. Les Religieux reconnurent le pouvoir que Dieu donnait à leur Père, et mangèrent de ce pain avec respect, comme d'un présent du Ciel.

L'autre miracle lui fut commun avec saint Dominique, et a quelque chose de fort singulier. Il est rapporté dans un manuscrit espagnol d'un compagnon du bienheureux Patriarche des Frères Prêcheurs (1) : voici en abrégé ce que l'auteur raconte plus au long.

« Saint François tenant un Chapitre de son Ordre dans une petite ville, notre Père saint Dominique alla le voir; et ils se cherchaient souvent pour leur consolation spirituelle. Le Couvent était dépourvu de vivres, l'heure du repas vint, on n'avait rien à manger. Les deux Saints se mirent en prière, et se sentant exaucés, il firent assembler les Religieux au réfectoire, où, après la bénédiction de la table, on vit entrer vingt jeunes hommes d'une excellente beauté, qui apportaient tout ce qu'il fallait, qui servirent, et se retirèrent ensuite deux à deux. Le

(1) *Vid. MS. fol.* 13. 14 *et* 15.

repas étant fini, notre Père saint Dominique fit nn beau discours sur la confiance en Dieu, et il avait accoutumé de prêcher dans les couvens de l'Ordre des Frères Mineurs, lorsqu'il s'y trouvait. C'était un effet de son étroite liaison avec saint François, depuis que Dieu les avait associés. » Ainsi se termine le récit de l'auteur. Ce qu'il rapporte est admirable : mais David (1) nous assure que le Seigneur a les yeux ouverts sur ceux qui le craignent, afin de pourvoir à leurs besoins. Il en donna une preuve miraculeuse au prophète Elie (2), en lui faisant trouver, par le ministère d'un Ange, du pain et de l'eau dans le désert; et à la veuve de Sarepta, (4) en multipliant sa farine et son huile : ce qu'il montra aussi d'une manière éclatante en faveur de saint François, au fameux Chapitre *des Nattes*, où plus de cinq mille Religieux ne subsistèrent que par les soins merveilleux de sa Providence, comme on l'a rapporté ci-dessus après saint Bonaventure.

Une sainteté éminente et manifeste, accompagnée d'une multitude de miracles évidens, attira au serviteur de Dieu des honneurs extraordinaires. On a vu en quelle considération il était auprès des Papes, des Cardinaux, des Evêques, des Rois, des Princes, de la Noblesse et des Magistrats. Le soudan d'Egypte, dans le temps même que les Chrétiens lui faisaient la guerre, traita François avec une distinction pleine d'estime et de respect. La Légende composée par l'ordre du pape Grégoire XI, porte expressément qu'à son arrivée dans les villes et dans

---

(1) *Psalm.* 32. 18, 19.
(2) 3. *Reg.* 19. 6. (3) *Ibid.* 17. 16.

les bourgs, le clergé et le peuple, les grands et les petits, les hommes et les femmes allaient au-devant de lui, portant des rameaux verts, chantant des hymnes des louange et d'alégresse. Il y en avait qui baisaient ses pas, d'autres s'efforçaient de toucher sa pauvre tunique, plusieurs en coupaient des morceaux, et il fallait souvent lui en donner de nouvelles. Ceux qui pouvaient le toucher lui-même et baiser ses pieds, s'estimaient heureux.

Les Hérétiques lui rendaient hommage par la confusion que leur causait sa présence : bien éloignés d'avoir la hardiesse de s'opposer à sa mission, ils se cachaient et n'osaient paraître où il était. Les Fidèles, transportés de joie, y accouraient de toutes parts. Son attachement à la doctrine catholique et à la Chaire de Saint-Pierre, soutenu de sa sainte vie et de ses miracles sensibles, les affermissait dans la croyance des vérités orthodoxes ; c'était un triomphe pour la foi. En effet, une vie si sainte ne peut jamais se trouver que dans le sein de la vraie Eglise, et ce n'est qu'à ses enfans que Dieu rend le témoignage des miracles. Parmi les Hérétiques, fausses vertus ; car il n'y en eut jamais de véritables pour le Ciel sans la foi : faux miracles tous ceux qu'ils prétendent être faits pour confirmer leur doctrine ; car Dieu est incapable d'autoriser l'erreur. On doit encore bien observer dans les honneurs rendus au bienheureux Père, que c'était un homme pauvre, mal vêtu, de petite apparence, uniquement appliqué à se rendre méprisable, devenu néanmoins l'objet de la vénération publique, et regardé comme la merveille de son siècle. Tant est vrai ce que dit saint Augustin, qu'une ame établie sur une grande et su-

blime vertu ne peut non plus être cachée qu'une ville sur une montagne (1), et le Sage : Que *la gloire sera le partage de l'humble d'esprit*, et que *l'humilité la précède.* (2)

Les qualités personnelles de saint François ne lui conciliaient pas moins les cœurs, que son insigne sainteté et ses dons miraculeux excitaient l'admiration dans les esprits. Voici le portrait qu'en font les auteurs de la Légende qu'on a citée. « Notre bienheureux Père plaisait à tout le monde. La joie, la sérénité, la bonté, la modestie paraîssaient toujours sur son visage. Il était naturellement doux et honnête, compatissant, bienfaisant, libéral, prudent, discret, de bon conseil, exact à sa parole, et plein de courage ; d'un caractère d'esprit aisé, s'accommodant à toute sorte de personnes, se faisant tout à tous, saint parmi les saints, et parmi les pécheurs comme s'il eût été du nombre ; s'énonçant avec grâce dans la conversation, et d'une manière insinuante, fin et délié dans ses raisonnemens, agissant et traitable dans les affaires, au reste simple dans ses actions et dans ses paroles. »

Voilà des qualités très-propres à faire aimer celui qui les possède, surtout étant jointes, comme elles l'étaient dans saint François, aux mœurs les plus pures, à la plus ardente charité, à l'humilité la plus profonde, et à l'aspect de la personne, qui paraissait angélique. Après le portrait de son esprit, on trouve au même endroit celui de son corps, en ces termes (3) : « Il

---

(1) *S. August. de serm. Dom. in monte, lib.* 1. *cap.* 6.
(2) *Prov.* 29. 23. *et* 15. 33.
(3) On voit assez, par ce portrait, que les plus habiles peintres n'ont pas représenté saint François au naturel. Il

était plutôt petit que grand, mais bien pris dans sa taille. Il avait le visage ovale, le front uni, les yeux noirs et modestes, le nez bien proportionné, la bouche belle, les cheveux châtains, la barbe noire et peu fournie, le corps très-maigre, et la peau délicate; la parole agréable, ferme et animée, la voix forte et perçante, tout ensemble douce et sonore. »

Il faut entendre dans son vrai sens ce que l'on a prétendu signifier, en disant qu'il était simple dans ses actions et dans ses paroles. Le terme de simplicité a deux significations dans notre langue. On s'en sert pour marquer un esprit petit, borné, pesant, dépourvu de lumières, faible et trop crédule. On l'emploie aussi quand on veut exprimer la candeur, l'ingénuité, la droiture d'une personne; faire connaître qu'elle est naturelle, sans finesse, et sans artifice. C'est en ce sens qu'on dit que les plus grands esprits sont quelquefois les plus simples, ennemis du raffinement et de la ruse, qui ne conviennent qu'aux esprits petits ou médiocres. La simplicité des justes, dans le sens de l'Ecriture, est la vertu véritable, solide et sans reproche, la pureté de cœur, la rectitude de l'intention, une opposition absolue à toute duplicité, à tout déguisement, à tout ce que saint Paul appelle *la prudence de la chair*, *la sagesse*

---

y en a un au couvent des Récollets de Paris, qui se rapporte fort à la description que ses compagnons nous ont laissée par écrit : mais les graveurs ont refusé de s'en servir, parce qu'il n'est pas d'une bonne main. Il serait à souhaiter qu'un habile peintre voulût travailler sur l'idée que donnent ceux qui ont vu le Saint, et sur ce qu'il y a de vrai dans la mauvaise peinture

*de ce monde.* (1) Ainsi l'explique saint Grégoire. (2) Elle n'exclut point la prudence, mais seulement la malice et la mauvaise finesse. Notre-Seigneur nous avertit d'être *prudens comme les serpens, et simples comme les colombes.* (3) *Je veux*, dit saint Paul, *que vous soyez sages pour le bien, et simples pour le mal.* (4) Tout Chrétien doit être simple dans la foi, se soumettre purement et simplement aux décisions de l'Eglise sans chercher à les éluder par des détours artificieux, comme quelques-uns le font avec tant de scandale : simple dans le commerce de la vie, avoir de la franchise et de la sincérité, ne faire tort à personne : simple dans la dévotion, aller droit à Dieu, suivre la voie tracée dans l'Evangile, ne pas ressembler à ceux dont le Sage dit, qu'ils *marchent par deux voies*, et qu'ils ont *deux cœurs* (5), l'un pour Dieu, l'autre pour le monde.

Telle était la simplicité de saint François : ou, pour en parler plus simplement, il était simple, parce qu'il n'avait d'autre vue dans l'esprit, et d'autre mouvement dans le cœur, que de se conformer à JÉSUS-CHRIST. Pour imiter sa pauvreté, son humilité, ses souffrances, toutes ses vertus, il faisait beaucoup de choses fort supérieures aux règles ordinaires de la sagesse humaine ; et son langage, il ne le formait que sur l'Evangile. Voilà pourquoi quelques personnes dans le monde le regardent comme un homme simple,

---

(1) *Rom.* 8. 6. — 1. *Cor.* 3. 19.

(2) *S. Greg. in Job. lib.* 1. *cap.* 1. *et lib.* 10. *cap.* 29. *aliàs* 16.

(3) *Matth.* 10. 16. (4) *Rom.* 16. 19.

(5) *Eccli.* 2. 14. *et* 3. 28.

qui avait plus de piété que d'étendue d'esprit, plus de ferveur que de lumières.

Mais, I. on ne fait pas réflexion que ce qui paraît petit aux yeux de la chair, est grand aux yeux de la foi par l'excellence du modèle et par la noblesse du motif. Est-ce donc une petite chose, que de se conformer à JÉSUS-CHRIST, pour se rendre agréable à Dieu ? d'embrasser la sainte folie de la Croix, et de pratiquer ce que dit saint Paul : *S'il y a quelqu'un parmi vous qui passe pour sage selon le monde, qu'il se fasse fou pour être sage ; car la sagesse de ce monde est folie aux yeux de Dieu.* (1)

II. On oublie que saint François a fait des actions où le monde même, s'il juge sainement, doit reconnaître de la grandeur. Renoncer à toutes les choses de la terre plus réellement et plus généreusement que les philosophes tant vantés. Pauvre, seul, sans crédit, sans appui, entreprendre ce qui aurait effrayé les riches, la réparation de trois Eglises, et y réussir. Former le plan d'une compagnie d'hommes dénués de tous les biens de ce monde, qui devaient se répandre par toute la terre, et n'avoir pour subsister d'autre fonds que la Providence du souverain Etre. Avec une simple parabole, et sans intrigue, faire approuver ce dessein par les Papes, par les Cardinaux, par les plus grands et les plus savans hommes qui s'y opposaient, et l'exécuter avec un succès qui, depuis cinq cents ans, frappe les yeux de l'univers. Persuader aux mondains d'abandonner les richesses, les honneurs, les plaisirs, pour se mettre dans le centre de la pauvreté, de l'humi-

---

(1) 1. *Cor.* 3. 18 *et* 19.

liation, de la pénitence. Faire autant d'impression, par la force du discours, sur la noblesse que sur le peuple, sur les gens de lettres que sur les ignorans. Avoir le courage de passer les mers, de traverser des armées infidèles, de prêcher à un Prince mahométan la Religion de JÉSUS-CHRIST; le convaincre, le toucher, l'obliger à respecter les saintes vérités de l'Evangile. Se dévouer à l'utilité publique, ne vivre que pour le service des autres, travailler sans cesse à réformer les mœurs, à rétablir la paix, à rendre les hommes raisonnables et Chrétiens : tout cela, c'est ce qu'a fait saint François: et n'est-ce pas quelque chose de grand? Le monde aujourd'hui peut-il en disconvenir? Pour agir ainsi, ne faut-il pas de l'esprit, du jugement, de la pénétration, de la conduite, de la tête? Il est vrai que l'esprit de Dieu lui donnait des lumières surnaturelles et une force extraordinaire; mais ces dons n'empêchaient pas de reconnaître les qualités avec lesquelles il était né. Qu'on examine bien son caractère d'esprit, ses talens, ses dispositions naturelles, et l'on ne doutera point qu'il ne fût propre à de grandes choses.

On peut le comparer à saint Antoine, patriarche de la vie cénobitique, et à saint Martin, évêque de Tours; car ces trois Saints ont des rapports singuliers : il est aisé de s'en convaincre par la lecture de leurs Vies. Quoique saint Antoine n'eût point étudié, et qu'il vécût dans une grande simplicité sur les montagnes des déserts, il avait néanmoins, dit saint Athanase (1), un esprit vif et pénétrant, une rare prudence, une facilité merveilleuse à confondre par de so-

(1) *Vit. s. Anton. n. 72 et seq.*

lides raisonnemens, les philosophes païens et les hérétiques ariens. La sainteté ne le rendait point sauvage et agreste : il était honnête et poli; on remarquait dans toutes ses paroles, suivant l'expression de l'Apôtre (1), une certaine grâce et un sel qui les assaisonnait. Personne ne peut dire que saint Martin eût peu d'étendue d'esprit, cet illustre Evêque, si estimé de saint Hilaire, de saint Ambroise, de saint Paulin, et d'autres grands personnages de son siècle ; qui gouvernait son diocèse avec tant de sagesse, qui parlait aux Princes avec tant de fermeté, et en recevait tant d'honneur (2); dont les discours étaient si persuasifs, dont la conversation n'avait pas moins de vivacité et d'agrément que de gravité et de dignité; qui possédait l'Ecriture sainte, l'expliquait et en développait les mystères les plus cachés, en des termes si propres, si choisis, si énergiques, que Sulpice Sévère, qui était un très-savant homme, assure n'avoir jamais entendu de la bouche d'aucun autre rien de semblable. Cependant saint Martin n'avait point été élevé dans les lettres (3); c'était un homme très-simple, d'une extrême pauvreté, et si négligé dans tout son extérieur, que par là il s'attirait souvent des mépris. On le traitait même d'esprit faible et d'insensé (4): quand on le proposa pour l'évêché de Tours, il y eut quelques Evêques qui le rejetèrent comme une personne méprisable et indigne de l'épiscopat; et après son élection (5), il continua de porter les

---

(1) *Coloss.* 4. 6.
(2) *Sulp. Sev. vit. s. Mart. n.* 26. — *Id. Dial.* 2. *n.* 10.
(3) *Paulin. Petroc. vit. s. Mart. lib.* 4.
(4) *Sulp. Sev. vit. s. Mart. n.* 7.
(5) *S. Greg. Turon. hist. Franc. lib.* 2. *cap.* 1.

livrées de la pénitence et de l'humilité, il voulut toujours paraître également vil aux yeux des hommes.

De même saint François était simple, mais il avait de belles qualités d'esprit et de cœur, et la simplicité fut en lui une perfection, et non pas un défaut. Si elle le portait à faire des choses qu'une sagesse purement humaine n'approuve pas, c'est qu'il se conduisait par des lumières divines ; c'est qu'il cherchait à se faire mépriser du monde, pour se rendre plus conforme à JÉSUS-CHRIST. Les hommes de son siècle ne s'y méprenaient pas, ils démêlaient bien le principe qui le faisait agir et parler simplement. Son application constante à s'humilier et à s'attirer du mépris, ne leur donnait qu'une plus haute estime de sa personne, et ils le comblaient d'honneurs. Si notre siècle se croit plus éclairé, quelles lumières a-t-il pour ne pas rendre la même justice ?

FIN DU SECOND VOLUME



F. AUREAU. — IMP. DE LAGNY.

Imp. de la Soc. de Ty